
Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIII. — 2e Cahier.

PARIS,

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

ÉPINAL, VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1869.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIII. — 2e Cahier.

ÉPINAL,

CHEZ Mme VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1869.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1868.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1868.

Président : **M. Maud'heux père, président.**

Secrétaire : **M. Lebrunt, secrétaire perpétuel.**

Élections des membres du bureau pour 1868.

Formation des commissions permanentes pour 1868.

M. le Président donne lecture de deux présentations qui sont renvoyées à la commission d'admission.

M. Gley fait part des remercîments adressés à la Société par M. Malte-Brun, pour les rapports qui ont été faits sur ses publications et pour l'envoi du dernier cahier des *Annales* qu'il a lu avec intérêt.

Correspondance :

Lettres de remercîments de différents lauréats de nos concours. Lettres de différentes personnes invitées à notre fête solennelle du 19 décembre dernier.

Lettre de M. Corroy, qui exprime son étonnement de ce que la Société ne lui ait pas décerné de récompense pour ses instruments. M. Corroy n'a rien fait de nouveau depuis qu'il a été primé ; ses machines, d'ailleurs, n'ont pas fonctionné avec succès sous les yeux des membres de la commission voyageuse.

Lettre de M. Guery, qui renvoie au secrétariat deux boîtes en fer blanc et une presse ; ces objets ont servi aux herbori-

sations et à la dessiccation des plantes des environs d'Épinal déposées dans l'herbier départemental.

Lettre de M. le comte Conrad de Gourcy, qui annonce la prochaine publication d'un ouvrage contenant l'exposé des faits utiles et intéressants qu'il a recueillis pendant plus de sept mois dans son dernier voyage agricole. Notre collègue a l'intention de faire des dons des exemplaires restants d'une vingtaine de *Voyages agricoles* qu'il a publiés. Il les a pour cela réunis en paquets de chacun huit ou dix brochures, et il nous adresse un bon, au moyen duquel nous pourrons retirer, en une ou en plusieurs fois, un nombre quelconque de ces paquets avant le 1er avril prochain. M. de Gourcy demande à la Société de vouloir bien l'aider à faire tomber ces ouvrages entre les mains de personnes qui pourront profiter de ses nouvelles observations. Le Comice pourrait en distribuer aux instituteurs qui cherchent à enseigner l'agriculture à leurs élèves, engager ses membres à faire venir chacun un de ces paquets, ainsi que les bibliothèques rurales. Remercîments à M. de Gourcy, et communication de sa lettre à la commission d'agriculture et au Comice.

Lettre de M. le Président de la commission de l'industrie, relativement à la machine de M. Ruaux. — Rapport de la commission ; — Résumé des faits par M. le Président ; — Discussion, observations de quelques membres ; — Remise à quinzaine.

Lettre du Président de la Société linnéenne du nord de la France, à Amiens, qui demande un échange mutuel de publications. Accepté.

La parole est donnée à M. Charton pour faire le rapport de la commission d'agriculture.

La commission a pris connaissance d'abord de la lettre de M. le Préfet, qui invite la Société à seconder autant qu'il est en elle les efforts tentés par l'administration pour organiser l'enseignement agricole et horticole dans les écoles rurales. La commission propose un programme d'études et des récompenses à décerner. (M. Rambaud rappelle que,

depuis plusieurs années déjà, il a exprimé au sein de la Société le vœu qu'il y aurait lieu d'organiser l'enseignement agricole dans les écoles rurales.)

Délibération :

La Société d'Émulation des Vosges,

Vu la lettre adressée par M. le Préfet à la date du 4 janvier 1868 ;

Vu le n° 110 du Bulletin de l'Instruction publique *du département des Vosges, relatif à l'enseignement agricole et horticole dans les écoles rurales ;*

Vu le rapport présenté par sa commission d'agriculture à la suite de sa réunion du 14 janvier 1868 ;

Après en avoir délibéré,

Exprime le désir que pour l'année 1868 le programme des études agricoles soit restreint à ce qui concerne la composition des sols, les amendements, les engrais, c'est-à-dire aux huit premières leçons du programme adressé par M. Josseau à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture ;

Et décide qu'il y a lieu de décerner des encouragements consistant en livres, en médailles et en mentions honorables aux maîtres et aux élèves qui se seront le plus distingués par leur zèle et leurs travaux dans les écoles ou dans les concours.

Suite du rapport de la commission.

La commission a étudié le dessin de la charrue construite par MM. Howard, de Bedford (Angleterre), et destinée à arracher les pommes de terre et les betteraves. Comme ces instruments paraissent rendre de grands services à l'agriculture, la commission propose de prier Son Exc. le Ministre de l'Agriculture de lui en donner un exemplaire, afin de pouvoir les propager dans les Vosges.

La commission a examiné et discuté une lettre de M. le docteur Chevreuse qui contient de précieuses indications sur le miélat des houblonnières, sa nature, ses causes et les moyens de le prévenir. Pour éclaircir quelques points, la

commission demande que deux des ses membres soient chargé de visiter M. Chevreuse.

La commission enfin a pris connaissance d'une lettre de M. Barral, qui demande que la Société souscrive à une ou plusieurs actions dans l'exploitation de son journal. La commission ne pense pas que les fonds de la Société doivent être engagés dans des entreprises de cette nature.

Les propositions de la commission sont adoptées.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1868.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. Mandelert, qui remercie, en son nom et au nom de la Société jurassienne d'émulation, de l'envoi de nos *Annales*. La lettre de M. Mandelert est accompagnée des fossiles suivants recueillis dans une carrière de grès blanc, située près de Bellelay : 3 dents de poisson, entre autres *Lamna cuspidata, Lamna dubia*, étage *helvétien;* — une écaille encore adhérente à la pierre, — une partie d'os avec sa moelle. — Outre la pierre qui a été découverte à Létraye, et qui n'a pû être déterminée définitivement, M. Mandelert y a recueilli, lors de son dernier voyage, différents objets antiques, tels que des fûts de colonnes de marbre blanc et de porphyre, etc. Cette lettre et les objets qui l'accompagnaient sont renvoyés à M. Laurent.

M. le Président de la commission de l'industrie donne lecture du rapport de cette commission sur la machine de M. Ruaux. — Observations. — Délibération prise à l'unanimité.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1868.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M le Président informe la Société que M. Conus demande

à faire une conférence au profit des pauvres. M. Malgras et M. Gley veulent bien aussi promettre d'en faire chacun une. M. le Président se charge de convoquer très-prochainement la commission et de l'inviter à prendre les dispositions nécessaires relativement aux conférences qui seront faites au profit des pauvres.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Kellermann, capitaine en retraite à Gallardon (Eure et Loire), qui annonce que, depuis 14 ans, il travaille dans le but de propager et d'acclimater en France le *myrica cirifera* (arbre à cire), et qui nous adresse 20 graînes, avec une note pour en guider la culture. Quelques membres expriment des doutes sur la réussite de cet arbre sous le climat des Vosges. L'essai est d'ailleurs facile à faire. Comme nous avons maintenant une Société spéciale d'arboriculture et d'horticulture, la Société lui renvoie les graines et la communication de M. Kellermann.

M. le Président appelle de nouveau l'attention de la Société sur la question des engrais chimiques. M. Maud'heux a l'intention de faire à une prochaine réunion une proposition à cet égard.

Correspondance :

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, relative aux prochaines réunions solennelles des Sociétés savantes à la Sorbonne, les 14, 15, 16, 17 et 18 avril 1868. Cette lettre a été communiquée déjà à MM. les membres titulaires, et M. Malgras s'est inscrit pour représenter la Société et faire une lecture sur ce sujet : *de l'Instruction primaire depuis les premiers temps de la monarchie française jusqu'en 1833.*

Lettre du Secrétaire général de la Société pour l'instruction élémentaire, qui demande à notre Société de lui proposer des candidats à ses récompenses. Cette lettre est renvoyée à M. Malgras, avec prière de préparer les propositions pour la prochaine séance.

Lettre de M. Mazure, professeur de sciences au lycée d'Orléans, qui nous adresse son mémoire sur la statistique

agricole de France, en demandant que ses conclusions soient contrôlées par les cultivateurs, et en priant instamment les membres de notre Société de lui prêter leur concours.

Lettre de M. le comte Conrad de Gourcy. Envoi d'ouvrages.

Lettre de M. Barutel, qui demande s'il ne serait pas possible que, pour son rappel de médaille, il fût envoyé à Melle Adolphine Bonnet une seconde médaille, dont, au besoin, il ferait les frais. La Société ne croit pas, dans ce cas, devoir s'écarter des usages établis.

Lettre de M. de Caumont, relativement à la réunion, le 20 avril prochain, du congrès des délégués des Sociétés savantes. Renvoi à M. Malgras, qui veut bien se charger de représenter la Société à cette réunion.

Lettre de la Société des sciences naturelles (Pollichia) de Neustadt, qui annonce la mort de son Président, l'interruption de travaux qui a suivi, et qui demande à la Société d'Émulation de vouloir bien désormais continuer l'échange mutuel de publications.

Lettre du Président de la Société de géographie, qui demande à notre Société d'accueillir favorablement M. Gustave Lambert, le promoteur du projet d'expédition scientifique au Pôle Nord et le chef futur de l'expédition.

Lettre de M. Cunin, d'Épinal, qui demande un secours à raison des services qu'il a pu rendre par plusieurs inventions. La Société décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande.

La correspondance épuisée, le bureau donne communication :

1° D'un article de M. Portier, dans le *Journal d'Éducation populaire,* sur les cours d'adultes dans les Vosges et à Épinal ;

2° D'un article du *Journal de l'Agriculture,* n° du 5 décembre 1867, sur les systèmes d'irrigation en usage dans les Vosges ;

3° D'un article du même journal, n° du 20 décembre 1867, sur la météorologie agricole du canton de Remiremont, pendant l'année 1866 ;

4° D'un article du même journal, n° du 5 janvier 1868, sur les travaux de la Société d'Émulation des Vosges, par M. Abel Arbeltier;

5° D'un article du *Bulletin* de la Société impériale zoologique d'acclimatation, novembre 1867, sur la culture du cerfeuil bulbeux.

La parole est donnée à M. Charton qui fait d'abord un rapport sur la chanson : *La Lorraine,* que nous a adressée notre collègue, M. Leclerc. (Cette chanson est insérée dans le 1er cahier du tome XIII de nos *Annales*, page 121.)

M. Charton lit la pièce de vers suivante :

JADIS ET AUJOURD'HUI. — CONTE ESPAGNOL.

Du temps passé faire l'éloge
Et décrier le temps présent,
C'est un sot défaut qui se loge
Dans l'esprit parfois déplaisant
De l'homme atteint par la vieillesse.
Que dis-je? C'est plus qu'un défaut,
Qu'un travers ou qu'une faiblesse.
C'est une démence qu'il faut
Qu'à chacun je rende notoire
En racontant ici l'histoire
D'un espagnol arriéré
Qu'on nommait le bonhomme André.
Ce pauvre vieux dont la cervelle
A chaque invention nouvelle
Livrait un combat furieux
Disait tout haut que notre monde,
De ses progrès si glorieux,
Méritait comme une âme immonde
L'éternelle damnation,
Parce que son patriotisme
Avait détruit l'absolutisme
Et la sainte inquisition.

Un jour deux serviteurs avides
De plaisirs, de festins et d'or,
S'emparèrent de son trésor,
Si bien qu'il se vit les mains vides.
Ils furent même assez hardis
Tant leur nature était peu probe,
Pour lui voler sa garde robe.
Le tour joué par ces bandits
Lui donne des transports de rage.
Il le rejette sur notre âge
Qui, malgré ses milliers d'agents,
Laisse ainsi dépouiller les gens.
Toutefois il se montre leste
A faire traquer ses larrons.
Empruntant avec feutre et veste
Culotte courte et souliers ronds,
Comme il peut il s'en accommode,
S'inquiétant peu de la mode,
Et se jette en jurant toujours
Dans une voiture de place
Que l'on voyait le long des jours
Occuper le coin d'une impasse.
Sous le règne de Ferdinand,
Ceci n'est pas une imposture,
Il eût payé cette voiture,
Dix duros (1) argent bien sonnant,
Si secondé par la fortune,
Il eût pu s'en procurer une.
Avec dix réaux (2) à présent
Il fait face à cette dépense,
Sans que le moins du monde il pense
Que ce bienfait est un présent
Datant du règne d'Isabelle.

---

(1) Le duro vaut 5f 43c.
(2) Et le réal 0f 47c.

Pourvu d'un coursier plein de zèle
Qui pour lui met tout son orgueil
A se crever, en un clin d'œil
Il arrive à l'imprimerie
D'une gazette que l'on crie
La plus libre de l'univers.
Le rédacteur des faits divers
Veut bien raconter sa disgrâce
Dans ce journal dont les lecteurs
Pourront ainsi suivre la trace
Des deux insignes malfaiteurs,
Et les livrer à la justice,
Qu'ils aillent du nord au midi.
André sort sans dire merci
A l'auteur d'un si grand service.
   Ne négligeant aucun moyen
De vite recouvrer son bien,
Il va trouver en diligence
Le gouverneur qui, vu l'urgence,
Et le voyant si désolé,
Met le télégraphe en campagne
Pour apprendre à toute l'Espagne
Que le vieux bonhomme est volé.
   Mais l'article de la gazette
Le soir est lu par les voleurs
Qui, craignant qu'on ne les arrête
Avec leurs fonds et leurs valeurs,
Sortent lestement de la ville
Et courent au chemin de fer
Pour chercher ailleurs un asile.
Le train avec son bruit d'enfer
Les prend, les emporte et les lance
Tout droit aux portes de Valance.
   Mais que peut auprès de l'éclair
Traversant si promptement l'air
Le vol léger de l'hirondelle?

Pendant que pleins d'espoir en elle
La vapeur les entraîne au port,
Le télégraphe sans effort
Eût fait son incroyable ronde
Plus de cent fois autour du monde.
Grâce à son merveilleux concours,
On les saisit avec la proie
Qui devait embellir leurs jours.
Le volé ressent tant de joie,
Tant de bonheur en apprenant
Par un diligent télégramme
Un exploit aussi surprenant
Qu'il en pleure comme une femme.
Des bienfaits de quatre-vingt-neuf
Maintenant vous allez me dire
Qu'André va cesser de médire
Et se changer en homme neuf.
Du tout. Comme pour le message
Qui remplit moins d'un tiers de page,
On lui fait payer un duro,
« Un duro, ça! Canaréo!
» Et l'on dit avec impudence
» Que nous vivons à peu de frais
» Dans un siècle d'indépendance,
» De télégraphe et de progrès! »

Ch. Charton.

SÉANCE DU 19 MARS 1868.

Président, **M. Maud'heux père.**

Secrétaire, **M. Lebrunt.**

Sur le bureau est déposé un petit fragment de poterie antique avec dessins en relief. Ce fragment a été apporté par M. Galotte, professeur au collége d'Épinal, ancien

instituteur à Malaincourt. Remercîments et renvoi à M. Laurent.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur, qui annonce qu'il a examiné avec intérêt le dernier cahier de nos Annales. Des sujets d'études bien choisis, des documents utiles et élaborés avec soin paraissent à Son Exc. devoir assigner à notre recueil un rang des plus honorables parmi les publications dues à l'initiative départementale. M. le Ministre exprime à la Société ses remercîments et ses félicitations.

Lettre de Leurs E. Exc. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts et le Ministre d'État, qui remercient de l'envoi du dernier cahier des Annales.

Lettre de M. le Secrétaire général de la Société impériale et centrale d'horticulture de France, qui nous communique copie d'une pétition adressée à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, pour le prier de provoquer des mesures pouvant assurer la destruction des hannetons, et qui nous demande de vouloir bien appuyer cette pétition. La Société adhère à cette demande.

Tableau du mouvement de la population du département des Vosges par cantons et par arrondissements, comparé à celui de la population de la France, d'après les neuf recensements de 1826 à 1866 inclus, par M. Lahache, juge de paix à Xertigny. (Ce tableau est inséré dans le 1er cahier du Tome XIII des *Annales*, page 198.)

Expédition française scientifique au pôle nord, sous le commandement de M. Gustave Lambert; appel à une souscription publique.

Lettre de M. X. Thiriat. Envoi de son Livre-journal de météorologie agricole. Indications pour les observations.

Prospectus : le ver à soie du chêne. A ce sujet, M. le Président rappelle que depuis plusieurs années déjà il a exprimé le désir de voir des essais de sériciculture tentés dans les Vosges, au moyen de nouveaux producteurs de soie susceptibles de venir en aide à celui du mûrier en

détresse, et de pouvoir réussir sous notre climat. La Société vote la somme nécessaire pour l'achat d'un gramme de graine et d'un exemplaire du livre de M. Camille Personnat.

La correspondance épuisée, M. Gley, au nom de la commission d'admission, fait un rapport favorable sur la candidature de M. Maurice Aubry.

M. Malgras et M. Charton présentent un liste des personnes dignes d'être recommandées à la Société pour l'instruction élémentaire comme méritant les récompenses qu'elle décerne. (Cette liste a été adoptée par la Société pour l'instruction élémentaire telle que la Société d'Émulation l'avait présentée. Elle est publiée plus loin.)

M. Malgras donne lecture du travail qu'il a préparé pour les prochaines réunions solennelles de la Sorbonne. Ce travail a pour titre : de l'Instruction primaire en France depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'en 1833. M. Malgras était mieux en position que personne de traiter cette question. Si l'état actuel des choses laisse encore beaucoup à désirer, on est étonné de ce qu'il était anciennement. La Société écoute ce récit avec le plus grand plaisir, et l'accueille à l'unanimité en se chargeant de le proposer, pour une lecture publique, à Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1868.

Président, **M. Maud'heux père.**

Secrétaire, **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui accuse réception des deux exemplaires du dernier cahier des *Annales*, qui lui ont été adressés.

Lettre de M. Baudrillart qui s'empresse d'annoncer à la Société qu'il vient d'être nommé correspondant pour le département des Vosges de la Société impériale et centrale

d'agriculture de France. M. Baudrillart attribue cet honneur en grande partie à la confiance de ses collègues qui, depuis quelques années, l'ont nommé leur vice-président. La Société décide que des félicitations seront adressées à M. Baudrillart, et qu'il sera fait mention de cette communication au procès-verbal.

Lettre de M. Gérard, de Sapois, qui signale une petite inscription qu'il a découverte près du Haut des Courtes, commune de Sapois, et sur le territoire de Gérardmer, inscription portant la date de 1444. Des remercîments seront adressés à M. Gérard, avec cette observation que l'opinion qui prétend que ces pays ne sont peuplés que depuis le XVIIIe siècle est entièrement controuvée.

Circulaire du président de la Société hâvraise d'études diverses, relative à l'Eposition maritime internationale du Hâvre, pour 1868.

Notice sur l'éducation du ver-à-soie du chêne, par M. Berher. Cette notice sera déposée aux archives, et des remercîments sont votés à notre collègue. Des copies de cette instruction ont été adressées aux différentes personnes qui ont reçu de la graine. (Voir *Annales*, Tome XIII, 1er cahier, les résultats de l'essai d'élevage du ver-à-soie du chêne tenté à Epinal en 1868.)

La correspondance épuisée, M. Maurice Aubry est proclamé membre correspondant de la Société d'Émulation.

La Société entend le rapport fait, au nom de la commission de comptabilité, par M. Vadet, président, qui expose les résultats financiers de l'année 1867. Le compte laisse un petit déficit. Observations de plusieurs membres à ce sujet. A l'avenir, la Société ne votera une dépense qu'après examen préalable de la commission de comptabilité, qui seule pourra faire une proposition à cet égard, parce qu'elle connaît à chaque instant le chiffre des ressources disponibles.

M. Albert propose de faire venir, pour essais, des liens automoteurs à établir les moyettes, comme il en existe

dans le département du Cher. Renvoi à la commission d'agriculture.

M. Gley dépose, au nom de M. Malte-Brun, une brochure sur les trois projets d'exploration au Pôle Nord.

M. Maud'heux père entretient la Société d'un désir qu'il a depuis quelques années, de voir décerner des récompenses aux contre-maîtres et aux ouvriers des maisons industrielles. Les ressources de la Société ne permettraient point d'entrer dans cette voie utile si les chefs d'industrie ne lui venaient en aide, et ne facilitaient la réalisation de ce projet. M. Maud'heux a donc cherché à sonder les dispositions des industriels ; elles paraissent favorables. Il conviendrait alors d'inviter notre commission de l'industrie à examiner la question et à aviser aux moyens d'exécution. Il serait bon, afin d'éviter toute susceptibilité de la part des industriels, de leur proposer de s'entendre avec la Société pour discuter ces moyens d'exécution et arrêter les bases d'un programme. La Société décide, sur la demande de M. le Président, le renvoi de ces conclusions à la commission de l'industrie.

Il est donné lecture du travail de M. X. Thiriat sur les irrigations. M. Albert demande que M. Thiriat envoie la première partie de son travail qui a paru au journal de la Ferme et des maisons de campagne, n° 227, année 1866. Cette partie est nécessaire pour apprécier l'ensemble et comparer les résultats avec les documents fournis à ce sujet par MM. Folz, ingénieur, et Guérard, conducteur des ponts et chaussées.

M. Chapellier rappelle que M. le curé de Médonville et M. le docteur Millot ont demandé que des démarches fussent faites pour préserver la tour de Médonville de la destruction dont elle paraît menacée. Cette tour est romane, du XIIe siècle. Elle mérite, d'après M. Chapellier et M. Laurent, d'être conservée comme un spécimen de l'art à cette époque. M. Laurent s'est chargé d'écrire à M. le Préfet pour inté-

resser l'administration départementale à la conservation de ce monument. Il demande que la Société agisse dans le même sens. M. le Président fait remarquer que le meilleur moyen serait d'obtenir le classement comme monument historique; il propose d'adresser une demande à M. le Préfet et à S. Exc. le Ministre des Beaux-Arts. Cette proposition est adoptée.

SÉANCE DU 28 MAI 1868.

Président, M. Maud'heux père.

Secrétaire, M. Lebrunt.

A l'occasion du procès-verbal de la dernière séance et du renvoi qui lui a été fait de la brochure de M. Malte-Brun, M. Gley demande à faire quelques observations. Le livre de M. Malte-Brun contient l'exposé historique et géographique de la question d'exploration au Pôle nord. C'est un travail complet sur chacun des trois projets anglais, allemand et français, précédé d'une rapide esquisse de nos connaissances arctiques, et terminé par quelques considérations sur les chances que présentent ces entreprises. M. Gustave Lambert, le promoteur et le chef de l'expédition, s'efforce d'y intéresser tout le monde par des conférences publiques qui ont eu partout un plein succès. La Société d'Émulation des Vosges ne peut pas refuser à cette exploration son intérêt et ses sympathies. Aussi M. Gley propose la formation d'un comité de patronage en tête duquel la Société s'inscrira. Sur la proposition de M. le Président, MM. Baudrillart, Gley, Lemoyne, Laurent et Lebrunt sont nommés membres de ce comité.

M. le Président propose les prévisions de budget pour 1868. Après examen des différents articles et discussion de quelques modifications, le budget est arrêté.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, qui accorde à notre Société

une subvention de mille francs pour primes à distribuer. Ces primes reviennent, en 1868, à l'arrondissement de Remiremont.

Lettre de M. le docteur Chevreuse, qui raconte comment, après avoir coupé la tête à quelques hannetons, il a vu suinter, à l'endroit de la décollation, quelques gouttes d'une humeur visqueuse d'un brun foncé, avec laquelle M. Préclaire a fait un joli paysage dont la nuance lui a paru très-belle. M. Chevreuse a envoyé en même temps que sa lettre des échantillons de cette couleur qui n'a pas subi d'altération. Communication en sera donnée à la Société industrielle de Mulhouse et à notre collègue M. Nicklès.

Échange mutuel de publications demandé par M. Bronswick, président de la Société d'acclimatation et d'arboriculture qui vient de se fonder à Mirecourt. Accepté.

Circulaire du Président de la Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, qui adresse deux exemplaires du programme des prix proposés pour la plantation d'arbres fruitiers au bord des chemins, avec prière de donner à ce programme toute la publicité.

M. le Président demande à M. Chapellier des nouvelles des résultats qu'il a obtenus déjà avec ses vers à soie du chêne. M. Chapellier répond qu'il a pu en conserver sept qui se portent très-bien, qui sont dans le 3e âge, et tout disposés à dévorer une grande quantité de feuilles. M. le Président signale dans les publications de la Société d'histoire naturelle de la Moselle un article relatif à l'éducation de ces insectes. Il paraît que dans ce département les essais n'ont pas été très-satisfaisants.

La parole est donnée à M. Defranoux pour la lecture de son rapport sur une brochure que M. Bourguin l'a chargé d'offrir en son nom à la Société. Cette brochure fait partie d'une collection qui a pour titre : *l'Ami de la maison, entretiens sur l'Hygiène,* publiée par une association de dames. Celle dont il s'agit a trait à l'*Art de manger*. M. Defranoux en a extrait la substance sous forme de préceptes, dont

chacun constitue une règle qu'on se trouvera bien d'appliquer pour les divers tempéraments et les divers âges. Telle est, dit M. Defranoux en terminant, le fond, mais non la forme correcte et agréable de l'enseignement hygiénique d'un sage qui, faisant ce qu'il prescrit, atteindra l'extrême limite de la vieillesse, s'il ne perd pas de vue, dans son rôle d'infatigable apôtre du progrès scientifique et moral, qu'il en est de l'excès dans le travail de tête, comme de l'excès dans le manger ou dans le boire.

M. Defranoux lit ensuite le rapport fait par M. Charton au nom de la commission d'agriculture, réunie le 29 mars, pour examiner les diverses pièces qui lui ont été renvoyées. — La commission propose l'adoption définitive du programme des concours ouverts par la Société, et émet le vœu que des récompenses soient promises aux contremaîtres et aux ouvriers des établissements industriels pour leurs longs services et leur bonne conduite. — La commission a renvoyé à l'examen spécial de son président le livre de M. Mazure, auteur d'une statistique agricole de la France. — Vu le budget restreint de la Société, la commission propose à la Société de ne pas voter les sommes qui lui sont demandées pour différents achats. Les propositions de la commission sont adoptées. — Dans la même séance, la commission a entendu avec intérêt : 1° le compte rendu de l'ouvrage de M. Thiriat sur la météorologie du canton de Remiremont; 2° la nomenclature donnée par M. Bronswick, des plantes qui croissent dans les prairies naturelles de la plaine du département des Vosges; 3° la lecture, par M. Maud'heux, d'une notice sur l'engrais chimique dont la composition est due à M. Georges Will.

Enfin M. Defranoux donne lecture du rapport fait par M. de Blaye, sur l'ouvrage de M. Mazure. Ce livre traite de l'étendue des terres cultivées, et compare leur valeur et leurs produits dans les diverses régions de la France; il en donne une statistique détaillée. En accusant réception à M. Mazure de son envoi, M. de Blaye propose de le re-

mercier pour l'hommage qu'il a fait à la Société d'une œuvre de patience, de recherches, qui ne manquera pas de rendre des services à l'agriculture de notre pays en particulier.

SÉANCE DU 18 JUIN 1868.

***Président*, M. Maud'heux père.**

***Secrétaire*, M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. Bardy qui offre à la Société une brochure sur Belfort, sa ville natale. M. Bardy signale en même temps une assertion qu'il a trouvée dans un ouvrage intitulé : *Recherches anthropologiques sur le pays de Montbéliard*. En parlant des habitations lacustres, l'auteur dit qu'on a trouvé des pilotis dans les lacs vosgiens, dans celui de Gérardmer entre autres. M. Bardy est presque convaincu que cette assertion est erronée, parce que, dans les temps historiques et relativement peu éloignés de nous, il est constant que nos montagnes étaient en quelque sorte inaccessibles et nos vallées inabordables. Si donc il y a des pilotis dans le lac de Gérardmer, il est à peu près certain qu'ils ne remontent pas à la période lacustre. Toutefois, M. Bardy a voulu savoir si M. Maud'heux père, qui a fait sur l'ethnologie vosgienne des études spéciales, avait connaissance de cette assertion, et ce qu'il en pensait. A notre précédente séance, M. Maud'heux a consulté M. Albert sur la présence de ces pilotis dans nos lacs. Jamais M. Albert n'en a eu connaissance non plus. M. Maud'heux père a répondu dans ce sens à M. Bardy.

Lettre de M. Drouyn de Lhuys, président de la Société des agriculteurs de France. Invitation à la Société pour se faire représenter.

Concours ouvert par la Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, pour la composition d'un ouvrage d'instruction populaire.

La correspondance épuisée, M. Defranoux informe la Société que, pour la troisième fois, il est sorti le premier du concours agricole de la Société protectrice des animaux à Paris.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il propose d'adresser à M le Préfet pour la mettre sous les yeux du Conseil général :

MONSIEUR LE PRÉFET,

La Société d'Émulation des Vosges a l'honneur de vous prier d'accueillir avec faveur les observations qu'elle vient vous soumettre relativement à la pêche des rivières du département des Vosges, et de les mettre sous les yeux du Conseil général lorsqu'il sera appelé à s'occuper des règlements spéciaux qui lui sont en partie déférés. La Société a, dans le temps, consacré de nombreux efforts à la propagation des découvertes du pêcheur Remy, de la Bresse, et plus tard des modes de transport du poisson vivant inventés par le sieur Noel, de Bussang, et par les sieurs François et Vançon. Elle a plus tard encore signalé les causes qui ont fait disparaître de nos rivières le saumon qui remontait autrefois jusqu'au delà de Remiremont pour y frayer, et le jeune saumon, connu en Lorraine sous le nom de rené, qui ne quittait nos rivières pour redescendre à la mer qu'après avoir atteint un poids supérieur à celui des truites de la montagne. C'est au nom de ces précédents qu'elle se croit autorisée à vous soumettre des observations qu'elle entend d'ailleurs limiter à trois points seulement : 1° l'établissement des échelles à poisson; 2° les précautions à prendre dans les canaux d'irrigation; 3° l'empoissonnement des rivières des Vosges.

1° ÉCHELLES A POISSON.

Si les pêcheries établies hors de France sur les cours inférieurs du Rhin et de la Moselle mettent obstacle à la remonte des poissons qui au temps du frai émigrent de la

mer jusqu'aux rivières et redescendent ensuite des rivières à la mer, comme le saumon, l'alose, l'esturgeon, ceux qui ont réussi à franchir cet obstacle en rencontrent d'autres bien plus multipliés dans les barrages qui occupent de distance en distance les cours d'eau du département. L'établissement des échelles à poisson a paru constituer et constitue, en effet, le meilleur moyen de concilier les intérêts spéciaux de la pêche fluviale avec les intérêts plus importants sans contredit de l'industrie et des irrigations. Mais il ne suffirait pas, comme quelques esprits le pensent, que les dispositions de ces échelles fussent suffisantes pour permettre la remonte des poissons d'espèces vigoureuses, tels que les saumons, les truites, les brochets. Sous un double rapport, il est indispensable qu'elles permettent aussi la remonte des espèces de force inférieure, non-seulement parce que ces dernières servent à l'alimentation des premières, et qu'ainsi il est nécessaire de leur faciliter l'accès des mêmes eaux, mais encore et surtout parce que les rivières à eau trouble, où le saumon et la truite ne peuvent pas vivre, verraient bientôt leurs cours supérieurs complètement dépeuplés, si les espèces qui les fréquentent étaient empêchées d'y circuler librement. Si l'instinct de certaines espèces détermine leurs migrations au temps du frai, en tout temps, l'instinct de toutes les espèces les porte, lors des crues, lorsque les eaux tiennent en suspension une grande quantité de matières terreuses, à remonter vers les cours supérieurs pour y rencontrer des eaux plus saines.

Si donc les échelles à poisson ne répondaient pas aux nécessités de cet instinct commun à toutes les espèces, les populations riveraines des cours d'eau troubles, comme le Madon, le Vair et le Mouzon, en éprouveraient un notable préjudice.

2° CANAUX D'IRRIGATION.

La construction des canaux d'irrigation est éminemment vicieuse, au point de vue de l'intérêt du peuplement des

rivières; les mouvements alternatifs de mise en eau et de desséchement commandés par les soins que les prairies exigent en temps d'arrosage ou en temps de récolte, y occasionnent la destruction d'une grande partie du frai, et de nombreux témoins attestent qu'ils en ont vu enlever par voitures pour l'engraissement des terres. Ce déplorable résultat tient évidemment à l'instinct du jeune frai, qui recherche des eaux plus tranquilles que celles du cours principal et un abri contre les ardeurs du soleil et contre la dent des poissons voraces. Il tient surtout au mode vicieux adopté pour la construction des canaux.

Généralement les canaux sont pourvus à l'entrée de portières mobiles que l'irrigateur ouvre quand la prairie a besoin d'eau, et qu'il ferme en temps de gelée et quand l'enlèvement des récoltes l'exige. Quand les portières sont ouvertes, le canal, les royes d'irrigation et les rigoles se remplissent : le jeune frai s'y réfugie; le plus petit quitte le canal, ses dérivations, et parvient dans les rigoles. Quand les portières sont fermées, ce qui a toujours lieu brusquement, les rigoles se vident, les dérivations sont privées d'eau, le canal principal finit lui-même par rester à sec. L'eau se retire avec une telle rapidité que le frai ne peut revenir assez vite au canal principal pour gagner l'issue qui rejette ses eaux à la rivière. En moins d'une heure, une quantité incalculable de jeune frai reste à sec et périt.

Dans la plupart des prairies, l'irrigation en nappes est pratiquée. Les rigoles n'ont pas d'issue vers un canal de décharge aboutissant à la rivière; il en est ainsi souvent des dérivations secondaires ou royes d'irrigation, quelquefois même du canal principal. Le poisson de frai se trouve donc engagé dans de véritables culs de sacs ou impasses, et y périt inévitablement quand les eaux sont retirées.

Quel moyen d'obvier à cette cause si grave et si constante d'une impitoyable destruction? On en a indiqué plusieurs : d'abord, l'approfondissement du lit des canaux et de leurs dérivations, sinon dans toute leur étendue, du moins sur

des points convenablement espacés. Ces creusements devraient descendre assez bas pour être toujours remplis d'eau et être assez étendus pour que le frai pût y vivre pendant toute la durée du dessèchement ; ensuite, l'établissement de communications continues du canal principal à la rivière, des dérivations et des rigoles à des canaux de décharge aboutissant à la rivière ; enfin, la fermeture lente et progressive des portières qui permettrait au poisson de suivre la diminution progressive des eaux pour se retirer à la rivière.

De ces moyens le dernier ne paraît pas suffisant. Il exigerait une surveillance que l'administration des ponts et chaussées ne pourrait pas rendre efficace, à raison du trop petit nombre des agents dont elle dispose pour la police de la pêche. Il n'en est pas de même des deux premiers. La Société d'Émulation sait qu'ils ont attiré l'attention de cette administration, qui a fait les plus honorables efforts pour amener les irrigateurs à leur adoption, et qui a même obtenu déjà par la seule persuasion quelques résultats précieux. Mais il est facile de comprendre la nécessité d'atteindre à une mesure d'ensemble, d'autant plus légitime que les permissions de barrage ne sont accordées qu'en vue de l'intérêt public, et que ceux qui en profitent doivent être légitimement tenus de conformer leurs construtions aux exigences de cet intérêt supérieur.

La Société d'Émulation pense donc que si la loi ne donne pas au Conseil général la mission d'établir un règlement qui arme l'administration des ponts et chaussées des pouvoirs nécessaires, il peut du moins en référer au Gouvernement et lui signaler le mal et le remède.

3° REPEUPLEMENT DES RIVIÈRES.

La Société d'Émulation, en abordant ce troisième point, est heureuse de constater les efforts de l'administration des ponts et chaussées pour créer des établissements d'éclosion où le jeune frai est protégé jusqu'à l'époque où il peut

être livré aux cours d'eau qui lui conviennent. L'absence de ressources suffisantes a pu paralyser en partie ses efforts, mais ils n'en méritent pas moins l'estime et les éloges.

Le moment viendra sans doute où le Gouvernement, à son défaut, le département, parviendront à faire établir successivement des ateliers de reproduction aux bords de nos rivières, notamment des aquarisères (1), mais en attendant n'y a-t-il pas des résultats précieux qu'il serait possible d'atteindre à l'aide de légers sacrifices. Quand, de tous côtés, en France, on s'efforce d'introduire dans les eaux des espèces nouvelles, n'est-il pas pénible de penser que le département des Vosges, où la pisciculture a pris naissance et qui est si voisin de l'établissement d'Huningue, reste étranger au mouvement qu'il a lui-même provoqué (2)? Il y a cependant de nouvelles espèces qui réussissent parfaitement dans les eaux françaises, telles que les feras, poissons exquis des lacs de la Suisse introduits dans le lac des Settons (Nièvre), où ils se reproduisent et d'où ils se propagent dans les rivières qui s'y versent ou qui en sortent; telles sont aussi la truite des grands lacs et d'autres espèces de truites inconnues dans nos eaux. Pour les eaux troubles, le carassin qui habite déjà les étangs de la Lorraine et notamment les anciens fossés de Neuvillers-sur-Moselle, la lamproie, la perche, la tanche, la carpe, ces quatre dernières espèces devenues si rares aujourd'hui dans ces eaux.

Certes, les dépenses nécessaires pour l'introduction des feras et des truites d'espèces étrangères dans les lacs et dans les eaux vives des Vosges ne seraient pas considérables. L'établissement d'Huningue fournit les œufs fécondés et même l'alevin, ou gratuitement, ou à des prix très-bas, auxquels il faut ajouter seulement un prix de transport peu élevé

---

(1) Voir la description de cet appareil dans le *Journal de la Société d'acclimatation* du mois de mai 1868, page 275..

(2) Voir au même numéro du même journal, page 337, le rapport de M. Coste.

pour une si courte distance. Quant aux espèces d'eaux troubles, on trouverait facilement l'alevin nécessaire dans les étangs du département de la Meurthe. Il ne faut pas d'ailleurs des quantités considérables, ni des essais multipliés. Si les espèces introduites se plaisent dans nos eaux et y trouvent les éléments de leur alimentation, elles s'y reproduiront rapidement. Le Conseil général peut donc, à l'aide d'un léger sacrifice, réaliser ces introductions. Il peut demander au Gouvernement, propriétaire d'une partie des eaux des Vosges, soit comme riverain, soit à titre domanial, un concours qui certainement ne lui sera pas refusé.

Dira-t-on que la pêche n'est que d'un intérêt secondaire? Mais cet intérêt peut grandir, et, en matière d'alimentation, aucune ressource ne doit être négligée. On a dit avec raison que les eaux des pluies entraînent aux rivières une partie notable des élémens fertilisants de la terre, mais qu'avec une bonne culture des eaux, les rivières peuvent les rendre à la consommation sous des formes nouvelles.

Le Conseil général aura à s'occuper de beaucoup d'autres questions réglementaires. La Société d'Émulation les considère comme d'un ordre secondaire. Dans sa conviction, la richesse des eaux repose sur quatre moyens principaux :

1° Le bon choix des cantonnements réservés;

2° L'établissement des échelles à poisson ;

3° Les dispositions à établir dans les canaux d'irrigation pour prévenir la destruction du fretin;

4° L'introduction de nouvelles espèces.

Des perfectionnements ultérieurs et des règles sévères contre le braconnage des eaux, ramèneront l'abondance et le bas prix du poisson au profit de toutes les classes de la population, au profit surtout des visiteurs que l'ouverture de nouveaux chemins de fer amènera toujours plus nombreux dans nos belles montagnes.

Après cette lecture, un membre demande qu'on propose l'interdiction totale de la pêche dans un cours d'eau pendant

une certaine période, cinq années par exemple; d'autres membres font des objections. Il y a d'ailleurs une loi. La Société donne à l'unanimité son assentiment aux observations soumises par M. Maud'heux, et décide que la lettre sera adressée à M. le Préfet.

M. Charton donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission d'agriculture, le 31 mai 1868.

M. Charton fait différents rapports :

1° Sur le travail de M Lahache : *Biographie de M. Loye;*

2° Sur l'ouvrage adressé par notre collègue M. Sabourin de Nanton : *Epinal et l'Imagerie dans les Vosges.* Après un coup d'œil jeté sur l'histoire d'Epinal, sur sa topographie et celle des environs, sur ses institutions parmi lesquelles il cite la Société d'Émulation à laquelle il rend hommage, ainsi qu'au travailleur infatigable qui la préside, M. Sabourin s'occupe spécialement des deux imageries qui existent dans notre ville, et qui appartiennent, l'une à MM. Pellerin et Cie, l'autre à MM. Pinot et Cie. La brochure de M. Sabourin, dit M. le rapporteur, offre un très-grand intérêt et mérite de prendre place parmi les publications qui traitent de l'histoire de notre pays;

3° Sur un travail adressé par notre collègue M. L. Jouve : *Recueil nouveau de vieux noëls* inédits en patois de la Meurthe et des Vosges. M. Charton rappelle d'abord l'ouvrage publié déjà par M. Jouve sur les patois lorrains, pour lesquels il professe une estime toute particulière, ouvrage qui a été très-bien accueilli par les philologues, et exprime ensuite le désir de ne point voir disparaître totalement ce langage rustique et rude, mais pittoresque et énergique de nos montagnes; puis il cite les 17 vieux noëls inédits recueillis par M. Jouve, et parmi eux celui qui est en patois de Gérardmer. M. Jouve, dit M. Charton en terminant, a tenu à faire paraître ses noëls dans le patois le plus correct; il y avait reconnu des erreurs qui les déparaient singulièrement; il s'est rendu sur les lieux pour y remédier, et il a pu rétablir le texte dans toute sa pureté. Son recueil est accompagné de la no-

lation musicale des airs sur lesquels se chantent les noëls et d'un glossaire qui permet de les traduire en français et d'en apprécier le mérite.

M. Charton offre à la Société sa première *Étude sur les mœurs contemporaines.*

Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une petite notice de M. Bardy sur un manuscrit entomologique de la bibliothèque de Saint-Dié. Ce manuscrit est intitulé : *Insectes de Lorraine.* Journal d'observations faites en mil sept cent soixante et seize et mil sept cent soixante et dix-sept par D. C. F. R. B, 2 volumes in-4° sur papier, reliure en veau, titre frappé. M. Bardy commence par donner, en les puisant dans le manuscrit lui-même, des indications qui pourraient permettre de retrouver ailleurs le nom de ce Dom C. F., religieux bénédictin. Ces détails sont tirés des circonstances de la vie du religieux. Puis M. Bardy analyse succinctement et apprécie l'œuvre elle-même dans laquelle il a trouvé des monographies très-détaillées et bien faites. La notice de M. Bardy est insérée dans le 1er cahier du tome XIII des *Annales* de la Société d'Émulation, page 123.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1868.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Des demandes de récompenses, au nombre de vingt-quatre, sont communiquées à la Société qui les renvoie aux diverses commissions qu'elles concernent.

Lettre de M. le Préfet, qui annonce à la Société qu'elle a obtenu du Ministère une subvention de mille francs pour primes à décerner à l'agriculture.

M. Charton donne lecture du compte rendu de la dernière séance de la Commission d'agriculture, qui a délibéré sur les différentes pièces soumises à son examen, et qui fait dif-

férentes propositions, entre autres sur l'invitation faite par le Gouvernement aux Sociétés agricoles, de lui indiquer les procédés pratiques de destruction des hannetons qui pourraient être consignés dans le projet de loi à intervenir; et aussi sur la demande adressée par la Société des agriculteurs de France, dans le but de solidariser les intérêts de l'agriculture par un vaste système de représentation. Les propositions de la Commission sont adoptées.

Au nom de la Commission de publication, M. Malgras propose l'insertion de plusieurs travaux ou mémoires dans nos *Annales*. Les propositions de la Commission sont adoptées.

Enfin M. Charton dépose sur le bureau deux rapports, l'un sur la biographie de Georges-Cuvier, par M. Bourguin; l'autre sur les poésies de Melle Bonnet. M. Bourguin, dit M. Charton, à qui nous devions déjà la biographie de Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, vient de publier celle de Georges Cuvier, et l'a écrite dans ce style que nous lui connaissons et qui rend si attrayante la lecture de ses ouvrages. Il y avait dans Cuvier deux hommes bien distincts : l'homme de science et l'homme d'état. L'homme de science fit faire les plus grands progrès à l'histoire naturelle par ses leçons et par ses ouvrages qui fixèrent l'attention de tous les naturalistes et dont M. Bourguin donne l'analyse; il contribua de tout son pouvoir à la fondation de la Société d'encouragement pour l'instruction primaire. De bonne heure membre de l'institut et professeur au collége de France, il fut chargé par le premier consul de concourir à l'établissement des lycées, et plus tard, membre du Conseil de l'université, il reçut de l'Empereur la mission d'organiser l'instruction publique en Italie, en Hollande, dans la Basse-Allemagne et dans les villes hanséatiques. L'homme d'État prit une part éclairée et active au maniement des affaires publiques. Il fut successivement maître des requêtes au Conseil d'État, Conseiller et Président de section. Commissaire du Roi, il eut à défendre devant la

chambre un grand nombre de projets de loi, et il le fit avec talent et énergie. La dignité de pair de France vint, en 1831, couronner sa laborieuse et fertile carrière. En terminant, M. Charton propose à la Société d'adresser à M. Bourguin des remercîments et des félicitations.

Mlle Bonnet, que la Société d'Émulation a couronnée deux fois déjà, lui témoigne sa gratitude en lui adressant un recueil de pièces qu'elle a présentées à l'Académie des jeux floraux. Ces pièces sont au nombre de quatre : *La liberté dans un cachot* est le chant d'un prisonnier, dont le corps est captif mais dont l'âme est libre, qui célèbre avec fierté son indépendance, et qui est prêt à lui sacrifier tout, même sa vie. — Dans *La confidence*, c'est une jeune fille qui est en proie à de vagues tortures, et qui dans son âme entend deux voix, l'une lui criant de vivre parce que la vie est belle et qu'il est doux d'aimer, l'autre lui disant que souffrir est le mot de la vie, que l'amour est fragile et l'espoir une folie. — *Le secret de Rose-Marie* peint la mélancolie et les rêveries d'une enfant de seize ans qui ne dit son secret à personne et le laisse deviner à tout le monde. — Enfin l'odelette *Jour et nuit* est une hymne au soleil dont les feux brodent dans l'espace des arabesques d'or, et à la lune qui s'allume au front pâle des cieux. Dans ces nouveaux poèmes de Mlle Bonnet, dit M. Charton, il y a de très-belles pensées rendues par de très-beaux vers; il y a du sentiment, de la philosophie, de la grâce, de la chaleur, mais on pourrait y trouver aussi quelques taches, quelques invraisemblances et un peu de déclamation et de prétention.

SÉANCE DU 20 AOUT 1860.

***Président*, M. Maud'heux père.**

***Secrétaire*, M Lebrunt.**

Présentation de M l'abbé Hermann Kuhn.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique,

qui nous annonce que par arrêté du 31 juillet 1868, il a attribué une allocation de 400 francs à notre Société. La Société accueille avec la plus vive reconnaissance ce témoignage de l'intérêt que le Ministre porte à nos travaux.

Lettres d'invitation aux fêtes annuelles des comices d'Épinal, de Remiremont et de Saint-Dié.

Lettre du Secrétaire général de la Société pour l'instruction élémentaire, qui envoie les médailles et les mentions honorables décernées sur notre proposition à divers instituteurs et institutrices des Vosges. Des remercîments seront adressés à cette Société au nom de la Société d'Émulation, dont toutes les propositions ont été accueillies, et au nom des lauréats.

Lettre du Secrétaire de la Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, qui remercie de l'envoi des Annales et qui nous adresse une collection des publications de cette Société.

Programme des concours ouverts par la Société académique de Saint-Quentin.

La correspondance épuisée, l'ordre du jour appelle la réponse à faire à M. le Préfet sur la question du hannetonnage. La Société d'Émulation, après avoir reçu les avis et les observations de sa commission d'agriculture et de plusieurs de ses membres, sur la proposition de son président, décide que la lettre suivante sera adressée à M. le Préfet : « Pour répondre au désir du Gouvernement, il faudrait connaître exactement les procédés efficaces pour la destruction des hannetons, et vérifier si leur emploi peut être imposé par une loi appuyée de sanctions pénales. — On a prétendu que des aspersions d'eau salée sur le sol, avaient pour effet d'empêcher le hanneton d'y déposer ses larves, ou les faisaient périr. La dépense exigée par l'emploi du sel est un obstacle insurmontable à l'application de ce procédé dans une proportion un peu large. Employé par un petit nombre, en le supposant même très-efficace, il pourrait préserver leurs terrains, mais en repoussant l'insecte sur les autres. — On a proposé des labours successifs mettant à découvert les

larves, et permettant ainsi de les saisir et de les détruire. Mais les labours occasionnent aussi une dépense, à laquelle s'ajouterait le prix de journée des ramasseurs. On ne peut d'ailleurs exécuter ces labours ni dans les forêts, ni dans les prairies, ni dans les cultures de certains produits, luzernes, trèfles, houblons, plantes hivernales, etc. — Il en est de même des autres moyens qui ont encore été indiqués. — Un seul reste admissible, celui de la chasse aux hannetons. Mais comment constater les contraventions? Fera-t-on la visite des propriétés? Mais si, dans l'une, on découvre des hannetons, où sera la preuve qu'une contravention à la loi peut seule expliquer leur présence? Évidemment des hannetons ont pu s'y arrêter la veille ou le matin sans aucune faute de la part du propriétaire. — Que des primes soient accordées à ceux qui se livrent à cette chasse; que des fonds particuliers soient alloués aux comices pour les individus et les communes qui auront détruit les hannetons sur la plus grande échelle; que des dispositions nouvelles punissent la destruction des corbeaux, des oiseaux de nuit et de tous les oiseaux et autres animaux qui font des hannetons leur nourriture habituelle, tels sont les moyens directs et indirects qu'on peut employer pour arriver à une plus grande destruction. — Mais la loi, les pénalités semblent infructueuses et impuissantes, propres seulement à exciter le mécontentement de ceux qu'elle tendrait à protéger. »

M. Charton, au nom de la commission d'admission, fait un rapport sur la candidature de M. Defrance.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport et des propositions de M. le Président de la commission de l'industrie sur les questions soumises à cette commission.

La parole est donnée à M. Charton pour une lecture : *les bons mots de M. de Talleyrand.* M. Charton rappelle d'abord que « le peuple français est le peuple le plus spirituel de la terre; qu'en France l'esprit court les rues, se fixe dans toutes les classes de la société et se manifeste sous toutes

les formes. Il s'exerce volontiers aux jeux de mots, et il en produit parfois qui sont assez piquants, assez justes ou assez drôles pour exciter l'étonnement, dérider le front, causer un instant de plaisir et acquérir le droit de circuler avec succès. » Pour réhabiliter même le calembourg aux yeux de quelques personnes, M. Charton prouve, par deux exemples, que les hommes les plus illustres se le sont permis quelquefois. Du reste, M. de Talleyrand-Périgord n'avait pas précisément un faible pour le calembourg; mais il se fit une certaine célébrité par ses fines réparties qu'on se plaisait souvent à citer. M. Charton, d'après un de ses biographes, rapporte un assez grand nombre des bons mots de M. de Talleyrand, parce qu'ils sont de nature à bien faire apprécier la tournure d'esprit et le sang-froid de celui qui a dit que « la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. »

M le Président donne lecture, dans le Bulletin mensuel de la Société impériale zoologique d'acclimatation, mois de mai 1868, page 341, d'un article du procès-verbal de la séance du 20 mars : « Une lettre de M. Guérin Méneville, publiée dans le n° de janvier du Bulletin de la Société protectrice des animaux, démontre que le *Bombyx Cynthia* est naturalisé aujourd'hui en France. La preuve de cette naturalisation résulte d'un fait très-intéressant et très-remarquable qui m'a été signalé, le 9 octobre dernier, par M. Gillet Damitte, inspecteur de l'enseignement primaire, à qui le *Moniteur* doit d'excellents articles agricoles. Cet agronome vient d'observer à Paris même, dans le jardin de M. le curé de la paroisse Saint-Éloi, rue de Reuilly, 36, de 25 à 30 chenilles du *Bombyx Cynthia* dévorant les feuilles des deux seuls ailantes qui existent dans ce jardin et y tissant leurs cocons. Comme personne n'a apporté ces vers dans le jardin de M. le curé de Saint-Éloi, il est évident que des œufs ont été déposés sur ces arbres par des papillons dont les cocons avaient passé l'hiver dans quelque plantation d'ailantes destinée à l'élevage de ce nouveau ver

à soie, ou sur quelques-uns de ces beaux arbres cultivés dans les parcs et promenades de Paris et de ses environs. Du reste, quelques observations analogues avaient été faites déjà, et l'on avait trouvé des œufs de *Bombyx Cynthia* sur des ailantes très-éloignés des lieux où l'on élevait ce ver à soie. Aujourd'hui, on peut dire que M. Gillet-Damitte vient de constater, de la manière la plus positive, un fait très-rare dans l'histoire naturelle des animaux : *la naturalisation* accomplie en France d'un ver à soie de Chine récemment importé et acclimaté, quand nous n'en sommes encore, relativement au ver à soie ordinaire du mûrier, et après des siècles, qu'à une simple *acclimatation.* »

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1868.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

A l'occasion du procès-verbal de la séance du 20 août, et de la question de l'acclimatation des vers à soie du chêne, M. le Président rappelle une métamorphose remarquable et tardive obtenue par M. Chapellier. M. Chapellier met alors sous les yeux de la Société un magnifique papillon femelle de ce ver.

Correspondance :

Lettre de M. Joly, architecte et conservateur de la bibliothèque et du musée de Lunéville, qui a découvert dans l'ancienne abbaye d'Étival la sépulture de Charles-Louis Hugo, et qui demande le concours de la Société d'Émulation pour rétablir un monument et une épitaphe. La Société charge M. Rambaud, l'un de ses membres, d'aller à Étival, de s'entretenir avec M. le maire et M. le curé, de voir ce qu'il y aurait à faire, et de rendre compte à la Société de sa mission. M. le Président propose aussi une modification dans ces expressions de l'épitaphe : *illustrissime Seigneur,* qui

ne peuvent pas y figurer. M. Joly sera prévenu des intentions de la Société, qui lui vote des remercîments.

Lettre du bibliothécaire-archiviste de la Société académique de Brest, qui annonce que cette Société accepte avec empressement l'offre que nous lui avons faite l'année dernière, sur la proposition de M. Baudrillart, d'un échange mutuel de publications.

Société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires, envoi des deux premiers nos du Bulletin et de diverses brochures, et demande d'échange de publications.

Lettre du Président de la Société industrielle de Mulhouse à laquelle on avait renvoyé la communication de M. Chevreuse. Cette société est d'avis que la couleur extraite du hanneton ne peut avoir aucun intérêt industriel; les nuances brunes sont en effet très-communes, et l'on peut se les procurer à bas prix et en tout temps avec une facilité plus grande que celle que propose notre collègue.

Programme des concours de la Société philotechnique.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture de la présentation de M. de l'Hervilliers.

Au nom de la Commission d'admission, il est fait un rapport sur la candidature de M. l'abbé Kuhn.

La Société entendra à la prochaine séance le rapport d'ensemble de sa commission d'agriculture.

La Société charge M. Duhamel de prononcer le discours d'usage à la prochaine séance publique.

M. Charton fait une lecture sur l'alcoolisme. Ces quelques pages lui ont été inspirées par une conférence à l'asile impérial de Vincennes de M. le docteur Danet, médecin du Ministère de l'Intérieur. M. Charton donne d'abord une analyse de cette conférence. Il rappelle les propriétés et les différents procédés de préparation de l'alcool, les différentes formes sous lesquelles on le consomme, et s'arrête un instant sur l'absinthe. Il dit ensuite les causes qui font naître l'habitude de boire de l'alcool, puis les déplorables effets de cette funeste passion qui fait passer l'alcoolisé par toutes

les phases de la dégradation physique et morale, effets qui peuvent même atteindre ses descendants. Il serait temps que cette conférence fût lue avec fruit et profit par tous les buveurs d'alcool, car l'alcoolisme constitue un fléau qui fait annuellement en France plus de 40,000 victimes. — M. le Président exprime à M. Charton les remercîments et les félicitations de la Société pour cette lecture

M. Malgras fait connaître les propositions de la commission du concours littéraire, artistique, etc. Ces propositions sont adoptées.

La même commission demande que l'*éloge de Pellet* soit remis au concours spécial. Cette proposition est adoptée aussi.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1868.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. Seillière qui adresse le compte rendu des fouilles entreprises pour retrouver les restes de Dom Augustin Calmet, et qui fait part à la Société du projet d'élever un monument à l'illustre abbé de Senones. M. Seillière demande surtout l'appui moral de notre Société dans cette occasion. La Société décide qu'elle se fera l'interprète du vœu de la commission en adressant un appel à tous ses membres, titulaires, associés libres, correspondants, ainsi qu'à toutes les Sociétés savantes qui sont en relation avec elle.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. Noël.

M. Defrance et M. l'abbé Kuhn sont élus et proclamés membres de la Société d'Émulation.

M. Duhamel lit le discours qu'il doit prononcer à la séance publique. M. Duhamel a pris pour texte : *l'Organisation des bataillons de volontaires en 1791 et 1792.*

Après un regard jeté sur le passé dans des pages qui mettent en relief le patriotisme de cette époque, M. Duhamel constate en terminant que les Vosges n'ont pas dégénéré, car c'est ce département qui, de nos jours, a donné le signal de ces levées de volontaires qui font la guerre à l'ignorance.

M. Conus lit une partie de son rapport au nom de la Commission du concours littéraire et artistique, et soumet à l'approbation de la Société la liste des prix proposés par cette Commission.

La Société entend la lecture des propositions de la commission de l'industrie et les adopte.

M. Lapicque présente les propositions de la commission d'agriculture.

La Société arrête la liste des récompenses qu'elle décernera dans un mois.

Le reste de la séance est consacré aux dispositions de la séance publique.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1868

***Président*, M. Maud'heux père.**

***Secrétaire*, M. Lebrunt.**

M. le Président donne lecture des présentations de MM. Aymé Seillière et Frédéric Seillière.

M. Conus donne lecture de la seconde partie de son rapport, au nom de la commission du concours littéraire et artistique.

M. Lapicque lit le rapport de la commission d'agriculture, sur les lauréats de 1868.

M. Lapicque fait remarquer, dans ce rapport, que cette année, comme en 1867, un certain nombre de demandes dérisoires de récompenses ont été adressées à la Société. Pour éviter ces abus, et pour faciliter en même temps les opérations de la commission voyageuse, la Société décide que, désormais, les primes ordinaires qu'elle décerne sur ses

fonds seront exclusivement attribuées, chaque année, à un arrondissement particulier, qui sera le même que celui auquel reviendront les grandes primes du Gouvernement.

Le rapport de la commission d'admission est entendu sur les candidatures de MM. Edmond Caillette de l'Hervilliers, Ernest Noël, Frédéric Seillière, Aymé Seillière.

La Société arrête les publications auxquelles elle s'abonnera pour 1869.

M. Rambaud donne lecture du rapport suivant qu'il a été chargé de faire, sur la proposition de M. Joly, architecte et conservateur de la bibliothèque et du musée de Lunéville, relative à la conservation de la sépulture de Charles-Louis Hugo, abbé d'Étival.

Messieurs,

Vous m'avez fait renvoi, dans une de vos récentes séances, d'une lettre qui vous a été adressée par M. A. Joly, architecte et conservateur de la bibliothèque et du musée de Lunéville, au sujet de la sépulture de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïs et abbé d'Etival, et d'un petit carreau de marbre noir indiquant cette sépulture dans l'église de l'ancienne abbaye des Prémontrés d'Etival.

Vous avez bien voulu me prier de vérifier les détails fournis par M. Joly, et de vous adresser un rapport sur leur exactitude ou leur authenticité.

Pour remplir cette mission, je me suis rendu à Etival, le 23 octobre, en compagnie de M. Demange, négociant à Raon-l'Etape, né d'ailleurs à Etival, homme éclairé, avide de connaître et curieux de l'histoire de notre pays.

M. L. Conroy, adjoint de la commune, tout en me fournissant des données précieuses, m'avait exprimé, la veille, le regret qu'un voyage ne lui permît pas de m'aider dans mes recherches; M. le curé de la paroisse s'excusa lui-même sur une absence forcée; et M. le Maire, M. (Victor) François, me seconda avec autant de soins empressés que d'intelligence.

Je me laisserais volontiers aller à élargir le cercle de mon compte rendu, à vous raconter tout le plaisir d'archéologue et d'artiste qu'on éprouve à observer en détail l'antique moustier d'Etival, et j'aimerais à en faire passer sous vos yeux toutes les beautés trop peu connues.

Mais ce monument est digne d'une monographie spéciale. Il réunit à la fois, sans contraste trop choquant, le style roman, le style ogival, et, dans ses tours et sa façade, celui d'une architecture moderne sans dénomination particulière, croyons-nous, et pareille à l'architecture de Saint-Sulpice, à Paris; trois époques y sont donc bien marquées : on y retrouve celle du IXe au XIe siècle, celle du XIIe au XIVe, enfin, le millésime de 1700, gravé sur la frise du portail, annonce l'année où fut entrepris le remplacement de l'ancien clocher par le portail flanqué de deux tours (1), qui existe aujourd'hui.

L'église a la forme d'une croix latine dont l'arbre est dirigé dans le sens du sud au nord; dans le collatéral droit, plus loin que la chapelle Sainte-Richarde (2), à terre et dans l'axe du collatéral, enchâssée dans une dalle ou un pavé qui n'a rien de tumulaire, est une plaque de marbre noir dont l'angle supérieur gauche est brisé : cet angle a dû porter les mots *hic jacet*. On lit ensuite :

R^us^ ac Ill.
D. D. Carolus Ludovicus
Hugo, Ep^us^ Ptolem.
Abbas Reg. Stivagii, et
Ejus territorii, S. Sedi
Immediate subjecti

---

(1) Une de ces tours ne s'élève qu'à la hauteur du 1er étage; elle resta inachevée, dit la tradition, par suite de l'avénement de la révolution française.

(2) Richarde, épouse de l'empereur Charles le Gros, vivait au IX siècle; elle a été possesseur de l'abbaye d'Etival, comme elle avait été fondatrice et seigneur de celle d'Andlau, en Alsace.

Prœlatus ordinar : et
D^nus temporalis
Pie in christo obiit
Augusti Die 2.1739.

Telle est l'inscription signalée à votre attention par M. Joly : elle est placée, il est vrai, sous les bancs des écoliers, mais elle était parfaitement connue des autorités municipales, du pasteur et des habitants lettrés de l'endroit : tous l'ont toujours vue, au plus loin qu'ils puissent reporter leur souvenir, à cette place, et M. le Maire déclare que, lors du remaniement du pavé de l'église, il y a un ou deux ans, il a recommandé expressément aux ouvriers de ne pas changer l'emplacement de la dalle dont il s'agit. Diverses circonstances accréditent cette opinion : en effet, tout près, à 3 mètres environ de la plaque, en ligne oblique, et appliqué contre le mur, au bras droit du transept, à 3 mètres environ au-dessus du sol, est un autre marbre enchâssé dans une pierre ornementée par les soins mêmes de l'abbé Hugo, à la mémoire de Dom Siméon Godin, son prédécesseur, mort le 4 octobre 1723. Cette plaque est surmontée d'un médaillon de marbre portant le portrait même de Dom Godin en vêtements blancs.

Voici la copie textuelle de l'inscription dont il s'agit :

D. O. M.
R^mo Patri ac Domino D.
Siméoni Godin.
Inclitæ Stivagiensis
Canoniæ per Annos XL Abbati
Méritissimo
Tractus Stivagiensis, Novæ-Villæ,
Monstreoli et Nohenii
Prœlato ordinario
Et temporali dynastæ,
Morum Innocentia, Cordis Humilitate,

Modestia, Religione
Viro spectabili
Nulli secundo,
In congregatione Norbertina
Sindico generali,
Definitori, Visitatori
Sæpe renuntiato, Semper
Merenti
Prælaturam, urgente potius
Humilitate
Quam premente ætatis octogenariæ
Sarcina
Sponte Exuenti,
Ut totum interiori vitæ se daret
Quam totus Excoluit,
Hoc pietatis monumentum et virtutis
Perennandæ anathema
Mœtus et gratus, posuit successor
Pater C. L. Hugo
Grato prœdecessori
Ne quem mors invida sustulit
IV octobris, M. DCCXXIII,
Posteritati eriperet post fata
Victurum Æterne.

Plus près de l'inscription de Dom Hugo, et dans le même bras du transept, on en rencontre trois autres qui avec la sienne forment une sorte de parallélogramme.

La première rappelle Messire Charles-Hyacinthe Hugo, chevalier, seigneur de Spitzemberg, neveu paternel de l'abbé Hugo, Conseiller et maître en la Chambre des Comptes de Lorraine, décédé à l'abbaye d'Étival le 24 janvier 1738.

La seconde, plus près du vitrail ou de la baie ogivale, sur marbre noir également, en l'honneur du R. P. Saulnier, est ainsi conçue :

Hic Jacet
R. Pater Carolus Saulnier
Hujus Canoniæ Prior Illustr^mi
D. D. Caroli Ludovici Hugo
Episcopi Ptolemaïdis, Abbatis
Nostri regularis coadjutor
Electus et inauguratus
Obiit IV januarii MDCCXXXVIII
Magno omnium luctu.
Requiescat in pace.

Et même ligne, mais du côté du marbre mural consacré à Dom Siméon Godin, et dont nous avons parlé plus haut, est une plaque à terre également très-bien conservée, sur laquelle on lit :

HIC ✝ JACET

Reverendis^mus Pater
ac Dominus
Siméon Godin Abbas
Hujus ecclesiæ
et dominus spiritualis
ac temporalis tractûs
Stivagii
Obiit 4 octobris 1723.

Enfin à ces inscriptions il convient d'en ajouter une quatrième appliquée, à l'aide de crochets, au mur du collatéral droit, même côté que les précédentes, également en marbre, et dédiée à la mémoire de Charles-Hyacinthe Hugo, seigneur de Spitzemberg déjà plus haut indiqué, neveu de l'abbé Hugo, et mort à 38 ans, époux de Dame Anne Lhuillier de Spitzemberg.

D. O. M.
Carolus Hyacintus Hugo

Dominus in Spitzemberg,
Avitâ et Equestri Nobilitate,
Urbanitate Morum, cordis celsitudine inclytus
Hic jacet,
Militiæ inscriptus Adolescens,
Loricam exuit,
Parentum Jussis obediens filius,
Ut Themidis forum frequentaret,
Dicendi, srcibendi, Computandi
Peritus.
Judicio Leopoldi I. Lotharingiæ et Barri
Ducis Regii
Rationum Regiarum Supremus Judex
Renuntiatus est.
Prænobili Virgini Annæ Lhuillier de Spitzemberg
Collocatus in matrimonium,
Trinam ex eâ prolem suscepit,
Et quarto felicis connubii Anno
Vix desinente
Moritur Anno Ætatis suæ XXXVIII.
Ad hoc monasterium ex pietate
Diversatus,
Ut mortui Coadjutoris parentaret manibus,
Morbo corripitur :
Et omnibus Ecclesiæ sacramentis summa pietate
Susceptis
Inter Patrui sui Abbatis hujus loci
Et Episcopi Ptolemaïdis manus
Piam efflavit animam,
Die Januarii XXIV anni MDCCXXXVIII.
Optimo conjugi mœrens sponsa
Hoc monumentum poni
Curavit,
Eadem in hac Parochiâ Stivag,
Augustissimi sacramenti Missas duas solemmes
Dominicâ prœnuntiatas

In memoriam sponsi et sui ipsius
Singulis primis diebus Jovis Januarii et Februarii
Annuatim,
Fundavit in perpetuum.
Sacris peractis
Majoribus campanis tunc et pridie Lamentatibus
Heteromello Feretro cereis que decorato
Lugubris Pompa terminatur
Decantatur
Libera me, Domine ETC.

Au dire des personnes notables qui m'accompagnaient, cette plaque n'aurait jamais non plus été dérangée.

Le crochet inférieur se termine par une tige qui s'enfonce dans le dessus des stalles anciennes qui sont rangées le long du mur de ce côté et qui, à l'aspect matériel des lieux, à la manière dont ces stalles sont liées aux colonnes ou pilastres romans du collatéral, semblent avoir été posées là depuis longtemps, depuis plus d'un siècle. Ces stalles, en bois sculpté avec *patiences* ou *miséricordes*, auront sans doute été remplacées dans le chœur lors de la restauration de l'église au XVIIIe siècle par celles aussi en chêne sculpté et plus neuves qu'on y voit aujourd'hui, et on les aura disposées le long du mur du transept droit et du collatéral du même côté, où elles se trouvent de notre temps.

D'un autre côté, il ne paraît pas que des dérangements, des désordres quelconques aient été commis dans l'église à l'époque révolutionnaire; le très-petit nombre et l'insignifiance des mutilations que l'on remarque aux boiseries de la nef et du chœur, et à leurs sculptures d'une finesse remarquable, ou sur d'autres ornements, le font supposer. Il y a donc tout lieu de croire que l'emplacement des divers souvenirs en marbre dont nous venons de donner le détail a été respecté; que ces inscriptions tombales sont, de nos jours, là où elles ont toujours existé; et, comme l'admi-

nistration municipale a pris soin, dans les récentes restaurations dirigées par elle d'une façon digne d'éloges, de n'y rien changer, on est autorisé à donner affirmation sur ce point d'où découlent les conséquences suivantes :

Si ces plaques de marbre occupent les places que, toujours, elles ont occupées, il en doit résulter que celles posées à terre sont des plaques *tombales*, que les dalles ou les pavés sur lesquels elles sont posées recouvrent les restes des personnages nommés, Dom Godin, Le Prieur Saulnier, le chevalier Hugo de Spitzemberg et l'abbé Hugo lui-même; il en résulte que, si des fouilles étaient pratiquées, comme il en a été pratiqué récemment à Senones, en l'honneur de Dom Calmet, les recherches seraient suivies de succès, et qu'on pourrait, sans crainte d'erreur, assigner aux restes découverts le nom des personnes auxquelles ils ont appartenu.

L'abbé Hugo a été un des abbés les plus réputés de l'abbaye des Prémontrés d'Etival; M. Digot, de Nancy, a écrit sa biographie en 1843; la *Statistique* du département des Vosges, édition de 1845, le qualifie de *célèbre;* il était écrivain, et il a laissé une foule d'écrits livrés à l'impression, appartenant surtout à la matière religieuse ou théologique, et dont beaucoup ont perdu de leur intérêt au temps où nous vivons; il passe pour avoir introduit une imprimerie à Étival; sa plume féconde devait en être le principal aliment.

Un autre abbé qui a laissé une certaine réputation, c'est Jean Frouard, qui introduisit en 1627 à Étival la réforme de la congrégation des Prémontrés de Lorraine; il était habile peintre, passe pour avoir exécuté lui-même une partie des ornements qui décoraient l'église, et il est mort en 1665. On remarque sa tombe sculptée derrière le maître-autel au fond du chœur. Il y a, du reste, un caveau dans cette partie du monument.

Les autorités et les habitants de la commune ne paraissent pas, au moins quant à présent, songer à suivre l'exemple

de Senones, et à élever un tombeau ou sarcophage à la mémoire de Dom Hugo; mais ce qui, je crois, serait accueilli favorablement par une population qui, nous le redisons encore, attaché un goût et un respect traditionnels aux beautés de son église, c'est l'exécution même de l'idée émise par M. Auguste Joly, de Lunéville, c'est la pose, soit à terre, soit au mur le plus rapproché de la sépulture de l'abbé Hugo, d'une épitaphe digne de lui.

Que la Société d'Émulation en fasse la proposition à l'administration municipale de la commune, s'entende avec elle sur le texte de l'inscription, sur le genre de plaque et sur les dépenses nécessaires, et je ne doute pas de l'empressement de cette administration à faire faire, peut-être même sur ses seules ressources, l'épitaphe dont l'initiative appartient à M. Joly.

Telles sont, Messieurs, les conclusions de votre rapporteur qui pense que sans rien altérer de l'attachement profond que nous devons éprouver et que nous éprouvons tous pour le temps présent, pour ses progrès incessants et pour ses croissantes lumières, il est convenable, il est juste de rendre au passé le tribut dont il est digne, et de garder, respectés et intacts, les beaux souvenirs et les beaux monuments qu'ils nous a légués.

Epinal, le 8 novembre 1868.

L. RAMBAUD.

Les conclusions du rapport de M. Rambaud sont adoptées; M. Rambaud veut bien se charger de s'entendre avec M. Duhamel pour la rédaction de l'épitaphe.

Correspondance :

Lettre de M. Mandelert qui adresse deux exemplaires des *Actes de la Société jurassienne d'Émulation,* et la photographie d'une armoire antique faisant partie de sa collection.

Deux lettres de M. le docteur Chevreuse à l'occasion du rapport de M. Nicklès sur son mémoire : *Matière colorante du hanneton.*

Lettre qui annonce la mort de notre collègue M. Thomas, agriculteur à Thuillières. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 26 NOVEMBRE 1868,

sous la présidence de M. le marquis de Fleury, Préfet des Vosges.
(Voir plus loin.)

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics pendant l'année 1868.

Enquête agricole, 3e série. Dépositions faites devant la Commission supérieure.

Enquête agricole, 4e série. Documents recueillis à l'étranger. Tome 1er et tome 2e.

Sur la viticulture et la vinification du canton d'Évian (Haute-Saône), rapport de M. le docteur Jules Guyot.

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

Discours prononcés par Son Exc. M. Duruy, Ministre de l'Instruction publique, et par M. Ch. Robert, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, au sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur. Séances du Sénat du 22 et du 23 mai 1868.

Distribution des récompenses aux Sociétés savantes, le 18 avril 1868.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Émulation des Vosges en 1868.

Revue d'Hydrologie médicale française et étrangère et clinique des maladies chroniques, sous la direction

de M. le docteur Aimé Robert, Quai Kellermann, 1, à Strasbourg.

L'apiculteur, journal mensuel sous la direction de M. Hamet, rue Saint-Victor, 67, à Paris.

La Vie des Champs, moniteur de la propriété, rue du Cherche-Midi, 45, faubourg Saint-Germain, à Paris.

L'Arc-en-Ciel, journal littéraire, philosophique et scientifique, sous la direction de M. Poisle Desgranges, rue Compans, 20, à Paris.

Observations météorologiques faites à Mirecourt, par M. Bronswick.

Les publications des Sociétés savantes dont la liste est plus loin.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société d'Émulation des Vosges pendant l'année 1868.

Méthode élémentaire de piano appliquée à l'harmonie, par M. Klarmann (Mathieu), organiste à Vesoul.

Propositions et vœux présentés par M. Victor Châtel à la Société française d'archéologie, dans sa séance du 22 septembre 1866, tenue à Vire à l'occasion du concours départemental d'agriculture.

Le choléra à la prison militaire d'Alger, épisode de l'épidémie de 1866, et considérations qui en découlent sur la contagion et les quarantaines, par M. le docteur Morand.

Plan d'études simultanées de nosologie et météorologie ayant pour but de rechercher le rôle des agents cosmiques dans la production des maladies chez l'homme et chez les animaux, par M le docteur Gillebert d'Hercourt.

Promenades préhistoriques à l'exposition universelle, par M. G. de Mortillet.

Rentrée solennelle des Facultés de droit, des sciences et des lettres, et de l'École de médecine et de pharmacie de Nancy, le 16 novembre 1867.

De l'art chez les peuples primitifs après leurs migra-

tions dans la Gaule. — Examen critique des âges de pierre, de bronze et de fer.

Les classes moyennes dans la démocratie moderne. — Des causes qui menacent leur influence, des conditions qui peuvent la maintenir, par M. le docteur Saucerotte.

Les colonies agricoles de jeunes prévenus, et la colonie de Gentilly, près Nancy, par M. le docteur Saucerotte père.

Société de Saint-François-Xavier, de Nancy. — Assemblée générale du 10 novembre 1867. — Compte rendu par M. Vagner.

Premier mémoire (2e série), sur les foraminifères du système oolithique. — Étude du fullers-earthe de la Moselle, par M. Terquem.

Ouvrages de M. le comte Conrad de Gourcy :

1° *Voyage agricole en Belgique et dans plusieurs départements de la France, 1849;*

2° *Second voyage agricole en Belgique, en Hollande et dans quelques départements français, 1850;*

3° *Notes extraites d'un voyage agricole dans l'ouest, le sud-ouest, le midi, le centre de la France, et dans le nord de l'Espagne, 1851;*

4° *Promenades agricoles en France;*

Troisième voyage agricole en Angleterre et en Écosse, 1855;

6° *Itinéraire destiné aux cultivateurs du continent qui désirent connaître l'agriculture anglaise et écossaise;*

7° *Voyage agricole en France, Allemagne, Hongrie, Bohême et Belgique, 1861.* Deux exemplaires.

8° *Voyage agricole dans l'intérieur de la France;*

9° *Voyage agricole en Normandie, dans la Mayenne, en Bretagne, dans l'Anjou, la Touraine, le Berry, la Sologne et le Beauvaisis, 1862.* Deux exemplaires.

10° *Voyage agricole en Prusse, Hollande, Belgique et dans plusieurs parties de la France, 1863.* Trois exemplaires.

11° Voyage agricole dans le nord de l'Allemagne, la Hollande et la Belgique, 1860.

12° Voyages agricoles en France et en Angleterre pendant les années 1860, 1861 et 1862.

Mémoire sur la statistique agricole de la France, par M. Mazure, professeur agrégé des sciences au lycée impérial d'Orléans.

Remarques sur les relations de parallélisme que présentent, dans la Lorraine et dans la Souabe, les couches du terrain dit marnes irisées ou Keuper, par M. Levallois, inspecteur général des mines.

De l'art récemment qualifié antédiluvien. Examen critique des graffiti provenant des grottes de la Dordogne, et qui ont trouvé place à l'Exposition universelle, par M. Léon Fallue.

Notes sur quelques médailles gravées par Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Charles Laprevote.

Recueil nouveau de vieux noëls inédits en patois de la Meurthe et des Vosges, par M. Louis Jouve.

Article du journal l'Espérance *sur l'Institution des sourds-muets de Nancy.*

Livre-journal de météorologie agricole, par M. Thiriat.

Épinal et l'imagerie dans les Vosges, par M. Sabourin de Nanton.

Notions élémentaires de géologie, à l'usage des gens du monde, par M. Lebrun, architecte à Lunéville.

Sur les études archéologiques nécessaires aux artistes qui abordent des sujets touchant à l'histoire, par M. Léon Fallue.

Aperçu sur les représentations sculptées de danses macabres et sur le cloître du cimetière de Montivilliers, par M. Charles Rœseler, de la Société française d'archéologie.

Du mariage à Athènes, ou le ménage d'Ischomachus, par M. Campaux.

Enseignement agricole. Extrait des publications de la Société d'agriculture de Compiègne.

Principe universel de la vie de tout mouvement et de l'état de la matière, etc., par M. P. Trémaux.

Enquête officielle sur les engrais; résumé des dépositions. Rapport à l'Empereur, projet de loi, etc., par M. Dumas; offert par M. Rothschild, éditeur.

Société de médecine légale. Sa constitution.

Biographie de la famille Groslot d'Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési.

Compte rendu des travaux effectués par l'administration forestière en 1865 et 1866, pour l'exécution des lois du 28 juillet 1860 et du 8 juin 1864, sur le reboisement et le gazonnement des montagnes et sur les routes forestières; envoyé par M. le Préfet de la part de M. le Directeur général des forêts.

Pièces de vers présentées aux concours ou couronnées par l'Académie des jeux floraux, par Mlle A. Bonnet.

Sur les besoins intellectuels de la France d'à présent. Deux mémoires, par M. G. de Dumast.

Discours et rapports du jury voyageur du Comice d'Epinal, lus par M. Maud'heux fils, président, à l'assemblée générale de Xertigny, le 18 août 1867.

Concours général de la Villette. en 1868. Distribution des récompenses. — Discours prononcé par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Belfort sous le régime de la Terreur, par M. Bardy.

Notice sur un manuscrit entomologique de la bibliothèque de Saint-Dié, par M. Bardy (manuscrit). Cette notice a été imprimée dans le 1er cahier du tome XIII des *Annales* de la Société d'émulation, 1868, page 123.

Revue des travaux de chimie publiés à l'étranger, par M. Nicklès, 2 volumes, années 1866 et 1867.

Recherches de physique et de chimie, par M. Nicklès, 1866.

Les nouveaux fluosels et leurs usages, par M. Nicklès.

Sur un nouveau procédé d'affinage de la fonte, par M. Nicklès.

Article de M le docteur Putegnat, au sujet des méditations de philosophie médicale et clinique sur quelques maladies de poitrine, par le docteur Lhuilier.

Grande fantaisie polonaise, par M. Tourey.

Différents articles de journaux, par M. Sabourin de Nanton : 1° *Souvenir de Wildbad;* 2° *Une sentence de Henri de Blâmont contre Jean de Ribeaupierre;* 3° *Un nouveau vitrail de M. Baptiste Petit-Gérard pour l'église d'Andlau;* 4° *Article* bibliographique sur un drame en vers de M. Morellet : *Cinq jours du siège de Calais;* 5° *Une tête de Christ*, de Ligier Richier.

Société de Saint-Vincent de Paul. Assemblée générale des conférences de Nancy du 23 juillet 1868. Rapport de M. Vagner.

Le postillon lorrain, almanach de 1869, par M. Vagner.

Destruction de quelques insectes nuisibles à l'agriculture, par M. Bronswick.

La machine à vapeur, esquisse de l'histoire de sa découverte et de ses principales applications, par M. E. Lehr.

L'art de greffer les arbres, arbrisseaux et arbustes fruitiers, forestiers ou d'ornement, par M. Ch. Baltet.

Jean-Louis d'Erlach, Gouverneur de Brisach, par M. Sabourin de Nanton.

Rapport du jury voyageur du Comice de Saint-Dié, par M. Bardy.

Excursions agricoles, faites en 1866 en Lorraine, Berry, Limousin, Périgord, Dordogne, Bourbonnais, Touraine et dans les environs de Paris, par M. le Cte Conrad de Gourcy.

Journal d'un solitaire et voyage à la Schlucht, par M. X. Thiriat.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Émulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

1. Institut impérial de France. — Académie française. — Académie des inscriptions et belles lettres. — Académie des

25. Société philomathique de Verdun.

26. Société du musée, à Bar-le-Duc.

27. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de Douai.

28. Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

29. Société d'émulation de Cambrai.

30. Société de l'histoire et des beaux arts, de Bergues (Nord).

31. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

32. Société d'agriculture, sciences et arts, de Boulogue-s^{r}-Mer.

33. Société académique de Boulogne-sur-Mer.

34. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la somme, à Amiens.

35. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

36. Société linnéenne du nord de la France, rue d'Alger, 6, à Amiens.

37. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

38. Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

39. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

40. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

41. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

42. Société de médecine de Caen.

43. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

44. Association normande, rue Froide, 2, à Caen.

45. Société académique de Brest.

46. Société impériale académique de Cherbourg.

47. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.

48. Société industrielle d'Elbœuf.

49. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

50. Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

79. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre

80. Société éduenne, à Autun.

81. Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny.

82. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

83. Société d'émulation de l'Ain à Bourg.

84. Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

85. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.

86. Société linnéenne de Lyon.

87. Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon

88. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

89. Union des arts, à Marseille.

90. Société académique du Var, à Toulon.

91. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse).

92. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

93. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

94. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.

95. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

96. Société d'agriculture, sciences et arts, d'Agen.

97. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

98. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

99. Société littéraire et scientifique de Castres.

100. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.

101. Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

124. Comice agricole de Saint-Dié.

125. Comice agricole de Remiremont.

126. Comice agricole de Mirecourt.

127. Société d'acclimatation et d'arboriculture de Mirecourt.

128. Comice agricole de Neufchâteau.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 26 NOVEMBRE 1868.

La séance publique annuelle de la Société d'Émulation des Vosges s'est tenue le jeudi, 26 novembre 1868, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Épinal.

Elle était présidée par M. le Marquis de Fleury, Préfet du département et Président d'honneur de la Société. M. le Préfet avait à sa droite M. Maud'heux père, Président de la Société, et M. Danican Philidor, Secrétaire général de la Préfecture ; à sa gauche, M. Thuriot, adjoint au Maire d'Épinal et Vice-président du Comice agricole, M. Hanus, Secrétaire du Comice agricole de Remiremont.

Presque tous les membres titulaires et plusieurs membres associés libres étaient présents. Une nombreuse et brillante assistance formait avec les lauréats le reste de l'auditoire, où l'on remarquait M. le Président et M. le Vice-président du tribunal et plusieurs membres du conseil municipal.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a pris la parole pour adresser à la Société d'Émulation des félicitations et des encouragements sur l'importance des progrès accomplis et des efforts tentés dans les différentes branches des connaissances humaines. Il a surtout fait ressortir en termes chaleureux l'opportunité de la création du Comité d'*Histoire vosgienne*, au moment où M. le Ministre de l'Instruction publique propose la fondation, dans chaque académie, d'un prix de 1,000 fr., en faveur du meilleur ouvrage d'histoire ou d'archéologie propre au ressort de cette académie. L'auditoire et la Société ont accueilli avec les plus vifs applaudissements le langage ferme et élevé de M. le Préfet.

Le discours du Président d'honneur a été suivi du rapport présenté par M. Duhamel. Au lieu du compte rendu ordinaire des travaux de la Société, l'orateur a raconté en traits rapides et éloquents les divers épisodes qui précédèrent la formation et le départ des volontaires vosgiens. Cette œuvre remarquable, où court un véritable souffle patriotique, est couverte d'applaudissements.

M. Lapicque, rapporteur de la Commission d'agriculture, a exposé ensuite, dans un travail clair et concis, les titres des lauréats aux récompenses que la Société leur a décernées. Ce rapport, écouté avec un intérêt marqué, a été applaudi par l'assemblée entière.

M. Conus a fait, au nom de la Commission des concours littéraire et artistique, un rapport in-

téressant. Sa critique fine et sérieuse lui a valu les félicitations de l'auditoire.

Enfin, M. Gley, Secrétaire-adjoint, a proclamé les noms des lauréats de la Société d'Émulation, ainsi que ceux de la Société pour l'instruction élémentaire de Paris, et les vainqueurs sont venus recevoir leurs récompenses au milieu des marques d'une sympathie générale.

Le Secrétaire-adjoint,

Gérard GLEY.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

LE 26 NOVEMBRE 1868,

PAR

M. LE MARQUIS DE FLEURY,

Préfet des Vosges.

Messieurs,

C'est toujours avec empressement que je défère au désir exprimé par votre Société, en acceptant l'honneur de présider la séance solennelle où viennent se résumer vos travaux pendant le cours d'une année.

Forcé de l'interrompre, l'an dernier, par des circonstances indépendantes de ma volonté, je reprends aujourd'hui cette bonne coutume qui m'apporte, à la fois, satisfaction de cœur et d'esprit, et à laquelle je vous remercie de n'avoir pas renoncé.

En effet, Messieurs, pour le chef de l'Administration, qui, à son grand regret, ne peut prendre part au mouvement journalier de vos travaux, la séance solennelle, à laquelle vous voulez bien le convier, offre un intérêt spécial et considérable, en ce qu'elle lui permet à la fois de constater, en les signalant à l'attention publique, les résultats qu'ils ont

produits, et d'apprécier, en quelques instants, par un rapide coup d'œil d'ensemble, l'importance des progrès qui peuvent avoir été accomplis, ou des efforts qui ont été tentés dans une des branches des connaissances humaines, à l'avancement desquelles vous avez pour but de concourir.

C'est ainsi que, dans une des précédentes solennités, j'ai pu rendre témoignage de la part que votre Société avait prise à la grande enquête ouverte, en 1866, sur la situation de l'agriculture, et dire combien avaient été vives les lumières qu'au point de vue vosgien, elle avait concouru à jeter sur cette question que des circonstances exceptionnelles avaient contribué à obscurcir.

C'est ainsi encore que, l'an dernier, celui de mes collaborateurs que vous aviez appelé à l'honneur de vous présider à ma place, s'inspirant de ma pensée, vous a félicités sur la fondation d'un Comité spécial d'histoire vosgienne, et qu'appréciant, avec ce bonheur et cette originalité d'expressions qui lui sont personnels et que je lui envie, les mérites qui s'attachent aux études historiques, il vous a conviés à entreprendre l'exploration de vos vieilles chroniques, si intéressantes et si riches, avec le courage et la foi qui sont la meilleure garantie du succès.

En venant constater aujourd'hui que les résultats sur lesquels votre passé donnait le droit de compter ne se sont pas fait attendre, laissez-moi vous faire envisager à quel point cette création a été opportune, et quelles espérances elle doit faire concevoir.

Il y a peu de jours, un de ces documents dans lesquels M. le Ministre de l'Instruction publique a coutume d'aborder, sans hésitation comme sans faiblesse, les problèmes que posent devant nous, au point de vue de l'entendement humain, les nécessités de notre temps, a été livré à la publicité.

Après avoir exposé dans toutes ses branches les bases de notre enseignement supérieur, passé en revue les nombreux et divers établissements qu'il possède, décrit le mouvement

intellectuel des universités allemandes, et tiré de cette comparaison des leçons bien propres à exciter l'émulation d'un pays qui ne peut, sans déchoir, perdre la première place, M. le Ministre de l'Instruction publique indique quels sont, suivant lui, les moyens que nous devons employer pour n'être pas vaincus dans cette lutte pacifique où les plus grandes nations s'excitent à reculer, chaque jour, les limites du savoir.

Au nombre de ces moyens, il en est un qui peut et doit singulièrement grandir le rôle de votre Société. Après avoir constaté la convenance de donner, à ce point de vue, une plus grande énergie à la vie provinciale, et de mettre en relief les œuvres qu'elle est susceptible de produire, Son Exc. propose la fondation, dans chaque Académie, d'un prix de 1,000 fr. en faveur du meilleur ouvrage d'histoire ou d'archéologie propre au ressort de cette Académie.

En fondant, au milieu de vous, le Comité d'histoire vosgienne, dont je viens de parler, vous n'aviez certes pas en vue ce stimulant du concours si propre à exciter l'émulation et à accroître la vitalité des sociétés savantes, conviées, dans leurs régions respectives, à une rivalité à la fois ardente et pacifique; mais en devançant la pensée du grand-maître de l'université française, vous avez montré à quel point le sentiment des exigences de votre époque était vif parmi vous, et vous vous êtes préparés à entrer, tout armés, dans cette voie plus large qui vient, inopinément, s'ouvrir sous vos pas.

Et si je fais, en ce moment, ressortir cette coïncidence heureuse, si je vous en félicite, n'allez pas croire, Messieurs, que je veuille, dans une pensée de flatterie, escompter les résultats de la lutte qui vous attend, ni que je sois porté à me dissimuler la grandeur des efforts que vous aurez à faire pour soutenir l'honneur que fait rejaillir sur votre Société l'initiative qu'elle a prise. Telle n'est pas la tendance de mon esprit, et je serais bien plutôt disposé à vous mettre en garde contre une confiance qui pourrait amener des désenchantements.

Autour de vous, en effet, des Sociétés anciennes, vivaces, stimulées par l'appel fait à leur patriotisme, dirigées par des individualités investies d'une célébrité depuis longtemps conquise et méritée, se mettront à l'œuvre, n'en doutez pas, avec énergie. Telle est la perspective à laquelle il faut accoutumer vos regards. Mesurer, avant le combat, la force de ses adversaires, n'est pas un acte de faiblesse, Messieurs. L'athlète qui, avant d'entrer dans l'arène, a donné cette preuve de sagacité prévoyante, s'est placé, par ce seul fait, dans les meilleures conditions pour n'être pas vaincu ou, tout au moins, pour ne ne pas succomber sans quelque gloire.

Donc, Messieurs, vous aurez à lutter, cela est certain; mais en prenant, dès aujourd'hui, la résolution de répondre à l'appel qui vous arrive de si haut, vous vous associerez dignement au mouvement scientifique que cet appel va produire, que vous avez en quelque sorte pressenti, et vous contribuerez, pour une large part, à son éclat et à sa fécondité.

Pour moi, Messieurs, après avoir pris l'initiative en signalant à vos esprits ce que, pour une Société comme la vôtre, j'appellerai volontiers de nouveaux et de plus grands devoirs, il ne me reste plus qu'à former le vœu d'être appelé, l'an prochain, à l'honneur de proclamer, ici même, que vous les avez remplis de manière à satisfaire l'orgueil si légitime que vos travaux accomplis ont déjà inspiré au département dont vous portez le nom.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du 26 Novembre 1868,

par M. L. DUHAMEL,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Vous avez appelé l'un des plus jeunes et des derniers venus parmi vous à prendre aujourd'hui la parole. Je ne méritais certes ni tant de confiance, ni tant d'honneur. Je n'ai ni la science qui éclaire, ni l'expérience qui guide, ni l'éloquence qui séduit. J'ai donc, tout d'abord, à me défendre de vous avoir privés de l'un de ces remarquables discours, pareils à ceux que, chaque année, nous applaudissons ici. J'ai pu lire, dans vos *Annales*, en quel éloquent langage un de vos membres vous recommandait, naguères, l'étude de l'histoire du pays. J'ai pu apprécier, depuis longtemps, moi-même, quel intérêt vous portez au passé, avec quelle pieuse sollicitude vous en recueillez les traditions éparses. Souffrez donc que je vous parle de l'un des épisodes les plus

glorieux de l'histoire vosgienne. En exposant ici, à grands traits, l'organisation des bataillons de volontaires que fournirent les Vosges en 1791 et 92, laissez-moi vous montrer, dans son expression la plus vivante et la plus pure, le patriotisme de ce pays, son profond respect pour le foyer domestique, son inébranlable énergie quand ce foyer est menacé. Ne m'attachant qu'à l'exacte relation des faits, je les retracerai le plus fidèlement possible. Tout commentaire, en effet, n'amoindrirait-il pas de pareils actes? Ne sont-ils pas de ceux que l'impartiale histoire doit livrer intacts au jugement de la postérité?

Vous savez, Messieurs, dans quelles graves circonstances se levèrent ces bataillons. En 1789 et 1790, la France accomplissait l'œuvre la plus étonnante et la plus remarquable de l'histoire. Elle bouleversait une société constituée depuis quinze siècles et la rétablissait, en quelques jours, sur de nouvelles bases. A ce renversement, le vieux monde féodal, remué jusque dans ses fondements, avait tressailli d'étonnement, de crainte et d'épouvante. Les guerres de rois à rois, la diplomatie d'équilibre, la politique d'intérêts privés, qu'avait inaugurées le moyen-âge et qu'avaient continuées les traités de Westphalie, on sentit bientôt que tout cela n'était point suffisant pour combattre les idées nouvelles. A l'appel pressant de la monarchie française expirante, aux cris poussés, au-delà de nos frontières, par les émigrés de Turin et de Coblentz, l'Europe étonnée prêta l'oreille. Un moment elle avait favorisé ces idées, pensant, à tort, qu'elles ne franchiraient point la frontière et ruineraient la maison de Bourbon qui lui portait ombrage. Mais quand, en 1790, la Belgique soulevée chassa les troupes impériales de son territoire et proclama la République, quand, l'année suivante, la Pologne se donna une constitution nouvelle, quand la fière Angleterre elle-même arbora nos couleurs, quand enfin les puissances européennes entendirent le cri d'indépendance, poussé sur les rives de la Seine, retentir dans leurs propres états, elles tremblèrent et s'unirent contre le danger commun. La France

naissante eut alors à se défendre contre la vieille Europe coalisée. Elle vit son œuvre compromise, ses sacrifices perdus, son territoire envahi et violé par l'étranger, elle se transforma alors en un vaste camp, prête à repousser l'invasion menaçante. Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je retrace ici cette glorieuse défense? A quoi bon? N'est-elle pas connue de vous tous? Ne savez-vous pas que, pour cette guerre, la plus juste et la plus solennelle de l'histoire, ce que dix ans de recueillement et de préparatifs n'eussent point produit, le patriotisme le fit en quelques mois? J'omettrai donc ces faits et leurs résultats pour me demander, avec vous, quelle part y prit le département des Vosges, comment ce tronçon de l'ancienne Lorraine, française depuis trente-cinq ans à peine, étonna sa nouvelle patrie par son courage et son héroïsme.

Le département des Vosges, formé le 20 mars 1790, composé primitivement de 9 districts et de 60 cantons, comptait à peine 290 mille âmes en 1791, époque des premières guerres républicaines. Il avait déjà cependant 9 légions de gardes nationales, divisées en 74 bataillons, 559 compagnies et composées de 55,400 citoyens. Le quart à peu près de la population était donc sous les armes. Mais ce n'était point assez de veiller à la défense de ses foyers. Il fallait préserver le territoire français tout entier d'une invasion, et nos armées étaient en désordre, et le nombre d'hommes qu'elles comptaient suffisaient à peine à préserver le quart de nos vastes frontières. Deux décrets de l'Assemblée Constituante, des 21 et 22 juillet 1791, avaient ordonné la levée, par toute la France, de 97,000 hommes de gardes nationales volontaires. Dans cette levée, le département des Vosges devait fournir 2,296 hommes. Ces décrets, à peine connus du Directoire du département, furent adressés aux Directoires des districts, et, de là, répandus dans toutes les municipalités. Messieurs, pas plus que leurs descendants, les Vosgiens de 91 n'aimaient la guerre, cette plaie de l'humanité. Ce qu'ils aimaient, avant tout, c'étaient leurs

montagnes aux vertes cimes, leurs vallons pleins de mystère, leurs forêts où, comme aux temps druidiques, les aïeux leur parlaient par la voix séculaire des grands chênes. Ils chérissaient cette terre, leur mère et leur nourrice, cette nature calme et vigoureuse qui les avait formés, leur foyer et ses poétiques légendes. Mais ils sentaient que tous ces liens si doux, les plus doux que l'homme connaisse et qui l'attachent au coin de terre qui l'a vu naître, seraient violemment brisés si jamais ce sol était foulé par l'étranger. Ils pensaient aussi qu'ils étaient à l'avant-garde d'un grand peuple, composé de leurs frères, qu'ils avaient, derrière eux, la France inquiète, haletante et bouleversée qui devait vaincre ou périr. Ils avaient enfin l'une des premières vertus qui font les grands hommes comme les grands peuples : le patriotisme! Aussi n'hésitèrent-ils point. On était alors en pleine récolte; celle de 1791 promettait d'être plus heureuse que les précédentes. Mais les bras manquaient, mais les charrois étaient le plus souvent mis en réquisition pour l'approvisionnement de l'armée du Rhin, mais la misère était grande dans les villages où le numéraire ne parvenait plus, où quatre années de famine et de disette avaient anéanti les plus robustes courages, où il faudrait cependant laisser les femmes, les enfants, les vieillards. Qu'importe? En moins d'un mois, quatre mille volontaires s'étaient fait inscrire. Le 16 août 1791, c'est-à-dire, vingt-cinq jours après la promulgation du dernier décret de la Constituante, le Directoire pouvait écrire au commandant général des troupes du département, M. Victenghoff, pour se concerter avec lui sur les lieux et les jours du rassemblement et de la formation des bataillons. Le 23 août suivant, le même Directoire, ayant reçu la réponse du commandant, décidait que les volontaires inscrits se réuniraient : ceux des districts d'Épinal et de Remiremont, dans cette première ville, le 28 ; ceux des districts de Darney et de Mirecourt, en cette dernière ville, le même jour; ceux des districts de Lamarche et de Neufchâteau, en cette dernière ville, le 30 août ;

ceux des districts de Bruyères, de Saint-Dié et de Rambervillers, le même jour. Ces rassemblements eurent lieu dans l'ordre le plus parfait La formation des quatre premiers bataillons des Vosges fut complétement terminée dans la fin d'août et le commencement de septembre. Le 18 septembre 1791, Duportail, ministre de la guerre, écrivait au Directoire : « *Je ne puis donner trop d'éloges à l'ac-*
» *tivité que vous avez mise à lever les quatre bataillons*
» *de gardes nationales que votre département doit fournir*
» *et aux efforts que vous faites pour en procurer un*
» *plus grand nombre.* »

Mais tout n'était point terminé : ces hommes, rassemblés précipitamment, n'avaient ni équipement, ni armes, ni munitions. Les diriger en cet état sur la frontière, c'eût été créer des embarras à l'armée au lieu de lui envoyer des renforts. Une longue instruction de Duportail, du 13 septembre, donnait bien des indications pour l'habillement et l'équipement des volontaires, elle recommandait bien le plus d'économies possible, elle indiquait bien les marchés que le Directoire aurait à passer avec les fournisseurs, elle promettait bien des secours pour tous ces objets.

Mais quand arriveraient-ils? On ne le savait et le danger était pressant. Aussi les Vosgiens n'attendirent-ils point tous ces délais. La plupart d'entre eux, surtout dans les bataillons d'Épinal et de Rambervillers, s'étaient vêtus, équipés, armés, avant que la circulaire du Ministre de la Guerre ne parvint au Directoire. Quant à l'armement, cette même pièce prescrivait de prendre les 2,000 fusils distribués aux gardes nationaux, chargés de la défense du département. C'était mettre un pays, qui avait déjà tant de fois réclamé des armes, dans l'impossibilité de veiller à sa propre défense, de repousser l'ennemi s'il parvenait jamais à franchir la frontière. Aussi le Directoire, écho du sentiment public, répondit-il fièrement à cette étonnante prescription. « Êtes-vous assuré, Monsieur, dit-il à Duportail,
» que nous n'ayons plus d'ennemis à combattre ou à

» repousser? Croyez-vous qu'il n'y aurait plus aucun danger » à désarmer les conquérants de la liberté française! Serait- » ce, d'ailleurs, le prix de leur courage et de leur dévouement » généreux? » Le Ministre se rendit à ces éloquentes paroles. Il n'enleva point les fusils des gardes nationaux et promit d'armer les volontaires, mais à la frontière seulement. Cette promesse ne fut accueillie qu'avec froideur par le Directoire. Il ne fut satisfait que lorsque Luckner lui eût formellement promis, le 29 septembre, d'envoyer des armes, en quantité suffisante, à Sainte-Marie-aux-Mines pour les bataillons d'Épinal et de Rambervillers, à Phalsbourg pour ceux de Neufchâteau et de Mirecourt. Alors toutes les difficultés avaient disparu, rien ne retardait plus le départ des bataillons. Il eut lieu dans l'ordre suivant : le bataillon de Mirecourt partit, le 2 octobre, sous le commandement de M. Dussert, et gagna la frontière par Charmes et Lunéville; celui de Neufchâteau partit le même jour et suivit la même voie; celui de Rambervillers, sous le commandement de M. Haxo, gagna l'Alsace par Saint-Dié et Sainte-Marie-aux-Mines; enfin celui d'Épinal partit le 6, sous le commandement de M. Lebon, et gagna le Rhin par la même voie. Le 7 novembre suivant, le Directoire complétait l'organisation de ces corps en leur donnant un numéro d'ordre qui permit de les désigner. Le sort donna le premier rang au bataillon de Neufchâteau, le second à celui d'Épinal, le troisième à celui de Rambervillers, le quatrième à celui de Mirecourt. Le 10 novembre, la même assemblée nommait les sieurs Jacques, Valette, Ferry et Maurice, chirurgiens de ces bataillons, et prenait ainsi toutes les mesures pour secourir, à la frontière, ses généreux enfants. Voulez-vous savoir, Messieurs, combien la pensée du devoir qu'ils allaient accomplir avait fait taire, chez ces hommes, tout autre sentiment? Le bataillon d'Épinal, avant de quitter cette ville, demanda deux choses au Directoire : l'une qui montre son patriotisme, c'était son drapeau, l'autre qui vous paraîtra bien futile, en un pareil moment, c'était l'habillement de son tambour major!

Tout, du reste, étonne et semble tenir du rêve, dans cette singulière époque. En l'étudiant, les preuves en main, on se demande si l'on est en Grèce, au temps des Alcibiades et des Léonidas, ou si, après trente siècles de sommeil, les vieilles vertus romaines se sont soudainement réveillées, pour sauver notre France du plus grand péril qu'une nation ait jamais couru. Ne cherchons point ailleurs que dans les Vosges l'exemple de cette merveilleuse énergie.

Nous venons de voir avec quelle promptitude s'étaient formés les quatre premiers bataillons de volontaires, avec quelle ardeur ils s'étaient élancés vers le Rhin. Une pareille levée payait largement la dette des Vosges envers la patrie commune ! Cependant le Directoire du département ne le pensa pas. Ces quatre bataillons n'avaient point encore quitté le pays qu'un cinquième se levait à sa voix. Le 9 octobre, Duportail transmettait au Directoire les éloges du Roi pour cette nouvelle preuve de patriotisme. Ce nouveau bataillon, formé de volontaires de tous les districts, mais surtout de ceux d'Épinal et de Mirecourt, était complétement organisé au mois de novembre. Son équipement et son habillement, à une saison de l'année où la rareté et le renchérissement des choses premières devenaient de plus en plus sensibles, fut le plus dispendieux de tous; il coûta des sommes considérables au département. Mais rien n'arrêtait les hommes courageux de cette époque. Après avoir passé une partie de l'hiver dans le département, cette nouvelle phalange allait, au mois d'avril 1792, rejoindre l'armée du Centre commandée par Lafayette.

Ainsi, Messieurs, en une seule année, que dis-je, en cinq mois à peine, près de quatre mille volontaires, sortis des Vosges, s'étaient équipés, organisés, armés, la plupart à leurs propres frais. Ils s'étaient brusquement arrachés à leur cher pays pour courir à la frontière où les attendaient mille périls et une victoire incertaine. Tous ces beaux et verts jeunes gens qui, la veille, n'avaient jamais manié que la cognée ou la charrue, devenaient, le lendemain,

les plus redoutables des soldats ! Messieurs, quand un pays peut évoquer de pareils souvenirs, n'a-t-il pas raison de parler du passé et de contempler fièrement l'avenir ?

Mais, Messieurs, l'œuvre patriotique des Vosges n'est point finie. Elle commence à peine en 1791. Vous savez quel fut le résultat des campagnes de cette année, dans quelle terrible anxiété se trouvait la France aux premiers mois de 1792. Est-il besoin de vous rappeler l'Europe plus menaçante que jamais, le désordre dans nos armées, leurs échecs à l'extérieur, la guerre civile à l'intérieur, quatre-vingt mille hommes assemblés à Coblentz, la Prusse, l'Autriche et le Piémont nous menaçant d'une invasion ? Faut-il vous dire dans quelles terribles circonstances l'Assemblée législative, dans une séance à jamais mémorable en notre histoire, déclara *La Patrie en danger,* en appelant tous ses enfants sous les armes ? Faut-il vous montrer « à Paris » la garde nationale sur pied, le canon d'alarme tirant de » moment en moment, des amphithéâtres dressés sur les » principales places, et, sur une table couronnée de drapeaux, » portée sur deux caisses de tambour, les officiers muni- » cipaux recevant les enrôlements au bruit de la musique » et des acclamations de la foule. » Ces faits sont connus de tous. Ils sont devenus légendaires. Les Vosges, Messieurs, dans cette situation terrible de la patrie, oubliant les sacrifices qu'elles venaient de faire, ne virent que le danger présent. Ce fut le 15 juillet que parvint au Directoire assemblé la terrible nouvelle de la patrie en danger. Il tint ce jour là trois séances. L'une, à midi, où il convoqua les administrateurs du district d'Épinal, les officiers municipaux, les chefs de la légion, les commandants des bataillons de gardes nationales sédentaires, pour leur annoncer la terrible nouvelle ; l'autre, à deux heures, où il prit les mesures les plus urgentes que réclamait la situation. On lut la loi fixant les mesures à prendre quand la patrie est en danger, l'acte de l'Assemblée Législative qui portait cette déclaration. Le procureur général

réclama, sans délai, le rassemblement des conseils du département, des districts et des communes, la mise en état de surveillance permanente, le devoir imposé à tous les fonctionnaires de se tenir à leur poste, la mise en activité des gardes nationales, les déclarations à faire par tous les citoyens des armes et munitions qu'ils possédaient, l'obligation d'arborer le signe de la liberté. Il demandait encore à l'Assemblée de se préoccuper des moyens de se procurer des canons, des munitions, des piques pour suppléer à l'insuffisance des armes à feu, d'établir des comités de surveillance. Ces mesures furent adoptées au milieu de l'enthousiasme général. Le Conseil général fut convoqué, les officiers municipaux déclarèrent qu'ils allaient assembler la commune pour se constituer en état de surveillance; le Directoire lui-même décida que, chaque jour, à six heures du matin et à six heures du soir, des membres de chaque comité se réuniraient pour se communiquer les faits parvenus à leur connaissance. On décida aussi de se transporter chez tous les citoyens pour constater le nombre d'armes et de munitions qui seraient en leur possession. MM. Perrin, président du Directoire, et Thierry, adjudant général de la légion du district d'Épinal, furent envoyés à Nancy pour y faire des achats de poudre et de plomb; un membre proposa de faire fabriquer des piques en nombre suffisant pour armer les citoyens qui n'avaient point de fusils, un autre demanda des canons. Enfin, dans une troisième séance qu'il tint à la nuit, le Directoire délibéra de demander des canons à MM. Falatieu, propriétaire de la manufacture de Bains, Colombier, propriétaire des forges de Mortagne, et d'en acheter aux forges de Framont. Le lendemain, Messieurs, l'appel du Directoire avait été entendu et voici comment l'un des industriels que je viens de nommer y répondait : « Je prie le département d'agréer le tribut de deux pièces » de canon desquelles je fais don à mon pays. Puissent » ces canons servir dignement, entre nos mains, la cause » de la liberté et en faire bientôt retentir les triomphes. »

Deux autres pièces furent fournies par un autre industriel, sept furent achetées à Framont. Dans sa séance du 20 juillet, le Directoire décide la fabrication de 20,000 piques, la distribution de poudre et de plomb aux districts; il demande à Metz un artilleur capable de diriger les travaux de défense et de former la jeunesse à l'exercice du canon; enfin il décide qu'une correspondance active sera ouverte avec les autres départements menacés de l'invasion. Le même jour, dans une seconde séance, il vote une adresse à l'Assemblée Législative, dans laquelle il proteste de son dévouement à la Constitution. Le 22, il décide de faire un approvisionnement de 2,000 boulets et de 8,000 biscayens et vote une adresse au Roi où nous trouvons ces mots : « Roi des » Français, de nombreuses légions précipitent leur marche » vers nos frontières; elles sont armées par une ligue impie » dont la fureur se porte contre la souveraineté du peuple » français. Qu'attendez-vous pour déployer toute la puissance » de la nation contre cet infâme attentat? Des milliers de » citoyens sont prêts à grossir le nombre des défenseurs de » la patrie..... Ce ne sont point des factieux qui vous » parlent, ce sont des administrateurs qui veulent la Con- » stitution, qui veulent tous les pouvoirs de cette Constitution » et qui, forts de la pureté de leurs cœurs, vous adressent » le langage de la vérité. » Ce sont là, Messieurs, de belles et nobles paroles. Les faits qui les suivirent sont plus nobles encore. Les conseils que les Vosgiens donnaient, ils allaient les mettre en pratique. On allait voir, pour la seconde fois, descendre de vos montagnes et se précipiter en Alsace, au devant de l'ennemi envahissant, une race d'hommes invincibles; pour la seconde fois, ce pays, terre des braves, allait affirmer sa rare énergie, son merveilleux mépris des dangers, sa haine pour l'étranger! Le 20 juillet, M. Haxo, commandant le troisième bataillon des Vosges (et qui devait devenir une illustration vosgienne), quittait Phalsbourg où son bataillon se trouvait alors, pour se rendre près des Directoires de la Meurthe et des Vosges.

Il avait été envoyé par Biron, commandant l'armée du Rhin. Il était porteur d'une réquisition de ce général prescrivant, entre autres mesures, que chacun des départements frontières devrait fournir à l'armée le sixième des citoyens actifs, que la répartition entre les cantons et les districts se ferait immédiatement et que, dès qu'un bataillon de volontaires serait formé, on l'enverrait à la frontière. Le maréchal de camp, chef de l'état-major de l'armée du Rhin, Victor de Broglie, accompagnait cette réquisition de son général d'une longue lettre dans laquelle il peignait la situation critique de l'armée : « Au- » jourd'hui que l'ennemi est à nos portes, qu'il a sur la » rive opposée des rassemblements considérables en hommes » et en munitions de toute espèce, les secours qu'on nous » annonce se trouvent aussi insuffisants qu'éloignés, puis- » qu'on les tire, en grande partie, dans l'armée du Midi. » La plupart de nos approvisionnements sont encore incom- » plets; cependant l'ennemi menace d'entrer par plusieurs » points. Si nous divisons le peu de forces que nous ayons » à lui opposer, nous augmenterons notre faiblesse, si » nous réunissons nos forces dans un seul point, la fron- » tière reste ouverte; le territoire français peut être violé.... » Au nom du danger de la patrie, nous appelons sur la » frontière la plus menacée les citoyens des départements » voisins. » Ce fut le 24 juillet que le commandant Haxo se présenta à la séance du Directoire avec ces diverses pièces. La lecture en fut faite au milieu du silence le plus profond. L'assemblée départementale comprenait toute la gravité de la situation. Aussi sa délibération ne se fit-elle pas longtemps attendre. Je voudrais, Messieurs, si le temps le permettait, vous dire toute entière cette délibération qui est peut-être le plus beau monument de l'histoire de ce pays. Qu'il me soit au moins permis de vous en citer quelques fragments. Les administrateurs du département considèrent que l'invasion, dont le territoire français est menacé sur les bords du Rhin et de la Sarre, exige un prompt rassemblement de forces, que celles de notre armée,

dans cette partie de l'Empire, sont insuffisantes pour repousser les efforts des ennemis, que les secours destinés à les renforcer sont éloignés. Il est convaincu que les citoyens du département des Vosges, animés d'un patriotisme pur et éclairé, ne verront dans la mesure nécessitée par les réquisitions de l'armée du Rhin, qu'un moyen sûr d'écarter de leurs foyers les calamités de la guerre et de sauver la Constitution qu'ils ont juré de maintenir. Aussi décide-t-il la levée en masse et l'organisation, en bataillons de volontaires, du sixième des citoyens actifs. Il prescrit de répandre, par toutes les municipalités, les réquisitions et l'arrêté qu'il vient de prendre. Il procède à l'élection de MM. Delpierre, Pettelot, Haussetête, Pottier, Humbert, Colin, Clément, Blancpain, Martin, Fricot, Deguerre, Dubois et Lecomte pour commissaires chargés de l'enrôlement des nouveaux volontaires. A peine cette délibération est-elle prise que, de tous les points du département, on y répond avec enthousiasme. Elle est à peine connue qu'à Épinal, nous voyons, non-seulement, les professeurs du collége demandant l'autorisation du Conseil général pour s'enrôler dans les bataillons, mais des femmes même réclamer cet honneur.

En voici, Messieurs, une preuve autographe :

« Épinal, 25 juillet 1792, l'an 4 de la Liberté.

» Marguerite Genet, fille majeure, résidant chez Mme Ma-
» thieu, aubergiste à Épinal, déclare que, enflammée du désir
» de voler à la défense de la patrie, elle bravera, par son
» courage, les obstacles que son sexe paraît présenter.

» Elle prie MM. les administrateurs du département de
» la comprendre dans la liste des citoyens destinés pour les
» frontières. Signé : Marguerite Genet. Et plus bas ce mot
» digne d'une romaine : Vivre libre ou mourir ! »

Marguerite Genet, moins heureuse que Mme Thérèse, ne partit pas. Mais le Directoire lui vota des félicitations. Le même jour, 25 juillet, il vota une adresse à tous les citoyens du département, en les excitant au calme, à l'ordre, en les appelant à la défense du pays : « Si vous répondez

» aux vœux de vos administrateurs, y est-il dit, si vous » restez fermement unis, la patrie est sauvée! » Elle le fut en effet, Messieurs, grâce à la promptitude avec laquelle s'organisèrent les nouvelles forces de la France, grâce au patriotisme de ses enfants. Les Vosges nous en donnent ici encore une admirable preuve. Huit nouveaux bataillons, composés de près de 6,000 hommes, se levèrent en quelques jours. Il faut parcourir, Messieurs, les documents de cette époque, dont je ne peux vous donner qu'une faible idée, pour se rendre compte de l'état du pays. Il faut voir les délibérations du Directoire, les dons patriotiques de toute sorte faits sans distinction de rang ou de parti, les sacrifices en argent, en vêtements, en linge, en munitions, en vivres, en armes. Ce n'est que dans ces glorieuses archives qu'on peut saisir avec quelle fiévreuse activité le pays s'approvisionne de piques, de cartouches, de balles, de biscayens, de canons, le tout dans l'horreur de l'étranger, sans songer que le plus pur du sang vosgien pourrait couler en vain, sans penser que la victoire, comme la fortune, est souvent capricieuse. Ces huit nouveaux bataillons furent organisés comme l'avaient été ceux de 1791. Dès qu'ils furent assemblés, le Directoire nomma des commissaires pour leur formation; il indiqua le rang qu'ils devraient prendre entre eux; il décida de fournir à chacun un drapeau, aux couleurs de la nation, sur lequel on inscrirait d'un côté : *Le peuple français, la liberté ou la mort*, de l'autre : *Département des Vosges*, et pour devise : « *Bataillon formé au premier signal du danger de la patrie.* » Pour l'armement, le Directoire n'avait à sa disposition que 800 fusils. Il les distribua proportionnellement dans chacun des bataillons et arma le reste des volontaires avec des piques, des fourches, des pioches, des haches, et tout ce qu'il put trouver d'armes chez les particuliers. C'est en cet état que, le 13 août, sur une requête de Biron, les bataillons partirent de Rambervillers, Mirecourt, Saint-Dié, Neufchâteau, Remiremont, Lamarche et Épinal, qui en avait

fourni deux à lui seul, pour se rendre à Strasbourg. Ils étaient tous arrivés en cette ville, le 22, pour se réunir à l'armée du Rhin et prendre part à ses glorieuses campagnes. M. Fournier, que le Directoire avait nommé commissaire près de cette armée, pour veiller à l'organisation définitive de ces corps, écrivait, quelques jours après, au Directoire : « Les commissaires de l'Assemblée Nationale qui sont Carnot » l'aîné, Coustaud, Prieur et Rhæderer, me reçurent très- » bien hier soir et donnèrent beaucoup d'éloges au zèle et » au patriotisme du département des Vosges. » C'était là, Messieurs, une marque d'estime d'autant plus précieuse, qu'elles étaient rares à cette époque. Mais une récompense d'une valeur bien plus grande, une récompense nationale attendait ce département Dans une de ses séances, l'Assemblée nationale déclara solennellement, à toute la France, que le département des Vosges avait bien mérité de la patrie ! Cette nouvelle parvint au Directoire le 11 août, un membre demanda qu'on l'inscrivît sur les drapeaux des bataillons; l'assemblée, avec cette modestie qui est la conscience du devoir accompli, s'y refusa.

Messieurs, si je n'avais déjà à m'excuser d'avoir abusé aussi longtemps de votre bienveillante attention, nous pourrions suivre ensemble, dans nos armées, vos dix mille compatriotes. Nous verrions les bataillons des Vosges mêlés à tous les grands faits de l'époque; nous pourrions constater avec quelle constante énergie ils restèrent attachés aux principes pour lesquels ils versaient leur sang; nous les verrions encore, en 1793, et lors des désastres de 1814 et de 1815, résister avec le même patriotisme, et ne succomber qu'opprimés par la force. Et si, Messieurs, arrivant aux temps actuels, nous cherchions toutes ces vertus civiques, nous les trouverions encore. L'énergie qu'avaient nos pères, nous l'avons toujours. Mais elle a changé de but. La vie et le salut du pays exigeaient d'eux qu'ils la missent au service des travaux de la guerre; le progrès et la gloire de ce même pays réclament aujourd'hui les travaux de la paix.

De nos jours, en effet, Messieurs, la France riche, prospère et forte n'a plus rien à craindre. Loin d'être envahie par l'Europe en armes, elle l'envahit à son tour. Mais, grande et généreuse, elle donne la vie à ceux qui voulaient sa mort. N'est-ce pas elle qui a fait germer, en Europe, tous les grands principes sur lesquels reposent les sociétés actuelles? Dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, elle marche à la tête des nations et éclaire leur voie. Que son commerce souffre, que son industrie s'arrête, l'Europe entière en ressent les effets. Ses manufactures et ses ateliers, ses fleuves, ses canaux, ses routes et ses chemins de fer ne reçoivent-ils pas le tribut du monde entier? Messieurs, ce qui lui vaut une pareille gloire, ce sont les soldats de la paix, les volontaires de la pensée Là encore, nous retrouvons ces Vosges que nous avons vues, en 1791 et 1792, se dévouer généreusement au salut commun; là encore nous les voyons marcher aux premiers rangs, non plus pour la défense de leurs foyers, mais pour la conquête de la civilisation. Mieux que personne, notre Société peut juger des efforts de ce pays, soit pour son instruction, soit pour son industrie, soit pour son agriculture, soit pour la rapidité de ses communications. Messieurs, quand la Convention rendit hommage aux vertus de vos pères, un membre du Directoire, nous l'avons vu, voulut inscrire ce titre de gloire sur les drapeaux des volontaires. L'Assemblée s'y refusa. Nous qui sommes la froide et impartiale postérité, nous qui voyons ce que fit le département aux jours les plus néfastes de notre histoire et ce qu'il fait tous les jours, ne pouvons-nous point rappeler ce décret fameux et dire avec lui : « Le département des Vosges a bien mérité de la patrie! »

Il me reste, Messieurs, à remplir un devoir à la fois pénible et doux, à vous dire quels sont les membres qui se sont séparés de nous, quels sont ceux qui sont venus grossir nos rangs.

C'est, le plus souvent, sur des tombes que nos adieux sont prononcés, c'est ce qui nous arrive encore cette année.

Nous avons perdu trois collègues; l'un, mort après une carrière honorablement remplie, l'autre enlevé plein de jeunesse, de science et d'avenir, le dernier mort il y a quelques jours à peine.

M. Grillot, père, ancien architecte du département, membre du conseil municipal d'Épinal pendant de longues années, membre de la commission des hospices et du bureau de bienfaisance, était l'un des fondateurs de notre Société. Vous vous rappelez tous les éloquentes paroles que notre président a prononcées sur cette tombe. Je n'ajouterai rien à cet éloge de l'architecte habile, du travailleur persévérant et surtout de l'homme honnête et charitable. De tels caractères laissent un vide difficilement comblé et trop souvent leurs traces sont vite effacées.

M. Mougeot, fils, est mort plein de jeunesse, enlevé aux plus vives affections. Il appartenait depuis peu de temps à notre Société, mais portait un nom célèbre dans les Vosges. Son esprit élevé, son amour de la science, de sérieuses études médicales qu'il venait à peine de terminer, promettaient de le rendre plus célèbre encore. Donnons à cette vie, sitôt brisée, nos plus vifs regrets. Puisse cet adieu d'une Société qui voyait revivre dans le petit-fils le souvenir de l'aïeul, porter quelque consolation à une famille cruellement frappée.

M. Thomas appartenait à notre Société depuis dix ans, et, dans diverses circonstances, elle avait trouvé en lui un membre dévoué.

Vous avez admis :

M. Maurice Aubry, banquier, président de l'association vosgienne, à Paris, qui, grâce à de nombreux liens de famille et à des relations étendues dans le département, promet un utile et précieux concours à notre Société;

M. l'abbé Kuhn, curé de Brouderdorff, déjà membre de la Société d'archéologie lorraine, auquel nous devons des travaux historiques estimés ;

M. Defrance, maire de Langley, l'un de vos lauréats dont les travaux agricoles ont mérité vos encouragements.

Enfin, Messieurs, vous venez d'admettre, il y a quelques instants :

M. Caillette de l'Hervilliers, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de travaux historiques estimés ;

M. Aimé Seillière, membre du Conseil général des Vosges, dont il est l'une des lumières, l'un des hommes qui ont le plus fait pour l'industrie vosgienne ;

M. Frédéric Seillière, ingénieur civil à Senones, archéologue distingué, instigateur de la pieuse et patriotique pensée d'élever un monument à Dom Calmet ;

M. Ernest Noël, industriel et agriculteur à Thunimont, maire de la commune d'Harsault, l'un de vos lauréats, que chacun de vous connaît et estime. Vous me permettrez de ne point faire son éloge. Je craindrais de rappeler à notre nouveau collègue ce mot du vieux et sceptique Montaigne, disant je ne sais plus où : « Il est deux éloges dont il faut surtout se défier, celui de sa femme et celui de son ami. »

Telles sont nos pertes et nos recrues. Souhaitons la bienvenue aux uns, donnons un souvenir aux autres. Si les hommes disparaissent, leurs œuvres restent, elles entretiennent, chez leurs descendants, ce feu sacré de l'émulation qui, dans la grande lutte de la vie, doit soutenir les hommes comme les sociétés.

———

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

SUR

LES RÉCOMPENSES

à décerner à l'agriculture en 1868,

PAR M. LAPICQUE,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

L'arrondissement de Remiremont, dans lequel, cette année, doivent être distribuées les grandes primes du Gouvernement, est compris tout entier dans la partie montagneuse de notre département appelée la Vosge.

Le sol arable ne se trouve que sur le flanc des coteaux. Ce sol maigre, léger et toujours peu profond, repose sur un lit de grès, de cailloux ou de granites. Et encore, pour obtenir quelques sillons où l'on ne cultive guère que le seigle, le sarrazin et la pomme de terre, que de travaux pénibles ont dû entreprendre les montagnards pour former avec les quartiers de roches brisées ces murs de séparation ou de soutènement qui donnent aux montagnes cet aspect de mosaïque si pittoresque.

D'un autre côté, les eaux des sources abondantes qui jaillissent de nos montagnes ont converti en de vastes prairies, par l'irrigation dont l'usage y est connu depuis un temps immémorial, tous les terrains qui peuvent être arrosés.

Comme les terres arables ne suffisent pas aux besoins de la consommation, les prairies font la seule richesse agricole du montagnard; et pourtant ces dernières reposent ordinairement sur des terres d'alluvion à base granitique ou siliceuse, souvent même immédiatement sur le roc, ce qui nécessite une irrigation continue; dans quelques cas elles sont essentiellement tourbeuses et humides, et ne produisent que des fourrages qui, n'étant pas très-substantiels, ne peuvent nourrir avec avantage que du bétail.

Aussi l'industrie fromagère est-elle très-répandue.

Les étables sont pour la plupart basses et mal éclairées, et la difficulté de se procurer de la litière fait qu'elles sont presque toutes planchéiées.

Les engrais mal soignés manquent, aussi a-t-on besoin, pour y suppléer, de recourir aux cendres, qui, répandues sur les prés, ont l'avantage de détruire les plantes aquatiques, les joncs et les mousses.

En général, les exploitations ne sont pas d'une grande étendue, mais sont assez éloignées les unes des autres, souvent même d'un accès difficile.

Malgré cela, les habitants de la montagne ont entre eux des relations fréquentes, soit pour les échanges de bétail, soit pour la vente des produits, soit enfin pour l'achat des cendres qu'ils vont chercher souvent à de très-grandes distances

Il semblerait que leur intelligence s'est développée en raison des difficultés qu'ils rencontrent à chaque pas, car ils sont plus commerçants et plus industrieux que dans la plaine.

Ces quelques généralités ont pour objet d'éviter un grand nombre de redites toujours si ennuyeuses en agriculture, surtout dans un compte rendu.

PRIMES DU GOUVERNEMENT.

M. Poirot, Auguste, secrétaire de la mairie de Saint-Nabord.

Le territoire de Saint-Nabord a, sur les rives de la Moselle, un terrain d'alluvion d'une contenance de 40 hectares, appelé la Prairie-du-Gazon.

Cette prairie, presque entièrement stérile, ne rapportait qu'un mauvais fourrage et en petite quantité.

Il y a environ 15 ans qu'eut lieu un commencement d'études pour y amener les eaux de la Moselle et la fertiliser. Ce projet fut abandonné par suite des difficultés que devait présenter l'irrigation.

Cette idée, cependant, ne fut pas perdue. En 1863, M. Poirot, Auguste, convaincu qu'il y avait possibilité d'irriguer cette prairie en faisant une prise d'eau à une distance de 2 kilomètres, provoqua et obtint l'adhésion d'une dizaine d'autres propriétaires pleins de confiance dans la réussite de l'entreprise et bien décidés à la mener à bonne fin.

Dès lors, les études se firent sérieusement, le canal fut tracé, creusé, l'eau arriva, et avec elle les adhésions d'un certain nombre d'autres propriétaires d'abord trop timides.

Votre Commission, venant visiter les travaux, a surpris M. Poirot à la tâche, terminant le nivellement de l'une des parcelles qu'il y possède.

Nous avons pu constater que les deux tiers au moins de la Prairie-du-Gazon se trouvent en plein rapport et donnent un excellent fourrage. L'autre tiers, avec son aridité primitive, appartient malheureusement à des gens qui n'ont pu ou n'ont point voulu comprendre leurs véritables intérêts.

Espérons que le bon exemple et les excellents résultats obtenus les rallieront dans un avenir prochain à M. Poirot

et à ses courageux associés que nous félicitons ; aussi demandons-nous pour celui qui a été le promoteur de l'entreprise une médaille de vermeil, et pour l'association, une prime de 300 fr.

M. Thiaville, François-Stanislas, à Saint-Étienne.

La ferme de Dela-sur-le-Rupt, située sur la rive droite de la Moselle, à la limite des communes d'Éloyes et de Saint-Étienne, a été achetée il y a 6 ans par M. François-Stanislas Thiaville. Elle est d'une contenance de 12 hectares. Les terrains qui la composaient étaient, en 1862, couverts en majeure partie de roches, de haies, et produisaient à grand peine de quoi nourrir cinq vaches avec un foin de médiocre qualité.

Dans notre visite, nous avons trouvé cette ferme à peu près complétement transformée. Cette transformation est due aux efforts aussi laborieux qu'intelligents du propriétaire. Car, après avoir fait sauter à la mine les roches, défriché les haies, défoncé et nivelé le terrain, gazonné les deux côtés d'un ravin, il a fait construire, en tête de l'exploitation, une féculerie dont les eaux fertilisent sa nouvelle prairie, ce qui a plus que doublé ses récoltes en quantité et en qualité pour les produits de toute nature.

Sa maison, qui a été agrandie, respire un air de propreté ; son étable, bien tenue, contient aujourd'hui 10 vaches de bon choix et en bon état.

Nous avons visité la fromagerie qui se trouve dans d'excellentes conditions et donne annuellement 3,000 kilog. de fromage.

Il y a donc ici, sous tous les rapports, un bel ensemble d'exploitation que vous récompenserez en décernant à M. Thiaville une médaille de première classe et une prime de 200 fr.

M. Gravier, Lambert, cultivateur et garde champêtre à Basse-sur-le-Rupt.

Après avoir payé sa dette à la patrie, Gravier, Lambert, quittait le service militaire où il eût pu se créer un avenir. L'amour filial le ramenait auprès de son vieux père dont il partagea les travaux.

Depuis 1859, aidé par les bras et les conseils de son père, il a défriché et mis en valeur un terrain communal d'une contenance de plus de 2 hectares et demi, auparavant en friches et couvert de granits. Nous avons trouvé ce terrain, soit en prés, soit en terres arables, dans un état des plus satisfaisants.

Des granits qu'il a extraits par son travail personnel (travail pris sur ses veilles afin de ne point négliger le service qui lui est confié), il a fait des murs de soutènement d'une construction dont la régularité surprend. En outre, il a bâti une petite maison très-commode dont il a été lui-même l'architecte, le maçon et le charpentier.

L'intérieur de la maison est tenu dans la plus grande propreté, ainsi que la fromagerie qu'elle possède, ce qui témoigne en faveur de la ménagère.

L'économie et l'ordre joints à tous les travaux ci-dessus relatés, qui n'ont pu être exécutés qu'à bras d'homme, révèlent un mérite exceptionnel que vous serez heureux de récompenser par une médaille de 1re classe et une prime de 200 fr.

M. Gravier, Victor, à Saint-Nabord.

Sur le versant d'un coteau très-rapide qui domine l'église de Saint-Nabord, se trouvait, il y a quelques années, un terrain couvert en majeure partie du rocher granitique que le chemin de fer traverse à sa base. Il présentait l'aspect le plus inabordable pour l'agriculture.

M. Victor Gravier, possesseur d'une partie de ce terrain où est bâtie sa maison, ne se laissant point rebuter par les apparences, entreprit courageusement sa mise en valeur. On le voit successivement faire sauter à la mine les rochers dont les débris servent, en comblant les fondrières et les excavations, à drainer et à assainir le sol.

Ce premier travail n'était point encore terminé qu'il achetait, pour les réunir à sa propriété, 2 hectares et demi d'un terrain communal, considéré comme impossible à mettre en produit.

Par son travail opiniâtre, le granit et les broussailles qui le couvraient ont disparu et ont fait place à une prairie aujourd'hui d'un bel aspect et en plein rapport.

Son prédécesseur pouvait à grand peine nourrir 2 vaches. La ferme suffit aujourd'hui à l'entretien de 6 têtes de bétail. Un chemin autrefois impraticable mène commodément à l'habitation qui a été assainie et agrandie par Gravier.

A ce travailleur entreprenant et infatigable qui vient de rendre 4 hectares à l'agriculture, vous décernerez, Messieurs, une médaille de 1re classe et une prime de 100 fr.

MM. Balland, frères et sœurs, à Julienrupt.

A Julienrupt, Syndicat-de-Saint-Amé, trois frères et deux sœurs, la famille Balland, tous célibataires, cultivent en commun le patrimoine que leur ont laissé leurs parents et que leur activité et leur économie ont accru sensiblement.

L'aspect de la ferme annonce l'ordre et la propreté. Celui du terrain, un travail bien soutenu et bien dirigé. Chacun des membres de la famille, dans cette exploitation, a ses occupations spéciales dont il s'acquitte avec conscience et intelligence.

La propriété contient 3 hectares environ, tant sur le territoire de la commune de Cleurie que sur celle de Julienrupt.

Les travaux d'amélioration commencés dès 1856 par des défrichements et des drainages près de la maison ont été poursuivis depuis sur des terrains plus éloignés, notamment au lieu dit la Vanne, où nos lauréats ont, par des transports de pierre et de terre, par le comblement de ravins, par un drainage bien entendu et surtout bien exécuté, par la création de rigoles d'irrigation et d'assainissement, par le changement de direction d'un chemin devenu plus commode, transformé complétement une grande étendue de terrain en nature de prés et de champs, dont la plus grande partie est déjà en plein rapport. Ces transformations ne leur ont pas demandé moins de 1,500 journées de travail.

Les récoltes devenant plus abondantes ont nécessité l'agrandissement de la maison, qui possède 9 têtes de bétail en très-bon état, dans une écurie planchéiée et tenue avec soin.

Vous accorderez à cette association fraternelle une médaille de 1re classe et une somme de 100 fr., ce sera la juste récompense du bon exemple qu'elle donne et aussi un moyen de faire fructifier les bons conseils qu'elle répand dans toute la vallée de Cleurie.

PRIMES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Mme Claudot, à Éloyes.

Un de vos anciens membres, M. Claudel, non content d'avoir, pendant sa vie, si laborieusement rempli les diverses fonctions qu'il a occupées, a voulu, par la fondation d'un prix annuel, laisser une preuve de l'intérêt qu'il portait à l'agriculture dont il était un des champions les plus éclairés par ses connaissances pratiques et théoriques.

Ce prix ne pouvait avoir une meilleure destination cette année que celle que vous lui avez donnée en le décernant

à Mme Claudot qui, profitant d'une grande partie des eaux de la Moselle pour sa fabrique, a su les utiliser ensuite pour l'irrigation de 9 hectares, dont 6, d'abord terrains improductifs, ont été transformés par elle en prairies magnifiques, et les 3 autres, nouvellement achetés, sont en voie de subir la même amélioration.

Les étables, très-bien tenues, fournissent aux ouvriers de l'établissement un lait excellent.

M. Séguin, à Saint-Étienne.

Au-dessus de la commune de Saint-Étienne, sur le flanc du Gris-Mouton, existe une vaste étendue de terrains communaux arides et couverts de rochers granitiques. Il y a quelques années, M. Séguin en acheta 6 hectares, et, tantôt seul, tantôt avec l'aide d'un ouvrier, il est parvenu à mettre en état de culture et de production, en nature de prés ou de champs, près de 3 hectares de ce terrain jusqu'alors improductif.

Cette conquête, sur un sol aussi ingrat, vous a paru mériter à cet intrépide défricheur une médaille de 1re classe.

M. Thiaville, Jean-Nicolas, à Pouxeux.

Dès 1841, M. Thiaville, cultivateur laborieux, achète un hectare et demi de terrain, qu'il nivelle et draine pour en faire une prairie d'un assez bon rapport.

Depuis, il parvient à mieux cultiver les champs qui lui appartiennent ou qu'il tient en location, et cela par le défrichement et par l'arrachage d'une assez grande quantité de pierres dont quelques-unes ont été extraites à la mine.

Actuellement ses récoltes lui permettent de nourrir jusqu'à 7 têtes de bétail, et les eaux de la féculerie qu'il construit

augmenteront encore le rendement de sa petite prairie, surtout s'il en améliore et en augmente dans certains points le drainage. Ces travaux nous ont paru mériter à leur auteur une médaille de 2e classe pour l'encourager à continuer.

M. Jacquot,
instituteur aux Granges-de-Plombières.

La maison d'école des Granges-de-Plombières, dominée par un coteau et par les arbres de la forêt, était humide et malsaine, ce qui la rendait presque inhabitable.

La commune obtint la cession de 70 ares de cette forêt, qui furent annexés à l'école. Les arbres furent abattus, mais il restait un sol couvert de roches et sillonné de ravins, que les ressources de la commune ne permettaient pas de faire défricher.

Sans s'inquiéter s'il en profitera, M. Jacquot se met bravement à l'œuvre avec sa famille : n'ayant que l'aide de ses bras et sacrifiant même les quelques économies qu'il peut faire, il parvient à se créer d'abord un jardin, puis il poursuit son travail, enlève les pierres, comble les ravins, ramène à la surface le peu de terre qui existe; par ce moyen il est arrivé, dans ces trois dernières années, à mettre en culture près d'un demi hectare de ce terrain.

La surface du défrichement est sans doute peu considérable, si nous nous en tenons aux termes de notre programme, mais l'abnégation et le dévouement de M. Jacquot augmentent de beaucoup le mérite de son entreprise, dont la commune d'ailleurs lui sait gré.

Aussi, votre Commission vous propose-t-elle de donner à ce courageux instituteur une médaille de 2e classe.

M. Maurice, maire de Fresse.

Avant le cantonnement de ses droits d'usage, la commune

de Fresse possédait 242 hectares de forêts ou plutôt de terrains soumis au régime forestier, car plus de la moitié de cette étendue avait été complétement détruite par les délits et les abus du pâturage. Le reste, peuplé de jeunes bois, ne donnait qu'un produit insignifiant. Avec des ressources plus que modiques, la commune entreprit de rendre à la production ces terrains dénudés. Elle prohiba l'entrée des bestiaux en forêt, vendit les herbes aux riverains et employa le produit de cette vente au repeuplement. Pendant plus de trente ans, cette idée fut poursuivie avec une constante persévérance. Cependant le maire et le conseil municipal y ajoutèrent encore 43 hectares de terrains communaux qui furent soumis au régime forestier. Le reboisement doit être effectué dans dix ans et tout indique que ce délai ne sera pas dépassé.

Pendant sa longue administration, M. Maurice, maire de Fresse, a imprimé à ces travaux une vive impulsion. Il leur a donné une nouvelle vigueur, et c'est à lui, c'est à son influence, à son activité qu'on est redevable d'une grande partie de ces améliorations.

Une telle suite dans des vues de progrès a paru à votre Commission digne d'être récompensée, et nous demandons une médaille d'argent, de 1re classe, pour M. Maurice, maire de Fresse.

M. Vial, Charles-Alexandre, du Val-d'Ajol.

Après avoir acheté, en 1843, un terrain communal d'une surface de plus de 8 hectares, sur le versant N.-E. d'un coteau trop rapide pour être livré à la culture, M. Vial fit immédiatement une plantation d'épicéas, de hêtres et de bouleaux sur ce terrain couvert jusqu'alors de genévriers, de houx, de bruyères, et par là même presque improductif. Quelques points seulement servaient de pâturage aux brebis d'une ferme voisine.

Le sol, quoique rocailleux, est de bonne qualité, la plantation réussit donc et aujourd'hui ce terrain est couvert d'arbres d'une très-belle venue.

Dès 1852, le Comice de Remiremont accordait à M. Vial une de ses primes, aujourd'hui vous lui décernerez une médaille de 1re classe.

M. Gravier, Jean-Nicolas, à Basse-sur-le-Rupt.

Autrefois, dans la montagne, il n'existait que de grands fours où l'on cuisait pour 15 jours, 3 semaines et souvent plus, un pain qui, bientôt, se durcissait ou se moisissait.

Gravier, Jean-Nicolas, sans aucun apprentissage, guidé par son intelligence naturelle, imagina de construire de petits fours avec l'aire pavée de grès sur champ et la voûte surbaissée, construite en briques.

Cette innovation permettant une grande économie de combustible et fournissant le moyen de renouveler à volonté la provision de pain, a été accueillie de longue date à Basse-sur-le-Rupt et dans les communes environnantes où Gravier a été appelé à construire près de 200 de ces fours qui, au dire de ceux qui les emploient, présentent de notables avantages quant à la sûreté, la commodité et l'économie. Gravier, malgré son âge avancé, continue à construire la plus grande partie des fours que l'on établit dans le pays.

Il a donc rendu et rend encore à l'économie rurale un service qui mérite une récompense : nous vous demandons pour Jean-Nicolas Gravier une médaille de 2e classe.

M. Larché, employé de la préfecture.

Un grand nombre de propriétaires s'occupent dans les Vosges de la culture des abeilles. Presque tous, avec des soins, obtiennent des résultats avantageux, et de temps en

temps la Société a pu encourager cette branche agricole. Mais il est rare de trouver des amateurs qui, quoique ne se livrant à l'éducation des abeilles que sur une petite échelle, le fassent d'une manière raisonnée, par le choix des meilleurs principes que l'expérience ait fait découvrir jusqu'à nos jours.

Nous avons, cette année, rencontré un de ces hommes qui, prenant exemple sur les abeilles, butine dans toutes les publications apicoles, et par là a pu se créer d'ingénieux moyens pratiques que l'expérience, nous l'espérons, viendra confirmer.

C'est M. Larché, employé de la préfecture, qui se délasse de ses heures de bureau en se livrant avec ardeur à l'arboriculture et à l'apiculture.

Vous récompenserez le travail raisonné et les applications judicieuses de M. Larché, en lui donnant une médaille de 2e classe.

M. Moinel.

Après avoir dirigé les travaux d'irrigation sur les communes de Dogneville, d'Essegney et de Saucourt, M. Moinel a préparé deux plans en relief représentant une prairie, l'un avant l'irrigation et l'autre après. Par leur aspect, on peut se rendre compte facilement des travaux à entreprendre pour arriver à une irrigation bien entendue. Aussi, Messieurs, avez-vous décerné à M. Moinel une mention honorable.

Nous regrettons d'être dans l'obligation de refuser des récompenses à de grands travaux dans des feignes dont la couche de tourbe est tellement épaisse et compacte qu'il est impossible, malgré tous les efforts, d'arriver à un point d'amélioration quelconque; ainsi qu'à un défrichement de plusieurs hectares de forêts qui, quoique bien fait et ayant nécessité beaucoup de main d'œuvre, se trouve sur un sol trop maigre, trop en pente et trop éloigné de l'habitation pour pouvoir être cultivé avec avantage.

Dans d'autres cas, les travaux n'ayant pas encore produit tous les résultats qu'on peut attendre et laissant à désirer sur beaucoup de points, les demandes ont été ajournées.

Malheureusement, comme toujours, nous avons eu des demandes relatant des améliorations qui n'existaient pas.

Aussi la Société a décidé, d'après l'opinion de la Commission, que pour faciliter la vérification des demandes, celles qui viendraient d'un arrondissement ne seraient primées, s'il y a lieu, que l'année même de la distribution des grandes primes du Gouvernement dans cet arrondissement. Cela ne fait d'ailleurs que confirmer ce qui est en usage, la même personne ne pouvant obtenir de nouvelle prime en agriculture qu'après une période de 5 ans.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL,

PAR M. J. CONUS,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Je lisais dernièrement, dans une histoire littéraire, que les Saxons conquérants de la Grande-Bretagne étaient ignorants et grossiers comme le sont encore aujourd'hui les charretiers dans les Vosges. C'est bien de l'honneur que nous a fait M. Taine de penser à nous; qu'il nous permette cependant de ne pas le croire sur parole. Dans un autre ouvrage, — *La France, livre de lecture courante,* — ouvrage excellent d'ailleurs, les auteurs (1), parlant de l'imagerie spinalienne, la traitent sans façon de barbouillage dont le plus grand mérite est le bon marché. Qu'en dites-vous, Messieurs? Nous voilà certes bien classés, nous et nos productions artistiques! Par bonheur, ces jugements ne sont pas sans appel, et les faits sont là pour répondre! Si jadis on a pu, sans vouloir nous flatter, dire que les Vosges étaient la Béotie de la France, et ses habitants des

(1) MM. Manuel et Alvarès.

sauvages et des loups ; si les Saint-Nicolas et les soldats de papier d'Épinal faisaient piteuse figure sur les feuilles à un sou de la maison Pellerin, les choses, il faut en convenir, ont bien changé depuis. Tous nos charretiers, ou à peu près, savent lire aujourd'hui, et même ils parlent à leurs chevaux avec une douceur et une politesse relatives. Quant aux images d'Épinal, elles défient maintenant pour la perfection du dessin, sinon pour les couleurs, la critique des juges les plus difficiles ; aussi continuent-elles à faire le tour du monde avec la même vogue qu'autrefois.

Il y a plus, l'imagerie, qui ne se proposait que d'amuser les enfants, veut encore servir à leur instruction. Sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, elle entre dans une voie nouvelle, et va populariser l'histoire, la géographie et les sciences naturelles, par des tableaux frappant les yeux et encadrés de légendes courtes, substantielles et faciles à retenir.

Eh bien ! c'est ce département tenant la tête de l'instruction primaire, et appelé par l'imagerie à bon marché à vulgariser les grandes découvertes de la science, qui se voit méconnu et l'objet des plus injustes dédains. Les voilà, ces Parisiens si fiers d'une supériorité que personne ne conteste ! ils parlent avec un aplomb superbe de ce qu'ils ne connaissent pas, et rien de ce qui vient de la province ne saurait trouver grâce à leurs yeux. Paris, je le veux, à distance, et vu par son beau côté, est une ville de splendeurs et de merveilles ; les lettres et les arts y comptent leurs plus glorieux représentants, mais est-ce une raison pour croire et dire qu'on ne peut vivre et qu'on ne vit réellement qu'à Paris, et que, pour un homme intelligent, hors de Paris il n'y a point de salut ? Gardons-nous de laisser passer, sans protester, cette idée fausse, dont la conséquence serait la désertion de la province, fléau aussi funeste pour le pays que la désertion des campagnes. Laissons dire les Parisiens, et n'envions pas leur vie fiévreuse et dévorante ; les avantages de Paris, mis à la

portée de tous depuis les chemins de fer, ne doivent pas nous faire dédaigner la bonne vie de province qui a bien aussi ses charmes et ses compensations. C'est l'avis d'Edmond About, qui ne passe pas pour un sot, quoique lorrain, et il y a bien du vrai dans cette boutade du brillant écrivain contre Paris et la société parisienne. Voici comment il fait parler un parisien fatigué de la grande ville et réfugié en province :

« Décidément, pensait-il, j'aborde au port de la véritable vie après un long voyage sur des océans de papier peint. Lorsqu'il se transportait en imagination au milieu de ce grand Paris qu'il avait quitté la veille, il n'y voyait qu'un tohu-bohu de choses ruineuses et méprisables, un troupeau de viveurs cosmopolites tondu par une horde de nomades affamés, un combat de vanités stupides, d'avidités sans pudeur, d'ambitions sans principes ; point de repos, point de bonheur, point d'amour et presque plus d'esprit ; la conversation éteinte faute de loisir, les salons désertés pour l'écurie, le tripot et le fumoir ; les femmes presque aussi affairées que les hommes, les mondes mélangés et confondus ; les duchesses et les drôlesses parlant le même argot et affublées des mêmes chiffons, les bourgeois eux-mêmes corrompus par la rage de paraître, l'universalité des gens entraînée à manger son capital avec ses revenus ; les épargnes du passé et les réserves de l'avenir fondues, volatilisées, anéanties dans ce creuset surchauffé où l'on jette bon an mal an dix milliards, la grande moitié du revenu national. C'est la province qui produit et Paris qui consomme ; on ne travaille, on ne pense, on ne cause, on n'aime, on ne vit qu'à cent lieues de ce foyer destructeur. Heureux les peuples qui n'ont pas de capitale ? Quand reviendra le temps où les villes de dix mille âmes se suffisaient le plus agréablement du monde, où une société polie, lettrée, galante et gaie vivait sur elle-même dans chaque petit coin, et n'attendait ni ses idées, ni ses modes, ni ses ridicules par le courrier de Paris ? »

Je reviens à nos Vosges. Non, Messieurs, notre département n'est pas resté en arrière dans la voie du progrès, et les étrangers, chaque année plus nombreux, qui explorent nos belles vallées, emportent de notre pays et de ses habitants une idée favorable et un bon souvenir. Sans doute, les Vosges ne sont pas, comme certains centres privilégiés, dotées du haut enseignement des Facultés ; mais la vie intellectuelle n'y est pas morte pour cela, et même, peut-on dire, le goût des choses de l'esprit et de l'art y est assez répandu et assez vif. On l'a bien vu, il y a quelques années, quand le Ministre de l'Instruction publique voulut, suivant la mode anglaise, créer en France des lectures du soir et des conférences publiques. Épinal a eu aussitôt ses volontaires de l'enseignement libre, et un nombreux public d'élite, par son empressement et son assiduité, témoigna de son ardeur pour les jouissances littéraires, et de son goût pour les études scientifiques. La Société d'Émulation ne pouvait voir avec indifférence ce mouvement des esprits ; aussi voulut-elle contribuer, pour sa part, à cet essai de décentralisation littéraire, en prenant sous son patronage un genre d'enseignement si nouveau parmi nous. En cela elle ne faisait que suivre ses traditions ; car, depuis quarante ans qu'elle existe, elle n'a cessé d'encourager, sans bruit, mais non sans succès, le mérite partout où elle pensait le rencontrer. Tel est le but de nos concours littéraires et artistiques. Nous n'avons certes pas la naïveté de croire que des récompenses académiques, même les plus hautes, aient la vertu de faire pousser des hommes de génie, artistes, prosateurs ou poètes. Mais n'est-ce rien que d'éveiller ou d'entretenir dans les esprits le goût des grandes et belles choses, et de réchauffer les nobles sentiments qui sont le privilége et l'honneur de la nature humaine? Qu'on ne dise pas : la poésie se meurt, la poésie est morte, notre siècle affairé et positif est un siècle de prose, et le temps des vers est passé. Non, Messieurs, la poésie n'est pas morte, car elle est immortelle comme le cœur de l'homme dont elle est l'interprète. Un moment

elle paraît languir, on la croit morte, mais c'est pour renaître, à son heure, plus brillante que jamais de jeunesse et de beauté. Demandez plutôt à nos aînés ce qu'a été, au commencement du siècle, ce magnifique réveil de la poésie, quand les Lamartine et les Hugo tenaient sous le charme la nation tout entière. Le croira-t-on? Eh bien! jamais nous n'avons eu plus de poètes et de faiseurs de vers que de notre temps. Chaque année, M. Saint-Marc Girardin reçoit trois ou quatre cents volumes de vers, — rien que cela, et il s'en publie bien d'autres, sans compter les poëmes inédits. — Mais le moyen de lire tant de vers, un volume et plus par jour? C'est tout simplement impossible. Que fait alors le savant et spirituel académicien? Il met en quarantaine, dans sa bibliothèque, tous ces enfants des Muses, et laisse au temps le soin de faire le triage. Cinq ou six ans après, il vient les passer en revue, et faire le dénombrement des morts et des vivants. Hélas! que sont devenues toutes ces fleurs poétiques :

Mais que sont devenues les neiges d'antan?

Ce n'est pas le talent qui manque à ces œuvres; mais, pour le moment, le public est distrait par d'autres intérêts. La langue des dieux a fait place à l'argot de la Bourse, les actions d'*Apollon Phœbus* sont en baisse, et la hausse se porte sur *Mercure*, le dieu des affaires et des voleurs. Raison de plus pour nous, Messieurs, d'encourager les heureux essais de ceux qui restent fidèles au culte désintéressé des lettres.

Voici les noms et les titres de ceux que vous avez jugés dignes de récompenses.

M. Arsène Thévenot, vérificateur des poids et mesures à Troyes, a présenté pour le concours un volume de poésies intitulé : *Les Villageoises*, titre assez peu justifié par nombre de pièces du recueil. M. Thévenot ne va pas chercher sa poésie bien loin; il la trouve autour de lui, dans les

lieux qu'il habite, dans les personnes qui l'entourent et surtout en lui-même. Cela lui donne une physionomie particulière, et, sans avoir une personnalité bien tranchée, il est quelqu'un, il est lui, et, franchement, cela fait toujours plaisir de voir un homme, on voit tant de masques! Comme champenois et bon champenois, il aime à chanter sa terre natale, cette brave terre de Champagne si féconde en poëtes et en hommes d'esprit, malgré le dicton populaire. Le sonnet suivant, qu'il lui a consacré, ne manque ni d'émotion ni de vérité :

A MA CHAMPAGNE.

On a beau te railler, ô ma belle Champagne!
En disant que tu n'as qu'un aspect désolé,
Qu'au milieu de tes champs toujours l'ennui vous gagne,
Et, comme en un désert, qu'on s'y trouve isolé;

On a beau me vanter des pays de cocagne,
Riches de mille biens dont on est accablé,
Où l'homme, ne rêvant que châteaux en Espagne,
Loin d'être plus heureux n'en est que plus troublé.

On ne fera jamais, ô province chérie!
Que je puisse un instant au sol de ma patrie
Préférer les splendeurs d'un sol plus fortuné;

Et je dirai toujours, dans une foi profonde,
Pour mon cœur et mes yeux, aucun pays du monde
N'a le charme puissant des lieux où je suis né!

La *Visite au Paraclet*, pièce adressée au baron Walkenaër qui y a répondu par une charmante épître en vers, est d'un caractère différent; elle est plus haute de ton, sans tomber dans un lyrisme déclamatoire. En voici quelques strophes :

Oui ! c'est là qu'Héloïse, au fond d'un monastère,
Ensevelit ses jours dans l'ombre et le mystère,
Déplorant d'un époux l'absence et les malheurs ;
Et c'est là — pour tromper ses chagrins et ses peines —
Qu'elle écrivit aussi ces lettres toutes pleines
Du sentiment de ses douleurs.

Héloïse ! Abélard ! Quels noms et quels exemples !
Et quels plus grands héros méritèrent des temples
Par le cœur et l'esprit, par la tendresse et l'art ?
Oh ! comme avec les pas s'égare la pensée
Dans ces lieux où tout parle à l'âme intéressée
Et d'Héloïse et d'Abélard ;

Mais que sont devenus les monuments antiques
Où se réfugiaient ces colombes mystiques
Dont Dieu faisait la foi, l'amour et l'avenir ?
Ces murs où six cents ans habita la prière,
Comment donc se sont-ils en allés pierre à pierre
En ne laissant qu'un souvenir ?

En feuilletant le volume au hasard, mes yeux tombent sur la strophe suivante, la dernière du morceau. *Voici l'Hiver* :

N'oubliez pas non plus ceux qui manquent d'asile,
Et qui vont mendiant, femme, enfant ou vieillard,
Et ceux qui font entendre, en parcourant la ville,
L'orgue de Barbarie ou le chant savoyard ;
Car le Seigneur plein de sagesse
Ne mit d'un côté la richesse
Et de l'autre la pauvreté,
Que pour laisser la jouissance
Aux uns de la reconnaissance
Aux autres de la charité !

Il me serait facile de multiplier les citations, mais à quoi bon ? Je dirai seulement que ce volume, d'un intérêt local, peut se faire lire de ceux qui aiment encore les vers. La

langue est saine, le vers souple et facile, et la rime ne commande pas trop de sacrifices au sens et à la justesse de l'expression ; le fond d'ailleurs est irréprochable. L'auteur a de l'esprit, de la verve et de l'imagination ; il sait écrire et peindre. Est-ce donc un chef-d'œuvre que son livre? Non, assurément ; c'est l'œuvre estimable d'un homme de goût et de talent qui use noblement des loisirs que lui laisse son emploi. M. Thévenot est un membre de cette innombrable phalange de poètes sans nom, dont je parlais tout à l'heure, qui trouvent, dans le commerce des Muses, un agréable délassement et une diversion aux travaux sérieux et aux devoirs de la vie. Tous ces mérites divers vous ont fait juger M. Thévenot digne d'une médaille d'argent, de 1re classe.

Melle Adolphine Bonnet, de Muret (Haute-Garonne), vous a adressé, cette année, une pièce de vers, *l'Heure de Grâce*. Quelques longueurs, des lieux communs, un certain nombre d'incorrections et l'abus du poignard, dont Melle Bonnet ne sait pas se servir et qu'elle fera bien désormais de laisser au mélodrame, déparent des qualités réelles et un vrai talent de versification au service de pensées souvent élevées et poétiques, qui lui ont valu déjà plusieurs récompenses, à Épinal, à Perpignan et à Paris. Une mention honorable est accordée à Melle Bonnet.

Le nouveau recueil de chansons de M. Chaput, lauréat du dernier concours, se recommande par les mêmes qualités que le précédent. Il y a du sel, de la malice, de la gaieté, du sentiment ; on y voudrait plus de trait, de relief et de piquante nouveauté. Le titre — *Coups de brosse poétiques d'un peintre en bâtiments* — est plaisant sans doute; mais, dans une œuvre d'art, la brosse ne suffit pas, il faut encore le pinceau pour achever l'ébauche. Que M. Chaput se défie un peu de sa facilité, qu'il travaille sa langue et n'oublie pas que

Un vers n'est jamais bien, quand il peut être mieux.

L'*Armorial des villes, bourgs et villages de la Lor-*

raine, du Barrois et des Trois-Évêchés, de M. Lapaix, membre de la Société d'archéologie lorraine, est un ouvrage important qui nous manquait et qui comble une véritable lacune. Peu d'œuvres héraldiques aussi utiles pour les études historiques ont été publiées depuis quelques années. Ce travail a demandé à son auteur d'immenses recherches, pour réunir et utiliser tant de matériaux dispersés çà et là. Le texte, puisé aux meilleures sources, donne exactement, sauf quelques erreurs de détail, l'historique de chacune des villes dont M. Lapaix a reproduit les armoiries, et ces armoiries elles-mêmes, copiées sur des documents authentiques, sont d'une exactitude qui laisse bien loin l'*Armorial général de France* rempli d'erreurs et d'inexactitudes; enfin l'exécution typographique de ce beau volume est irréprochable. Tels sont les titres de M. Lapaix à la médaille de vermeil qui va lui être décernée.

La tête de Christ de M. Jacquinot, peintre verrier, se recommande par des qualités sérieuses; elle est correctement dessinée et la couleur est bien en harmonie avec le sujet; seulement la figure a les traits un peu juvéniles. Cet artiste mérite d'être encouragé, et la récompense accordée à ses travaux sera un moyen de remettre en honneur, dans les Vosges, l'art des peintres verriers si propre à la décoration des monuments religieux. C'est pourquoi votre Commission vous a proposé de décerner à M. Jacquinot une médaille de bronze.

Vous avez reçu de M. Alexis Henriot, de Rambervillers, un *Nouveau traité historique, théorique et pratique du calendrier*. Cet ouvrage, en partie de compilation, témoigne d'une étude approfondie de la matière. Il sera consulté avec fruit par ceux qui ont à faire des recherches ou des vérifications de dates. On y trouve la description d'un calendrier perpétuel mécanique, au moyen duquel on peut à l'instant reconstituer sous ses yeux le calendrier d'une année quelconque de l'ère chrétienne Pour ce travail, M. Henriot a obtenu une médaille de bronze.

M. Mathieu dit Klarmann, organiste à Vesoul, a offert, en qualité de Vosgien, à la Société d'Émulation des Vosges, sa *Méthode élémentaire de piano appliquée à l'harmonie.* Cette méthode a été diversement appréciée par les juges compétents qui ont eu à l'examiner; néanmoins, en raison des résultats obtenus par les maîtres qui l'ont pratiquée et des grands noms des musiciens sous le patronage desquels elle a été publiée, vous avez voulu, en donnant à M. Klarmann une médaille d'argent, de 2e classe, l'encourager à compléter son œuvre par une seconde partie annoncée, qui doit traiter de l'harmonie.

Pendant que partout, dans les villes, on encourage l'étude de la musique, voici que le petit village de Deyvillers, lui aussi, a sa Société musicale : chant et fanfare. On peut bien dire que cette Société est née de rien : maîtres, instruments, argent, tout manquait, mais la bonne volonté, la persévérance et d'intelligentes économies faites par les jeunes gens de l'endroit ont vaincu tous les obstacles. Les progrès bien constatés de ces volontaires de la musique et le bon exemple donné aux autres villages des environs vous ont paru mériter un encouragement. C'est pourquoi vous avez accordé une médaille de 2e classe et une subvention de 100 fr. à la Société musicale de Deyvillers.

C'est avec le plus vif plaisir que vous avez vu la *Société pour l'instruction élémentaire de Paris* accueillir toutes vos propositions en faveur de ceux qui se sont dévoués à l'enseignement. Une médaille d'argent a été accordée à M. Perron, architecte à Remiremont, pour ses cours gratuits de dessin. Les leçons de cet artiste de talent ont produit d'excellents résultats, et son exemple ne saurait manquer de trouver des imitateurs. Les autres récompenses ont été décernées à des instituteurs et institutrices. On se plaint, je le sais, d'entendre toujours parler des instituteurs, trop portés par là à s'exagérer leur importance et à concevoir des sentiments d'orgueil. Mais ceux qui parlent ainsi n'ont pas vu de près ces fonctionnaires estimables

et dévoués, qui méritent mieux que des éloges, et qui ne marchandent pas, eux, leur temps ni leur peine, si peu rétribués cependant. Voici la liste des plus méritants, mais non des seuls méritants.

Des médailles d'argent ont été accordées à MM. Pelletier, instituteur à Bulgnéville, et Thouvenot, à Épinal.

Des médailles de bronze, à MM. Marchand, instituteur à Celles; Leroy à Cheniménil; Laveine à Ville-sur-Illon.

Des mentions honorables, à MM. Haumonté, instituteur à Nomexy; Dillet, à Médonville; Mathieu, à Montmotier; Diolez, à Girecourt; Badonnel, à Laveline-du-Houx; Hayotte, à Rupt; Druaux, à Aouze, et Thiéry, à Vicherey; à M[lles] Rougirel, institutrice à Basse-sur-le-Rupt; Prévost, à Pargny-sous-Mureau.

Un mot encore et je finis. Notre Société, Messieurs, ne se borne pas à récompenser les travaux des autres, elle donne encore elle-même l'exemple du travail. Pourquoi ne parlerais-je pas de l'excellente publication des *Documents rares ou inédits de nos archives*, faite au nom de votre commission historique, et avec la collaboration particulière du jeune et intelligent archiviste qui vient de vous raconter l'intéressante histoire des Volontaires Vosgiens de 91 et de 92. L'accueil favorable trouvé auprès du public par cet utile recueil me dispense de le louer longuement, et de fournir ainsi matière aux épigrammes des plaisants contre les compliments que s'adressent les membres des sociétés savantes. L'Académie française elle-même n'a pas échappé à ce genre de reproche. Quelqu'un n'a-t-il pas dit que tous les discours des Académiciens peuvent se résumer en ces mots: « Monsieur, vous êtes un grand homme. — Monsieur, vous en êtes un autre. » — Quoi qu'il en soit, laissons dire les gens, poursuivons courageusement l'œuvre commencée et contribuons ainsi, pour notre part, au grand travail historique qui sera le plus beau titre d'honneur de notre siècle. Le temps n'est plus où l'on écrivait l'histoire avec des traditions incertaines, et où l'on ne voyait dans les faits qu'une matière d'ampli-

fication à revêtir des ornements du style. Depuis les beaux travaux historiques des Thierry, des Guizot et de tant d'autres, l'histoire est entrée dans une voie nouvelle, et c'est en remontant aux sources qu'elle donne à chaque époque sa vraie physionomie. Quand donc vous aurez réuni et mis à la portée de tous les documents qui intéressent le pays, vous aurez rendu possible la tâche de celui qui aura l'ambition et le talent d'écrire l'histoire des Vosges, c'est-à-dire une page détachée de l'histoire de la grande patrie, de la France.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance solennelle
et publique du 26 novembre 1868.

I.

Primes du Gouvernement attribuées spécialement, cette année, à l'arrondissement de Remiremont.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation du département des Vosges, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

Une prime de 300 fr. à l'Association de la prairie du Gazon, et une médaille de vermeil à M. Poirot, secrétaire de la mairie à Saint-Nabord (Remiremont), pour création et irrigation de 40 hectares de prairies.

Une prime de 200 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Thiaville, François-Stanislas, propriétaire à Dela-sur-le-Rupt, commune de Saint-Etienne (Remiremont), pour sa bonne exploitation.

Une prime de 200 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Gravier, Lambert, cultivateur et garde champêtre à Basse-sur-le-Rupt (Vagney), pour défrichements et bonne exploitation.

Une prime de 100 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Gravier, Victor, cultivateur à Saint-Nabord (Remiremont), pour défrichements et prairies.

Une prime de 100 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à MM. Balland, frères et sœurs, cultivateurs à Julienrupt, commune du Syndicat-de-Saint-Amé (Remiremont), pour bonne exploitation et défrichements.

II.

Récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille d'argent à M. Perron, architecte à Remiremont, pour ses cours gratuits de dessin.

Une médaille d'argent à M. Pultier, instituteur public à Bulgnéville.

Une médaille d'argent à M. Thouvenot, instituteur libre à Épinal.

Une médaille de bronze à M. Marchand, instituteur public à Celles.

Une médaille de bronze à M. Leroy, instituteur public à Cheniménil (Docelles).

Une médaille de bronze à M. Laveine, instituteur public à Ville-sur-Illon.

Une mention honorable à M. Haumonté, instituteur public à Nomexy (Châtel).

Une mention honorable à M. Dillet, instituteur public à Médonville (Bulgnéville).

Une mention honorable à M. Mathieu, instituteur public à Montmotier (Fontenoy-le-Château).

Une mention honorable à M. Diolez, instituteur public à Girecourt.

Une mention honorable à M. Badonnel, instituteur public à Laveline-du-Houx (Docelles).

Une mention honorable à M. Hayotte, instituteur public à Rupt.

Une mention honorable à M. Druaux, instituteur public à Aouze (Châtenois).

Une mention honorable à M. Thiéry, instituteur public à Vicherey (Châtenois).

Une mention honorable à Mlle Rougirel, institutrice publique à Basse-sur-le-Rupt (Vagney).

Une mention honorable à Mlle Prévost, institutrice publique à Pargny-sous-Mureau (Neufchâteau).

III.

Récompenses agricoles ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

PRIX CLAUDEL.

Une médaille de vermeil à Madame Claudot, fabricante à Éloyes (Arches), pour ses prairies.

DÉFRICHEMENTS.

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Séguin, cultivateur à Saint-Étienne (Remiremont).

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Jacquot, instituteur aux Granges-de-Plombières (Plombières).

DÉFRICHEMENTS ET PRAIRIES.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Thiaville, Jean-Nicolas, cultivateur et féculier à Genémont, commune de Pouxeux (Arches).

REBOISEMENTS.

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Maurice, Jean-Joseph, maire de Fresse (le Thillot).

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Vial, Charles-Alexandre, propriétaire au Val-d'Ajol.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Gravier, Jean-Nicolas, à Basse-sur-le-Rupt (Vagney).

APICULTURE.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Larché, chef de bureau à la Préfecture des Vosges, à Épinal.

TOPOGRAPHIE.

Une mention honorable à M. Moinel, ex-conducteur des ponts et chaussées à Épinal, pour son plan relief des prairies qu'il a créées et irriguées.

IV.

Récompenses du concours littéraire, artistique et industriel.

Sur les propositions de sa Commission du concours littéraire et artistique, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de vermeil à M. Constant Lapaix, graveur héraldique à Nancy (rue des Dominicains, 38), pour son ouvrage : *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés*.

Une médaille d'argent, de 1[re] classe, à M. Arsène Thévenot, vérificateur des poids et mesures à Troyes (Aube), pour son volume de poésies : *Les Villageoises.*

Une mention honorable à M[lle] Adolphine Bonnet, à Muret (Haute-Garonne), pour sa pièce de vers : *L'Heure de grâce*, (fragment d'un poème sur les Vosges).

Une médaille de bronze à M. Henriot, à Rambervillers, pour son *Traité historique, théorique et pratique du Calendrier.*

Une médaille de bronze à M. Jacquinot, peintre verrier à Épinal, pour la tête de Christ qu'il a exposée.

Une médaille d'argent, de 2[e] classe, à M. Mathieu (Klarmann), organiste à Vesoul, pour sa *Méthode élémentaire de piano appliquée à l'harmonie.*

Une médaille d'argent, de 2[e] classe, et une subvention de 100 fr. à la Société musicale et chorale de Deyvillers.

ÉTUDES MORALES,

PAR

M. Ch. CHARTON,

Membre titulaire.

AVANT-PROPOS.

Avec l'aide de l'histoire et de mes souvenirs personnels, j'ai écrit les *Études morales* dont voici les premières pages. Cet extrait comprend une série de chapitres où j'ai décrit les misères du bon vieux temps, la manie des grands noms, la force morale du pauvre, les bienfaits de la sobriété, la chasse insensée faite aux oiseaux, le terrible perfectionnement des engins de guerre, les déceptions du premier de l'an, enfin les exercices de l'esprit français. Les sujets sérieux n'ont pas le don de plaire à tout le monde, et les ouvrages où ils sont traités ne sont pas en général recherchés avec empressement. On les lit peu. Ces motifs m'ont engagé à donner à mes récits une forme qui pût les faire accepter. J'ai laissé parler les faits eux-mêmes, et j'ai évité de me perdre dans de longues et fastidieuses dissertations.

Ch. CHARTON.

ÉTUDES MORALES.

On rencontre encore assez souvent dans le monde des gens par trop arriérés qui se plaisent à exalter le temps passé et à décrier le temps présent. Trompés par des traditions erronées et admises sans examen, ils se persuadent et affirment que jadis tout allait de bien en mieux, et qu'aujourd'hui tout va de mal en pis.

« Le bon vieux temps, disent-ils, ne connaissait pas le suffrage universel, le recrutement, la télégraphie, les chemins de fer, les grandes expositions de l'industrie, les vaisseaux cuirassés, les fusils à aiguille, les machines à vapeur, les aérostats, la photographie, et toutes les autres inventions modernes qui font l'orgueil du siècle où nous vivons.

» Il n'en sentait pas d'ailleurs la nécessité.

» Sans doute il avait à souffrir, comme les générations actuelles, des guerres, des famines, des pestes, mais ces calamités étaient moins meurtrières, moins désolantes, moins ruineuses.

» Le peuple était plongé dans une douce et salutaire ignorance. Ses mœurs étaient simples et pures. Sa vie s'écoulait paisible et heureuse à l'ombre des châteaux, des couvents, des presbytères, des églises. Au besoin le roi, la noblesse, le clergé le protégeaient, le défendaient, le nourrissaient.

» Les loyers, les vêtements, les vivres ne coûtaient rien ou presque rien, et les impôts étaient d'un poids léger.

» C'était alors l'âge d'or, et maintenant c'est l'âge de fer. Et M. de Talleyrand a eu raison de dire : « Qui n'a pas » connu la société d'avant 1789 n'a pas connu le plaisir de » vivre. »

Hâtons-nous de dire, nous, que cette félicité tant prônée du bon vieux temps est complétement chimérique. On l'a déjà démontré bien des fois. Je vais essayer de le prouver à mon tour, et je n'irai pas chercher mes preuves hors du département des Vosges, mais je les puiserai dans les documents authentiques dont le premier volume vient d'être publié par le Comité d'histoire vosgienne.

Je les déroulerai dans leur ordre chronologique, à partir des siècles, depuis longtemps évanouis, jusqu'au grand et libéral mouvement politique de 1789, qui a fait disparaître du sol de la France tant d'iniquités, de priviléges et d'abus et justement condamné l'époque où, selon Segrais, « le moindre gentilhomme faisait le tyran sur ses terres, et où un conseiller au parlement faisait trembler tout le monde quatre lieues autour de lui. »

Au septième siècle, l'évêque de Sens, Gondelbert, se retira dans les montagnes des Vosges et fonda à Senones, sur les rives du Rabodeau, cette célèbre abbaye de Bénédictins qui dura près de douze siècles et qui compta parmi ses abbés les plus éminents, dom Calmet, l'historien de la Lorraine (1).

Désireux d'assurer à tout jamais la prospérité de son monastère, il en demanda la confirmation au roi des Francs, Childéric, qui la lui accorda en 661.

Ce prince, que ses sentiments pieux avaient déjà porté à sanctionner bon nombre d'établissements de ce genre, maintint Gondelbert dans la possession des grands biens qu'il

(1) On s'occupe actuellement de la restauration de son tombeau dans l'église de Senones. C'est un hommage bien dû à sa mémoire.

avait acquis ou reçus à titre de donation, et lui fit remise de tout ce que le fisc royal retirait des hommes et des serfs du monastère, ainsi que des manants qui en occupaient les terres.

En même temps et par privilége spécial, Childéric exempta l'abbaye de Senones « de toute dépendance, soit pour la justice, soit pour toute autre redevance. »

En échange de tous ces avantages, il n'exigea des moines qu'une seule chose, c'était de prier Dieu pour le salut du roi et le bonheur du royaume.

Mais rien ne fut changé à la pénible condition des hommes, serfs et manants, qui peuplaient les domaines du monastère, ils restèrent comme devant « taillables, corvéables et justiciables à merci. »

D'après la chronique de Saint-Symphorien de Metz, touchant la fondation d'Epinal, une épouvantable épidémie, connue sous le nom de *mal des ardents*, éclata dans le royaume de Bourgogne vers 970. Elle atteignit une foule immense de personnes de tout âge. Les malades étaient dévorés par un feu intérieur. Les uns perdaient les mains, les autres les pieds, et beaucoup les mains et les pieds à la fois. La plupart d'entr'eux succombaient dans d'horribles souffrances.

La médecine était impuissante à arrêter les ravages de ce terrible fléau, car elle était loin de posséder les connaissances et les moyens curatifs que les médecins de nos jours n'ont pu acquérir que par la persévérance de leurs études et de leurs recherches. Toute sa thérapeutique se bornait à peu près aux remèdes magistraux.

Abandonnés à eux-mêmes, les épidémiques durent mettre toute leur confiance, tout leur espoir dans l'intervention de la divine providence. Pour l'obtenir, ils se dirigèrent lentement, péniblement, de tous les points de la Bourgogne sur Épinal, et vinrent se recommander à la pitié de saint Goëry, dont les reliques étaient déjà et sont toujours déposées dans

l'église du lieu. Ils implorèrent en même temps l'assistance de l'évêque de Metz, Adalbéron, qui habitait souvent le château d'Épinal, ville placée sous sa domination. et ce prélat, dont la charité et le dévouement étaient sans bornes, les recevait chaque jour dans sa demeure, soignait et lavait lui-même leurs plaies, les consolait du regard et de la parole et ne cessait d'appeler sur eux la clémence et la protection du ciel. Mais malgré tout, l'épidémie, toujours plus active et plus cruelle, continuait d'entasser victimes sur victimes.

Le roi Henri II confirma, en 1003, la fondation du Chapitre des Bénédictines d'Épinal, par un acte qui énuméra les biens de toute nature appartenant à cette institution, et qui n'omit pas de déclarer que les serfs des deux sexes en faisaient partie.

Les serfs et les serves étaient attachés à la glèbe et n'avaient même pas la propriété de leur personne. La dignité humaine était tout à fait effacée chez eux. C'étaient de véritables bêtes de somme privées de toute liberté, même de celle de penser. On les condamnait aux travaux les plus durs et les plus pénibles Leur existence était pire que celle des sauvages de l'Amérique. On se les transmettait comme le bétail dont les fermes étaient meublées.

Cet odieux esclavage se prolongea jusqu'à la Révolution, et Louis XVI fut le premier à l'abolir dans ses domaines.

Dans ces temps-là les princes de l'église réunissaient, comme le fait de nos jours le Souverain Pontife, le pouvoir temporel au pouvoir spirituel, et faisaient assez volontiers la guerre pour conserver ou étendre leurs états et leur souveraineté. C'est ce qui arriva à Raoul de Coucy, évêque de Metz, sur la fin du XIVe siècle. Dans une lutte malheureuse qu'il soutint contre ses voisins, il épuisa inutilement ses troupes et ses finances, il fut vaincu et chassé de son évêché. Il se vit obligé de réclamer le secours de son cousin, Enguerrand, seigneur de Coucy et comte de Soissons, et il ne le fit pas en vain.

Enguerrand rassembla une armée, marcha sur Metz, attaqua l'ennemi, le mit en déroute et rétablit son parent sur son trône épiscopal.

Mais cette glorieuse expédition coûta « seix mil frans d'or, de bon or et de juste poids, du coing du roy de France, » et cette somme fut naturellement mise à la charge de l'évêque de Metz. Raoul de Coucy était hors d'état de la payer; son trésor était vide et ses vassaux ruinés. Que fit-il pour se tirer d'embarras? Une chose qui lui parut aussi simple que légitime. Il engagea au comte de Soissons, par un acte daté du mardi après la Quasimodo de 1390, « les villes, bans et chatellenies d'Épinal, Rambervillers et Baccarat, avec tous leurs droits et revenus seigneuriaux, et avec tous leurs hommes et tous les biens de ceux-ci. » Le comte de Soissons devait en jouir et en disposer selon son bon plaisir, si la dette contractée n'était pas payée dans le délai fixé.

Il va sans dire que cet arrangement fut conclu sans consulter en aucune façon les malheureux habitants, dont les personnes et les propriétés étaient ainsi engagées.

Les guerres se renouvelaient sans cesse et semaient partout l'épouvante et la désolation. Que de villes, de bourgs, de villages entièrement détruits! Les villages de Moncel et d'Happoncourt comptèrent parmi ceux qui eurent le plus à souffrir. Leurs maisons furent réduites en cendres. Leurs habitants, dépourvus d'asile, se retirèrent dans les forêts, où ils furent exposés à toutes les privations et à tous les maux. Le calme ayant reparu pour quelque temps, ils songèrent à rentrer aux lieux qu'ils avaient quittés, à reconstruire leurs habitations et à y vivre avec l'espoir de ne plus en être expulsés. Mais ils étaient sans ressources et de plus gens de mainmorte, de condition serve et taillables à volonté, deux fois l'an, à Pâques et à la Saint-Remy. Ils s'adressèrent, pour obtenir des immunités et se créer les moyens de relever leurs demeures, à leurs seigneurs et maîtres Jean, comte de Salm, maréchal de Bar et Lorraine, Gérard

de Lignéville, bailli de Vosges, et Nicolas du Han. Prenant pitié de leur triste position, ces nobles personnages consentirent, le 15 avril 1469, à leur faire remise des tailles, servitudes et autres charges qui pesaient sur eux, sous la condition, néanmoins, que chaque habitant paierait chaque année trois gros de taille en monnaie coursable de Lorraine le lendemain de Pàques, une geline à la Saint-Remy, trois gros de taille et une geline le lendemain de Noël, et trois gros pour leurs fours, moyennant quoi ils pourraient y cuire leur pain quand bon leur semblerait Les veufs et les veuves ne devaient que la moitié de cet impôt. Les autres droits seigneuriaux étaient du reste entièrement réservés.

Dans les beaux jours du paganisme, les grands et les petits prenaient à témoin de leurs faits et gestes les dieux et les demi-dieux de l'Olympe, et juraient par Jupiter, par Bacchus, par Mercure, par Hercule et autres divinités. Cette coutume a traversé les siècles et est arrivée jusqu'à nous, avec cette modification, qu'au lieu d'invoquer les dieux de la Fable, on invoque Dieu et les Saints. Si c'est un crime de lèse-divinité, beaucoup de gens le commettent sans s'en douter. Mais il était sévèrement puni sous l'ancien régime. Le duc de Lorraine, Charles III, le prouva bien par son ordonnance du 7 mai 1576.

Cette ordonnance défendait « à toutes personnes, de quelle qualité ou condition elles fussent, de renier, maulgréer, despiter ny aultrement blasphêmer par détestables serments le sainct nom de Dieu, de la Vierge et des Saincts et Sainctes du paradis. »

Les contrevenants encouraient les peines suivantes : pour la première contravention, ils étaient punis de vingt francs d'amende ou de vingt jours de prison, et pour la seconde, de cent francs d'amende et d'un mois de prison ; pour la troisième, on appréhendait leur personne « qui sera présentée en lieu publicque pour y demeurer teste nue et mains liées l'es-

pace de quatre heures, subjects à toutes injures et opprobres qu'on leur vouldra faire pendant le dit temps, et sans qu'il en puisse avoir par après action ni poursuite en cas d'injures ; » pour la quatrième, ils étaient expulsés du pays pour deux ans ; pour la cinquième, ils avaient la langue percée d'un fer chaud par le maître des hautes œuvres, et ils étaient en outre bannis pour quatre ans ; enfin, pour la sixième, reconnus incorrigibles, ils avaient la langue coupée « pour retrancher tout telz blasphêmes et empescher qu'ilz ne les puissent plus proférer. »

Cette ordonnance était rendue applicable aux membres du clergé qui, en cas de contravention, étaient condamnés, non à des peines corporelles, mais à des amendes assez fortes pour les préserver de toute récidive. Elle ne réussit pas toutefois à déraciner en Lorraine la vieille habitude de jurer, et le duc Henri se vit obligé, le 21 janvier 1611, de la promulguer de nouveau et d'en recommander la plus stricte exécution à tous ses gens de justice, pour qu'elle ne fût plus enfreinte ni directement ni indirectement.

Il est permis de penser que c'est dans le but de se soustraire aux rigueurs de cette pénalité barbare, qui fut également adoptée dans d'autres états, qu'on fit disparaître le mot *dieu* des jurons, « jarnidieu, sacredieu, pardieu, mordieu, » et qu'on le remplaça par le mot *bleu*, pour ne plus dire que « jarnibleu, sacrebleu, parbleu, morbleu, » et ne plus être traité de blasphémateur.

Qui le croirait? Ce code inhumain du XVI[e] siècle s'est tout récemment reflété dans une bourgade de Hongrie, celle de Jaszebereny, à l'occasion d'un tremblement de terre. L'autorité municipale de l'endroit, ignorante des lois physiques qui régissent notre globe, s'est figuré que cette secousse, qui paraît du reste l'avoir affreusement effrayée ainsi que la population, n'avait d'autre cause que les jurons et les blasphêmes, et elle a fait publier au son du tambour, en août 1868, « l'avis qu'ils sont sévèrement interdits, et que tout

contrevenant sera puni, sans distinction de personnes, de 25 florins d'amende et de vingt-cinq coups de bâton. » La civilisation aurait-elle oublié de passer par là?

Au XVIe siècle, les prétendus sorciers étaient bien gratuitement les plus infortunés des êtres. On les traitait aussi cruellement que les plus grands criminels. La prison, l'amende, la confiscation, la torture, la corde et le feu étaient les peines qu'on leur infligeait sans remords. On les traquait comme des bêtes fauves, on les arrêtait partout où on les trouvait, et on les condamnait sur des témoignages dictés par la superstition, la méchanceté, la haine, l'envie ou la vengeance.

Qu'on me permette d'entrer, pour mieux en faire ressortir la monstruosité, dans tous les détails d'un procès de l'espèce.

En 1594, le maire et les gens de justice du Chapitre de Saint-Dié, qui jouissait d'un pouvoir quasi souverain, s'emparèrent de la personne de Nicole Grillat, femme de Nicolas Louviat, maire de Gériviller, comme accusée de sortilége. On l'enferma dans les prisons de Bonan, d'où elle fut extraite le 17 novembre pour comparaître devant ses juges, siégeant dans la tour Mathiatte. Un tabellion, faisant les fonctions de greffier, était chargé de retracer fidèlement dans son procès-verbal ce qui allait se passer.

On rappela tout d'abord à la prisonnière qu'une autre sorcière, nommée Jeannon, femme de Jean Perrin, avec laquelle elle avait été confrontée, avait affirmé qu'elle se mêlait de sorcellerie; qu'elle, au contraire, l'avait toujours nié; que, suivant l'avis de MM. les maître échevin et échevins de Nancy, ses juges étaient décidés à lui appliquer la question, si elle ne voulait sauver sa pauvre âme par la confession entière de ses méfaits, et on l'adjura solennellement « sur les saints évangiles de Dieu » de dire la vérité.

On lui fit entendre « avec les propos les plus amyables » qu'elle ne devait avoir ni crainte ni honte d'avouer ses fautes; qu'elle n'avait pas à s'inquiéter de ce monde-ci, mais bien

de l'autre monde, où les damnés, qui s'étaient parjurés pour cacher leurs péchés, étaient privés éternellement de la vue de Dieu et de la gloire du paradis, et que ses aveux la rendraient bienheureuse, parce que le bon Dieu lui serait propice.

Nicole se recommanda à la pitié du tribunal, en le priant d'attendre, avant de faire d'elle ce qu'il voudrait, que la sorcière Jeannon fut conduite au bûcher, parce qu'au moment de mourir, cette femme pourrait rétracter l'accusation qu'elle avait portée contre elle.

A cela les juges répondirent qu'ils savaient bien qu'elle était sorcière et qu'elle avait été accusée de ce crime, non-seulement par la Jeannon, mais encore par deux autres sorcières brûlées le mardi précédent à Sarauville. A cette époque, on faisait souvent monter les sorciers sur le bûcher. On en brûla en Lorraine près de 900.

Sa prière ainsi repoussée, Nicole fut interrogée sur les faits qui lui étaient imputés.

N'avait-elle pas porté du fruit à la fille de Jean Thierry pour la guérir d'une maladie qu'elle lui avait fait contracter par ses vénéfices?

Elle répondit qu'en effet elle avait donné du fruit à la fille Thierry, mais que c'était par amitié, et non pour la guérir d'une maladie qu'elle ne lui avait pas occasionnée.

N'avait-elle pas également rendu malade sa servante Jeannon, pour la punir de ce qu'elle voulait quitter son service?

« Non, dit Nicole, ce n'est pas le mal qui l'a fait mourir. »

Et elle persista dans ses dénégations, malgré toutes les remontrances qui lui furent faites.

Là-dessus les juges la firent entièrement raser, à titre de prélude à la question, par la « vile personne », c'est-à-dire par le bourreau de Saint-Dié.

Cette opération terminée, l'interrogatoire fut repris, et pour l'amener à entrer dans la voie des aveux, on fit voir complaisamment à Nicole tous les préparatifs de la torture, « et le maître prest pour faire son debvoir là où elle ne vouldra pas convenir de ses maléfices. »

Nicole soutint toujours qu'elle n'était point sorcière, et que si le diable avait fait quelque chose en son nom, elle n'y pouvait rien.

On ne l'écouta pas, et sur l'ordre du tribunal, maître Jean, le bourreau, s'apprêta à lui « faire sentir la question, » mais auparavant, en homme charitable, il l'exhorta à tout avouer pour éviter « d'estre bien tourmentée. »

Cette exhortation n'ayant produit aucun effet, le bourreau mit les « grésillons » aux mains de la pauvre femme.

Les grésillons « gresillo, grillionés, » étaient des menottes qu'on faisait quelquefois rougir au feu avant de les appliquer.

Nicole poussa des plaintes et des gémissements, affirmant de nouveau qu'elle était innocente, et demandant « qu'on lui fasse pitié et miséricorde, car c'est sans aucun mérite qu'on lui faict sentir ceste rigueur. »

On lui ôta les grésillons, non pas à raison de son affirmation, mais « ad cause qu'elle a faict veoir de ne se sentir beaucoup d'iceux, » et pour l'en faire repentir, on l'étendit sur l'échelle, les mains et les pieds liés au point de lui déchirer les chairs..

L'échelle était un échafaud sur lequel on montait par des degrés en forme d'échelons, et où étaient exposés à la vue du public les criminels qu'on voulait noter d'infamie.

Nicole subit ce genre de supplice, mais sans cesser de soutenir qu'elle n'avait commis aucun crime.

Les juges ne la crurent pas et l'engagèrent à renoncer au diable et à sa puissance, et à prendre Dieu pour son maître.

Comme elle y consentit sans peine, maître Jean la délia et la fit asseoir sur l'échelle.

Dans cet état, on la pressa de nouvelles questions, auxquelles elle répondit qu'elle n'avait point d'autre maître que Dieu, qu'elle n'avait jamais été abusée par le démon, qu'elle demandait qu'on la fît mourir d'une autre mort, et que pour cela elle donnait tout son bien à qui de droit.

Cette réponse était loin de satisfaire ses juges. On la remit

à la question, et comme elle ne manifestait pas une trop vive douleur, le tribunal fut convaincu « que le diable portait la peine pour elle. »

On lui appliqua alors les redoutables tourillons, et, vaincue par la souffrance, la malheureuse finit par déclarer, contrairement à la vérité, que maître Persin — c'était le nom du diable — était son maître, et qu'elle conviendrait de tout pourvu qu'on la déliât.

En échange d'aveux complets, les juges lui promirent de faire cesser la torture.

Le désir d'en être promptement délivrée lui fit dire que le diable lui avait remis de la poudre grise, mais elle se rétracta tout aussitôt.

Les juges, mécontents, firent impitoyablement jouer les tourillons. En proie à des douleurs atroces, Nicole raconta alors que la poudre de maître Persin était, selon lui, très-malfaisante, puisqu'elle avait le pouvoir de faire mourir les gens et les bêtes, que cependant elle ne s'en était servie dans aucune occasion. Mais elle revint encore sur ses dires, et jura qu'elle n'avait jamais ni vu ni connu maître Persin, et qu'elle n'en avait reçu aucune espèce de poudre.

Après l'avoir ainsi fait passer par les trois épreuves des grésillons, de l'échelle et des tourillons, sans aucun résultat, le tribunal, pensant que l'heure des aveux n'était pas encore venue, eut enfin pitié d'elle, lui retira la question, la fit asseoir auprès du feu et s'éloigna, en la prévenant qu'il reviendrait l'interroger plus tard.

Le lendemain les gens de justice reparurent en effet et sommèrent itérativement Nicole de confesser ses maléfices, mais Nicole répéta avec fermeté qu'elle n'avait jamais vu maître Persin, que le démon ne l'avait jamais tentée, que toujours elle avait été bonne chrétienne, que toujours elle avait servi le bon Dieu et que, si elle était sorcière, elle le déclarerait sur sa foi.

On lui objecta que, si elle n'était pas sorcière, les femmes

brûlées récemment ne l'en auraient pas accusée, que ces femmes l'avaient vue au sabbat et qu'elles avaient même dépeint son costume.

Nicole repoussa énergiquement ces inculpations qu'elle traita de mensongères, et demanda « pour l'honneur de Dieu » qu'on la fît mourir plutôt que de la soumettre à de nouvelles tortures.

Convaincus que cette fois encore ils ne pourraient lui arracher l'aveu de ses prétendus crimes, les juges la renvoyèrent en prison et restèrent surpris de la voir aussi forte et se ressentant aussi peu du martyre qu'ils lui avaient infligé la veille.

Le procès-verbal de cet interrogatoire fut envoyé aux échevins de Nancy, et cette sorte de tribunal supérieur, qui ne se recommandait point par l'humanité de ses sentiments, décida qu'il serait plus amplement informé contre Nicole qu'il maintint en détention.

Il fallut donc qu'elle comparût une troisième fois, le 29 décembre 1594, devant ses juges, de nouveau réunis dans la sinistre tour Mathiatte, où les criminels justiciables du Chapitre de Saint-Dié étaient habituellement questionnés. On lui montra de rechef les grésillons, l'échelle, les tourillons et les autres instruments de supplice, et on la menaça « de la faire détirer » si elle persistait dans ses dénégations.

Nicole demeura inflexible. Les juges, devenus plus barbares, la firent alors coucher et lier sur la fatale échelle, où le bourreau la tortura si cruellement qu'elle demanda comme une faveur d'être brûlée sans plus tarder, tout en soutenant plus que jamais que c'était à tort que les méchants l'accusaient de sorcellerie.

Les juges se laissèrent à la fin attendrir et la firent réintégrer dans sa prison, après qu'elle eût une seconde fois renoncé au diable et pris Dieu pour maître. Elle leur réitéra en même temps l'offre d'abandonner ses biens propres à la justice pour recouvrer sa liberté, dont elle promit de ne faire

usage que pour aller mendier son pain, et il en fut fait mention au procès-verbal.

Cet acte ayant été transmis à Nancy, les échevins firent savoir aux juges de Saint-Dié « qu'il y avait matière de renvoyer Nicole jusqu'à rappel. »

On n'a pu retrouver aux archives de Saint-Dié les autres pièces de cette inique procédure, mais il est probable que, comme toutes les sorcières de son temps, la pauvre Nicole aura été déclarée atteinte et convaincue du crime de sorcellerie, et livrée ensuite au bourreau pour être étranglée et brûlée en place publique.

Quelques années plus tard, en 1603, un enfant de douze ans, Claude-Jean Perrin, de Remémont, autre sujet du chapitre de Saint-Dié, fut également condamné à mort et exécuté comme sorcier. On lui reprochait d'avoir hanté le sabbat, dansé et banqueté avec plusieurs sorciers et en présence d'un grand homme noir, dont la tête était armée de cornes, et renié Dieu pour son maître.

Comme on le voit, on n'avait égard ni à l'âge ni au sexe.

En bonne justice, dans ces odieux procès, ceux qui auraient mérité d'être sévèrement châtiés, ce n'étaient pas les accusés, mais bien les accusateurs et les juges

Il s'en faut de beaucoup que la race des sorciers soit éteinte, malgré les traitements aussi absurdes que sauvages si longtemps exercés contre eux. Loin de là, il n'est pas rare d'en rencontrer, surtout dans les campagnes où on croit encore qu'il existe des gens doués d'un pouvoir surnaturel acquis on ne sait comment. Ces sortes de gens, grâce à des formules magiques et à des pratiques étranges, peuvent, quand ils le veulent, jeter des sorts, enrichir ou ruiner, guérir ou tuer, rendre sage ou fou, faire en un mot le bonheur ou le malheur du genre humain. On les craint, on les évite et cependant on les emploie. Et ils ne refusent pas leurs services diaboliques, pourvu qu'on les paie, car ils savent qu'ils ne seront ni torturés ni brûlés comme leurs devanciers,

et que, s'ils ne mettent à mort personne, ce qui peut leur arriver de pire, c'est de passer en police correctionnelle comme escrocs et d'être condamnés à l'amende et à la prison.

La peste, qui ravagea atrocement la Lorraine en 1609, menaça d'envahir la ville de Mirecourt. Justement effrayée, l'autorité municipale, après mûre délibération, ne vit pas d'autre moyen de l'empêcher d'entrer dans ses murs que de fermer soigneusement les trois portes de la cité.

Les bourgeois furent tenus de les garder et nul ne pût s'en affranchir, qu'il fût noble, officier public ou exempt d'impôts. Cependant le remplacement était autorisé et le service fut ainsi réglementé :

Les gardiens des portes ne pouvaient quitter leur poste que pour aller dîner et pour une heure seulement, sous peine de six gros d'amende et même plus. Les étrangers ne pénétraient dans la ville qu'après avoir juré qu'ils n'avaient depuis six semaines au moins habité aucun lieu pestiféré.

Les faubourgs étaient gardés comme la ville. Les hôtelliers ne devaient loger que les voyageurs non suspects de contagion; en cas de contravention, on les condamnait, pour la première fois, à une amende de 2 francs, et pour la seconde fois, à un bannissement de six semaines.

L'entrée de la ville était sévèrement interdite aux marchands de vins d'Allemagne et à toutes personnes colportant des draps, laines, linges, habillements et autres marchandises suspectes.

Les portiers, les gardiens et tous bourgeois étaient autorisés à repousser par les armes ceux qui auraient voulu violer la consigne et s'introduire par force dans la ville.

Les clefs des portes étaient chaque soir remises au maire

Les malades n'étaient reçus à l'hospice qu'avec la permission du maire. Sous aucun prétexte, les pauvres et les mendiants forains ne pouvaient entrer à Mirecourt, mais on leur faisait la charité en dehors des portes quand on les voyait passer.

Précautions insuffisantes et inefficaces. La peste passa par

dessus les portes, s'abattit sur Mirecourt et en décima la population aux abois.

Pendant les horribles guerres civiles de 1615 et pour prévenir les invasions, les surprises et les violences de l'ennemi, le conseil de ville de Mirecourt prescrivit à peu près les mêmes mesures qu'en temps de peste

On dressa devant les trois portes des barricades fermant à clef; les ponts-levis furent remis en état; on n'ouvrit et on ne ferma les portes qu'au son de la cloche; les portiers ne s'en éloignèrent point; tous les bourgeois, sans distinction de personnes, furent appelés à les garder avec armes et munitions. On répara les murailles de la ville de manière qu'on pût aisément passer et repasser dessus; on les pourvut de canons de fonte et on les fit surveiller comme les tours par des sentinelles.

On organisa sur un bon pied le service des patrouilles et du guet. Pour plus de sûreté encore, on tendit cinq chaînes de fer de distance en distance dans l'intérieur de la ville, et on plaça des hommes au-dessus du clocher de l'église paroissiale, pour reconnaître les gens qui entraient à pied ou à cheval à Mirecourt et pour sonner au besoin le tocsin.

Mais toutes ces mesures ne rassurèrent qu'imparfaitement les habitants qui vivaient dans des transes continuelles, et qui s'attendaient d'heure en heure à éprouver toutes les horreurs des guerres intestines.

Les dames chanoinesses du Chapitre de Remiremont, qu'avait fondé en 620 saint Romary, riche et puissant seigneur français, et que la Révolution supprima, se virent également exposées aux vexations et aux excès que la guerre autorise, bien qu'elles appartinssent aux plus illustres familles de France et de Lorraine. Elles ne purent y échapper en 1635 qu'en se recommandant à Louis XIII, qui se trouvait alors à Saint-Nicolas (Meurthe) à la tête de ses troupes, et le roi les prit sous sa protection immédiate, défendant à ses généraux de

loger des gens de guerre dans la ville de Remiremont et dans les maisons, fermes et métairies du Chapitre, et de prendre aux chanoinesses, sans leur consentement, les vivres et les fourrages dont ils auraient besoin. Les infractions à cette défense entraînaient contre leurs auteurs des punitions tellement sévères, qu'ils étaient forcément maintenus dans le devoir.

Le grand Turenne, que les hasards de la guerre amenèrent aussi en Lorraine, donna de son côté une sauvegarde au même Chapitre de Remiremont, en date de son camp, placé sous les murs de cette ville, le 19 décembre 1674, et fit défense expresse à ses troupes, sous les peines les plus rigoureuses, « de piller, prendre ou enlever aucuns meubles, chevaux, bestiaux ou autre chose quelconque des dames chanoinesses et de Messieurs les chanoines de la ville de Remiremont, comme de toucher à leurs grains. » Mais les autres classes de la société, les bourgeois, les manants, les paysans payèrent pour eux et furent traités sans aucun ménagement par la soldatesque. La guerre ne saurait perdre ses droits.

Arrivons maintenant à la mémorable époque de 1789.

Le royaume de France était tombé dans la plus déplorable situation. Les finances de l'État étaient entièrement absorbées et sa banqueroute imminente. Dans l'espérance de pouvoir remédier aux maux qui accablaient le pays, le roi Louis XVI songea à convoquer auprès de lui les États-généraux, mais en même temps il désira connaître les vœux de ses sujets.

Voyons donc ce que renferment, en ce qui concerne la condition des citoyens, les cahiers des remontrances, plaintes et doléances des communes que nous avons sous les yeux.

Les officiers municipaux, notables et principaux bourgeois de la ville de Mirecourt, dans leur réunion du 18 décembre 1788, disent :

« Les immunités de l'Eglise, les prérogatives de la noblesse et les exemptions d'un très-grand nombre de privilégiés

font retomber sur le tiers-état — c'est-à-dire sur le peuple — la surcharge des impositions. . . . .

» Le peuple n'est presque compté pour rien, tandis qu'il forme la partie la plus considérable et par conséquent la plus importante de la nation, et qu'il supporte en grande partie le fardeau des subsides. . . . .

» Cet ordre — le tiers-état — n'existait pas sous le régime féodal, puisque les peuples, étant alors esclaves, ne pouvaient être admis à délibérer sur la constitution, la législation et les impôts. »

Le tiers-état de la ville de Mirecourt émet, le 11 mars 1789, les vœux ci-après :

« Les impôts librement consentis par la nation seront supportés par tous les sujets de Sa Majesté, de quelque ordre qu'ils soient, selon les facultés de chaque individu.

» La multitude incroyable de places créées sous une infinité de dénominations différentes et tous les impôts dont la charge rend tous les sujets malheureux seront supprimés. . . . .

» Abolir les traites foraines qui donnent ouverture à des vexations sans nombre exercées continuellement par les percepteurs, qui coûtent au peuple dix fois plus que le droit même, qui ne produit au domaine qu'un revenu très-modique. . . . .

» Permettre à tous les sujets indistinctement de s'approvisionner de sel dans quel magasin ils jugeront à propos. . . . .

» Les membres du tiers-état seront habiles et admis à posséder toutes charges et dignités ecclésiastiques, militaires et civiles, nonobstant toutes lois faisant au contraire.

» Supprimer l'impôt d'industrie qui ne porte presque que sur les communautés d'arts et métiers, par conséquent sur la classe la plus misérable du peuple . . .

» Supprimer les jurandes d'arts et métiers, les offices de jurés-priseurs, vendeurs de biens meubles qui vexent les villes et les campagnes, mettent des entraves dans le commerce et causent à tous les sujets une gêne incroyable et une multitude de procès dispendieux..... »

La communauté de Domjulien présente, dans sa délibération du 13 mars 1789, le tableau des misères qui affligent les campagnes.

« Ont observé les dits habitants, que depuis un temps infini ayant constamment été opprimés par les deux premiers ordres du royaume, le clergé, la noblesse, et la voie de réclamation de leurs droits les plus sacrés leur ayant toujours été ôtée, ils ont vécu jusqu'alors dans une sorte d'esclavage, méprisés de l'un et l'autre ordre, portant seuls dans leur proportion le fardeau des subsides ; que cette administration pour eux, aussi dure qu'injuste, les a réduits à la dernière misère.....

» Que la dîme sur tout le finage se paie au septième ; que sur les terres arables l'on est obligé d'abandonner la septième gerbe, qui se partage pour lors entre trois décimateurs ; la moitié, appelée dîme, appartient au curé et au chapitre de Remiremont ; l'autre, nommée terrage, appartient aux seigneurs du lieu ; en sorte que d'après cette division, il est aisé de voir que le propriétaire de cette portion de son finage n'a pour lui que les six septièmes de la récolte. Reste-t-il six gerbes au bout de chaque champ, la dîme devient encore plus aggravante, il faut laisser la dernière.

» Cette portion — celle des prés — qui semblerait faite pour soulager en quelque sorte le pauvre cultivateur des charges immenses de la première, se trouve encore assujettie aux seigneurs, et malgré la part immense qu'ils prennent dans les récoltes de la première, ils exigent de chaque propriétaire un sou trois deniers par chacune fauchée et deux sous six deniers par chacun jour de jardin, chenevière et mazures.

» Les vignes, cette portion de terre qui exige du cultivateur un travail si constant, si pénible, une dépense si excessive, qui, par leur mauvais fonds, ne peuvent payer les sueurs du maître, sont néanmoins comprises pour la dîme à un taux si considérable qu'il paraît être l'unique dans la province. De chaque quatorze tandelins l'on en donne

deux; l'onzième est pour le curé, le quatorzième pour les seigneurs.

» Dans les bois, l'influence des droits seigneuriaux n'est pas moindre que dans les autres portions, les domaniaux eux-mêmes y surviennent pour augmenter la charge.

» Pour que l'habitant chef puisse récolter à son usage et profit la voiture de bois que sa forêt de coupe réglée peut à peine lui produire, il faut payer les honoraires des officiers qui distribuent ce bois et le salaire des gardes. Ces charges sont quelquefois si considérables, à raison inverse du produit qu'elles assurent, qu'on le cède volontiers pour les frais....

» Les officiers de la maîtrise se transportent-ils sur les lieux pour en marquer la coupe? Assistent-ils à la séance d'adjudication qui se fait? Leurs droits, leurs vacations, à raison de deux sous par livre, les salaires considérables de leurs gardes sont une destruction considérable contre la communauté. La vente en est-elle faite? Le tiers appartient aux seigneurs. Les deux autres sembleraient revenir au profit de la communauté sans plus de retenu, non! le produit en serait trop fort pour le pauvre habitant; il faut le déposer dans les coffres du receveur; là, payer le droit de conseing, de garde, de quittance qui le diminue....

» Remontrent lesdits habitants que, pour raison des facultés qu'ils peuvent avoir à l'occasion du faible finage, ils sont taxés tant à la subvention qu'aux ponts et chaussées à la somme de 2,240 livres de France; que la cinquième partie d'entre eux par leur pauvreté extrême est hors d'état de payer aucune contribution, qu'en conséquence les plus facultueux en sont chargés et payent seuls cette somme immense..., si du moins leurs seigneurs contents des profits énormes qu'ils tirent journellement sur leur finage ne venaient pas au surplus prélever sur eux des droits que le temps affreux de la domination féodale a pu seul leur assurer. »

Et voici ces droits :

« Les dits habitants doivent annuellement à leurs seigneurs un démi imal de blé, grande mesure, par chacun chef, de plus huit sous neuf deniers, le tout tant pour droit de bourgeoisie que rachat de celui de garde, qu'anciennement ils étaient obligés de faire aux tours du château, et du travail pénible qu'ils avaient à empêcher le croassement des grenouilles dans les fossés du même édifice. Cette ancienne domination des seigneurs, qui de leurs vasseaux en a fait comme autant d'esclaves, les a engagés à prendre sur eux d'autres avantages encore. Il ne fallait pour en compléter tout l'odieux que les banalités, aussi les ont-ils introduites.

» Les mêmes habitants sont assujettis à trois sortes de banalités, la première du moulin, la seconde du four, la troisième du pressoir, qui toutes achèvent leur ruine totale. Celle du moulin par la contrainte de porter son blé dans cette usine et dans le tems de sécheresse et gellée, d'attendre vingt-quatre heures sans pouvoir discéder d'icelle. Celle du four par la vingt cinquième livre de pâte qu'il faut y laisser pour droit de cuison, qui pour le plus souvent est mal exécutée. Celle du pressoir par l'onzième pot de vin que l'on exige et la genne de fabriquer son vin à sa vollonté.

» Ces droits ne sont pas les seuls encore, exerçant sur leurs vassaux une domination comme despotique, ils les forcent et amènent à acquiescer à leurs prétentions. Tel est dans le lieu celle de vouloir réunir au domaine de leur seigneurie un terrain qui depuis trois ans se trouverait en friche, prétentions insérées chaque année dans le plaid annal et qu'ils font signer pour en former le droit.

» Telle est l'exigence de cinq livres dix sous qu'ils tirent chaque année sur la communauté pour frais d'assizes, dit-on, terme aussi inconnu que le droit en est plus exorbitant.

» Celui de colombier n'est pas moins aggravant encore, habitués à ne le fermer en aucune saison, les pigeons qui sont en grand nombre, causent aux cultivateurs un dégât considérable dans le temps de semaille et récolte.

» Les chénevières étant plus à portée du village, dans

l'un et l'autre de ces. tems, l'on est obligé de mettre des gardes pour leur en défendre l'approche.

» Celui de cloture à part qui regarde les seigneurs et gros propriétaires est aussi contraire à l'habitant ; conservant à leur profit leurs immenses terrains, ils envoyent leurs troupeaux parcourir celui de ce misérable ; son bétail diminue faute de nourriture et l'agriculture en souffre

» Le cultivateur est-il forcé pour le substanter de l'envoyer dans ses forêts communales ? Le seigneur aussitôt y envoie le sien. Est-il question de représailles ? On le défend sous peine d'amende.

» Le tems destiné à la récolte de tout genre est-il arrivé? Le cultivateur ne peut y vacquer à son gré, il faut au seigneur son jour de prestation, et l'influence des tems pluvieux qui surviennent quelques fois confond son espérance.

» Que conclure de tous ces droits? Que l'asservissement du peuple sous la domination de la noblesse est à son comble, mais plus il est grand, plus il est aggravant, plus aussi cet intrépide Ministre (1) que l'on nomme à si juste titre l'ange tutélaire de la France s'efforce-t-il de nous en délivrer.. »

Passant aux charges publiques, la communauté de Domjulien fait ensuite ces observations :

« Le tirage de la milice est pour elle encore chaque année un impôt cruel.

» Les chemins vicinaux sont en outre dans l'état le plus affreux ; leur réparation urgente et nécessaire sont à leur charge seuls. L'entretien journalier des ponts, fontaines, église, cimetière, maison de cure et d'école, tous les accable. »

Et la communauté prie Sa Majesté « de vouloir dans sa bonté et sagesse :

» Peser attentivement la force des remontrances ci-dessus pour l'assiette des impôts, ne point perdre de vue l'état affligeant du peuple, considérer que ces charges pour l'État

---

(1) Ce Ministre é'ait M Necker.

sont déjà excessives, combiner la force des dimes qui l'écrase, les droits seigneuriaux qui l'accablent, en conséquence pour la dime, surtout celle des vignes, introduire en tous lieux la même règle, la même uniformité; abolir de suite les droits particuliers des seigneurs sur leurs vassaux et les rendre enfin à leur liberté première....

» Diminuer le nombre, les traitements de ces dévorantes armées de fermiers, régisseurs, directeurs, controlleurs, employés, dans les mains desquels les finances de S. M. sont absorbées pour la plus grande partie avant d'arriver à son trésor royal, et qui ne s'occupent constamment qu'à vexer le peuple... »

Détachons quelques passages du cahier de la communauté de Juvaincourt du . .. 1789.

« La communauté demanderait l'imposition d'un seul tribut qui indemnisât S. M. de tous les autres, et ce seul impôt paraît le seul moyen de simplifier le gouvernement, de couper pied aux abus....

» Nous demandons que tous les sujets de S. M. soit ecclésiastiques soit nobles soit roturiers contribuent chacun selon ses forces et faculté aux besoins de la monarchie; que le tiers-état et surtout la classe des laboureurs qui est la première .... ne porte pas toute seule les charges du royaume, mais que les seigneurs indistinctement et surtout ceux qui sont riches et puissant . .. que le clergé supérieure et inférieure, les communautés rentés des deux sexes partage le fardeau à proportion de leurs revenus.... »

Les corporations de moines prélevaient des dimes importantes sur les fruits et sur les grains de toute espèce D'où il suit, d'après M. Payen, de l'Académie des sciences, que leur nom a été donné aux moineaux, ces oiseaux effrontés, bruyants et voleurs qui font tant de tort aux récoltes.

Dans ses remontrances du 16 mars 1789, le corps de la noblesse du bailliage de Mirecourt demanda que « la liberté individuelle soit établie de telle sorte qu'aucun sujet du roi ne pût en être privé qu'en vertu des lois qui seront faites. »

Cette liberté était réellement foulée aux pieds. La nation tout entière semblait être la chose du roi. « Voyez, Sire, disait le maréchal de Villeroy à Louis XV enfant, tout ce peuple est à vous. »

Les lettres de cachet, créées par le pouvoir le plus absolu et le plus arbitraire du monde, étaient un moyen fort commode et souvent employé de se débarrasser des gens en les retenant en prison aussi longtemps qu'on voulait. La justice n'avait rien à y voir.

« Il suffisait, selon M. Maxime Ducamp, à Louis XVI, — qui cependant passait pour le plus honnête homme de son royaume — d'écrire dans un mouvement de mauvaise humeur, sur le dos d'une carte à jouer, un ordre d'arrestation, pour que Beaumarchais fût appréhendé au corps comme un malfaiteur et jeté à Saint-Lazare, au milieu des polissons les plus crapuleux de Paris. »

Les lettres de cachet étaient à la disposition non-seulement du roi et des princes de sa maison, mais encore des seigneurs, des ministres, des commis qui les appliquaient au hasard de leurs caprices, de leur ambition, de leurs besoins, et qui pouvaient, le cas échéant, en faire trafic ; sous le ministère Lavrillère, il y en eut 200,000 de délivrées

Après cela, on peut se demander comment il se trouve encore des louangeurs d'un régime dont les classes privilégiées, c'est-à-dire la minorité de la nation, s'accommodaient sans nul doute, mais qui opprimait les autres classes, c'est-à-dire la grande majorité, ou, comme le remontrent les doléances des communes, « la partie la plus importante et la plus considérable du pays. »

Le bon vieux temps a donné naissance à l'amour immodéré des grands noms. Cette absurde fantaisie s'est perpétuée

jusqu'à nous, et il est à parier qu'elle survivra aux générations actuelles. Mais Dieu sait de quel ridicule se couvrent ceux qui en sont possédés.

Au XVIIIe siècle vivait en France un écrivain d'une médiocrité incontestable qui s'appelait Carbon.

Le pauvre homme était désolé autant qu'humilié de sa nullité. Comme la plupart des déshérités de la nature, il aurait voulu qu'on parlât de lui à tout propos, que son nom retentît d'un bout du monde à l'autre, que la première place lui fût assignée parmi les littérateurs, les érudits, les philosophes qui faisaient l'admiration de son époque.

Tout au contraire, son intelligence étroite et rétive le confinait dans une profonde obscurité, et il lui semblait qu'il ne pourrait jamais en sortir.

Le hasard cependant voulut bien permettre qu'une idée ingénieuse et propre selon lui à mettre en lumière sa personne et ses œuvres se glissât dans son esprit, naturellement peu inventif. C'était de se conformer à la mode régnante.

Carbon saisit avidement cette idée et en tira tout aussitôt parti.

Elle le conduisit à ajouter d'abord à son nom celui de « de Flins » et plus tard celui de « des Oliviers », et à se figurer que par ce moyen il s'éleverait jusqu'aux astres.

Il n'en fut rien pourtant. Ses contemporains se moquèrent de son orgueilleuse tentative, et un malin poëte lui décocha ce distique acéré :

> Carbon de Flins des Oliviers
> A plus de noms que de lauriers.

Ce fut tout ce qu'il recueillit de gloire.

Citons avec plus de détails historiques un autre trait de ce genre.

Le duc de Lorraine Charles IV avait pour valet de chambre un bourguignon nommé Roussin.

Fidèle, dévoué, actif, discret, intelligent, Roussin réu-

nissait toutes les qualités qui pouvaient lui concilier la confiance de son maître et il la possédait tout entière.

Dans ce temps-là, les souverains grands ou petits ne se piquaient pas trop d'observer les sévères prohibitions imposées par le mariage et se faisaient au contraire un jeu de les enfreindre.

Ils se donnaient des maîtresses prises le plus souvent dans les familles les plus nobles de leurs États, qui s'en trouvaient fort honorées.

C'était admis.

Le duc Charles, que son humeur guerrière et sa galanterie chevaleresque signalaient à tous les regards, ne manqua pas de suivre cet usage et commit pour le moins autant d'infidélités conjugales que les rois Henri IV et Louis XIV.

Sa liaison avec la belle princesse Béatrix de Cantecroix, que ses courtisans appelaient « sa femme de campagne » (1) pour la distinguer de sa femme légitime et parce qu'elle l'accompagnait toujours dans ses expéditions, eut le même retentissement que ses succès et ses revers sur les champs de bataille.

Cette liaison fournit à Roussin maintes occasions de prouver au duc toute son habileté et tout son attachement.

Les services qu'il lui rendit, le marquis de Beauvau a omis d'en parler dans ses *Mémoires*, et, de son côté, Dom Calmet s'est bien gardé d'en faire mention dans sa volumineuse *Histoire de Lorraine*, l'un et l'autre étant aussi discrets que le valet de chambre, mais la tradition a suppléé à leur silence.

Charles se montra reconnaissant du zèle et du dévouement de son serviteur et lui octroya des lettres de noblesse, ce qui lui était plus aisé que de lui donner une grosse somme d'argent qu'il eût vainement cherchée dans ses coffres épuisés par les frais de ses guerres si fréquentes et si désastreuses.

---

(1) Ce surnom était loin de plaire à la princesse, qui fit un jour pendre à Epinal un de ses serviteurs pour s'être permis de le lui donner quoique hors de sa présence. (*Mémoires* du marquis de Beauvau.)

Il n'en fit toutefois ni un marquis ni un baron, et l'autorisa seulement à ajouter à son nom celui de « la Tauraudière », sous lequel était connu un petit domaine que Roussin possédait dans un coin perdu du bailliage de Vosge.

Ce domaine nourrissait un taureau banal. De là sa dénomination (1).

Un descendant en ligne directe de Roussin de la Tauraudière, né vers le milieu du XVIIIe siècle, prolongea sa carrière jusqu'à la révolution de juillet 1830 à laquelle il ne put survivre.

C'était un homme d'un caractère doux, inoffensif, que la tourmente révolutionnaire de 1789 avait dépouillé de ses biens et qui supportait courageusement cette perte

Mais il était par dessus tout entiché de sa noblesse et atteint de la manie des noms démesurément allongés.

Sous la première Restauration, il fit valoir les raisons, dictées par un sentiment de piété filiale, qui lui imposaient selon lui le devoir d'unir à son nom celui de sa mère, et une ordonnance du roi Louis XVIII lui accorda cette faveur.

Il put dès lors s'appeler « Roussin de la Tauraudière du Val des Champs de la Roche. » Presque autant de noms que s'en donne depuis de longues années la grandesse espagnole.

Il fut au comble de la joie lorsqu'il vit tous ces noms s'étaler fièrement sur ses cartes de visite. Sa vanité était pleinement satisfaite.

C'était sous ces noms qu'il se faisait annoncer dans les salons aristocratiques qu'il fréquentait.

C'était sous ces noms qu'il aimait à parader et qu'il espérait pouvoir épouser une riche et noble héritière, lui dont la pauvreté égalait presque celle de Job.

---

(1) Il existe dans les Vosges beaucoup de prés qui ont conservé le nom de « pré du taureau » qu'ils tiennent de la féodalité.

Et toute sa vie, il nourrit cette trompeuse espérance qu'il eut la douleur de ne pas voir se réaliser.

Puis il disparut de ce monde sans gloire, sans célébrité, sans fortune, et avec lui s'éteignit la dynastie des Roussin de la Tauraudière.

On peut en conclure que les noms qui contiennent le plus grand nombre de syllabes ne sont pas toujours ceux qui jettent le plus d'éclat.

J'inclinerais à croire que cet avantage est de préférence réservé à ceux qui en renferment le moins.

Sans sortir de notre siècle et de notre pays, je pourrais citer, à l'appui de mon opinion, les noms à jamais célèbres du maréchal Ney, du cardinal Bonald, de l'amiral Bruat, du ministre Périer, de l'historien Thiers, du procureur général Dupin, de l'économiste Say, du savant Monge, de l'orateur Rouher, de l'avocat Favre, du poëte Hugo, du peintre Ingres, du philosophe Cousin, du compositeur Auber, de l'auteur dramatique Scribe, du romancier Dumas, du géneral Foy, du chirurgien Larrey, du médecin Arnal, de l'industriel Jacquart, du tragédien Talma. Je pourrais en citer une foule d'autres encore, car la France du dix-neuvième siècle est riche en illustrations de tout genre. Mais une plus longue énumération me semble inutile pour démontrer que les grands mérites seuls font les grands noms, et que le ridicule s'attache facilement aux noms que la vanité se plaît à orner d'un luxe immodéré de consonnes et de voyelles.

Et dire que cette manie, loin de se restreindre, prend tous les jours plus d'extension !

La loi du reste la favorise singulièrement, et le premier semestre de 1866 a été bon surtout aux ambitieux qui ont voulu allonger leurs noms, ou du moins tant de demandes ont été adressées alors à Paris, qu'il y a eu pas mal de concessions accordées par décrets impériaux.

On en a compté plus de trente, mais les noms ainsi transformés ne sont pas tous aussi sonores les uns que les

autres. Il en est même qui ont perdu à cette transformation et qui provoquent forcément le rire.

A la suite de cette distribution de concessions, les journaux de Paris ont publié la plaisante anecdote que voici :

« Dans une ville du centre existe un excellent homme dont tout le chagrin est de ne pouvoir imprimer sur ses cartes quelque chose de mieux et de plus aristocratique que son nom de Colin.

» Tourmenté de l'idée qu'il n'est pas seulement Colin, mais bien Colin de quelque chose, il part dernièrement pour Paris, s'adresse à tous les généalogistes et prescrit des recherches dans les archives et les bibliothèques pour s'assurer enfin s'il n'y aurait pas eu des Colin aux croisades. Il charge ensuite un de ses amis, homme de beaucoup d'esprit, de lui faire composer une généalogie complète.

» Quelques jours après son retour dans sa province, notre homme ne recevant aucune lettre de son ami se décide à lui rappeler la fameuse généalogie demandée. « Mon bon ami, lui écrit ce dernier, il n'y a plus qu'une seule chose qui embarrasse et retient notre généalogiste, c'est de savoir si vous voulez descendre des Colin Tampon ou des Colin Maillard. »

Si le fait n'est pas vrai, il est du moins bien imaginé.

Il n'a pas besoin d'un grand nom pour se faire remarquer et estimer, le vieillard dont je vais succinctement raconter la vie.

Les portefaix ne manquent pas dans les villes. On les voit en grand nombre et tous uniformément vêtus de la courte blouse bleue et de la casquette multicolore, stationner au coin des rues, sur les places et sur les ponts, aux abords des halles et des marchés, ou dans les environs des gares et des hôtels.

Toujours prêts à tout porter ou à tout charrier, de leurs

postes d'observation ils plongent leurs regards dans toutes les directions pour voir venir ce qu'ils appellent « la pratique. »

« Gens oisifs, disent les uns, et qui encombrent inutilement la voie publique. »

« Gens utiles, disent les autres, et qu'on s'estime heureux de trouver dans maintes occasions. »

C'est une variété de mœurs qu'il est curieux d'étudier.

Pour tuer le temps qu'ils n'emploient pas au transport des fardeaux, ou bien les portefaix se font un devoir de consommer une quantité illimitée de pipes et de petits verres, et la régie des contributions indirectes est loin de s'en plaindre, parce qu'elle est redevable à cette consommation d'une partie de ses immenses produits;

Ou bien, sans prendre souci de la loi sur le droit de réunion, ils forment des espèces de clubs en plein vent, où ils agitent, avec l'autorité qui leur est propre, toute sorte de questions politiques, religieuses, morales, sociales, économiques, domestiques et autres, ce qui les amène naturellement à passer en revue leurs qualités et leurs défauts, à se reprocher leurs tours et leurs peccadilles, à se quereller, à se montrer le poing et quelquefois à en venir aux mains pour redevenir ensuite les meilleurs amis du monde.

Le moraliste qui observerait de près leur *modus vivendi* ferait une ample moisson de piquantes découvertes.

Parmi ces forts de la rue, il en est un surtout qui honore leur corporation par sa conduite.

C'est un vieillard de 80 ans, qui en a déjà passé près de 70 dans la pratique de son rude métier et qui ne se croit pas encore arrivé au terme de sa carrière.

Court, replet, un peu voûté, la tête penchée en avant, il est doué d'une force musculaire exceptionnelle qui se reconnaît tout d'abord à l'ampleur de ses reins, de ses épaules et de son cou. « Il a l'encolure d'un taureau, disent en riant ses confrères. »

Que de sacs, de malles, de caisses, de colis de toute na-

ture se sont posés sur cette robuste encolure pour laquelle le poids le plus lourd ne semble avoir que la légèreté de la plume!

Mais à son pénible rôle, qui plus d'une fois a fait refluer le sang vers son front, le vieillard a gagné l'affaiblissement graduel et en définitive la perte totale de la vue.

Depuis plus de vingt ans il est aveugle et n'en continue pas moins sa profession de portefaix, qui est toute sa fortune.

Chez lui le toucher et l'ouïe remplacent l'organe qu'il a perdu et lui rendent à peu près le même service. Sans guide et sans bâton, comme sans crainte et sans erreur, il marche enveloppé des ténèbres les plus épaisses sur les trottoirs, le long des maisons, évitant les obstacles, les piétons, les chevaux, les voitures avec tant d'à-propos qu'on se figurerait qu'il voit clair.

Il va sans dire qu'il n'a pas mis de côté la moindre ressource qui pût le préserver des atteintes de la misère, contre laquelle du reste il lutte vaillamment.

Mais il n'en est pas moins soigneux de sa personne et de sa mise. Rien de plus propre que sa blouse et de plus blanc que son bonnet de coton qui met sa tête chauve à l'abri des rigueurs du froid.

Comme il serait grandement temps qu'il se reposât, quelqu'un lui donnait le conseil d'entrer à l'hôpital, où sa place est marquée.

« Moi à l'hôpital! répliqua le vieillard avec fierté. Jamais, jamais je n'y mettrai les pieds. C'est bon pour les paresseux et les fainéants. Je serais honteux de me trouver au milieu de ces gens-là. Je n'ai jamais demandé et je ne demanderai jamais aucun secours à personne. Je veux porter des sacs jusqu'au bout, et quand mes forces me quitteront tout à fait, je m'étendrai sur mon grabat et j'y attendrai tranquillement ma dernière heure. Mais mourir à l'hôpital! Fi donc! »

Voilà, si je ne me trompe, l'héroïsme du travail et la

noblesse de la pauvreté. Eh bien ! tous les jours on passe et on repasse près de cette nature virile, de cette vertu plébéienne, et loin de jeter sur elle un coup d'œil sympathique, on ne la regarde même point. L'admiration ne descend pas jusque-là.

Conserver jusqu'à l'âge de 80 ans presque toute sa force musculaire, comme le vieillard dont je viens de parler, c'est un fait d'une extrême rareté, mais qui se produirait plus souvent peut-être, si on le voulait.

Je lisais naguère le curieux et savant ouvrage qui a pour titre : *De la longévité humaine et de la quantité de vie sur le globe,* et pour auteur M. Flourens, le célèbre secrétaire perpétuel que l'Académie des sciences a récemment perdu, et je me disais : « Voilà un livre éminemment rassurant pour les vieillards de cinquante à soixante ans, qui croyent avoir un pied dans la tombe, puisqu'il leur démontre qu'ils peuvent atteindre l'âge de cent ans et au delà. »

M. Flourens, jugeant à propos de faire la division de la durée de la vie humaine, établit que la première enfance s'étend du jour de la naissance à dix ans, la seconde ou l'adolescence de dix à vingt ans, la première jeunesse de vingt à trente, la seconde de trente à quarante, le premier âge viril de quarante à cinquante-cinq, le second de cinquante-cinq à soixante-dix, la première vieillesse de soixante-dix à quatre-vingt-cinq, et la seconde et dernière de quatre-vingt-cinq au terme de la vie (1).

Avant lui Buffon avait affirmé que la durée naturelle de la vie de l'homme était de quatre-vingt-dix ou cent ans,

(1) Cet ouvrage de l'illustre académicien n'a pas trouvé grâce devant la critique, qui l'a traité d'œuvre sénile. (V. la nécrologie de M. Flourens par le docteur Al. Donné.)

et Haller que l'homme ne vivait guère moins de deux siècles.

Ce dernier avait rassemblé un grand nombre d'exemples de longues vies, empruntés non pas à l'âge de pierre ou des mastodontes, mais à des époques plus rapprochées de nous et dont les deux extrêmes étaient l'un de cent cinquante-deux ans et l'autre de cent soixante-neuf.

Le vieillard de cent cinquante-deux ans, anglais d'origine, se nommait Thomas Parre; devenu fameux par son grand-âge, il fut appelé à la Cour d'Angleterre par le Roi Charles Ier, fort désireux de le voir (1). Pour lui faire fête, on le fit manger et trop manger, et il mourut d'indigestion, sans quoi il était homme à vivre plusieurs années encore, son autopsie n'ayant laissé aucun doute sur la parfaite sanité de tous ses viscères.

Mais la plupart des hommes meurent de maladies et très-peu de vieillesse.

Il est pourtant un moyen bien simple de diminuer le nombre des accidents qui détruisent fatalement l'existence et de la prolonger jusqu'à ses dernières limites, en gardant l'usage de ses facultés physiques et intellectuelles.

Ce moyen, qui est à la portée de nous tous, n'est autre chose que la sobriété jointe à la bonne conduite, au travail, à l'étude, à la modération.

C'est en l'employant qu'un illustre vénitien du XVe siècle, Louis Cornaro, que M. Flourens cite de préférence à tout autre, vécut plus de cent ans Il était né en 1467.

Ce fils de l'ancienne reine de l'Adriatique avait tellement affaibli sa santé par les excès, qu'à trente-cinq ans ses médecins ne lui donnaient plus que deux ans de vie. Cet aver-

(1) Méfions-nous toutefois de la vieillesse vaniteuse. En 1868, il est mort en Angleterre un ancien militaire qui se flattait d'avoir cent-quatre ans et qui, d'après son acte de naissance, n'en avait que 68. C'est l'histoire du français Noël de la Quersonnière, qui affirmait avoir atteint l'âge de cent vingt-neuf ans, tandis qu'il n'était que nonagénaire à sa mort arrivée sous le règne de Louis-Philippe.

tissement sérieux le rendit raisonnable. Il renonça à ses funestes habitudes, et fit succéder la vie régulière à la vie dissipée, et la sobriété à l'intempérance.

« Douze onces d'aliments solides, rapporte M. Flourens, et quatorze onces de vin par jour furent, pendant plus d'un demi-siècle, toute sa nourriture. Ce qui lui réussit si bien, que de tout ce demi-siècle il ne fut jamais malade. J'ai toujours été sain, disait-il, depuis que j'ai été sobre. »

Il est vrai qu'il se trouvait encore fort bien de ne point se livrer au chagrin et de chasser de son esprit tout ce qui pouvait lui en causer.

Il est vrai aussi qu'en mettant la sobriété au-dessus de toutes les autres précautions, il n'en négligeait aucune. Il se préservait du grand froid et du grand chaud; il ne faisait point d'exercices violents; il s'abstenait des veilles; il fuyait le mauvais air, le grand vent et l'excessive ardeur du soleil.

Sachant toute l'influence du moral sur le physique, il avait adopté les deux exercices les plus doux de l'esprit et du cœur, la culture des lettres et de la bienfaisance.

Quoique frêle vieillard, Cornaro fit à 83 ans une pièce de théâtre fort divertissante. C'est à cet âge également qu'il composa le premier de ses quatre *Discours sur la vie sobre*. Il écrivit le second à 86 ans, le troisième à 91, et le quatrième à 95, prouvant ainsi que les esprits se perfectionnent à mesure que les corps vieillissent.

L'éloge de la sobriété termine son premier discours, et je me sens entraîné à le reproduire ici :

« Telle est cette divine sobriété, amie de la nature, fille de la raison, sœur de la vertu, compagne d'une vie tempérée, modeste, noble, réglée et nette dans ses œuvres. Elle est comme la racine de la vie, de la santé, de la joie, de l'adresse, de la science et de toutes les actions dignes d'une âme bien née. Les lois divines et humaines la favorisent; devant elle fuient, comme autant de nuages chassés par le soleil, les déréglements et les périls qu'ils entraînent. Sa beauté attire tout cœur élevé, sa pratique promet à tous une gracieuse et

durable conservation, enfin, elle sait être l'aimable et bénigne gardienne de la vie, soit du riche soit du pauvre. Elle enseigne au riche la modestie, au pauvre l'épargne, au jeune homme l'espoir plus ferme et plus certain de vivre, au vieillard à se défendre de la mort. La sobriété purifie les sens, rend l'intelligence vive, l'esprit gai, la mémoire fidèle; par elle l'âme, presque dégagée de son poids terrestre, jouit d'une grande partie de sa liberté. »

On ne saurait peindre la sobriété sous des couleurs plus séduisantes, ni mieux faire ressortir le caractère bienfaisant de ce véritable « élixir de longue vie » que la nature, comme je le disais tout à l'heure, a mis à la portée de tout le monde, et dont tout le monde cependant ne consent pas à se servir. Les voluptés de la table ont bien plus d'attraits. Les viveurs se font gloire de leur immoler leur santé, et ne voient rien qui égale le bonheur de faire la vie « courte et bonne. »

Ce qui les aide merveilleusement à atteindre ce but, ce sont les nouvelles découvertes que l'art culinaire s'applique à faire tous les jours. Dernièrement on regrettait que la liste des animaux dont la gastronomie fait sa pâture ne fût pas encore assez longue. L'art culinaire a aussitôt recherché quel serait l'animal qui pourrait y être avantageusement ajouté, et a reconnu qu'à raison des qualités de sa viande, le cheval méritait cette distinction.

En conséquence, et malgré la noblesse que Buffon lui accorde, le cheval a été classé parmi les quadrupèdes dont la boucherie et la cuisine tirent parti.

Maintenant il n'est plus seulement l'utile et complaisant compagnon de l'homme, qui lui fait partager ses travaux en temps de paix et ses périls en temps de guerre, il est encore un des éléments de ses jouissances gastronomiques.

Les hippophages, dont le nombre augmente chaque jour, estiment autant le filet de cheval que le filet de lièvre, et la perte d'un magnifique coursier a cessé de leur être aussi sensible qu'autrefois, puisque, après sa mort, sa chair ha-

bilement préparée par le cuisinier se convertit pour eux en friands et délicats morceaux.

L'homme est devenu tout à fait omnivore.

Et pour solliciter ses appétits gloutons il se produit de temps à autre de nouveaux Brillat-Savarin qui font valoir à leur manière toutes les délicatesses, tous les charmes de la bonne chère.

Tel le baron Brisse qui occupe parmi eux un rang distingué et qui passe pour un maître-queux aussi érudit que fécond. Dans ces derniers temps il a publié, dans le but de satisfaire les goûts les plus difficiles, un très-beau livre intitulé : *Les 365 menus du baron Brisse, calendrier gastronomique, un menu par jour, avec mille recettes empruntées aux meilleurs praticiens.*

Indépendamment de ce livre, qui ne comprend pas moins de 384 pages, l'auteur a servi pendant longtemps et quotidiennement aux amateurs, par la voie des journaux de Paris, des menus variés à l'infini.

Voici un de ces menus que je prends au hasard dans le nombre des plus modestes :

« Potage julienne aux œufs pochés, soles à la parisienne, fricassée de poulet, filet de bœuf ou de cheval rôti, pommes de terre sautées, salade de homard, sauce mayonnaise, brioche sauce aux abricots avec madère. »

Il y a loin de ces menus à ceux du vénitien Cornaro.

Avec de pareils stimulants, il est difficile de se ranger sous la bannière de la tempérance.

Mais il n'est pas donné à tout le monde de profiter des conseils du baron Brisse.

Les pauvres hères qui ne peuvent suivre ces conseils échappent-ils pour cela aux amorces de l'intempérance? Et imitent-ils cette vieille femme, qui est morte en Allemagne à l'âge de 121 ans, après avoir mendié et vécu sobrement dès l'âge de 12 ans (1)?

(1) Cette femme est décédée en avril 1867 à Kronau, dans le grand-duché de Bade.

Pas le moins du monde. Les somptueux festins leur faisant défaut, ils les remplacent par les libations les moins coûteuses et les plus malsaines.

On se ferait difficilement une idée de la quantité de vin frelaté, d'absinthe, d'eau-de-vie, de kirsch, de trois-six et autres spiritueux de l'espèce, qu'absorbent les ouvriers, les journaliers, les manœuvres de nos contrées.

Il en est qui boivent « la goutte » le matin, à midi, le soir, toute la journée et même la nuit. On pourrait dire d'eux qu'ils ne mangent jamais et qu'ils boivent toujours.

N'entreprenez pas de déraciner chez eux cette dangereuse et avilissante habitude. Ce serait peine perdue.

En vain vous leur diriez : « Malheureux que vous êtes! vous allez droit au mépris, à la réprobation publique; vous allez droit à la misère, où vous vous plongerez avec vos femmes et vos enfants; vous allez droit à la folie, à l'idiotie, à l'abrutissement, à la maladie, à la mort. »

Ils ne vous écouteraient pas, ou, s'ils vous écoutaient, ils vous répondraient cyniquement : « Il n'est pas défendu de boire. Courte et bonne. Au diable la vieillesse et ses infirmités! Après nous, le déluge! »

Les insensés! Ils semblent redouter la vieillesse, mais est-elle donc si redoutable? Qu'ils apprennent ce que Louis Cornaro écrivait à ce sujet, à l'âge de 91 ans, à son ami Barbaro, et qu'ils se désabusent!

« Je vous dirai, mandait le vieillard, que ces jours passés, quelques docteurs de notre Université, tant médecins que philosophes, sont venus s'informer à moi de la manière dont je me nourris, et qu'ils ont été bien surpris de voir que je suis encore plein de vigueur et de santé, que tous mes sens sont parfaits, que ma mémoire, mon cœur, mon jugement, le son de ma voix, mes dents n'ont pas changé depuis ma jeunesse; que j'écris de ma main sept à huit heures par jour, et que je passe le reste de la journée à me promener de mon pied et à prendre tous les plaisirs permis à un honnête homme, jusqu'à la musique, où je fais très-bien ma partie.

Ah! que vous trouveriez ma voix belle si vous m'entendiez chanter les louanges de Dieu au son de ma lyre! »

De nos jours, y a-t-il beaucoup de jeunes gens qui puissent en dire autant?

Les courtisans passionnés de la bouteille et du petit verre sont généralement vus de mauvais œil, et c'est justice. On les déteste en France comme en Angleterre, où, si je ne me trompe, la loi leur défend, sous certaines peines, de se montrer dans les rues quand ils sont en état d'ivresse.

Dans notre pays, plusieurs maires, imitant la loi anglaise, avaient pris des arrêtés de police pour interdire aux ivrognes de se produire sur la voie publique, sous peine d'amende et de prison.

J'ai vu des agents municipaux en arrêter quelques-uns en pleine rue et les conduire au violon, quoiqu'ils soutinssent avec opiniâtreté et malgré l'évidence qu'ils n'étaient pas ivres, « vu, disaient-ils, qu'ils n'avaient pas bu. »

Mais ces mesures ont naturellement déplu aux ivrognes qui, au nom de la liberté individuelle, en ont réclamé et obtenu l'abolition.

La loi française ne réprimant pas l'ivrognerie, ceux qui en ont pris l'habitude peuvent donc se traîner dans les rues et s'y donner en spectacle sans redouter aucune espèce de châtiment, pourvu toutefois qu'ils ne portent pas atteinte aux bonnes mœurs, et qu'ils ne troublent ni la tranquillité ni l'ordre public.

Il n'en est pas moins vrai que c'est un abus auquel il importerait de remédier.

Chez nous, les associations se multiplient sous toutes les formes. Il y a des associations de dévotion, de charité, de bienfaisance, de secours mutuels, de confraternité militaire. Il y a des associations de littérature, de sciences, d'arts, de commerce, d'agriculture, d'industrie. Il y a des associations d'orphéonistes, de francs-tireurs, de gymnastes, de francs-maçons, de canotiers et beaucoup d'autres encore. Ne pourrait-on pas, pour couronner l'œuvre, organiser aussi des

sociétés de sobriété et de tempérance, et essayer par ce moyen d'extirper le vice de l'ivrognerie? Ce serait bien mériter de l'humanité (1).

Il existe un peuple où la sobriété est beaucoup moins rare que chez les autres nations : c'est le peuple juif.

M. le docteur Michel Lévy, savant statisticien, éminent hygiéniste, profond observateur, à qui des travaux justement estimés ont fait une célébrité européenne, s'est livré en dernier lieu à une étude approfondie sur cette nation, à laquelle il a rendu l'hommage d'un coreligionnaire fidèle et dévoué.

Selon lui, la race juive en Europe est « magnifique par son énergie, son intelligence, son amour de la famille, sa sobriété et sa loyauté, quand sa parole est engagée. »

D'après ses calculs, il y aurait 3,392,132 juifs disséminés dans les divers états de l'Europe. L'Allemagne en comprendrait 131,555; l'Autriche, 1,048,147; la France, 79,964; la Russie, 142,784; la Turquie, 280,000, etc. Ils y coudoient toutes les religions, avec lesquelles ils vivent en bonne intelligence, soit parce qu'ils sont naturellement portés à la tolérance, soit parce que leur infériorité numérique et leur dispersion leur commandent la soumission.

Si au lieu d'être cosmopolites et éparpillés sur toute la surface de la terre, les israélites pouvaient se réunir et reconstituer l'ancien royaume de Judée, ce serait, au jugement de M. le docteur Lévy, une nation qui, peut-être, servirait de modèle aux autres et qui ne manquerait ni de force ni de puissance.

Quoi qu'il en soit, la vitalité de la race juive l'emporte sur celle de la race chrétienne. Le docteur démontre que la vie moyenne pour les chrétiens n'est que de vingt-six ans, tandis

(1) Regardant l'ivrognerie comme une maladie physique et morale à la fois, les Américains ont créé des hôpitaux spéciaux où elle est traitée avec assez de succès pour que les deux tiers des ivrognes qui y sont reçus en sortent guéris. Les autres peuples feraient bien d'imiter cet exemple.

qu'elle est de trente-sept ans pour les juifs. C'est une différence de onze ans en faveur de ces derniers.

Cependant, les juifs habitent les mêmes pays que les chrétiens et sont soumis aux mêmes influences climatériques. Mais ils savent atténuer pour eux les dangereux effets de ces influences par leur manière de vivre, et notamment par leur sobriété, qui n'est pas la moindre de leurs qualités.

C'est un fait qu'il est bon de signaler aux chrétiens qui, sous le rapport de la vitalité, tiendraient à ne plus se laisser distancer par les israélites.

Si les hommes abrégent volontairement leur existence par les plus déplorables abus, il n'y a rien d'étonnant à ce que, pour des besoins réels ou factices, ils ne ménagent pas davantage la vie des animaux, même de ceux qui sont le plus inoffensifs, ainsi que l'atteste entre mille un fait que j'ai vu s'accomplir.

Le mois de juin venait de s'ouvrir.

C'est le mois où, sans la méchanceté de leur ennemi commun, les oiseaux jouiraient de toutes les douceurs de la paternité et goûteraient toutes les joies de la famille.

C'est aussi le mois où les ménages prévoyants renouvellent leur approvisionnement de bois de chauffage, qu'ils font scier et fendre dans la rue.

L'été est l'âge d'or des scieurs et des fendeurs de bois.

Or, un matin, à quelques pas de ma demeure, une famille de ces ouvriers de la scie et de la hache s'empressait autour d'un amas considérable de bûches que le livreur juré venait d'aligner.

Le père sciait le bois, la mère le fendait, et trois de leurs enfants en portaient les morceaux au hangar de mon voisin.

C'était merveille de les voir tous se livrer à leur travail lestement, joyeusement, malgré un soleil tropical qui les

inondait de ses rayons brûlants et faisait ruisseler sur leur front une abondante sueur.

Tout à coup paraît à l'horizon un petit garçon de dix ans, mal vêtu, mal chaussé, malpropre, portant en un mot la livrée de la pauvreté et du vagabondage, et appartenant à la famille dont je viens de parler.

Il s'approche lentement du scieur, qui le regarde de travers tout en faisant crier sa scie, et qui lui reproche sévèrement de venir trop tard.

— Tu n'es, lui crie-t-il, qu'un paresseux, un coureur, un fainéant. D'où viens-tu?

— J'ai été chercher des nids, répond l'enfant sans trop s'émouvoir, et j'en ai trouvé un.

Cette réponse paraît calmer un peu la mauvaise humeur du scieur, qui reprend avec moins de brusquerie :

— C'est bien vrai ce que tu dis là?

— Oui, et c'est un nid de « mouche-en-haie, » (nom vulgaire de la fauvette).

— Où est-il ton nid?

— Là-bas, dans un buisson, auprès du moulin de Beaulieu. Il y a cinq jeunes.

— Et tu ne les as pas pris?

— Non, parce qu'ils sont encore tout « rouges. » Ils n'ont même pas de plumes. Mais demain ils vaudront mieux, et j'irai les prendre.

— Vas-y tout de suite, dit la mère, qui avait écouté l'entretien. Ils sont assez bons comme ça. Nous les mangerons ce soir.

Quel régal? Cinq pauvres petits oiseaux à peine sortis de l'œuf. C'eût été comme la fraise dans la gueule du loup.

L'enfant regarde ses parents et ne bouge pas. On voit qu'il persiste dans l'idée de ne retourner au nid que le lendemain.

— Eh bien! qu'est-ce que tu attends? reprend la mère impatiente de posséder la couvée. Va donc et n'emmène personne avec toi.

Elle ne voulait pas dans son égoïsme partager la prise avec d'autres.

Le dénicheur se décide enfin à partir pour cette glorieuse expédition. Il arrive bientôt auprès du buisson. Il reconnaît la branche cassée, qui lui signale l'endroit où il a vu le nid. Il glisse avec précaution son bras dans l'épaisseur du buisson et veut mettre la main sur sa proie; mais la place est vide, un autre larron, plus pressé que lui, a déniché les petites fauvettes pendant son absence, et s'est enfui avec elles.

Désolé de sa mésaventure, l'oiseleur imberbe n'ose plus reparaître devant ses parents, dont il redoute les reproches et peut-être les coups.

Il faut cependant qu'il s'y résigne. Il reprend donc d'un air triste le chemin de la ville.

Dès qu'il l'aperçoit, son père lui demande à voir les oisillons. Il répond, en baissant la tête, qu'on les lui a volés.

— Imbécile! s'écrie le scieur, tu devais les prendre ce matin quand tu les as découverts.

— Il ne fait jamais que des sottises, ajoute la mère.

— C'est vrai. Aussi, pour l'en punir, je l'enverrai demain à l'école.

— Et moi je n'irai pas, réplique le petit garçon sur un ton menaçant.

— Je voudrais bien voir ça. En attendant, mets-toi à la besogne et porte le bois.

Pour certaines gens, l'école est encore une prison où l'on claquemure les enfants désobéissants, non pour les instruire, mais pour les corriger.

Cette guerre acharnée, qu'on fait aux oiseaux grands et petits, est aussi vieille que le monde. Elle est la détestable conséquence de l'habitude que l'homme a prise, depuis qu'il existe, de tout sacrifier à ses besoins et à ses appétits.

Ne devrait-il pas néanmoins se montrer moins cruel envers des créatures inoffensives qui sont nées tout exprès pour lui plaire et lui être utiles?

L'ornithologie compte disséminées partout trois cent trente espèces d'oiseaux, dont soixante-neuf au moins sont insectivores. Tels sont le rossignol, la mésange, le grimpereau, le

pivert et autres qui, en moyenne, mangent chaque jour cinq cent quarante-trois insectes chacun.

Il en est d'autres qui se nourrissent à la fois d'insectes et de grains. De ce nombre est le moineau, qui, quoi qu'en disent ses calomniateurs, est plus utile que nuisible. Le pigeon est peut-être le seul qui ne consomme que du grain.

Une troisième classe enfin s'adresse spécialement aux loirs, aux campagnols, aux lérots. Un couple d'effraies passe pour tuer chaque nuit cent cinquante rongeurs.

Que de produits de la terre sauvés par les oiseaux sans que bien des gens s'en doutent!

Aussi, M. le président Bonjean avait-il raison de dire au Sénat, dans sa séance du 24 juin 1861, en parlant de la consommation des oiseaux par l'homme :

« Si on calcule même au plus bas combien de sacs de blé, de tonneaux de vin et d'huile représente une de ces brochettes de victimes dont il est d'usage de parer la table en certains pays, on demeurera convaincu que Lucullus, dans toute sa gloire, ne fit jamais repas si coûteux, et que pour trouver l'exemple d'un tel luxe, il faudrait remonter à la fameuse perle de Cléopâtre. »

D'un autre côté, les oiseaux charment par leur grâce, réjouissent par leur chant, émerveillent par leur plumage, étonnent par leur agilité et ravissent par leur intelligence.

Enlevez-leur la liberté, enfermez-les dans une cage, pour peu qu'un rayon de soleil les égaie, qu'une faible quantité de nourriture soit mise à la portée de leur bec, que l'air et l'eau ne leur manquent pas, ils vous pardonneront leur captivité et vous chanteront leurs plus beaux airs. Il en est même qui s'évertueront à parler comme vous, si vous prenez la peine de leur apprendre votre langage.

Eh bien! tout cela n'attendrit point le cœur de leur ennemi et n'éteint pas en lui la soif de la destruction.

Soyons justes toutefois. Dans tous les temps, il s'est trouvé, mais en trop petit nombre malheureusement, des hommes qui se sont montrés les amis et les protecteurs des oiseaux.

Dans les temps passés, saint François d'Assise, qui vivait au XIII[e] siècle, et qui du reste était la charité même, leur avait voué une affection toute fraternelle. Il appelait sur eux la protection du roi des cieux et des rois de la terre, et rêvait parfois de voir l'Empereur. « Je lui demanderais, disait-il, pour l'amour de Dieu et pour l'amour de moi, de publier un édit qui défende de prendre mes sœurs les alouettes et de leur faire aucun mal. » Les alouettes étaient alors, comme aujourd'hui, recherchées pour leur chair délicate, et on en tuait autant que l'on pouvait.

Dans les temps actuels, les Sociétés protectrices des animaux entourent les oiseaux de leur constante sollicitude.

L'autorité ne les perd pas non plus de vue. S'appuyant sur la loi, elle prescrit tous les ans des mesures qui amoindrissent les périls dont ils sont sans cesse menacés, et qui refrènent autant qu'il est possible les élans de l'aveugle cruauté de leurs persécuteurs.

Mais il ne faudrait pas se borner à châtier ceux qui détruisent les jeunes couvées, il faudrait en outre récompenser ceux qui les conservent.

C'est l'exemple que donnent les Sociétés protectrices des animaux, et que l'administration publique devrait imiter.

L'instruction primaire pourrait faire beaucoup aussi pour la conservation du peuple ailé des airs. A cette fin, il importerait que les enfants des scieurs de bois, comme les autres enfants que leur âge rend impitoyables, fussent amenés par la persuasion plutôt que par la contrainte à fréquenter assidûment les écoles; que les instituteurs leur formassent le cœur en même temps que l'esprit, et que, tout en leur enseignant à lire, à écrire et à calculer, ils leur apprissent à respecter les nids d'oiseaux, à cesser d'être inhumains pour ces hôtes si gracieux des vallons et des bois, et à les laisser remplir la mission si grandement utile que la Providence leur a départie.

Pour en revenir au bon vieux temps, je dois à la vérité de dire qu'il n'a pas toujours été condamnable en tout et partout, que parfois il s'est éclairé des lueurs de la raison et de la philanthropie, et qu'il a même légué de beaux exemples à la postérité. Ces exemples partaient assez souvent des positions sociales les plus élevées, et n'en frappaient que plus vivement les esprits.

Louis XIV, qu'on a surnommé le Roi-Soleil et qui, entre autres gloires, a eu celle de donner son nom à son siècle, était un roi belliqueux autant par tempérament que par nécessité. Il avait tellement pris l'habitude de battre l'ennemi, que le poëte Boileau, l'un de ses plus fervents admirateurs, se crut un jour en droit de lui adresser ce vers :

Grand Roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

Ce prince n'en éprouva pas moins des revers, qui furent presque aussi éclatants que ses victoires. C'est au surplus le sort ordinaire de tous les conquérants.

Mais s'il faisait souvent la guerre, il n'était pas pour cela l'ennemi déclaré de la race humaine, et les moyens raffinés de destruction lui répugnaient.

L'histoire nous apprend qu'en 1702 un célèbre chimiste, Romain Paoli, lui offrit un secret qui consistait à faire revivre le feu grégeois et à le rendre plus meurtrier qu'au VIII[e] siècle. Le roi refusa cette offre et acheta le silence du chimiste, pour que personne ne profitât de son secret.

Louis XV ne se montra pas moins humain que son prédécesseur. En 1766, l'artificier Torre fit sur le canal de Versailles, en présence du marquis de Montesquiou, des expériences qui démontrèrent la possibilité de répandre l'incendie et la destruction sur une échelle immense. Il en fut rendu compte au roi, qui ne voulut point de ce terrible procédé, et qui menaça l'inventeur d'une détention perpétuelle à la Bastille s'il s'avisait de le mettre en pratique.

Ces deux refus font honneur aux deux rois de France.

Depuis lors, la civilisation et les sciences ont fait en tous genres des progrès qui n'ont pas encore atteint leurs dernières limites, et dont l'humanité n'a pas toujours eu lieu de s'applaudir.

S'il y a de bons progrès, il y en a aussi de mauvais.

L'art de tuer les hommes s'est perfectionné de même que les instruments de mort, et les souverains n'y ont mis aucun empêchement, dans la pensée que les guerres en seraient singulièrement abrégées, et qu'elles ne dureraient plus des trentaines d'années comme autrefois.

Il y a sous ce rapport rivalité entre les diverses nations civilisées. Chez elles, les armes à feu sont devenues l'objet des recherches et des études de tous les armuriers.

On fabrique maintenant des fusils de guerre qui se chargent par la culasse, qui sont à aiguille, à répétition, à mitraille, qui portent à plus de mille mètres, et dont chacun peut, à cette distance, faire mordre la poussière à huit ou dix hommes en moins de soixante secondes. Il en est qui tirent jusqu'à douze coups par minute. Un armurier de Vienne, en Autriche, en a même imaginé un qui donne vingt-cinq coups dans le même court espace de temps.

D'un autre côté, les canons, les armes blanches, les poudres, les projectiles, ont également subi des transformations qui les rendent plus redoutables que jamais.

Et ce n'est pas fini.

En 1866, dans sa surprenante campagne contre l'Autriche, qu'elle a si cruellement traitée à la bataille de Sadowa, la Prusse s'est servie pour la première fois de son fusil à aiguille, qui a tant fait parler de lui. Mais ce fameux fusil n'a pas tardé à être éclipsé par d'autres.

Il s'est trouvé, dans un de nos régiments d'infanterie, un armurier nommé Chassepot, qui a inventé une arme bien supérieure, et la France s'est empressée d'en pourvoir ses fantassins.

Le 3 novembre 1867, au combat de Mentana, dans les États pontificaux, les bataillons français ont commencé à en

faire usage, en soutenant l'armée du Pape contre les bandes de Garibaldi. Cette nouvelle arme a fait preuve d'une telle puissance, qu'en quelques instants, elle a enlevé aux malheureux Garibaldiens près de trente fois plus d'hommes que leurs adversaires n'en ont perdu.

Aussi, le général de Failly, commandant en chef de notre corps expéditionnaire à Rome, en rendant compte au Ministre de la guerre de l'affaire de Mentana, a-t-il pu terminer sa dépêche par cette phrase significative : « Nos fusils Chassepot ont fait merveille. »

Ces mêmes fusils, au dire d'un témoin qui a pu les observer pendant l'action, quand ils ne donnent pas la mort, « font des blessures qui sont pires qu'elle. Le bruit de leurs balles ne ressemble plus à l'ancien feu de mousqueterie ; c'est un roulement continu qui saisit d'une indicible épouvante. »

M. Chassepot doit être fier de son invention.

Désormais, avec les nouveaux fusils, la victoire ne sera plus du côté des gros bataillons, mais du côté de ceux qui tireront les premiers.

Passons maintenant à l'armement de nos vaisseaux de guerre et jetons les yeux sur le *Rochambeau*.

L'artillerie réglementaire de ce bâtiment est fixée à quatorze bouches à feu seulement, mais quelles bouches à feu ! Des canons rayés de 27 et de 24 centimètres. Ils sont ainsi disposés : quatre canons de 24 et deux de 27 en abord de chaque côté ; un canon de 24 en chasse et un de même calibre en retraite.

Le canon de 27 pèse 20,600 kilogrammes et le canon de 24 quinze mille. Leurs boulets sont cylindriques ou ogivaux. Ces projectiles en acier pèsent 144 kilogrammes chacun et les obus en fonte 100 kilogrammes. La dépense d'un coup de canon de 24 centimètres, chargé d'un boulet d'acier, est de 280 à 300 francs.

Il est peu probable que les vaisseaux ordinaires, quelque cuirassés qu'ils soient, résistent à l'effet foudroyant d'une

pareille artillerie et des torpilles sous-marines qui ne sont pas moins dangereuses.

Les ingénieux inventeurs de tous ces engins meurtriers méritent sans doute d'être glorifiés par la science et par les arsenaux, comme par le génie de la guerre. Mais à coup sûr ils ne le seront point par les populations, à moins qu'ils ne nous préparent l'avénement tant de fois inutilement rêvé de la paix universelle et perpétuelle.

La solution de ce grand problème est maintenant cherchée par la *Ligue internationale de la paix*, qui a tenu sa première assemblée générale annuelle, le 8 juin 1868, à Paris. Ses orateurs y ont éloquemment développé les puissantes raisons qui ont déterminé la création de cette noble association. De leurs discours se sont dégagés les faits remarquables que voici :

La guerre a coûté depuis quinze ans seulement, au monde civilisé, un million 800,000 hommes et 50 milliards; « la fabrication des cadavres », pour me servir de l'expression pittoresque d'un publiciste anglais, s'opère de nos jours sur une échelle et avec une rapidité inconnues à nos pères; on tue actuellement plus d'hommes et de capitaux en une campagne de trois semaines qu'on n'en tuait jadis en une campagne de trois ans.

Mais l'aurore d'une ère nouvelle moins entachée de barbarie semble poindre à l'horizon. La Russie vient de provoquer la suppression dans les armées de ces balles qui font explosion dans le corps du soldat et qui, comme à Mentana, lui causent des douleurs plus cruelles que la mort. La France, l'Italie, la Suisse, se sont empressées d'adopter cette mesure commandée par l'humanité. Les autres puissances feront sans doute comme elles (1).

(1) Toutes les puissances européennes ont adhéré à la proposition de la Russie dans la conférence qui a eu lieu à S[t]-Pétersbourg au mois de décembre 1868.

C'est un bon symptôme. Saluons-le et souhaitons qu'il soit le prélude de nouvelles et bienfaisantes réformes.

A propos de réformes, il en est une que la France aurait bien dû opérer lorsqu'elle prenait à tâche de s'affranchir du joug de la féodalité, de saper les abus et de se régénérer. C'est celle de cette tyrannique corvée du premier jour de l'an que les uns maudissent tout haut et les autres tout bas, et à laquelle sont forcées de se soumettre une foule de personnes appartenant à toutes les conditions. Elle est tellement enracinée dans nos mœurs, cette corvée, qu'il est à craindre qu'elle ne subsiste jusqu'à la consommation des siècles.

D'ailleurs elle est solidement soutenue, non-seulement par les gens d'industrie et de commerce qui y trouvent leur avantage, mais encore par tous ceux qui comptent sur le renouvellement de l'année pour recevoir des étrennes, des gratifications, des récompenses et autres grâces de la même nature.

Cependant le premier janvier est souvent un jour de déceptions, et à ce sujet je raconterai une histoire déjà ancienne que je n'ai point oubliée.

Quand il y avait chez nous des receveurs généraux des finances, un d'eux, tout en se chauffant, commodément assis, les mains et les pieds au foyer de son salon, reçut, le premier de l'an, les hommages traditionnels d'une douzaine d'employés qui formaient sa petite cour, et qui, se servant des termes consacrés, lui souhaitèrent « une bonne année, une parfaite santé et le Paradis à la fin de ses jours. »

Le financier les remercia de la manière la plus affable, leur rendit politesse pour politesse, et flatta singulièrement leur amour-propre, en leur disant que grâce à leur concours, à leur capacité et à leur zèle, on n'avait pas relevé au ministère des finances, pendant l'année qui venait de s'écouler, la moindre erreur dans sa comptabilité.

Ce compliment fut du reste toutes les étrennes qu'ils reçurent de leur chef, qui avait un faible prononcé pour l'argent et qui cachait ce honteux penchant sous les formes les plus rondes et l'air le plus riant.

Tous les avares n'ont pas l'humeur farouche d'Harpagon.

Les paroles affectueuses du receveur général encouragèrent singulièrement son caissier, honorable père de famille, vrai piocheur toujours à la besogne, aussi fidèle qu'exact et digne de toute sa confiance et de tout son intérêt.

« C'est le moment ou jamais, pensa cet employé, de demander une augmentation de traitement que je mérite, je crois, par mes bons et anciens services. J'en ai d'ailleurs si besoin. Il ne m'est plus possible, avec mes 2,400 francs d'appointements, de couvrir mes dépenses et celles de ma femme et de mes quatre enfants. Aussi, malgré la plus sévère économie, je contracte chaque année de nouvelles dettes. C'est là mon ver rongeur, hasardons-nous. »

Il laissa donc ses collègues évacuer le salon, et quand il se vit seul avec son patron, un peu surpris de ce qu'il ne suivait pas les autres, il osa lui présenter son humble requête.

— Si Monsieur le receveur général, lui dit-il, n'y voyait aucun inconvénient, je prendrais la liberté de l'entretenir un instant de mes petits intérêts.

— Certainement je n'y vois aucun inconvénient, se hâta de répondre avec bonhomie le financier: Parlez, mon cher Philippe, parlez.

— Il y aura bientôt quinze ans que j'ai l'honneur d'être le caissier de Monsieur le receveur général.

— Je le sais, mon cher Philippe, je le sais. Mais vous ne songez pas à me quitter, j'espère.

— Je n'en ai nullement la pensée, seulement, à raison des lourdes charges que j'ai à supporter, je vous prierais d'avoir la bonté de m'accorder une augmentation de traitement.

— Ah! mon cher Philippe, reprit avec le plus aimable

sourire le receveur général, permettez-moi de vous trouver étonnant. Comment! vous ne comptez que quinze ans de services et vous demandez une augmentation de traitement? Mais je n'en ai jamais sollicité, moi qui suis receveur général depuis plus de vingt-cinq ans, et je sais me contenter de ma position.

Cette réponse valait celle d'un général de division du premier Empire qui, pour couper court aux demandes d'argent que lui faisait son fils, simple sous-lieutenant, lui dit d'un ton de mauvaise humeur : « Vivez de votre paye, Monsieur, je vis bien de la mienne, moi. »

La révolution de février a déplacé le receveur général, mais elle n'a pas amélioré la condition du caissier.

Sous tous les régimes, l'égoïsme est le même.

Quant au nouvel an, on a imaginé un moyen de simplifier ses exigences.

Au lieu de faire ses visites en personne, on peut envoyer sa carte à domicile par la poste, qui est assez complaisante pour se charger de la remettre à sa destination moyennant la faible somme de cinq centimes, si la carte ne doit pas sortir des limites du bureau de la résidence, ou de dix centimes dans le cas contraire (1).

On peut de cette manière donner signe de vie à ses parents, à ses amis, à ses connaissances, sans sortir de chez soi et sans avoir à affronter la pluie, le vent, la neige, la glace ou le verglas dont le mois de janvier n'est que trop souvent prodigue.

Cette nouvelle combinaison fait l'éloge du bon esprit qui anime notre administration des postes.

On affirme au surplus et depuis longtemps que le peuple

(1) On peut même affranchir la carte pour un centime en la mettant sous bande étroite.



français est le peuple le plus spirituel de la terre. Et en effet chez nous l'esprit court les rues, se glisse dans toutes les classes de la société et se manifeste sous toutes les formes Il s'exerce volontiers aux jeux de mots et en produit parfois qui sont assez piquants, assez drôles ou assez justes pour exciter l'étonnement, dérider le front, causer un instant de plaisir et acquérir le droit de circuler triomphalement dans le monde.

Mais il y a des gens dédaigneux ou chagrins qui n'en font aucun cas et qui soutiennent que le calembour est l'apanage des sots. Cependant les sots n'ont guère le moyen de s'en passer la fantaisie, et pour réussir dans ce genre d'exercice, il est nécessaire au contraire d'être bien doué sous le rapport de l'intelligence, de l'imagination et du goût D'ailleurs pourquoi mépriser les jeux de mots, quand on sait que les personnages les plus illustres de notre époque se les sont quelquefois permis?

M. l'abbé Lyonnet, qui est aujourd'hui archevêque d'Albi, raconte dans sa *Vié du cardinal Fesch* que Napoléon somma un jour le cardinal de prendre définitivement possession de l'archevêché de Paris auquel il l'avait nommé. « Sire, répondit Fesch, j'attendrai l'institution canonique du Saint-Père. — Mais le chapitre vous a donné des pouvoirs. — C'est vrai, mais je n'oserais pas en user dans cette circonstance. — Vous condamnez donc les évêques nommés d'Orléans, de Saint-Flour, d'Asti, de Liége, etc.? Je saurai bien du reste vous y forcer. — Sire, *potius mori.* — Ah! Ah! *potius mori,* plutôt Maury! Eh bien! soit. Vous l'aurez, Maury.

Et le cardinal Maury fut nommé archevêque de Paris.

Vers 1830, le prince Othon de Bavière étant monté sur le trône de Grèce, un de nos députés demanda à un de nos hommes d'état devenu plus tard un grand ministre, si par ce moyen le peuple grec serait enfin heureux. » Certainement, répartit l'homme d'état en souriant finement, mais il faut « coton, soie, fil et laine » (qu'Othon soit philhellène).

Le prince de Talleyrand Périgord, qui a joué en France et à l'étranger un si grand rôle politique, n'avait pas un penchant très-accentué pour le calembour, mais il se fit une certaine célébrité par ses réflexions originales, ses vives reparties et ses bons mots que son nouveau biographe, sir Henri Bulwer, a cru devoir reproduire dans son ouvrage. J'en citerai quelques-uns qui me paraissent propres à faire apprécier la finesse d'esprit et le jugement de celui qui a dit que « la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée » et que « la vie privée doit être murée. » Drusus, le romain des anciens temps, s'écriait au contraire : « Plût à Dieu que j'habitasse une maison de verre? »

Condamné par sa claudication à entrer dans la carrière ecclésiastique, Talleyrand reçut la tonsure en 1773 et sollicita, pour arriver plus sûrement à une abbaye, le crédit de Mme Dubarry. Une société joyeuse se réunissait tous les jours chez la favorite, et les beaux seigneurs de la cour de Louis XV se vantaient de leurs succès auprès des femmes. Talleyrand les écoutait la tête penchée et ne disait rien. — Pourquoi êtes-vous triste et silencieux? lui demanda la maîtresse de la maison? — Hélas! madame, je faisais une réflexion mélancolique, c'est qu'à Paris il est plus facile d'avoir des femmes que des abbayes. » Cette réplique, trouvée charmante, valut quelque temps après à son auteur l'abbaye qu'il désirait.

Evêque d'Autun en 1789 et représentant de son diocèse aux États-Généraux, il voulut, avec Mirabeau, sauver la monarchie, et Louis XVI étant devenu impossible, il fut question de le remplacer par le duc d'Orléans, bien qu'on considérât le duc comme pis-aller. M. de Talleyrand repoussa toujours les accusations portées contre ce prince et disait : « Le duc d'Orléans est le vase dans lequel on jette les ordures de la Révolution. »

Il émigra pendant la Terreur. A son retour en France, sous

le Directoire, il occupa un instant le ministère des affaires étrangères. Il eut alors avec le directeur Rewbel une discussion fort vive dans laquelle celui-ci lui jeta, en guise d'argument, une écritoire à la tête, en lui disant : « Vil émigré! tu n'as pas le sens plus droit que le pied. » Mais Talleyrand prit bientôt sa revanche. Le directeur, qui était louche, lui ayant demandé comment allaient les choses, il lui répondit : « De travers, Monsieur, comme vous les voyez. »

On affirmait devant lui que le fameux abbé Sieyès avait un esprit bien profond. « Profond! hein? vous voulez dire creux. »

Lorsque Napoléon, qu'il servit comme ministre des relations extérieures, confisqua par supercherie la couronne d'Espagne, Talleyrand, qui s'y était opposé, dit avec une amertume mal déguisée : « On s'empare des couronnes, mais on ne les escamote pas. »

A l'occasion de l'exécution du duc d'Enghien, il prononça un de ces mots qui sont devenus plus tard des axiomes : « C'est pire qu'un crime, c'est une faute. »

En 1814, il tint à l'empereur de Russie, Alexandre, le langage suivant : « Sire, vous pouvez être convaincu qu'il n'y a que deux choses possibles, Bonaparte ou Louis XVIII. Je parle de Bonaparte ; mais, en ce qui le concerne, le choix ne dépend pas entièrement de V. M., car elle n'est pas seule. Si nous devons avoir un soldat, que ce soit Napoléon, car il est le premier soldat du monde. Je vous le répète, Sire, Bonaparte ou Louis XVIII, chacun d'eux représente un parti ; tout le reste n'est qu'une intrigue. »

Louis XVIII, qui en fit son grand chambellan, voulait savoir comment il avait fait pour renverser le Directoire d'abord et Bonaparte ensuite. « Mon Dieu! Sire, je n'ai rien fait pour cela. C'est quelque chose d'inexplicable que j'ai en moi et qui porte malheur aux Gouvernements qui me négligent. »

On sait que le trop célèbre marquis de Maubreuil, mort

tout récemment, le souffleta pour se venger d'une prétendue injure, et le renversa dans l'église même où se célébrait le service funèbre du 21 janvier. Le roi ayant fait allusion à ce soufflet : « Sire, c'était un coup de poing, s'écria M. de Talleyrand avec l'orgueil et l'esprit d'un gentilhomme qui accepte un acte de brutalité, mais non un affront. »

C'est de lui ce proverbe : « On ne prête qu'aux riches, » et ce mot : « Surtout pas de zèle. »

M de Châteaubriand n'était pas son homme. Quand parurent *les Martyrs,* tout le monde en parla avec enthousiasme et voulut les lire, et M. de Fontanes, qui en faisait l'éloge, finit son exposé, en disant qu'Eudore et Cymodocée étaient traînés dans le cirque et dévorés par les bêtes. « Comme l'ouvrage, ajouta M. de Talleyrand. »

Quelqu'un prétendait que Fouché, duc d'Otrante, professait un souverain mépris pour l'espèce humaine. « C'est vrai, dit M. de Talleyrand, cet homme s'est beaucoup étudié. »

Un défenseur convaincu de la Chambre des Pairs, devant lequel on contestait ses mérites, répondait : « Au moins, vous y trouverez des consciences. » « Ah! oui, répliqua Talleyrand, beaucoup, beaucoup de consciences. Sémonville, par exemple, en a au moins deux. »

Louis XVIII disait de M. de Blacas : « Ce pauvre Blacas, il aime la France, il m'aime; mais on dit qu'il est suffisant. » « Oui, Sire, suffisant et insuffisant. »

M. de Talleyrand, à qui on a reproché d'avoir prêté trop de serments politiques pour conserver sa position, a fait lui-même son apologie à M. de Montalivet en ces termes : « J'ai toujours été fidèle aux personnes aussi longtemps qu'elles ont obéi au sens commun Si vous jugez toutes mes actions à la lumière de cette règle, vous verrez que j'ai toujours été conséquent. Quel est l'homme assez dégradé, quel est le citoyen assez pervers pour soumettre son intelligence ou sacrifier son pays à un individu, quels que soient la naissance ou le génie de ce dernier? »

Un écrivain politique a résumé cette apologie en deux mots : « Après tout, M. de Talleyrand était un homme fort aimable, mais sans cœur, et un bien grand citoyen, mais sans vertu (1). »

C'est là un étrange jugement. On peut sans doute trouver un homme fort aimable sans cœur, mais un grand citoyen sans vertu ne se voit, à mon avis, dans aucun temps ni dans aucun pays. Du reste, la postérité, dans son impartialité, saura mieux que nous apprécier M. de Talleyrand à sa juste valeur.

(1) Voir la *Revue britannique* du 1er février 1868.

LE PAPE LÉON IX

ET

LES MONASTÈRES DE LORRAINE,

PAR

M. L. DUHAMEL,

Membre titulaire.

Nous n'écrivons point une nouvelle vie de Léon IX. Nous n'entreprenons pas davantage une étude détaillée du Pontificat qui précéda la grande réforme de l'Eglise, accomplie, au milieu du XI[e] siècle, par les prédécesseurs d'Hildebrand et par lui-même.

L'archidiacre Wibert, contemporain et ami de Léon IX, a écrit sa vie; les Bollandistes, Mabillon et, après eux, Dom Calmet, en ont rappelé tous les détails dans leurs immortels ouvrages. En ces derniers temps, les écrivains allemands et italiens, avec une conscience qui n'a d'égal que leur érudition, ont fait connaître ce courageux prédécesseur de Grégoire VII Ne serait-il donc pas présomptueux de venir, après tant d'illustres maîtres, tenter d'ajouter quelques nouveaux faits à ceux qu'ils ont racontés? Nous n'avons voulu, dans ce rapide coup d'œil sur les actes du pape lorrain, que réunir et rapprocher, pour les comparer, les notions éparses que nous fournit l'histoire de sa vie. Guidé surtout par la pensée de rendre à l'histoire de Lorraine une de ses grandes figures, nous avons suppléé à l'érudition que

réclamait une pareille tâche, par le désir de rendre à Brunon de Habsbourg la justice qui lui est due. Nos auteurs lorrains ont-ils, en effet, toujours jugé à leur juste valeur les œuvres de leur illustre compatriote? N'est-il point de ceux sur lesquels pèsent d'un trop grand poids l'indifférence et l'oubli? Les écrivains qui ont tenté de pénétrer dans le sombre labyrinthe du XI[e] siècle et d'y jeter quelque lumière, ont-ils assez mis en relief cette majestueuse figure aux lignes vigoureuses et fortes, qui projette ses purs rayons sur cette ténébreuse époque?

Son influence fut grande pourtant. L'évêché de Toul, la Lorraine entière, virent relever, par cette main vigoureuse, la dignité chancelante du clergé. Sous la puissante et féconde impulsion donnée par Brunon, les monastères du pays se fondent, se transforment ou se réforment. L'observance de la règle se rétablit partout, et c'est en accomplissant cette noble mission, qu'il rêve et qu'il commence la grande réforme dont il fut l'un des promoteurs les plus actifs et les plus vigilants.

Ces titres sont-ils les seuls que Brunon puisse offrir à la vénération de la Lorraine? Né sur ses frontières, appartenant, par les liens du sang, à la famille de ses ducs, il n'oublia jamais son pays et son illustre origine. Dans ses fréquents voyages, il prodigua toutes les ressources et toutes les richesses de sa belle et noble intelligence pour arracher ses compatriotes aux dérèglements dans lesquels ils étaient tombés; non-seulement, il les ravit à ces désordres, mais il leur laisse encore, bien plus précieux, l'exemple de son courage et de ses vertus. Non content d'avoir enrichi d'un beau nom les annales lorraines, il laisse à cette province le souvenir des grandes idées léguées par lui à la chaire de Pierre profanée par les plus révoltants excès. Peu de figures sont donc aussi dignes de captiver l'attention de ceux qui étudient l'histoire ecclésiastique de Lorraine. Il fallait presque un génie pour opposer au flot grossissant des plus dangereuses passions, une foi aussi robuste, servie par une conscience aussi pure.

I.

Naissance de Brunon. — Son origine. — Fondations pieuses de sa famille.

L'auteur de la vie de Brunon (1) et la plupart des chroniqueurs (2) font remonter sa naissance au 21 juin 1002. Ils ne sont, toutefois, pas d'accord sur les lieux où il vit le jour.

Les uns (3) désignent Volfenheim, près de l'abbaye de Sainte-Croix, en Alsace, d'autres, le château de Dabo ou Dasbourg, entre Phalsbourg et Saverne (4), d'autres enfin, le château d'Egesheim que possédait son père (5). Il est donc fort difficile, en présence de la discordance des textes, de se prononcer sur une question aussi délicate. Aucun document précis n'a permis, jusqu'à ce jour, de la résoudre.

Mais il est une opinion qui doit, tout d'abord, être rejetée: c'est celle qui place à Volfenheim le berceau de Léon IX. L'auteur qui l'a émise a probablement été induit en erreur par les donations que Brunon, devenu pape, fit à l'abbaye voisine. Le biographe Wibert, les Bollandistes, Mabillon et Dom Calmet (6) inclinent pour Egeisheim. Cette opinion offre donc bien des chances de vérité. Ce n'est point à dire

---

(1) Vibert. Vita Leonis papæ apud. Bolland 19 Aprilis.

(2) Johann. Bayon, Chronicon Mediani monasterii. — Richer. Senoniensis. Cap. XIV. — Schœfflin, Alsatia illustrata tom. II. pag. 48?. Frag. Urstisianum.

(3) Histor. Episcop. Tullens. ap. Dom. Calmet. Tom I. preuv. col 176.

(4) Otto-Frinseng. — Benoît Picard. Histoir. du diocèse et des évêques de Toul, pag. 563, etc.

(5) Schœfflin. Alsat. Illust. tom. II, pag. 480 — Benoît Picard, loco citato. — Gall. Christ tom XIII. col. 985

(6) Chronograp. Saxon. ap. Mabill. Annal. ord. Bened. Tom. IV, pag. 163. — Dom Calmet. Hist. de Lorr. Tom. I, col. 1042. — Bolland. ad 19 April. - Wibert Vita Leonis IX papæ.

qu'on doive rejeter l'idée qui place au château de Dabo le lieu de naissance de Brunon, et elle mérite, au contraire, la plus sérieuse attention. Nous ajouterons même que nous nous rangeons bien volontiers à cette hypothèse, exprimée dans les termes suivants par un savant contemporain : « S'il » m'était permis de hasarder une hypothèse, je pencherais » à placer son berceau plutot à Dasbourg qu'à Egesheim. » Son père, le comte Hugues, se trouvait incessamment » impliqué dans les guerres locales qui, pendant la pre- » mière moitié du XIe siècle, infestaient la vallée du Rhin. » Reginhald, l'un des seigneurs de Rappolstein, avait dévasté » ses domaines; dans l'une de ces rencontres, Gérard, le » frère aîné de Brunon, avait péri. N'est-il point probable que, » pendant ces troubles, Helwige, la fille de Louis de Dabo, » ait cherché temporairement un abri dans la maison pa- » ternelle et que, pendant l'une de ces pérégrinations for- » cées, elle ait donné le jour à l'enfant qui devait valoir » à sa maison une éclatante renommée (1). » C'est aussi l'avis de Benoit Picard disant que les parents de Brunon faisaient quelquefois leur séjour dans le château de Dasbourg et que, de son temps, on montrait encore, dans le château, un petit prieuré sous l'invocation de Saint-Léon, ancienne chapelle castrale où ce saint avait été baptisé (2).

On l'a fait, du reste, très-judicieusement remarquer, la question est assez oiseuse. Les limites de la contrée que Wibert qualifie de *finibus dulcis Elizatiæ* sont fort difficiles à déterminer, et on ne sait point parfaitement quelles étaient les frontières des comtés d'Egesheim et de Dabsbourg. Ne suffit-il point à l'histoire de savoir que Brunon appartient, par sa naissance, à la famille illustre qui régnait dans ce pays? Qu'espèrerait-on savoir de plus en prolongeant une discussion toujours basée sur des hypothèses plus ou moins probables? Tant qu'un fait certain ne viendra point résoudre ce problème, la critique doit se borner à émettre

(1) L. Spach. Saint Léon IX, le pape Alsacien.

(2) Benoît Picard. Hist. de l'évêché de Toul, passim.

les diverses opinions possibles. Le jour où ce fait viendra jeter la lumière dans le débat et dissiper les doutes, Brunon n'en sera pas moins encore une grande figure lorraine.

Il était, nous venons de le voir, d'une illustre famille. Il appartenait à la branche des comtes de Dabsbourg dont la destinée devait être si brillante. Il avait pour père Hugues, comte d'Egesheim, marié à Helwige (1) et proche parent de l'empereur Conrad-le-Salique. En effet, Adelaïde, mère de Conrad, et Hugues, comte d'Egesheim, père de Brunon, étaient issus des deux frères : Eberard, chef de la maison de Lorraine et Hugues. Eberard était père d'Adelaïde et Hugues, père de Hugues IV qui engendra Brunon (2). Les historiens nous montrent ses parents

(1) Schœfflin. Alsat. Illust. Tom. II, pag. 480. — Dom Calmet. Hist. de Lorraine. Tom. I. col. 1037.

(2) Reverendus Bruno utriusque parentis lineam adeo retinuit generosam ab ipsis atavis et supra, quicunque ad nostram potuerunt pervenire notitiam, aut regni seu imperii tentaverunt habenas, aut proximas regibus et imperatoribus retentarunt infulas. Procreatus est autem dulcis Elisatiæ finibus, patre Hugone, matre vero Hadwide et pater ejus natione teutonicus, imperatoris Conradi consobrinus (*Vita Leonis IX a Viberto archidiacono Tullensi co.taneo scripta.* — *Dom Calmet. Orig. de la Maison de Lorraine dans Hist. de Lorr., Tom. I, pag. CXLIV de l'Introd.*) — Leonem ex comitibus de Egesheim in Elizatiæ partibus natum atque Adelberti, comitis de Calve avunculum fuisse, annales verissimi tradunt. (*Naucler. Generat. cap.* 35.) — Conradus Imperator consobrinus erat Hugonis patris Brunonis (*Johan. Bayon. Chronic. Mediani monasterii, cap. XLV*). Chunonis (Cunradi) mater erat Adelberta vel Adelayta, vel Adeyleyda ex nobilissima gente Lotharingorum oriunda, quæ Adeyleyda soror erat comitum Gerardi et Adalberti qui semper cum regibus et ducibus confligentes, ad extremum causa propinqui sui Cunradi regis vix acquiescebant. (*Wipo. Vita Cunrad. Salici.*) — Fuit iste Conradus, ex parte, matris de genere Francorum et fuit nepos Odonis Campaniensis Comitis. Ejusdem Conradi nepotes fuerunt comes Letardus de Longwi, pater Mancgandi et Gislebertus, comes de Lusselbourg, pater comitis Conradi (*Alberic. ad ann MXXIV*). Voir aussi pour la généalogie de Léon IX : Schœfflin, Alsat. Illust. tom. II., pag. 480. Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. 1, col. 1037, etc.

comme des soutiens et des bienfaiteurs des monastères du pays. De nombreuses fondations faites par eux attestent leur profonde piété. Ils bâtirent presque en entier l'abbaye de Hesse, *Hissa*, entre Dabsbourg et Sarrebourg (1), et celle d'Altorff située à deux lieues de Molsheim. Ce fut, d'après certains chroniqueurs, l'une des sœurs de Brunon qui rapporta de Rome les reliques de Saint-Quirin et fonda le prieuré de ce nom dépendant de l'abbaye de Marmonster, près de Saverne. Ce furent encore les parents de Brunon qui dotèrent de biens considérables le monastère de Lure, au comté de Bourgogne.

Sans appartenir à une aussi illustre famille que Hugues IV, Helwige était cependant issue de nobles parents, et tous les textes sont d'accord pour célébrer ses vertus. Ils nous la peignent comme une femme d'une piété profonde, passant la plus grande partie de sa vie à visiter les monastères et à les combler de ses largesses. Lors des guerres qui éclatèrent entre Thierry, évêque de Metz, et l'empereur Henri II, elle se retira dans une abbaye des Vosges, à Moyenmoutier (2). Ce fut même dans ce monastère qu'elle découvrit les corps de Saint Lazare et de Saint Aza qu'on y avait cachés pendant les invasions hongroises.

Telle était la famille de Brunon qui, dès ses premiers ans, fut entraîné par elle vers les pratiques religieuses. Telles furent les premières impressions que reçut cette jeune intelligence. S'il est vrai que ce sont celles qui se gravent le plus profondément dans la mémoire des hommes, elles ne pouvaient manquer d'influer grandement sur son esprit et de le guider dans la carrière agitée qu'il devait parcourir.

---

(1) Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. 1, pag. 1038.

(2) Johan. Bayon. Chronic. Med. Monast. — Vibert. Vita Leonis IX papæ. — Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. 1, col. 1041.

II.

Premières études de Brunon. — Son séjour à Toul sous les épiscopats de Bertold et de Herman. — Brunon a-t-il été grand-prévôt de Saint-Dié? — Son séjour à la cour de Conrad-le-Salique. — Son premier voyage en Italie. — Son élévation à l'épiscopat de Toul.

Le siége épiscopal de Toul, qui comptait déjà d'illustres prélats, parmi lesquels on peut citer saint Arnould, saint Gaussélin et saint Gérard, était occupé, en 1002, par Bartolde ou Bertolde, élevé à la dignité épiscopale le 3 octobre 995 (1). Il suivait les traces de ses saints prédécesseurs. Cet évêque, d'origine allemande, avait-il quelques liens de famille avec les parents de Brunon, ou sa renommée de science et de piété fut-elle le seul motif qui les guida? Les chroniques se taisent sur ce point. Mais la présence du futur pape à l'évêché de Toul et les soins que lui donna Bertold sont des faits certains. Selon quelques auteurs, dès sa cinquième année, il aurait quitté le toit paternel pour venir à Toul recevoir les leçons du saint évêque (2). Ce fait, quoique appuyé par de nombreux témoignages, paraît peu probable. Il est, en effet, difficile d'admettre qu'un enfant de cinq ans ait été ainsi séparé de sa famille pour être livré à des soins étrangers. Comment, du reste, son instruction aurait-elle

---

(1) Dom Calmet. Hist. de Lorr. Liste des évêques de Toul.

(2) Venerabilis vero Bruno, anno millesimo septimo, litterarum traditur studiis quarum gymnasio, maximèque arte musica insigniter effloruit. (*Johan. Bayon. Chronic. Med. Monast. cap. XLIV.*) — Quinquennis ut instruetur, traditus Bertoldo episcopo Tullensi ac dein hujus successori Herimanno. (*Bolland. ad* 19 *April.*). — Quem, congruo tempore, ablactatum Bertoldo, sanctæ Tullensis ecclesiæ antistiti tradidit jam quinquennem, liberaliter educandum litterarumque studiis inbuendum. (*Wibert. Vita Leonis papæ IX. — Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. I, col.* 1042.)

commencé de si bonne heure, à une époque où elle commençait en général si tard? Ses panégyristes ont été entraînés par un sentiment de vénération fort respectable, mais qui, pour avoir la valeur d'un fait historique, demanderait de plus grandes preuves.

Grâce à l'influence de l'évêque Bertold, les lettres et les arts florissaient alors à Toul. Il avait rassemblé autour de lui toute une légion d'élèves d'illustre origine. C'était Théodoric, fils de Thierry Ier, duc de Lorraine (1), qui devint plus tard évêque de Metz; Adalbéron, fils de Frédéric, comte de Luxembourg, qui occupa plus tard le même siége de Metz sous le nom d'Adalbéron III; une foule d'autres rejetons des grandes familles de Lorraine et d'Allemagne. Ils puisaient là les éléments de toutes les sciences alors enseignées. On y étudiait, sous la direction du savant évêque, le *trivium*, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique et la dialectique, et le *quadrivium*, qui comprenait la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie (2). La jurisprudence, la médecine et les beaux-arts devenaient, dans ces écoles épiscopales, le complément de l'instruction des jeunes clercs; après ces études préparatoires, ils entraient dans le sanctuaire de la théologie. On y commentait alors les textes des auteurs sacrés, la Bible et les Évangiles; on s'y préparait à la vie religieuse, on s'y exerçait à la réfutation des innombrables attaques auxquelles étaient en butte les maximes évangéliques.

Brunon, naturellement porté vers cette vie d'étude, se montrait plein d'ardeur et de persévérance. Il avait une affection profonde pour l'évêque Bertold, qui ne devait pas voir longtemps les succès de son jeune élève. Cet évêque mourut, en effet, le 25 septembre 1018, laissant vacant le

---

(1) Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom I. col. 1042.

(2) Decurso artium trivio deinque quadruvium naturali ingenio vestigantes degustarunt. (Vibert. Vita Leonis IX papæ.)

siége de Toul, qu'il avait occupé pendant vingt-deux ans (1). Ce fut pendant qu'il étudiait sous Bertold que Brunon se guérit miraculeusement, disent les chroniques, grâce à l'apparition de saint Benoît, d'une maladie contractée dans un voyage à Egesheim. Quelques historiens ont même pensé qu'à la suite de ce miracle, Brunon embrassa la vie monastique et prit la robe de bénédictin. C'est un fait qu'il semble bien difficile d'éclaircir. Vibert laisse supposer que Brunon prit l'habit monastique (2). Les autres auteurs gardent le silence sur ce fait. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il entra de très-bonne heure dans les ordres religieux, puisque nous le verrons dès 1026, c'est-à-dire à vingt-quatre ans, choisi pour occuper le siége épiscopal de Toul. Le seul texte qui donne quelques éclaircissements précis et permette de supposer qu'il prit l'habit bénédictin, est la charte qu'il accorda en 1030 à l'abbaye de Saint-Èvre, dans laquelle il déclare qu'il a été associé aux religieux de

---

(1) Idemque pater, octavo Kalend. Septembris, beato fine hominem exuens, ita suo casu propriam sedem pessum dedit (*Vita Leonis IX papæ, Vita Bertoldi in Cod. S. Mansueti.*) Dom Calmet. *Hist. de Lorr. tom. I, col.* 1036 donne cette date de 1018, mais sans indiquer sur quel texte il se fonde. Dans la *liste des évêques de Toul*, il est moins affirmatif et dit que Bertold mourut vers 1020 Si l'on en croit le manuscrit de Saint Mansuy que nous venons de citer et que rapporte le même Dom Calmet, dans ses preuves, Bertold avait occupé le siége de Toul pendant 22 ans : « *Hic ergo viginti duobus annis pontificali honore potitus.* » Or comme il est à peu près certain que son intronisation eut lieu le 5 octobre 995, cette date reporte bien sa mort dans le courant de l'année 1018, et tout donne lieu de penser qu'il faut rectifier en ce sens la liste des évêques de Toul, donnée par le savant bénédictin.

(2) Porro sequentia lecturi desinent profecto mirari hunc potius per Sanctum Benedictum quam per alium quemlibet Sanctorum institutum sospitati : ubi, volvente sermonis rota, perpendere poterunt ex paucis quanto zelo erga monachorum institutionem et correctionem flagraverit. (*Vita Leonis IX papæ*).

cette maison avant son épiscopat (1). Ainsi donc, selon toute apparence, c'est dans l'abbaye de Saint-Èvre que notre futur évêque prit l'habit religieux et passa quelques années de sa jeunesse. Rien, du reste, ne combat la possibilité de ce fait. Cette abbaye était une des plus puissantes, des plus riches et des plus célèbres de Lorraine. C'était un de ces foyers d'instruction que les disciples de saint Benoît entretenaient partout avec tant d'ardeur et de succès. Il y avait nécessairement une école attachée à cette maison, comme il s'en trouvait dans la plupart des monastères de cet ordre célèbre. Elle devait avoir d'étroits liens avec l'école épiscopale établie près de l'évêque diocésain. Pourquoi Brunon serait-il resté étranger à l'enseignement qu'on y donnait aux jeunes religieux ?

A la mort de l'évêque Bertold, le chapitre de l'évêché, embarrassé pour le choix de son successeur, voulant se concilier les bonnes grâces de l'empereur Henri II, dont relevait le temporel, députa vers lui deux chanoines pour lui annoncer le malheur qui venait de frapper le diocèse et lui demander de désigner le successeur de Bertold. L'Empereur était alors à Cologne (2). Après s'être fait rendre compte de l'état de l'évêché et de ses besoins, il désigna l'un de ses parents, Herman, chanoine de Cologne, qui fut sacré le 20 décembre 1018 (3), et qui tint l'épiscopat de Toul jusqu'en 1026, époque où Brunon lui succéda. Il demeura près du nouvel évêque comme il était demeuré près de Bertold. Il commença alors à être mêlé aux affaires de l'évêché. Ce fut

---

(1) Et ut noverint quam justa sit hæc nostra deprecatio, legere dignentur cartham quam Gauzelinus episcopus, cum regali præcepto fecit et firmavit sæpedicti loco in quo ante episcopatum nostrum societatem collocavit. In episcopatu autem positus, rebus quibus potui[mus] ampliavi[mus]. (*Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. 1, col.* 1044 *et preuves, col.* 406.)

(2) Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. I, col. 1036.

(3) Hermannus . . . decimo tertio Kalend. Januarii pontificali sacratus unctione. (*Man. Sancti Mansueti.*)

principalement à sa fermeté, dit l'auteur de sa vie, qu'on dut la conservation de la vie canonique qu'on observait, à cette époque, au cloître de la cathédrale (1). Il inaugure alors cette vie active qui devait avoir tant d'influence sur les destinées des monastères lorrains, régénérer l'évêché de Toul, et, dans une sphère plus grande, rendre un instant de calme à la papauté expirante. C'est sous l'épiscopat d'Herman, alors qu'il n'est encore que simple diacre, que Brunon se révèle; c'est à cette époque qu'il se concilie par ses vertus, par sa science, par sa fermeté de caractère, cette sympathie qui doit le conduire plus tard au faîte des grandeurs.

S'il faut en croire certains auteurs, et surtout la tradition, ces honneurs auraient même précédé son entrée à l'épiscopat de Toul. Il aurait été, vers cette époque, nommé grand prévôt du chapitre de Saint-Dié, en Vosges. Mais c'est un fait bien incertain, bien obscur, et qu'on nous permettra d'examiner attentivement. Loin de craindre d'attaquer ce problème, la critique doit, au contraire, se réjouir de le poser et d'arriver aussi près que possible d'une solution satisfaisante. C'est un des épisodes de la vie de Léon IX, sur lequel on n'a peut-être point assez insisté jusqu'ici, qui, nous essaierons de le prouver, démontre combien ce saint homme eut d'influence sur ce pays.

Nous ne rencontrons ni dans Wibert, ni dans Jean de Bayon, ni dans Richer de Senones, ni dans les Bollandistes, ni dans Mabillon, la preuve certaine de l'élévation de Brunon à cette dignité (2). Parmi les historiens modernes ou contemporains, cette opinion a été émise, mais avec certaines réserves qui, au point de vue purement historique, en

---

(1) Ejus annuitente auctoritate et industria, in statu quem ab idoneis et prioribus præsulibus acceperat, integerrime permansit sub Herimanno institutio et præbenda canonica intra B. Levitæ Stephani claustra. (*Wibert. Vita Leonis IX papæ.*)

(2) Wibert. Vita Leonis IX papæ. — Johan. Bayon. Chronic. Med. Monast. — Richer de Senones. Chronic. Senon. — Bolland. ad 19 April. Mabill. Annal. Ord. St-Benedictini.

atténuent singulièrement la valeur : « Puisque la constante » et persévérante *tradition* de nos mayeurs, dit Jean Ruyr, » justifiée par les anciens manuscrits, oultre quelques do- » cuments et titres reservés en l'archive de Saint-Dieu- » donné, donne créance que le pape Léon IX du nom, aurait » esté pourveu en la grande prévosté d'icelle, avant que » d'estre installé au siége épiscopal de Toul, ou au saint » pontificat romain, ce me seroit, à mon avis, une faute » inexcusable de n'insérer, en cette part, ce peu que nous » avons peu recouvrer de son histoire, tant de nos dits ma- » nuscrits que d'un discours sur ce dressé autrefois par le » venérable Wibert, son archidiacre et contemporain (1). » — « L'église de Saint-Dié, dit Claude Sommier (2), a eu » l'honneur d'avoir pour son premier grand prévôt connu » saint Léon IX, nommé Brunon avant qu'il fût élevé au » souverain pontificat, si on en veut croire une *tradition* » très-ancienne. Elle était déjà établie il y a quatre ou » cinq cents ans, comme il se voit dans un de nos cartu- » laires, qui est du XIVe siècle, où est transcrite une bulle » de ce pape, qui a pour titre ces paroles : « Privilegium » Domni Leonis papæ præpositi quondam ecclesiæ nostræ. » » Dans un livre du XIIIe siècle, où est indiqué ce qu'on » gagne pour la présence aux offices de certains jours, il y » a quinze sous pour la présence au jour de la fête de saint » Léon, *qui fuit præpositus ecclesiæ nostræ.* » On le voit, de la part des historiens de l'église de Saint-Dié eux-mêmes, le fait de la grande prévôté de Brunon est considéré comme un fait *traditionnel*. Ils le donnent comme transmis par une antique tradition, mais non point comme un fait historique certain. Or une tradition, quelque touchante, quelque respectable, quelque précieuse qu'elle soit pour l'histoire, ne doit jamais être considérée par elle comme

(1) Jean Ruyr. Les saintes Antiquités de la Vosge. 2e édit. 1633, IIIe partie, liv. II, pag. 305.

(2) J. C. Sommier. Hist. de l'Egl. de St-Dié, pag. 55 et 56.

un fait acquis. Introduire une pareille méthode en histoire serait ouvrir un vaste champ aux conjectures et aux erreurs. C'est ce que, avec les deux auteurs que nous venons de citer, ont compris un grand nombre d'historiens lorrains (1). Le savant Dom Calmet lui-même dit qu'on tient *par tradition* dans l'église de Saint-Dié que Brunon, qui fut pape sous le nom de Léon IX, fut grand prévôt de Saint-Dié, vers l'an 1025 (2). Les auteurs contemporains se contentent de mentionner le fait rapporté par la tradition, et n'apportent aucune nouvelle preuve qui puisse en augmenter la certitude (3).

En présence du silence absolu des contemporains de saint Léon IX, des chroniqueurs qui ont écrit postérieurement sur cette époque et de l'incertitude où nous laissent les historiens, il n'est pour nous que trois façons possibles de résoudre la question :

1° Les documents originaux du chapitre de Saint-Dié qui, plus que tous les autres, doivent avoir conservé la mention d'un pareil fait, si glorieux pour ce monastère, en font-ils mention ?

2° A quelle époque Brunon aurait-il pu être revêtu de cette dignité ?

3° Enfin, si l'examen de ces deux points ne nous fournit sur la question qui nous occupe que des données négatives, comment cette tradition est-elle née dans l'église de Saint-Dié, sous l'empire de quels événements s'est-elle développée, sur quels appuis sérieux s'est-elle élevée jusqu'à l'apparence d'un fait historique ?

---

(1) F. de Rosières. Stemmatum Lotharing. lib. IV, fol° 207. — Benoît Picard Hist. ecclés. de Toul. — Valcand. Vita. S. Hidulphi, etc. Tous ces auteurs donnent comme un fait traditionnel la grande prévôté de Brunon à St-Dié.

(2) Dom Calmet. Hist. ecclés. de Lorraine, tom. III, pag. XLIV. — L'art de vérifier les dates est muet au sujet de la grande prévôté de Brunon

(3) Digot. Hist. de Lorraine, tom. I. — Gravier. Hist. de St-Dié.

Les archives du chapitre de Saint-Dié, pillées, saccagées et livrées à toutes les chances de destruction pendant de longues années, ont été recueillies, en 1862, au dépôt départemental des Vosges où elles se trouvent aujourd'hui. Malgré de coupables dilapidations et une incurie dont on trouve heureusement peu d'exemples, le mal n'est point aussi grand qu'on aurait pu le supposer. Ces archives, telles qu'elles sont aujourd'hui, contiennent encore une foule de pièces de la plus grande importance pour l'histoire. Mais, nous devons l'avouer, nous y avons vainement cherché des preuves du fait qui nous occupe.

Le pape saint Léon a donné deux bulles en faveur du chapitre, l'une en 1049, l'autre en 1051. (1) Ces deux documents ne donnent aucuns renseignements sur les relations que Brunon, avant son pontificat, aurait pu avoir avec cette maison. Or, s'il avait véritablement été grand prévôt, ne serait-il point étonnant qu'il ne fît aucune allusion à son ancienne dignité? Dans les bulles des papes Clément III (2), Pascal II (3), Caliste II (4), Honorius II, Grégoire VIII, Alexandre IV, Clément IV, Nicolas IV, Célestin V, Jean XXII, Urbain V, dans toutes celles des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, nous ne trouvons aucune preuve du fait que rapporte la tradition.

---

(1) Les originaux de ces deux bulles, sur lesquelles nous aurons, du reste, à revenir dans le cours de cette étude, sont conservés aux archives des Vosges. Fonds de St-Dié. Lay. Bulles.

(2) Bulle de 1092 : Rogatu igitur Anastasii apostolatus nostri primogeniti cardinalis et dilectissimi filii, ecclesiam Beati Deodati cujus ipse canonicus est, in Valle Galilea sitam, et felicis memoriæ Leonis papæ plurimorumque decessorum nostrorum quondam defensione munita . . . confirmamus. Original en parchemin. Archiv. des Vosges. — Fonds de St-Dié.

(3) Consecrationes altarium, ordinationes fratrum . . . juxta concessionem Leonis Pontificis a quo volueritis catholico accipietis episcopo (1109). Original en parch. Archiv. des Vosges. — Fonds de St-Dié.

(4) Quicquid in privilegio predecessoris beatæ memoriæ Leonis papæ, firmatum est. Orig. Archiv. des Vosges. Parchemin. — Fonds de St-Dié.

Il en est de même des pièces émanées des évêques de Toul et de Metz ; elles gardent le même silence. Ni dans la charte de Udon, évêque de Toul, ni dans celle de Pibon, ni dans les autres actes émanés des deux chancelleries épiscopales, nous n'avons trouvé d'indication précise. Comment ce fait, si glorieux pour le chapitre, si glorieux pour l'évêché de Toul tout entier, d'avoir fourni un pape à l'église, n'est-il point rappelé, dans ces longues chartes, véritables chroniques où se conservaient les souvenirs les plus chers? Comment le chapitre n'a-t-il point fait consigner, dans une de ces bulles où il reçoit la confirmation de ses priviléges, ce fait, assez rare pourtant dans les chroniques des monastères, d'avoir eu un pape pour supérieur? Comment ne fait-il point valoir près des empereurs d'Allemagne et des ducs de Lorraine, desquels il implora tant de fois la puissance, que Léon IX, leur aïeul, a été le fondateur de la grande prévôté? Car ces diplômes, qui, presque tous, rappellent l'épiscopat de Brunon, n'en font aucune mention (1). Il en est de même des chartes émanées des ducs de Lorraine et des pièces concernant les élections de grands prévôts (2).

Un pareil silence gardé par les textes originaux et authentiques émanant des archives du chapitre, paraît décider en partie la question. Mais il est une autre preuve qu'on peut encore invoquer.

Nous avons vu que Brunon, né en 1002, avait passé ses

(1) Diplômes de Henri III, en 1092, de Henry IV, en 11:4, de Frédéric Barberousse, en 1157, de Henri VI, en 1196, etc. Originaux en parchemin, Archiv. des Vosges. — Fonds de St-Dié.

(2) Toutes ces pièces se trouvent en original aux archives des Vosges. — Fonds de Saint-Dié. Il se peut que quelques-unes, grâce aux dilapidations commises, nous soient inconnues. Mais elles se trouvent alors en des collections particulières qu'il ne nous a point été permis de consulter. S'il en est ainsi, puisse la discussion du point historique que nous essayons d'éclaircir, les faire enfin sortir d'une obscurité qui trop souvent, hélas! est pire pour les monuments historiques, que tous les brûlements révolutionnaires.

premières années près de Bertold, mort en 1018, et que, sous Herman, successeur de Bertold, il avait continué, à Toul, ses études théologiques. Or tous ses biographes, qui gardent le plus profond silence sur son séjour à Saint-Dié, comme grand prévot, nous donnent, au contraire, des détails précis sur sa vie depuis 1018, jusqu'en 1026, époque à laquelle il fut élu évêque de Toul. Ils nous le montrent continuant ses études sous la direction d'Herman, jusqu'en 1024, époque de son entrée à la cour de l'Empereur, en qualité de *diaconus*, de diacre. Ce n'est donc qu'entre 1018 et 1024 qu'il aurait pu occuper le siége de grand prévôt. Or, en ce temps, la grande prévôté telle qu'il l'organisa plus tard existait-elle déjà? En admettant même son existence, comment un jeune diacre, de 18 ans, avait-il pu être mis à la tête de l'un des monastères les plus riches et les plus puissants de ce pays. Nous savons que la jeunesse ne fut point toujours un obstacle pour certains dignitaires ecclésiastiques de cette époque, mais peut-on s'appuyer sur des exceptions pour justifier l'affirmation d'un fait d'ailleurs si peu prouvé? Comment, autre impossibilité, aurait-il pu être nommé à cette dignité si on admet, ce qui est presque certain, qu'à la même époque, il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Èvre?

Est-il possible, d'autre part, qu'entre 1024 et 1026, époque de son élévation à l'épiscopat, Brunon ait été grand prévôt de Saint-Dié? Wibert, qui décrit les moindres actes de son ami et semble même se complaire en une foule de détails, nous rend un compte exact de la vie du jeune bénédictin pendant ces deux années. Il nous dit positivement (et son témoignage est confirmé par ceux des autres chroniqueurs) que, vers 1024, Brunon se rendit à la cour de Conrad-le-Salique et y mérita même le surnom de *Bon* : *Verum quoniam omnia tempus habent, secundum quod dispensat temporis conditor, temporis tamen expers, qui per quædam aliena suos preducit ad sua, accidit ut eximius adolescens a parentibus et consanguineis assignaretur glorioso Imperatori Cunrado, contribuli suo, ejus*

educandus in aula atque excubaturus in basilica. Ubi, nondum multis decursis diebus, omnium aulicorum benevolentiam perfectè est adeptus utpotè quem gratiosum exhibebat pro ejus conversationis ac prudentiæ generis ac formæ decus : undè cum ab eis ibidem Brunones æquè vocarentur multi, hic tamen Bonus *Bruno meruit prænominari* (1) ». Les chroniqueurs Richer de Senones et Jean de Bayon rapportent le même fait. Or cet Empereur, à la cour duquel se trouve Brunon, est Conrad II, le Salique, élu roi de Germanie par les États tenus entre Worms et Mayence, à la mort de Henri-le-Saint, décédé à Grônc, en Saxe, le 14 juillet 1024. Conrad fut sacré à Aix-la-Chapelle, le 8 septembre de cette même année. Ce n'est donc que dans les derniers mois de 1024 que Brunon put se rendre à la cour. Il n'était encore revêtu d'aucune dignité, et il est peu probable que le nouvel Empereur, entouré de difficultés, en butte à une conjuration qui faillit lui barrer le chemin du trône, ait alors investi son parent de la dignité de grand prévôt. Outre toutes les difficultés que lui créait sa situation, il avait trop besoin de conseillers dévoués pour se séparer de ceux qui, comme Brunon, unissaient aux liens de famille une expérience vite acquise et un esprit supérieur.

L'élection de Conrad avait été violemment combattue en Allemagne, nous venons de le voir. Une conjuration formée dans le sein même de sa famille avait failli le renverser. Elle fut découverte à temps, et, après quelques mois de luttes, ses débris furent anéantis. Mais à peine Conrad avait-il pacifié cette partie de ses vastes États, que, d'un autre côté, éclatèrent les troubles les plus graves. Les Italiens, qui subissaient, avec peine, le joug allemand, crurent qu'à la mort de Henri-le-Saint, dernier représentant des Empereurs de la maison de Saxe, le moment était venu de secouer cette domination insupportable.

Ils offrirent donc, en 1025, la couronne impériale à Robert,

(1) Wibert. Vita Leonis IX pap. apud. Bolland. ad 19 April.

roi de France, pour son fils Hugues. Le roi refusa. On s'adressa alors à Guillaume, duc d'Aquitaine, qui n'en voulut pas davantage. Conrad fut averti de ce qui se passait. La rébellion d'une partie des villes du Piémont et du Milanais avait, du reste, été pour lui un terrible avertissement (1). Il fit appel à toutes les forces dont il pouvait disposer et les rassembla dans l'hiver de 1025. Au printemps suivant, il passa les Alpes, entra en Lombardie et y campa quelque temps avec son armée. Parmi ses compagnons d'armes, était Brunon « *levitico officio insignitus* ». Il était à la tête du contingent fourni par l'évêque de Toul, vassal de l'Empereur. Herman, retenu par l'âge et les infirmités, n'avait pu se mettre à la tête de sa petite troupe. Il avait confié au jeune diacre, parent de Conrad, le soin de la commander (2). Brunon ne devait plus revoir l'évêque Herman. Ce fut, en effet, sous les murs d'Orta dont Conrad faisait le siége, qu'il apprit la mort de son précepteur et le choix que le chapitre épiscopal avait fait. Ainsi les événements accomplis depuis l'année 1020 jusqu'à l'époque de l'élévation de Brunon à l'évêché de Toul, événements rapportés par tous les biographes, chroniqueurs ou historiens, donnent la preuve certaine qu'il n'avait pu occuper la charge de grand prévôt de Saint-Dié.

En résumé, cette opinion, émise tant de fois, par tant d'auteurs différents, à des époques si diverses, reste donc, pour nous, à l'état de pure tradition. Est-ce à dire que l'histoire ne doive en tenir aucun compte, que la bulle d'é-

---

(1) Voir : Art de vérifier les dates édit. in-fol° en 1 vol. pag. 440.

(2) Anno igitur ætatis suæ vigesimo tertio, cum jam alteram adolescentiæ hebdomadam fuisset ingressus et ab incarnato Dei Patris verbo millesimus vicesimus excurreret annus, vice sui Pontificis Herimanni, in expeditione præfati Conradi Imperatoris super Longobardiam et maxime super Mediolanum tum rebellem præclarus Bruno est profectus levitico officio insignitus. — Wibert. Vita Leonis IX papæ Cap. 11. V. 12.

rection de l'évêché de Saint-Dié qui la rapporte (1), que le bréviaire du même évêché où elle est consignée ne méritent point une attention sérieuse? Loin de nous cette pensée. Si cette tradition s'est perpétuée depuis tant de siècles dans l'église de Saint-Dié, si elle est acceptée par tant d'historiens célèbres soit par leur science, soit par leur nom, le seul fait de sa persistance et de son acceptation lui crée des droits sérieux et incontestables au respect de la critique. N'est-elle pas, en effet, l'expression du sentiment général, la consécration, pour ainsi dire, des services que Brunon rendit, dès sa jeunesse, à cette église naissante? Ses contemporains, ses biographes ne voient point en lui un homme ordinaire, leurs éloges ne tarissent point. Ils devinent en Brunon (et l'histoire a ratifié leur jugement) le réformateur des monastères lorrains, l'un des infatigables travailleurs qui devaient rendre à l'église son prestige effacé. En Lorraine, la tradition, fidèle gardienne des sentiments et des émotions du plus grand nombre, a consacré cette pensée en rattachant plus spécialement le souvenir de Léon IX aux lieux où il avait exercé une si bienfaisante influence. Son point de départ eut, au temps même du pape, un semblant de vérité. Elle s'appuya sur un fait réel, incontestable. Nous verrons plus tard, en effet, que, devenu pape, Brunon conserva pendant deux ans le titre d'évêque de Toul et les prérogatives attachées à cette haute dignité. Comme évêque, il avait la direction spirituelle des abbayes placées dans son évêché et comme pape

---

(1) Voici en quels termes s'exprime ce document en ce qui concerne la question qui nous occupe : ac cujus, inter præpositos qui pro tempore dudum fuere, *Sanctus Leo PP. IX, prædecessor noster*, ac tres Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales, tres itidem archiepiscopi et novem episcopi pluresque insuper de claro Lotharingio sanguine Principes recensentur. (Archives des Vosges. Arrêts de la Chambre des Comptes de Lorraine. Lettres patentes du Roi confirmatives de la Bulle d'érection d'un évêché à Saint-Dié, données à Versailles au mois d'août 1777, registrées en Parlement le 6 septembre 1777 et rapportant la bulle d'érection, *in extenso.*)

il avait la direction de celle de Saint-Dié qui, grâce aux priviléges par lui accordés, ne relevait que du pouvoir pontifical et était exempte de la juridiction de l'ordinaire. Il faut ajouter que ce grand homme donna à Saint-Dié des biens et des priviléges considérables, que cette église fut, enfin, l'une de celles où sa bienveillance se fit le plus sentir. De là, n'en doutons pas, est venue cette pieuse et touchante pensée, perpétuée jusqu'à nos jours, qu'il avait été le premier de ses chefs. De là est venue cette idée bien vraie que peu de ceux qui occupèrent ce siége, contribuèrent aussi efficacement que Léon IX au développement des priviléges de cette maison. Pensée pieuse et touchante, qu'une critique sévère et juste repousse en tant que fait, mais qu'elle doit être heureuse de recueillir comme une preuve de la piété de certaines traditions, de leur persistance et de leur heureuse influence.

Telles furent les premières années de Brunon ; tels furent aussi les faits qui préparèrent son élévation à l'épiscopat de Toul. Issu d'une illustre famille, nourri de fortes études, ayant acquis d'une part, pendant son séjour à l'école épiscopale de Toul, la connaissance des besoins, des souhaits et des faiblesses du clergé de ce pays, de l'autre, à la cour de Conrad, l'expérience des hommes et des choses publiques, doué d'une intelligence supérieure et d'une infatigable activité, il était merveilleusement propre à remplir la noble tâche qui l'attendait et qu'il devait commencer le jour où il serait appelé à l'épiscopat de Toul.

L'état de cet évêché réclamait, en effet, de grands changements, et on ne pouvait les accomplir qu'en commençant par un rappel sévère à l'observance des canons et des conciles. Non-seulement, au sein même du chapitre épicopal, mais dans presque tous les monastères, la règle n'était plus sérieusement observée. Une foule de ces puissantes maisons, pillées et ruinées par les dernières invasions hongroises, ne s'étaient point relevées de ce coup terrible. Leur vie matérielle était sérieusement compromise, et la discipline, cette

vie morale, avait reçu les plus rudes atteintes. Un grand nombre de monastères naissants avaient besoin d'être conduits et soutenus par une volonté ferme et une foi robuste, d'autres réclamaient l'extension de leurs priviléges. C'était enfin par la fondation de nouvelles abbayes que l'église pouvait poursuivre, dans ce pays, son œuvre d'affranchissement et de progrès. Brunon sentait bien toutes ces choses. Sa belle intelligence, son dévouement sans bornes aux idées chrétiennes dont il avait été nourri, devaient l'entraîner vers toutes ces réformes urgentes. Loin d'être un obstacle à la réalisation de ses projets, sa jeunesse lui fournirait le courage et l'énergie nécessaires à l'accomplissement de toute grande œuvre. Il engagea donc vigoureusement une lutte dont l'issue devait être si brillante.

III.

Brunon est élu évêque de Toul. — Démêlés avec Poppon, archevêque de Trèves. — Négociations auxquelles il fut mêlé. — Siége de Toul par Eudes, comte de Champagne. — Réforme des monastères de l'évêché de Toul.

Le siége de Toul, nous l'avons vu, avait été successivement occupé, depuis la naissance de Brunon, par ses deux précepteurs Bertold et Herman. Ce dernier mourut à Cologne le jour des calendes d'avril 1026 (1). Entraîné, dans les dernières années de sa vie, par l'archevêque de Cologne dans une ligue contre Conrad-le-Salique, il avait enfin trouvé grâce devant l'Empereur. Mais, à sa mort, Conrad sentit la nécessité de désigner, pour l'évêché de Toul, un homme dévoué qui, au lieu de combattre sa puissance encore mal affermie, lui vînt en aide par son abnégation, par ses lumières et par ses conseils. Il ne fallait point cependant, dans

(1) Gallia Christiana. Tom. XIII. col. 985. B. — Wibert. Vita Leonis IX papæ. Nécrologe de Toul.

l'intérêt même de l'Empire, choisir une créature complétement étrangère au diocèse ou qui pût un jour porter ombrage au puissant chapitre épiscopal. Or quel homme mieux que Brunon pouvait attirer l'attention de l'Empereur? Les, circonstances favorisaient merveilleusement ce choix. Celui que Conrad devait choisir était aussi celui que le clergé du diocèse, se rappelant ses premiers débuts, trouvait le plus digne de marcher à sa tête. A ce moment Conrad était en Italie, occupé à réprimer une révolte soulevée dans le Milanais par quelques dissidents. Dans l'été de 1026, il assiégeait la petite ville d'Orta (1) située sur le lac de ce nom. Parmi son armée assez nombreuse se trouvait le contingent de l'évêché de Toul que Brunon lui avait conduit. Ce fut sous les murs de la cité Milanaise que le jeune diacre apprit la mort d'Herman et le choix que le clergé et le chapitre avaient fait pour le remplacer.

La joie de Conrad fut grande d'apprendre que son choix était aussi celui du clergé. Son contentement fut cependant troublé par l'accueil que Brunon fit à cette grande nouvelle. Les hésitations du jeune prêtre l'inquiétèrent; il suscita l'envoi de Toul, vers Brunon, de nombreux négociateurs qui le supplièrent de ne point laisser plus longtemps vacant, au milieu des dangers, un siége où l'appelait le vœu général. Tant de supplications, tant de sympathies ne le décidaient pas encore. Non-seulement sa modestie l'arrêtait, mais il ne se dissimulait pas que son acceptation susciterait bien des colères. Poppon, archevêque de Trèves, ennemi acharné de l'Empereur, qui avait fomenté plusieurs conspirations et qui était entré dans trois ou quatre ligues contre l'Empire, verrait assurément d'un mauvais œil l'élévation au siége de Toul de l'une des créatures et de l'un des parents de son ennemi. Pour dissiper ses scrupules et ses craintes, Conrad lui persuadait d'attendre son couronnement pour se

---

(1) **Bolland. ad 19 April. — Wibert. Vita Leonis papæ IX. — Johan. Bayon. Chronic. Mediani. monasterii.**

faire sacrer évêque de Toul par le Souverain Pontife (1). C'eût été rompre la discipline ecclésiastique qui lui prescrivait de se faire reconnaître d'abord par son supérieur direct, l'archevêque Poppon. Brunon refusa.

En proie à mille tourments, ne sachant s'il devait accepter ou refuser l'offre qui lui était faite, il finit par ne consulter que son désir d'être utile à son pays, et, à travers mille dangers et mille obstacles, il se rendit à Toul où il arriva le jour de l'Ascension. Il y fut reçu au milieu de l'allégresse générale, par presque tous les évêques de la Gaule Belgique accourus pour saluer leur jeune frère et le protégé de l'Empereur (2). Le peuple tout entier courut à sa rencontre, car tous l'appelaient de leurs vœux les plus ardents. Mais ce triomphe devait être passager. Ce qu'il avait prévu arriva Si le clergé et les fidèles de son diocèse l'avaient reçu par des acclamations et des cris de reconnaissance, il n'en était point de même de l'archevêque Poppon, qui ne voyait en lui que le représentant de la puissance impériale et était décidé à combattre son autorité naissante par tous les moyens en son pouvoir. Lorsque le jeune évêque se présenta à lui pour recevoir la consécration de son évêché, il put voir combien l'Empereur avait eu raison de vouloir le faire sacrer par le pape. Poppon lui posa, en effet, des conditions qu'il n'était guère possible d'accepter. Il ressuscita, en haine de Brunon, une loi ecclésiastique qui interdisait à tout évêque de prendre dans son diocèse aucune décision avant qu'elle eût été contrôlée et approuvée par l'archevêque métropolitain. Brunon refusa de se soumettre à cette loi lui interdisant toute initiative et le mettant dans l'impossibilité d'accomplir des réformes depuis longtemps reconnues nécessaires. L'archevêque, usant

(1) Wibert. Vita Leonis papæ IX. ap. — Bolland. ad 19 April.

(2) Tandem die Dominicæ Ascensionis, tertio decimo Kalendas Junii, omnium inexplebili susceptus, præsentibus cunctis Galliæ Belgicæ primatibus electus ac laudatus a suo consobrino Theodorico Mediomatricorum præsule est pontificaliter intronisatus. Wibert. Vita Leonis IX papæ. apud. Bolland. ad 19 April.

de son pouvoir et de sa puissance, refusa de reconnaître la nomination de Brunon. Il le renvoya à l'année suivante, lui donnant ainsi le temps de la réflexion, mais jetant ainsi une sorte d'interdit sur lui et sur le diocèse de Toul. Brunon ne se tint point pour vaincu. Il eut recours à la protection de l'Empereur qui revenait victorieux d'Italie, après avoir ceint à Rome la couronne impériale. Conrad manda les deux prélats à Worms où il se trouvait; il écouta leurs griefs réciproques et finit par enjoindre à Poppon de consacrer la nomination de Brunon à l'épiscopat. Cette consécration eut lieu le 9 septembre suivant (1).

En même temps que la nomination de Brunon, était consacré, dans l'évêché de Toul, le principe de la réforme. La nécessité s'en faisait impérieusement sentir et le jeune prélat allait la poursuivre avec autant de persévérance que de succès. Désormais tranquille possesseur de son évêché, il commença, dès son arrivée, par apporter, dans les monastères, de profondes modifications. Parmi ceux qui fixèrent surtout son attention, on peut citer, en première ligne, l'abbaye de Saint-Evre, celles de Saint-Mansuy, de Toul et de Moyenmoutier. Grâce aux coups à elles portés par les invasions barbares, grâce aussi, il faut le dire, à leurs immenses richesses et à leur profond oubli de la règle, elles étaient tombées dans une complète décadence. L'abbaye de Poussay, fondée par son prédécesseur Herman, qui, surpris par la mort, n'avait point eu le temps de lui donner une organisation complète, attira aussi l'attention du jeune évêque. Ce fut surtout dans le rétablissement de ces puissantes maisons qu'il déploya son activité et montra son amour de la discipline ecclésiastique.

On n'est point d'accord sur la date des réformes introduites par Brunon ni sur l'époque de la consécration de ces divers monastères. Wibert laisse entrevoir que ce fut tout au commence-

(1) Wibert. Vita Leonis IX papæ. cap. IV, n° 23. ap. Bolland. ad 19 April. Tom. II, pag. 654.

ment de son épiscopat et après sa consécration qu'il commença cette campagne contre l'indiscipline (1); d'autres chroniqueurs placent au contraire la réforme de Moyenmoutier, de Saint-Mansuy et de Saint-Evre en 1028 et celle de Poussay en 1043 (2).

Il est possible qu'il y ait eu deux actes distincts qui amènent aujourd'hui cette confusion. Il se peut que la réforme introduite dans un monastère ait précédé la consécration de l'église. C'est ce qui, ce semble, eut lieu pour Moyenmoutier. Selon le chroniqueur de cette abbaye (3), ce fut en 1028 que Brunon en opéra la réforme et, selon le même auteur, ce ne fut qu'en 1039, après la mort de l'abbé Norbert, qu'eut lieu la consécration de l'église (4) Ce qui se passa pour Moyenmoutier put avoir lieu pour les autres maisons qui reçurent la réforme. Qu'importe du reste de savoir à quelle époque, à quelle date certaine Brunon devint le bienfaiteur des monastères vosgiens? Ne suffit-il point de constater la légitime influence qu'il exerça sur eux?

Il commença la grande réforme qu'il rêvait depuis longtemps en choisissant, dans son entourage, un homme animé des mêmes idées que lui et pouvant servir fidèlement la même cause. Son choix s'arrêta sur Widric, prévôt de Saint-Èvre, homme d'une piété profonde et d'une rare fermeté. Brunon lui confia l'administration des abbayes de Saint-Mansuy, de Toul et de Moyenmoutier, où la règle s'était surtout relâchée, où les abbés, oubliant le soin des âmes

---

(1) Wibert. Vita Leonis IX papæ ap. Bolland. ad 19 April.

(2) Johan. Bayon Chronic. Mediani-Monasterii cap. XLV. ap. Dom Calmet. Tom. I, preuv.

(3) Johan. Bay. Chronicon. Mediani-Monasterii ap. Dom Calmet. Tom. I, preuv.

(4) Anno Domini MXXXIX Northbertus expiravit abbas cui Lambertus successit . . . Oratorium autem S. Petri Apostoli a decessore suo, ut diximus, inchoatum perficere curans, a Sancto Brunone, Tullens præsule, dedicationem ejus quinto idus Junii fecit. (Johan. Bayon. cap. XLIX)

pour le soin des plaisirs, se livraient avec beaucoup plus d'ardeur aux jouissances temporelles qu'aux pratiques spirituelles. Quelque temps après, il plaça également sous la direction du même Widric l'abbaye de Saint-Evre elle-même, et fit à cette maison une donation de 30 livres pour la réparation des bâtiments qui tombaient en ruine (1).

Ce fut par la réforme de cette abbaye qu'il commença un épiscopat si brillant pour l'évêché de Toul. Il paraît y avoir apporté un soin tout particulier, soin que l'on s'explique aisément si l'on songe que l'abbaye de Saint-Èvre était une des plus considérables de Lorraine et que, selon toute probabilité, ce fut dans ses murs que Brunon commença sa vie monastique. L'évêque Bertold y avait déjà apporté de grandes améliorations et s'était fait aider, dans cette tâche, par Saint Guillaume, le célèbre abbé de Saint-Benigne de Dijon (2). Mais cette réforme n'avait point été radicale, un changement plus profond dans l'organisation intérieure était nécessaire. Non-seulement Brunon l'accomplit, mais il dota encore cette maison de biens considérables. Nous en avons une preuve certaine dans le récit qui nous est resté du rétablissement de l'abbaye par le saint évêque (3). On y lit d'abord les causes qui amenèrent cette réforme, puis l'énumération des donateurs et des bienfaiteurs qui, à la prière de Brunon, rétablirent le cloître de cette maison deux fois brûlée, tant de fois harcelée par les pillards lorrains ou champenois. Parmi ces riches donateurs nous trouvons l'Empereur Conrad qui donne 15 livres et 4 onces d'or, l'Impératrice qui donne 3 livres et 2 onces d'or, l'évêque de Metz, Thierry II de Luxembourg, une foule d'autres grands parmi lesquels nous trouvons Odette de Dommartin

(1) Gall. Christiana Tom. XIII, col. 987. — Johan. Bayon. Chronic. Med. Monast. cap. XLV. — Wibert. Vita Leonis IX papæ. cap. V.

(2) Dom Calmet. Tom. 1, col. 1048. — Gall. Christ. Tom. XIII.

(3) Dom Calmet. Tom I, preuv. col. 406. — Gall. Christ. Tom. XIII, col 1070.

qui donna 4 onces et demie d'or, les abbés de presque tous les monastères de Lorraine, tous ceux enfin que l'intrépide Brunon avait pu associer à cette œuvre (1).

Ce n'était pour lui que le premier pas. Usant du crédit qu'il avait près de l'Empereur, il lui demanda, en 1033, la confirmation de ce qui avait été fait. Il lui fit connaître l'état où se trouvait Saint-Èvre, provoqua une visite de son impérial parent, et l'amena à confirmer toutes les donations faites par les vassaux de l'Empire. Le diplôme qui contient cette confirmation nous est resté et c'est un document curieux à plus d'un titre.

Conrad confirma aux religieux la possession de Saint-Èvre et de ses dépendances (2), ainsi que d'une foule d'autres propriétés dont l'énumération n'offrirait qu'un médiocre intérêt pour l'histoire, si l'on ne considérait que les noms eux-mêmes, mais qui peut donner des renseignements précieux sur la topographie, l'état des personnes et des terres en Lorraine, à cette époque reculée.

Parmi les noms de lieu cités dans ce document, nous trouvons Saint-Èvre, *Sanctus-Aper*; Bar ou Saint-Michel, *Barum-Mons;* Barine, *Baricinum-Mons;* Bruley, *Bruriacum;* Savonnières, *Saponnaria;* Villey-le-Sec, *Videliacus;* Allain, *Alanum;* Columbey, *Columbarium;* Ochey, *Oscadis;* Crepey, *Crippiacum*; Saulxures-les-Vannes, *Salsurias;* Selaincourt, *Silini-Curtis;* Germiny, *Grimaldi-Vicinum;* Mannoncourt, *Mannonis-Curtis;* Atton, *Stadonis;* Blenod, *Bladenacum;* Martigny, *Martiniacum;*

---

(1) Voir : Récit de ce qui s'est passé au rétablissement de Saint-Èvre ap. Dom Calmet. Tom. I, preuv. col. 406.

(2) Voir le diplôme dans Dom Calmet. Tom. I, preuv. col. 409. Nous n'osons nous prononcer sur l'authenticité du texte de ce diplôme publié par Dom Calmet. Il ne réunit point, selon nous, tous les éléments diplomatiques et paléographiques qu'on trouve ordinairement dans les actes de la chancellerie de Conrad; plusieurs noms de lieu y paraissent avec des désinences peu correctes. Est-ce la négligence des copistes qui en est cause, ou cette pièce est-elle une imitation de l'original?

Moyenvic, *Medianus-Vicus;* Einville, *Audœni-Villa;* Tantonville, *Tantonis-Villa*; Pierre, *Petra;* Bainville, *Bainvilla;* Vitrey, *Vitriacum;* Riche, *Raheringa;* Mandres, *Mandris;* Montigny, *Monteniacum;* Amance, *Amantiacum-Castrum;* Housseville, *Ursianiaci-Villa;* Villers, *Villaris;* Bouzemont, *Visionis-Mons;* Commercy, *Commerciacum;* Lagney, *Laviniacum;* Lucey, *Lucciacum*, etc.

Parmi les biens donnés dans tous ces lieux, figurent surtout le *manse, mansum;* la *villa*, l'aleu, *Alodium;* la *cella* qui paraît avoir été une subdivision de l'aleu.

Parmi les droits et les redevances féodales se trouvent: les *capellæ, ecclesiæ*, termes qui doivent, pensons-nous, désigner non-seulement les chapelles ou les églises elles-mêmes, mais tous les droits qui y étaient attachés; les droits à percevoir sur les salines, et, en particulier, sur celles de Moyenvic; les droits de pêche, *piscatoria, piscaria*, dans les rivières de l'Orne, *Orna*, et de la Meuse, *Mosa*.

Cependant les bienfaits de Brunon ne se bornèrent point à rétablir la règle, à obtenir de l'Empereur la confirmation de tous les biens du monastère, il voulut encore y ajouter de nouvelles faveurs. Dès l'année 1034, étant venu visiter cette puissante maison, il lui donna une nouvelle et éclatante preuve de sa sollicitude toute filiale. Il confirma, en effet, à Saint-Èvre la donation des droits et revenus attachés aux autels de Valcourt, *Vallis curia;* Saint-Germain, *Sanctus-Germanus;* Savonnières, *Saponaria;* Montrot, *Mollenis-Villa;* Clerey, *Claregio;* Tantonville, *Tantonis-Villa* (1).

L'abbaye de Saint-Èvre ne fut pas la seule qui eut part à la sollicitude et aux libéralités de Brunon. Celle de Saint-

(1) Voir cette charte dans Dom Calmet. Tom. I, preuv. col, 413. Il ne saurait, croyons-nous, y avoir de doute sur l'authenticité de ce document qui, tel que le donne Dom Calmet, réunit toutes les preuves de vérité désirables.

Mansuy de Toul devait aussi éprouver toutes les douceurs de sa protection. Vers le même temps, il donne à cette maison, qu'il avait réformée, l'église de *Goffani-Curtis?* les droits d'autel de Breurey, *Bertiliacum* qu'un chanoine, nommé Étienne, avait légués au monastère en se retirant à Cluny. En 1037, il complète ces donations par une charte dans laquelle il rappelle la fondation de l'abbaye et la faveur dont l'a honorée l'Empereur Conrad. Il confirme, en outre, la donation qui avait été faite à Saint-Mansuy de l'église de Pagney-sur-Meuse et de quatre aleux, le premier à Toul, le second à Bixiomont, *Bisionis-Mons*, le troisième à Rigny, *Rignium*, le quatrième à Poniaville, *Poniaci-Villa*.

Nous n'avons ni pour Moyenmoutier, ni pour Poussay, des documents aussi nombreux qui nous fassent connaître les faveurs dont Brunon les combla. Cependant le doute n'est guère possible. Nous avons, d'une part, le témoignage de son biographe Wibert, de l'autre celui de deux chroniqueurs, Richer de Senones et Jean Bayon qui affirment les faits.

L'historien de Moyenmoutier constate, en effet, à plusieurs reprises, que non-seulement Brunon fut le bienfaiteur de l'abbaye (1), mais il nous raconte encore comment, le 9 juin 1039, le saint évêque vint lui-même consacrer l'église du monastère commencée par son prédécesseur et qu'il avait voulu achever (2). Aucune charte, aucun document paléographique ne nous permet de contrôler, sur ce point,

---

(1) Quia Domnus Bruno, episcopus Tullensis, qui et Leo papa, ecclesiæ Mediani monasterii fuit beneficus, huic negotio aliquid de conversatione ejus inserere, Deo auxiliante, conabor. (Johan. Bayon. Chronic. Med. monasterii. cap. XLIV.) — Eumdem delegit abbatem Widricum prænominatos Medianensis Sanctique Mansueti abbatias quibus ad augmentandum in eis sanctæ religionis statum nonnullas tribuit ecclesias. (Wibert. Vita. Leonis IX papæ. cap. V, lib. I.)

(2) Johan. Bayon. Chronic. Med. monasterii. cap. XLIX ap. Dom Calmet Preuv. Tom. I.

les assertions du chroniqueur, mais il nous semble que le doute n'est point permis et qu'on peut compter Moyenmoutier parmi les monastères devant leur résurrection à l'influence et à l'activité de Brunon.

Il en est de même de l'abbaye de Poussay, commencée par son prédécesseur Herman. Si l'on en croit son biographe, Brunon établit définitivement ce monastère de filles qui devait devenir l'un des chapitres nobles de Lorraine, lui donna la règle de Saint-Benoît et nomma à la tête de cette maison Berenna, à la prière de laquelle il confirma plus tard, comme nous le verrons, tous les biens de l'abbaye. Ce fut, selon toute vraisemblance, en l'an 1043 qu'il établit Poussay (1) et en consacra l'église comme évêque, en attendant que, devenu pape, il lui accordât de plus grands priviléges.

Là ne s'arrêtèrent point les faveurs de Brunon pour les monastères lorrains. Vers 1043, à l'époque même où il relevait de l'état d'abaissement dans lequel ils étaient tombés les cloîtres de Saint-Èvre, de Saint-Mansuy, de Moyenmoutier et de Poussay, se fondait, en Lorraine, dans les Vosges, une autre maison à laquelle il devait aussi accorder, l'année suivante, de forts grands priviléges. C'était le prieuré de Deuilly, plus tard de Morizécourt (2). Fondée par Guillaume de Deuilly et Adèle, sa femme, dans l'étendue de leurs possessions, cette maison acquit promptement une assez grande importance, grâce aux dons considérables de ses fondateurs et de leurs vassaux. On demanda, en 1044, à l'évêque de Toul, la confirmation de ces fondations. Brunon accorda alors une charte importante. Quoique cet acte, rapporté par Dom Calmet, qui prétend l'avoir copié

(1) Johan. Bayon. Chronic Med. monasterii cap. XLIV. ap. Dom Calmet. Tom. I, preuv. — Wibert. Vita Leonis IX papæ, lib. I, cap. V.

(2) Gall. Chritiana. Tom. XIII, col. 988. c. — Dom Calmet. Hist. de Lorr. Tom. I, col. 1048.

sur l'original, soit évidemment faux (1), il paraît n'être que la copie d'un ou de plusieurs documents qui avaient

(1) Dom Calmet. Tom. I, preuv. col. 417. — Confirmation de la fondation du prieuré de Douilly. — L'année de l'indiction exprimée dans cette bulle, que Dom Calmet dit « tirée de l'original », est fausse. En 1043 c'était l'indiction onzième et non point l'indiction deuxième Est-ce une erreur de lecture ou une faute d'impression? On pourrait le supposer si le chiffre additionnel était seul faux. Mais l'épacte exprimée est la XIVe, tandis qu'en 1043, c'est la VIIe. Le concurrent est également faux, ce n'est point 6, mais 5 qui est la chiffre du concurrent pour l'année 1043. Enfin Henri II, cité comme régnant en 1043, a régné de 1002 au 14 juillet 1024 seulement. Cette pièce contient, du reste, d'autres preuves de fausseté. Le style employé n'est pas celui de la chancellerie de l'évêque de Toul. L'original que Dom Calmet dit avoir eu sous les yeux, était, de son propre aveu, composé à plusieurs reprises. Il dit d'abord qu'une première partie était écrite avec une sorte d'encre jusqu'aux mots : *Hanc quoque definitionem præbendariam*, et que ce qui vient ensuite était écrit d'une autre main et d'une autre encre : « *Quod sequitur atramento et scriptura paulum differre videtur, a præcedentibus* ». Un peu plus bas et après plusieurs signatures qui semblent avoir terminé le premier acte on li : *Quod sequitur est atramenti primitivi et manus ejusdem cum initio diplomatis* ». C'est à la suite de ces mots que viennent les souscriptions présentant également des preuves évidentes et nombreuses de la falsification de cette charte : c'est d'abord celle de Brunon qualifié de *Leucorum præsul*, ce qu'on ne rencontre presque plus à cette époque. Éberard, archevêque de Trèves, a tenu ce siége de 1047 à 1067; il n'a donc pu souscrire un acte de 1043 — Adelbéron n'était point évêque de Metz en 1043, c'était Thierry de Luxembourg qui tint ce siége de 1005 à 1047. L'évêque de Verdun n'était point un Thierri, mais c'était Richard 1er qui tint le siége de 1041 à 1046. Quant à Widric, abbé de Saint-Èvre, que Dom Calmet nous dit souscrire au document qui nous occupe, cela est possible, mais nous savons à quoi nous en tenir sur ce document

Cette charte est une preuve du remaniement que subissaient un grand nombre d'actes primitifs et originaux. Il est vivement à regretter qu'on ne connaisse point la pièce sur laquelle a travaillé Dom Calmet Elle serait intéressante à étudier au point de vue même de la falsification. Et quand nous disons falsification, nous n'entendons poins dire que ces altérations de texte furent faites dans une intention coupable, soit pour augmenter les priviléges des monastères, soit pour agrandir leurs pos-

certainement existé dans les archives de cette maison; aussi en rapportons-nous ici les principales dispositions.

Après avoir rappelé la volonté des fondateurs et la soumission qu'ils ont faite du nouveau prieuré à l'abbaye de Saint-Évre, Brunon énumère les biens dont jouit cette nouvelle maison aux lieux de Domvallier, *Domno-Valerio ;* de Serecourt, *Siricicurtis ;* de Morizécourt, *Malisei-Curtis? ;* de Dampierre, *Domno-Petro ;* d'Oreilmaison, *Aureliani-Mansis ;* de Tolaincourt, *Toteleni-Curtis ;* de Rouvres-en-Xaintois, *Roverios ;* de Girancourt, *Girandi-curtis ;* de Martigny, *Martiniacum*, etc. Ces biens consistent, pour la plupart, en redevances féodales ordinaires, en manses, en serfs et en serves, en moulins, prés, fours banaux, droits de pêche et de tonlieu.

Enfin, en 1045 (1), si nous en croyons les témoignages les plus certains, Brunon avait relevé le couvent de Hohenbourg, détruit par un incendie, et avait répandu ainsi jusqu'au delà des limites de son diocèse, jusqu'en Alsace, les bienfaits de sa belle nature.

Si l'on ajoute à tant d'œuvres utiles celles que lui attribuent encore ses biographes, la restauration de la règle dans les monastères de Senones, d'Étival et dans beaucoup d'autres, on pourra juger exactement l'influence de ce jeune évêque sur le clergé corrompu qu'il devait ramener au devoir. C'est à 27 ans qu'il se met franchement à l'œuvre. Les obstacles et les difficultés ne l'arrêtent pas.

---

sessions. La mauvaise conservation des originaux, l'état de vétusté ou de délabrement dans lequel se trouvait le diplôme original était le plus souvent l'unique cause des altérations du texte. On recopiait les originaux, et il arrivait souvent que ceux qui étaient chargés de ce soin, ne possédant pas les notions suffisantes de chronologie et d'histoire, altéraient le texte. Ils commettaient l'erreur que nous voyons trop souvent commettre en archéologie, dans certains monuments où l'on a réparé le roman avec des modèles gothiques.

(1) Gall. Christiana. Tom. XIII, col 988. — L. Spach. Saint-Léon IX le pape Alsacien.

Il ne semble même pas soupçonner qu'elles existent. Cette volonté qui a toutes les inexpériences de la jeunesse, mais qui en a aussi toute la force et toute l'activité, ne connaît point d'arrêt. Sous cette main de fer, l'ordre se rétablit partout dans le diocèse de Toul; abbés et moines courbent respectueusement la tête devant l'implacable discipline qu'a réveillée Brunon. Les conséquences de cette sorte de résurrection morale sont immenses. Les monastères, impuissants, grâce à leur décadence, à refouler les invasions et les empiétements de la puissance féodale, retrouvent tout à coup, sous cette direction vigilante, leur force, leur grandeur et leur légitime influence. Il semble qu'une nouvelle vie les anime, qu'un souffle tout puissant les pénètre. C'est qu'en effet Brunon, esprit large, soutenu par une foi robuste, a compris la grandeur de sa mission. Celui qui doit commencer plus tard la réforme de l'église entière, réforme d'abord le clergé de son diocèse. Il y apporte, avant de les faire triompher ailleurs, les grandes idées chrétiennes, seules capables, à cette époque de troubles et de ténèbres, de combattre la brutalité féodale. Cette lutte incessante contre les abus du clergé, ce besoin de l'ordre, cet amour de la discipline religieuse, l'empêcheront-ils d'être mêlé, dès son épiscopat, aux affaires politiques qui agitent l'Empire? Conrad, qui l'a élevé au siége de Toul, s'est-il privé d'un conseiller actif et dévoué? Nullement. Plusieurs fois, le puissant Empereur, dans les innombrables luttes qu'il soutint contre ses vassaux, dans les nombreuses négociations qu'il entama avec les peuples voisins, eut recours à l'activité et à la prudence du jeune évêque. Deux faits nous prouvent cette influence de Brunon dans les conseils de l'Empereur : le traité passé en 1026 entre Robert, Roi de France, et Conrad; la réunion du royaume de Bourgogne à l'Empire. Ces faits dont la date et les circonstances ont été diversement rapportées, mettent si bien en lumière les grandes qualités de notre évêque, qu'il importe de les placer sous leur véritable jour et à leur véritable date.

L'archidiacre Wibert, après avoir parlé de l'expédition en Lorraine d'Eudes, comte de Champagne, dit que Brunon fut employé comme ambassadeur pour conclure la paix entre l'Empereur Conrad et le Roi Robert (1). D'autres chroniqueurs lorrains placent ce fait en l'an 1038 (2). Cette date ne saurait être admise. Il est évident que Wibert et Jean de Bayon sont dans l'erreur lorsqu'ils la donnent. Un simple rapprochement de faits le prouve surabondamment. En effet, Robert, roi de France, étant mort le mardi 20 juillet 1034 (3), n'a pu faire de traité de paix avec Conrad-le-Salique en 1038. Mais un autre chroniqueur nous éclaire mieux sur ce traité (4). Il nous montre que dans les premiers temps du règne de Conrad, son trône était encore mal affermi. Des révoltes et des séditions s'élevaient de toute part. Une grande partie des seigneurs d'Allemagne et d'Italie, jaloux de sa puissance, voulaient s'affranchir de sa suzeraineté. Or, Robert, roi de France, qui voyait avec peine s'établir la redoutable puissance de l'Empereur, tenta de se rendre maître d'une partie de ses États; il voulut pénétrer en Lorraine. Si nous en croyons notre chroniqueur, c'est en 1026 qu'eut lieu cette campagne d'une fort courte durée. C'est donc à cette date qu'il faut rapporter ce que dit le biographe de Brunon. Il fut, en effet, envoyé en France par Conrad, comme ambassadeur chargé de faire la paix avec Robert. Il s'en acquitta, avec gloire et succès, persuada à Robert de ne point persister dans ses

---

(1) Et idem jam dictus Pontifex est directus legatus pro concordia pacis inter suprafatum Conradum, Romanorum principem ac Robertum regem. Quam legationem quam honeste compleverit est testis Francia. (Wibert. Vita Leonis IX papæ. lib. I, cap. V, v° 16.)

(2) Anno autem MXXXVIII, cum dissensio orta fuisset inter Conradum imperatorem et Robertum, regem Francorum, pontifex Tullensis Bruno, legatus cum pacis concordia inter eos est directus. (Johan. Bayon. Chronic. Med. monasterii. cap. XLIV.)

(3) Art de vérifier les dates, édit. in-f°, page 543.

(4) Sigebert. Gemblac. ad annum 1026 ap. D. Bouquet. Histor. des Gaules et de la France, tom. XI. — Dom Calmet. Tom I, col. 1047.

résolutions belliqueuses, lui laissa entrevoir la puissance grandissante de Conrad et les dangers que courait son royaume s'il persistait dans sa résolution (1).

Une autre occasion de développer ses qualités politiques s'offrit bientôt à Brunon S'il ne fut que mandataire dans les négociations entamées entre Robert et Conrad, ce fut comme partie active et intéressée qu'il intervint dans la grande lutte de ce prince avec Eudes, comte de Champagne. On sait qu'à la mort de Rodolphe-le-Fainéant, roi de Bourgogne (2), ses vastes États devaient revenir soit à sa nièce Gisèle de Souabe, femme de Conrad-le-Salique, soit à son neveu Eudes, comte de Champagne. Malgré les dernières volontés de Rodolphe, qui, à plusieurs reprises, avait désigné Conrad pour lui succéder au trône de Bourgogne, et lui avait même envoyé, mourant, les insignes de la royauté (3), Eudes fit valoir ses prétentions à cet héritage. Après quelques négociations inutiles, il résolut de le revendiquer les armes à la main. D'une humeur belliqueuse, ardent, plein de bravoure et de hardiesse, non-seulement il voyait dans une lutte contre Conrad l'agrandissement possible de ses États, mais surtout une satisfaction donnée à son insatiable désir d'aventures guerrières. Il envahit donc la Bourgogne au commencement de l'hiver de 1033 (4), s'empara de plusieurs places fortes, y mit des

---

(1) Eo mediante (Bruno) inter eos, Dei nutu, fædera sunt conjuncta tam firma ut quoad vixerunt principes præfati cum sibi successoribus filiis utriusque nulla arte quis discordiam inter duo regna serere valuit Il s'agit ici évidemment de Henri le Noir (1039-1056) et de Henri I[er] (1031-1060). (Johan. Bayon. Chronic. Med. monasterii cap. XLIV. ap. Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom I, preuv.)

(2) 6 septembre 1032.

(3) H. d'Arbois de Jubainville. Hist. des ducs et des comtes de Champagne. Tom. I, pag. 317 et seq.

(4) Hepidanni monachi S. Galli. Annales Breves. ap. Dom Bouquet. Hist. des Gaules et de la France, tom. XI. — Chronic. Ottonis Frinsengensis. (Ibid. pag. 260. D.)

garnisons et attendit, de pied ferme, son redoutable adversaire occupé, en ce moment, à combattre les Polonais. A la nouvelle de l'invasion de la Bourgogne, Conrad, se mit en marche contre l'envahisseur. Après avoir passé les fêtes de Noël à Strasbourg (1) où il forma son armée, il entra en Suisse, se fit élire et couronner roi de Bourgogne, conclut une alliance avec Henri, roi de France, et commença résolûment la campagne contre Eudes. Elle n'eût été ni longue, ni douteuse, si le froid qui sévissait et une saison des plus rigoureuses n'avaient arrêté quelque temps l'Empereur sous les murs de Morat, l'obligeant ainsi de cesser la poursuite. Il la recommença l'été suivant, chassa les troupes d'Eudes des garnisons où elles étaient campées, envahit, à son tour, la Champagne et poursuivit vigoureusement l'armée du comte. Celle-ci, prise entre le roi de France et l'Empereur, était dans l'impossibilité de continuer la lutte. Eudes fut donc contraint de faire un traité de paix par lequel il renonçait à toutes ses prétentions sur le royaume de Bourgogne et s'engageait, par serment, à ne rien tenter contre l'Empire (2).

Mais, comme le dit éloquemment un historien de Champagne, en parlant d'Eudes : « Violer un serment ne lui » semblait pas honteux, ce dont il rougissait, c'était de » l'avoir prêté, c'était d'avoir été contraint de s'avouer vaincu, » et si cet aveu était une tache, une chance heureuse » pouvait l'effacer par une victoire » (3). Le belliqueux seigneur ne tarda donc point à regretter le serment prêté et à prendre la résolution de n'en tenir aucun compte. Il pouvait recommencer, avec plus de chances de succès, une tentative malheureuse; tout le lui laissait espérer. Il avait

(1) Wippon. Vita Chunradi Salici ap D. Bouquet. Histor. des Gaules et de la France, tom. XI. — Herman. Contract Chronic Ibid, pag. 18.

(2) H. d'Arbois de Jubainville. Hist. des ducs et des comtes de Champagne, tom. I, pag. 318. C'est à cet excellent ouvrage que nous empruntons, en grande partie, le récit de la lutte entre Eudes et Conrad.

(3). H. d'Arbois de Jubainville. Ibid. Tom. I, pag. 333.

fait la paix avec le Roi de France, réparé les pertes subies, ranimé le courage de ses soldats. Un hasard heureux pouvait encore paralyser les forces de son puissant adversaire. Il reprit donc les armes; mais l'Empereur surveillait ses mouvements, et ne lui donna pas le temps de s'aventurer bien loin dans son imprudente campagne. Conrad rentra en Suisse, chassa les garnisons qu'Eudes y avait laissées depuis son traité, fit une seconde fois le siége de Morat et tint une assemblée générale à Genève le 1er août 1034 où il se fit couronner, pour la seconde fois, roi de Bourgogne (1). On put croire un instant que la lutte était terminée, que le comte de Champagne allait abandonner ses prétentions sur le royaume de Bourgogne et renoncer à se mesurer avec son heureux et puissant adversaire. Il n'en était rien. Eudes était doué d'une de ces natures ardentes et entreprenantes que rien n'arrête ni ne décourage. D'une volonté inébranlable, il était surtout tourmenté d'une insatiable soif de grandeurs et d'aventures. Après avoir réclamé de Conrad non plus la possession pleine et entière, mais la simple investiture du royaume de Bourgogne (2), pensant probablement s'en rendre ainsi plus facilement maître, après le refus de l'Empereur, Eudes reprit résolûment les armes (3). Entouré d'une nombreuse armée, il entra, pour la troisième fois, en 1036, dans le royaume de Bourgogne. Ses vastes projets, ses espérances aventureuses parurent un instant se réaliser. Il passa le Rhône, fit le siége de Vienne, s'en rendit maître et s'y fit couronner Roi. Si son esprit d'aventure ne l'avait point entraîné vers d'autres entreprises avant d'avoir conquis définitivement le royaume de Rodolphe, si, rassemblant ses forces, il avait suivi la fortune qui semblait lui sourire,

(1) Wippon. Vita Chunradi Salici ap. D. Bouquet. Hist. des Gaules et de la France, tom. XI. — Chronic. Otton. Frisingens. — Chronic. Hildensheimense. Ibid.

(2) Alberic. ap. D. Bouquet. Hist. des Gaules et de la France, tom. XI. — Sigebert. Gemblac. Chronic. Ibid.

(3) H. d'Arbois de Jubainville. Ouvrage cité, tom. I, pag. 335.

Eudes eût peut-être enfin triomphé de l'Empereur, occupé à pacifier l'Italie soulevée. Mais il n'en fut rien. Si nous avons insisté sur sa lutte avec Conrad, c'est qu'il était, croyons-nous, nécessaire de connaître cette étrange figure de chevalier errant qui, non content du royaume de Bourgogne presque conquis par lui, envahit aussi, en 1036, une autre partie du vaste Empire de Conrad, l'antique royaume de Lothaire. C'est cette même année, en effet, que, poursuivant ses ambitieux projets, il entre en Lorraine. Après des avantages nombreux, après la prise du château de Bar où il laisse une garnison de cinq cents hommes (1) et celle d'un grand nombre de forteresses qu'il réduit et rase pour la plupart, il entre sur les terres de l'évêché de Toul. Il met tout à feu et à sang sur son passage et vient assiéger la ville épiscopale. C'était une des plus puissantes et des mieux défendues du pays. Le 31 octobre 1036, il parut sous les murs de cette riche et florissante cité (2). Sa population de clercs et de marchands était mal préparée à un pareil événement. Lorsqu'on vit le farouche comte piller et dévaster les monastères voisins de la cité, ruiner les villages et commettre toutes les horreurs d'une guerre d'invasion, tout ce qui avait pu échapper à ses coups se réfugia derrière les murs, comme en un asile inviolable. Hommes et femmes, enfants et vieillards pêle-mêle et à la hâte s'étaient entassés dans cette forteresse qu'on croyait imprenable. Les actes de cruauté et de barbarie commis aux alentours, jetèrent promptement l'épouvante parmi cette foule effrayée et déjà glacée par la peur. On se demandait, avec anxiété, si la faible résistance que pouvait opposer une population mal aguerrie

---

(1) Digot. Hist. de Lorr., tom. I, pag. 220. — Sigebert. de Gembl. ap. D. Bouquet ad annum 1035 vel 1036.

(2) L'art de vérifier les dates place ce siége de Toul au 3 octobre 1037. Mais la date du mois et du jour est donnée par Jean du Bayon. — Sigebert de Gembloura la donne également, et c'est l'année 1036 qu'il indique. — H. d'Arbois de Jubainville. Ouvrage cité, tom. I, pag. 336, note.

et terrifiée, suffirait pour repousser les bandes farouches qu'Eudes conduisait et qu'excitait encore l'appât des trésors entassés dans la ville. Sous l'influence de ces sentiments, quelques-uns proposèrent de céder devant la force, de ne point tenter une résistance qu'ils jugeaient inutile, de ne point ajouter à la fureur des soldats du comte le ressentiment de sa vengeance personnelle. Ils avaient même réussi à faire partager leurs idées à un assez grand nombre de bourgeois et de marchands, qui ne voyaient dans l'invasion du comte de Champagne et dans la réunion de leur ville à son duché qu'une plus grande facilité pour leur négoce et une plus grande sécurité pour leurs lointains voyages (1). La situation était critique. Cette malheureuse ville avait vu, à l'extérieur, les flammes dévorer les puissants et riches monastères de Saint-Mansuy et de Saint-Èvre, à l'intérieur, l'anxiété la plus terrible s'emparer de ses habitants, en présence de ces sauvages spectacles. Allait-elle succomber à tant de souffrances et recevoir enfin, épuisée, les bandes du comte de Champagne?

Au milieu de la détresse générale, pendant que les autres se livraient au désespoir et se préparaient à mourir, pendant que soldats, bourgeois et manans contemplaient avec effroi, du haut de leurs murailles, aux lueurs sinistres des incendies, le pays dévasté et les villages détruits, un seul homme ne désespérait point encore du salut commun. Il puisait dans sa jeunesse, dans son activité, dans son énergie, une confiance sans bornes, qu'il sut inspirer à ses concitoyens. On vit alors ce jeune évêque de Toul que, dix ans auparavant, ce même peuple avait acclamé et qui n'avait cessé d'en être adoré, ranimer, par son exemple, le courage de

(1) Certains historiens lorrains, entr'autres Benoit Picard (Histoire ecclés. et politiq. de la ville et du diocèse de Toul, pag. 368), prétendent que l'invasion du diocèse de Toul fut amenée par une révolte des bourgeois contre Brunon, en faveur d'Eudes. Nous ne le pensons pas, car s'il en avait été ainsi, ils n'auraient point, à la voix de ce même évêque, repoussé si énergiquement la tentative du comte de Champagne.

cette foule terrifiée. Il se rappela qu'il avait autrefois combattu sous les murs d'Orta, aux côtés de Conrad. Les principaux bourgeois de Toul furent appelés; des conseils furent tenus; un plan de résistance fut arrêté, et le prélat chargé de son exécution. Multipliant alors les ressources de sa belle intelligence qui semblait croître avec le danger, il appela à la défense commune tout ce qu'il y avait de valide dans la cité. Il sut persuader à cette masse inerte que, dans les plus grands périls, le courage et le sang froid triomphent presque toujours. Pendant huit jours entiers, Eudes put piller et saccager le pays; la ville de Toul, soutenue par son évêque, lui opposa la plus vive résistance. Non-seulement, il ne réussit point à ébranler le courage des vaillants bourgeois, mais cette tentative faillit lui valoir la perte de son armée. Brunon ne s'était point, en effet, contenté d'organiser une défense énergique dans son évêché et dans la ville épiscopale où il était bloqué. Il avait aussi fait appel à son suzerain, à l'ennemi puissant d'Eudes, à l'Empereur Conrad. A la nouvelle d'une invasion de la Lorraine, celui-ci leva à la hâte une armée d'Allemands et de Lorrains et marcha au secours de la ville assiégée (1). Eudes espérait déjà prendre par la famine ceux qu'il n'avait pu réduire par la force, lorsqu'il apprit qu'une armée, supérieure à la sienne, campait aux environs de Saint-Mihiel, et que l'Empereur Conrad lui-même était arrivé à l'abbaye de ce nom (2). Le comte ne l'attendit pas. Effrayé du danger qu'il courait, il regagna précipitamment la Champagne avec son armée, brûlant et pillant tout sur son passage et faisant peser sur les malheureux villages sans défense, sa colère et son ressentiment.

Il était temps, du reste, que l'Empereur vint en aide à son

---

(1) Dom Calmet. Hist. de Lorraine, tom. I, col. 1047.

(2) Sigebert. Gemblac. — Albéric. ad ann. 1036. — Johan. Bayon. Chronic. Mediani Monasterii lib. II. cap. 48. — Digot. Hist. de Lorr. tom. I, pag. 220.

fidèle allié. A peine, en effet, Eudes avait-il fui qu'un énorme pan des murailles qui défendaient Toul s'écroula, laissant une immense brèche qu'il eût été impossible de défendre (1).

On sait, et nous n'avons point à raconter ici, la fin tragique des malheureuses campagnes entreprises par Eudes contre la Lorraine, ses échecs successifs, sa défaite dans une grande bataille que lui livra Gothelon aux environs de Bar-le-Duc, sur les bords de l'Orne, et dans laquelle il fut tué (2). Brunon ne prit aucune part à ces expéditions. Il se contenta de réparer les malheurs qu'avaient causés à son évêché ces pillages et cette subite invasion. Il dut être cruel pour lui de voir réduits en ruines les monastères qu'il avait presque fondés et dans lesquels s'était écoulée sa jeunesse. Ces riches maisons de Saint-Mansuy, de Saint-Èvre surtout, dont il avait rêvé la transformation et dont il avait rétabli le prestige, étaient complétement détruites. Ce n'était plus qu'un amas de ruines informes. Il en fut tellement touché que ce lamentable spectacle, joint aux fatigues et aux privations de toutes sortes qu'il dut s'imposer pendant le siége, lui causèrent une grave maladie. Un instant on désespéra de ses jours (3). A ces peines vint se joindre un malheur irréparable. Sa mère, que Brunon aimait tendrement, et que biographes et chroniqueurs nous peignent comme une femme d'une piété profonde, mourut loin de lui.

Toutes ces catastrophes réunies pouvaient l'accabler. Tout autre eût succombé sous le poids de l'infortune qui le frappait. Mais il est de ces natures d'élite qui, loin de s'émousser au contact des douleurs, paraissent puiser une énergie nouvelle dans les luttes humaines. Ces hommes semblent trempés à une autre source que leurs semblables. Quoi qu'il arrive

---

(1) Johan. Bayon. Chronic. Med. Monasterii, cap. XLVII. ap. Dom. Calmet. Tom. II, preuv. col. LXVII.

(2) Johan. Bayon. Chronic. Med. Monasterii. — Digot. Hist. de Lorr. tom. I, pag. 221. — H. d'Arbois de Jubainville. Hist. des ducs et des comtes de Champagne, tom. I, pag. 340.

(3) Gall. Christ. Tom. XIII. col. 988.

et quoi qu'il advienne, ils savent s'assimiler, pour ainsi dire, aux événements et les faire servir à l'accomplissement de leur inébranlable volonté. Tandis que les autres laissent flotter à tous les vents les lambeaux de leurs espérances brisées, ceux-là tiennent tête à la tempête. Les événements se succèdent, la fortune frappe de ses coups les plus terribles, individus et société, tout se désagrège et croûle autour d'eux. Qu'importe? L'œil fixé sur leur œuvre, ils contemplent, pensifs, les malheurs et les impuissantes fureurs de la caravane humaine. Puis quand l'heure est venue, quand ils sentent que leur mission doit commencer, ils ouvrent leur âme généreuse et grande, ils répandent sur leurs semblables, vivifiante semence, les trésors de leur génie, ils élèvent la voix, voix inconnue que le monde étonné n'écoute qu'en tremblant, en se demandant d'où elle vient et où elle va!

Brunon fut un de ces hommes privilégiés. Sa vie tout entière l'atteste. Dès ses premiers pas, dès son épiscopat de Toul, il inaugure la grande réforme à laquelle il doit travailler avec le farouche Hildebrand. Depuis son élévation au siége de Toul, jusqu'à l'époque de sa vie où nous sommes arrivés, la préoccupation constante de Brunon, l'idée qui, chez lui, domine toutes les autres, c'est le rétablissement et la réforme du clergé. Les événements politiques auxquels son alliance avec l'Empereur ou l'intérêt de son évêché le forcent de se mêler ne sont point, pour lui, le véritable but, l'idéal auquel il doit consacrer sa vie entière. Il marche vers cet idéal, rêvé par lui, jeune novice, dès 1023, sous les cloîtres de Saint-Èvre, quand il revient d'Italie pour succéder à Herman, quand il dépose les abbés indignes de Saint-Mansuy et de Moyenmoutier, quand, jusque dans son chapitre épiscopal, il rappelle aux rigueurs de la règle, ses chanoines oublieux des grandes et nobles traditions de la primitive église. Le rétablissement de Saint-Èvre et de Saint-Mansuy, la fondation de l'abbaye de Poussay et du prieuré de Deuilly, l'introduction dans toutes les abbayes du diocèse de Toul d'une règle sévère, sont, pour

lui, la continuation de cette grande œuvre. Pendant que les Guillaume de Dijon, les Odillon de Cluny, les Richard de Verdun, les Pierre Damiens, tant d'autres encore, travaillent, de leur côté, à la régénération de l'église, Brunon poursuit aussi ce noble but dans l'évêché de Toul. Sa foi ardente, son énergie le favorisent merveilleusement dans cette noble mais difficile entreprise. Plus heureux qu'aucun de ses amis et de ses émules dans cette grande lutte, il doit, du reste, trouver, dans les événements qui se préparent, les moyens de poursuivre enfin, pour toute la catholicité, la réalisation du beau rêve que caresse chacun d'eux. Il va apporter au monde chrétien les vertus qu'on a tant de fois admirées dans l'évêque de Toul. C'est de là, en effet, qu'en 1048, il part, pour monter sur le siége de Saint-Pierre, sous la puissante protection de l'Empereur Henri III, successeur de Conrad, qui, en ce moment, tient en ses mains les destinées de l'église.

IV.

État de la chrétienté et du Saint-Siége en 1048. — Diète de Worms. — Avènement de Brunon sous le nom de Léon IX. — Ses premiers actes comme Pape.

Avant de raconter les principaux faits du Pontificat de Léon IX., qui commença la régénération de l'église, il est bon de jeter un rapide coup d'œil sur l'état du monde chrétien. Ce n'est qu'en sondant, en effet, les plaies profondes qui, à cette époque, rongent la chrétienté, qu'on peut concevoir la mission de Léon IX et de Grégoire VII. Il semble que la terrible prédiction de l'an mille qui avait fait trembler l'Europe entière va se réaliser. L'anarchie et le désordre règnent dans les faits et dans les idées. Les empires constitués, la veille, périssent le lendemain. De toutes parts, à l'Orient comme à l'Occident, s'étendent d'épaisses

ténèbres. Les vieilles institutions romaines qui ont bravé les invasions barbares, disparaissent sous la pourpre fangeuse des successeurs du grand Constantin. Les horreurs et les crimes des derniers empereurs de Rome sont effacés par les orgies et les débauches dont les Michel remplissent Constantinople. L'empire, fondé par Charlemagne, écroulé, disloqué, mis en lambeaux par ses indignes successeurs, perd en unité ce qu'avec les maisons de Saxe et de Franconie, il gagne en étendue. Les descendants de Hugues Capet luttent avec la féodalité naissante et se laissent déborder par elle. Les représentants du Christ eux-mêmes n'échappent point au naufrage commun. La simonie et les honteux marchés ternissent l'éclat du trône de Pierre ; on trafique de la papauté, des archevêchés, des évêchés, des abbayes, de toutes les charges ecclésiastiques. C'est à peine si, pour reposer les yeux de ce navrant spectacle, apparaissent çà et là quelques sympathiques figures comme des phares obscurcis par la violence de la tourmente. Si le monde physique est sauvé, la mort semble frapper le monde moral.

Lisez dans les auteurs byzantins l'histoire d'un Romain Argyre, d'un Michel le Paphlagonien, d'une Zoé, et vous saurez jusqu'à quel degré d'abaissement peut tomber un Empire. Vous verrez ce Romain Argyre jouissant paisiblement d'un trône dont l'adultère et l'assassinat lui ont frayé la route, jusqu'à ce que Zoé, sa concubine et sa complice, devenue impératrice, exerçant, au profit de ses passions, une tardive vengeance, le fasse étouffer dans un bain (1034). Voici ce Michel le Paphlagonien, son successeur sur son trône et dans son lit, ancien banquier devenu César par la grâce de ses formes, qui, après une expédition contre les Bulgares, meurt d'épuisement au sein des plus viles jouissances (1041). A sa mort, la pourpre passe à son neveu, ancien calfateur de navires, moins vil mais plus lâche que son oncle. Ce charpentier n'a même point la commune énergie des hommes de son rang ; il ne peut réprimer une émeute parmi ce peuple de Constantinople aussi avili que ses chefs.

Il se laisse honteusement chasser par une intrigue de femmes, et fait place aux impératrices Théodora et Zoé, la dernière, épouse de trois empereurs. Oubliant un moment leurs rancunes et leurs haines, ces deux courtisanes, l'unetirée d'un cloître, l'autre venue des bas fonds de l'Empire, se partagent cette ignoble succession. Elles semblent vouloir évoquer, au sein de ces palais, toutes les débauches et toutes les ignominies commises là depuis des siècles. Elles paraissent en être l'incarnation. L'une d'elles, Zoé. les dépasse même, chose monstrueuse, et réveille la honte au cœur de sa compagne, chose étonnante ! Alors se livre une bataille acharnée sur le cadavre de l'Empire. Une haine implacable, comme elles sont entre femmes, anime ces deux rivales. Théodora, moins corrompue, conservant encore certaines pudeurs féminines, rentre dans son cloître. L'infatigable Zoé contracte une nouvelle union, mais pour la forme seulement, avec Constantin Monomaque. Vieille, épuisée, fatiguée, non-seulement elle lui permet, mais elle lui ordonne presque de vivre avec une impératrice de contrebande, qu'on nomme Augusta et qui prend sa place. Pendant ces intrigues de palais, on tue le peu de soldats que possèdent encore ces aventuriers; en un jour seulement, sous le règne de ce Monomaque, les Serviens en égorgent 40,000 dans les défilés de la Bulgarie. On en fait à peine mention, cela troublerait les fêtes et les jeux. Le conducteur de char penserait qu'on laisse égorger ses frères, il pourrait faire manquer la course; le gardien des bêtes féroces, en apprenant cette nouvelle, songerait peut-être à la mort qu'il brave chaque jour, cela ferait manquer le combat. Or César ne vit que de courses de chars et de combats de bêtes. Le peuple, si docile, si complaisant, si habitué à toutes ces horreurs, peut-il relever la tête ? Cette pauvre nation, livrée à de pareils bourreaux, va-t-elle se réveiller? Non. Que doit-on penser, en effet, dans les bas fonds sociaux, des mœurs, de la religion, de la patrie, quand en haut, au sein des palais, tout est indignement profané? Que peuvent, parmi les masses, les grandes idées et les

sublimes pensées, quand ceux qui devraient s'en faire les propagateurs les étouffent? De quelle autorité pouvait être, dans ce ténébreux chaos, la grande voix de l'église dont les accents réveillaient ailleurs de sublimes dévouements? Elle était à peine reconnue de ses indignes enfants. Car la corruption du clergé avait suivi celle des grands, et le schisme qui devait plus tard envahir l'Orient poussait déjà ses premières racines.

Durant cette profanation de l'héritage de Constantin, l'Occident s'agite, ébranlé par de profondes commotions. En Allemangne, le sceptre de Henri-le-Saint est passé, avec Conrad-le-Salique, de la maison de Saxe à celle de Franconie. Mais de puissants vassaux disputent à cet empereur leur part de souveraineté. Les soulèvements et les conspirations se multiplient. L'Italie, impatiente du joug allemand, veut se séparer de l'Empire. Elle se jette dans les bras de princes étrangers, d'un duc d'Aquitaine et d'un roi de France qui refusent un trône aussi chancelant. En vain Conrad essaye de contenir, sous sa main vigoureuse, ce vaste Empire qui s'étend de la mer du Nord aux rives de l'Adriatique. Ce qu'il gagne à l'Est, il le perd à l'Ouest. Sa vie se passe à courir des frontières de la Pologne aux plaines de la Lombardie, du Danube aux plaines de Bourgogne et de Champagne.

Nous avons pu voir, dans la lutte qu'il eut à soutenir avec Eudes de Champagne, un coin de ce triste tableau. Il réussit cependant à pacifier une partie de ses États. Lorsqu'il mourut, en 1039, son successeur, Henri III le Noir, put, dès son avènement, assurer sa souveraineté en Allemagne et se rendre aisément maître de toute l'Italie du Nord. Il lui fut possible, dès lors, de s'immiscer plus activement dans les affaires de Rome, et de remédier au triste spectacle que la Papauté donnait en ce moment.

En France et dans le reste de l'Occident, outre les guerres et les querelles des seigneurs que la *Trêve de Dieu* allait vainement essayer d'apaiser, d'horribles famines et d'épouvan-

tables épidémies sévissaient de toutes parts. Le moine Raoul Glaber, Guillaume de Jumièges et tant d'autres nous ont laissé le navrant tableau de ces calamités. C'est dans leurs récits que vous trouverez la description de ces charniers immenses où l'on entassait pêle-mêle et sans sépulture, cinq ou six cents morts; ce sont eux qui attestent que la chair humaine était devenue une nourriture ordinaire, qu'on la vendait cuite sur les marchés de Bourgogne, qu'on saignait les étrangers et les voyageurs comme des animaux de boucherie, que, de toutes parts enfin, le monde semblait se désorganiser et devoir prochainement périr!

Durant ces calamités, en France comme en Orient, comme en Allemagne, la seule puissance capable de résister à tant de crimes et de misères, celle qui, représentant Dieu sur terre, a pour mission sublime d'apaiser les querelles des hommes et de cicatriser leurs douleurs, était entraînée par le terrible courant. Partout, en haut comme en bas de l'échelle, dans les palais archi-épiscopaux, comme au sein des cloîtres abbatiaux, un indigne clergé commettait les plus révoltants excès. Sans vouloir entrer dans le sombre et douloureux tableau que nous en font les chroniques religieuses, qu'il nous suffise de jeter un rapide coup d'œil sur ce qui se passait à Rome. Qu'était-elle devenue cette puissance, régénératrice du monde, qui avait préservé un instant l'antique cité de Romulus du pillage des bandes barbares, devant laquelle Attila, le monstre, avait tremblé, qu'avait reconnue Clovis et qu'avait implorée Charlemagne? Que faisait-elle, à l'heure du danger commun, cette main presque divine, qui, au nom de la justice et de la conscience universelle, avait brisé les chaînes de l'esclavage antique? Quand retentirait-elle encore, cette voix éclatante qui avait proclamé un jour l'égalité des créatures humaines! C'est à peine si elle dépassait les murs d'un palais étroit! La tiare avait perdu son éclat; des maux profonds et presque incurables rongeaient le pouvoir pontifical. Les vrais fils du Christ, car il y en avait encore, étaient plongés dans le deuil et dans

l'affliction. Que pouvaient, en effet, quelques voix isolées prêchant la paix, le pardon des offenses, l'abnégation et la vertu, toutes les grandes pensées chrétiennes, au milieu des guerres et des vengeances, des lâches conspirations, de toutes les débauches et de tous les crimes?

C'est en vain que de touchantes protestations s'élevaient du sein même de l'Église, de Cluny, de Saint-Benigne de Dijon; en vain qu'un Odillon, un Pierre Damiens ou un Brunon combattaient pour le bon combat. C'est à peine si on les écoutait, car rien ne semblait plus devoir arrêter la décadence. Sous les papes Jean IX, Benoît IX, Grégoire VI, Clément II et Damase II, de 1024 à 1048, la papauté recevait des coups mortels de toutes parts, mais surtout de ses représentants (1). Il fallait qu'elle fût soutenue dans sa mission providentielle pour triompher de telles épreuves et résister au torrent. Il fallait que la chrétienté tout entière, plus sage, malgré ses vices, que ces prélats, respectât en eux, non point leur personne, mais leur caractère sacré, pour reconnaître encore les représentants du Christ. Ce fut surtout sous le pontificat de Benoît IX que l'état de l'Église romaine devint affligeant. Fils d'un comte de Tusculum, famille ambitieuse qui trouvait dans l'avilissement de la population romaine un chemin facile aux honneurs, cet enfant fut sacré pape à l'âge de douze ans. Son père avait acheté pour lui, à prix d'argent, l'héritage de Saint-Pierre! A partir de son élévation au pontificat, il semble qu'un violent orage s'est abattu sur l'Église romaine. A mesure qu'il grandit au sein des honneurs qu'on doit à son caractère, grandissent aussi les emportements d'une jeunesse à laquelle toutes les jouissances sont possibles : « Benoît IX, à » mesure qu'il grandissait, semblait réunir, dans sa nature » démoniaque, les vices de Caligula et d'Héliogabale. Les

(1) Voir pour l'Hist. de ces Pontificats : Rohrbacher Hist. Univ. de l'Eglise Cath. Tom. XIII. — Darras. Hist. générale de l'Eglise. Tom. III. — Gregorovius. Hist. de Rome au Moyen-Age. tom. IV. passim.

» péchés capitaux régnaient impunément sous ses auspices et » sous son égide; l'antique palais de Latran avait été transformé par lui en un lieu de plaisirs mondains. Lorsque, » excédée de tant d'insolence, la partie saine du clergé et du » peuple essayait d'y porter remède en procédant à l'élection » de Pontifes moins indignes, ces essais n'aboutissaient qu'à » une confusion plus grande : il y eut un moment où trois » papes siégeaient à Rome, l'un au Vatican, le second à » Sainte-Marie-Majeure, un troisième au Latran. Des luttes à » mort ensanglantaient les rues de la ville. Benoît IX, tantôt » fugitif, tantôt triomphant, finit par céder la tiare à prix » d'argent et continua, dans une retraite, loin des murs de » Rome, sa vie de débordements » (1). Ce fut à Jean Gratien, archiprêtre le plus vertueux du clergé de Rome, qu'il céda la tiare. Celui-ci fut élu pape le 28 avril 1045 sous le nom de Grégoire VI. On put espérer un instant que l'Église allait jouir de la paix dont elle avait tant besoin. Les représentants les plus fidèles et les plus distingués du clergé virent dans l'élection de Grégoire VI la fin de leurs maux. Ce fut une joie générale dans tout le monde chrétien. Pierre Damiens, abbé de Font-Avellane, l'un des esprits les plus distingués de cette époque et l'un de ceux qui appelaient le plus ardemment la réforme, lui écrivait, quelque temps après son élévation : « J'avais soif d'apprendre que quelque bien pût » nous venir du siége apostolique. Enfin la nouvelle de » votre élévation vient réjouir mon âme. C'est vraiment la » main de Dieu qui change les temps et transfère les royaumes. » Et maintenant que la colombe retourne dans l'arche et » que, par les vertes feuilles de l'olivier, elle annonce à la » terre le retour de la paix, vous êtes l'espoir de la restau» ration de l'Univers » (2).

Mais ce saint homme, prédisant, avec l'enthousiasme d'une

(1) L. Spach Léon IX. le Pape Alsacien. pag. 4.

(2) Lettre de Pierre Damiens à Grégoire VI. — Darras. Hist. de l'Eglis. tom. III. pag. 56.

foi profonde et d'une vertu éprouvée, la restauration du trône de Pierre, ne songeait pas que les vertus mêmes du nouveau pape, son désintéressement, sa charité et sa douceur, que tout ce qui enfin, dans une époque ordinaire, l'eût signalé au respect de ses contemporains, deviendrait, en ces tristes jours, autant de griefs et de crimes qu'on lui reprocherait. Grégoire VI lui-même, esprit véritablement juste, âme empreinte des grandes traditions chrétiennes, volonté vouée à une réforme nécessaire, n'avait point compté, en acceptant le lourd et pénible fardeau du Pontificat, avec ce peuple de Rome accoutumé, sous ses prédécesseurs, aux vices et aux débauches. Aussi ce peuple ne supporta-t-il pas les réformes que le pape voulait introduire dans l'administration du temporel. Il porta plainte à l'empereur Henri III, qui prit parti contre le pape. Dans une assemblée nombreuse, réunie sous ses auspices, on reprocha à Grégoire d'avoir acheté la tiare à prix d'argent, de s'être mis en dehors de toutes les lois de l'Église et d'avoir commis le crime de simonie. Pendant qu'on prononçait sur son sort, le saint homme, prévoyant l'issue de la discussion, se démit de la tiare et se retira au monastère de Cluni, l'un des derniers refuges de la tradition méconnue de l'Église, et l'un des foyers les plus ardents de la réforme prochaine. L'Empereur nomma, à sa place, Clément II, que Pierre Damiens refusa de servir et qui, attaché à la fortune de Henri III, disparut bientôt pour faire place à Benoît IX. Celui-ci, aidé par les Romains, réussit, en effet, à remonter une seconde fois sur le trône, mais, après un règne de huit mois, il se retira à son tour. Celui que Pierre Damiens, dans son langage imagé, avait appelé *le serpent vénéneux de l'Église, le nouveau Simon*, alla terminer au fond d'un cloître, à la *Grotta-Ferrata*, sa vie d'erreurs et de débordements, laissant le saint siége en proie aux plus rudes attaques.

Il fut remplacé par Poppon, évêque de Brixen, couronné, le jour même de l'abdication de Benoît IX, sous le nom de

Damase II, et qui mourut, le 8 août 1048, vingt-trois jours après son élévation.

Tel était le monde chrétien. A l'Orient les crimes et les débauches; à l'Occident, la guerre, la peste et la famine, une féodalité insolente et brutale que n'a point encore corrigée l'idéal de la chevalerie. Partout, sauf quelques exceptions, un clergé incapable de réagir contre ce flot grossissant de tous les excès et de tous les malheurs.

Il n'y avait qu'un pasteur vigilant et actif, qu'une main jeune et vigoureuse qui pût ramener dans la voie cette immense famille chrétienne, la plus glorieuse et la plus grande de l'humanité. Pour rendre au saint siége son éclat et son prestige, il fallait un pontife choisi parmi ce petit nombre d'esprits fermes et élevés qui, au milieu de la corruption générale, conservaient encore les traditions chrétiennes. Parmi ces hommes bien rares, il y en avait un qui, depuis 1026, dans un évêché de la vieille Gaule, avait fait glorieusement ses preuves. Tandis que d'autres laissaient aller à la dérive la barque dont le gouvernail leur avait été confié, il dirigeait la sienne, au milieu des écueils, vers un idéal tout chrétien. De ses fréquents voyages à Rome où l'appelait son sacerdoce, il ne rapportait dans son diocèse que la honte et l'affliction que lui causaient les malheurs de l'église.

Au sein de ce pays qu'il préservait, par son exemple, de la corruption générale, parmi ces nombreux monuments qu'il relevait et qu'il embellissait sans cesse, il appelait de tous ses vœux la fin de tant de misères. Il se demandait si cette barque de Pierre devait périr dans la violente tempête qu'elle essuyait, et il se disait que jusqu'à sa dernière heure, il lutterait pour son salut.

Le cœur et l'esprit pleins de ces pensées à la fois amères et consolantes, Brunon, évêque de Toul, se rendit à la diète convoquée à Worms, par Henri III, dans les derniers jours de l'année 1048. Cette assemblée, composée des principaux seigneurs de l'Empire et d'une foule de prélats accourus de tous les points de la chrétienté, devait délibérer

sur l'état de l'Allemagne, mais surtout sur la situation du saint siége à laquelle l'Empereur s'intéressait vivement et qu'il avait dirigée pendant les pontificats de Benoît IX, de Grégoire VI et de Damase II. Il fallait surtout élire un nouveau pape et mettre fin à une vacance qui durait depuis la mort de Damase. Des députés de Rome étaient venus implorer l'Empereur et lui demander de faire cesser un état de choses fort préjudiciable à l'église et qui ajoutait des douleurs nouvelles à ses profondes afflictions. Il y avait à cette diète, parmi les membres du clergé, des esprits saints et élevés, des hommes dont la mission allait commencer. Affligés des dernières catastrophes de l'église, ils jurèrent de prendre, parmi eux, un homme imbu de leurs idées, pouvant enfin relever le trône pontifical. Ils n'hésitèrent pas. Brunon, évêque de Toul, fut élu pape à la presque unanimité de l'Assemblée (1). Son âge mûr, ses mœurs sévères, sa science profonde, ses relations de famille avec l'Empereur, tout l'avait désigné au choix de ses contemporains. Il croyait seul ne point mériter l'honneur de s'asseoir sur le trône de Pierre. Ce fut donc contre son gré qu'il y fut convié. Les encouragements, les supplications, les prières de l'assistance entière et de l'Empereur lui-même faillirent le trouver insensible. Mais vaincu par tant de sympathiques témoignages, il accepta enfin le lourd fardeau qu'on lui imposait. Il posa cependant une condition : c'est que le choix de Worms serait ratifié par le peuple de Rome. Il avait, en effet, sous les yeux, l'exemple de ses prédécesseurs ballottés entre la puissance impériale et le peuple romain, et voulait entrer dans la ville éternelle en conciliateur et non en ennemi. Dès cette époque, il avait à ses côtés un homme d'une bienfaisante influence, encore obscur, mais auquel étaient réservées les plus brillantes destinées. C'était Hildebrand que

---

(1) Wibert. Vita Leonis IX. Lib. II. cap. 1. — Labb. Concil. Tom. IX. col. 1028. — Gall. Christ Tom. XIII col. 988. — Dom Calmet. Tom. 1. col. 1048. et seq.

Brunon avait, selon toute probabilité, rencontré à la diète de Worms. On n'est point fixé, en effet, sur la date et le lieu où ces deux hommes se virent pour la première fois. Quelques auteurs n'apercevant dans Hildebrand que le prieur de Cluny, ont affirmé sans preuves suffisantes à nous connues, que Brunon se rendant à Rome, s'était arrêté à Cluny, et que là avait eu lieu sa première entrevue avec Hildebrand. Mais le fait n'est point prouvé, et ce n'est point sur l'affirmation d'un seul chroniqueur qu'on peut se baser (1). Nous pensons plutôt avec les Bollandistes qu'il faut s'en rapporter à Wibert, témoin oculaire des faits qu'il rapporte. Est-ce à dire cependant que ce fait soit impossible? Telle n'est pas notre pensée. Mais n'est-il pas permis de se demander si ce n'est point encore là un produit de l'imagination des historiens qui, jugeant avec raison que la grande et célèbre abbaye de Cluny avait été l'un des foyers les plus ardents de la Réforme, ont voulu lui donner encore la gloire d'avoir abrité Léon IX. Sans doute Brunon était en communion d'idées avec Cluny, sans doute aussi les réformes que cette abbaye méditait eurent une grande influence sur les résolutions du nouveau pape. Mais avait-il besoin, pour en suivre la marche, de se rendre à Cluny? Ces grandes pensées de réforme ne lui étaient-elles pas connues mieux qu'à tout autre, puisqu'il avait à ses côtés le représentant de ces idées, le jeune et fougueux prieur Hildebrand associé, depuis la diète de Worms, au gouvernement de l'Église. Car, nous l'avons dit plus haut, tout laisse supposer que ce fut dans cette assemblée de la chrétienté frémissante, que se rencontrèrent ces deux hommes déjà remarquables qui devaient avoir, plus tard, une si puissante influence sur les destinées de l'Eglise. Hildebrand

(1) Ce fait est affirmé par Otto Frisengen-is, mais Wibert et Herman ne le mentionnent pas. Les Bollandistes et la Gall. Christ. le répètent. — Dom Calmet, plus prudent, le donne comme une tradition, ayant soin d'ajouter que l'auteur de la vie de S[t]-Léon n'en dit absolument rien.

assistait à cette diète de Worms (1). Il s'y trouva mêlé à tous les esprits libres, accourus pour rendre à l'Église la paix et la grandeur. C'est là que se formèrent, entre Brunon et lui, cette ligue affectueuse que la mort devait seule rompre et cette sainte alliance de deux volontés également trempées, de deux esprits également doués. C'est à partir de la diète de Worms et de l'élection de Brunon au Pontificat que commence à se dessiner, dans l'histoire de l'Eglise, cette grande figure d'Hildebrand, ombre puissante, en attendant qu'elle devienne lumière resplendissante. Il semble que, comme un génie bienfaisant, il soit envoyé du ciel vers le jeune prélat. Il le soutient et le guide, il l'aide dans sa mission providentielle. De la communauté des idées naît, entre ces deux hommes, la communauté d'existence. Ils se quittent à peine, ils marchent appuyés l'un sur l'autre, se tenant par la main, les yeux fixés sur la nouvelle terre promise qu'ils veulent conquérir.

Quelques jours après son élection, Brunon se rendit dans l'évêché de Toul dont il devait encore conserver la direction pendant deux années. Il y célébra les fêtes de Noël (2). Il était accompagné d'une foule de prélats, d'archevêques et d'évêques de toute la chrétienté. La vieille cité qui lui devait déjà tant de reconnaissance et qu'il avait presque sauvée de la ruine, le reçut avec enthousiasme. Ce n'étaient partout qu'hymnes et chants de réjouissance. Grands et petits, nobles et vilains voyaient en lui non plus seulement le saint évêque de Toul, mais le digne successeur de Pierre. Après quelques jours passés au milieu de ce peuple Toulois qu'il avait tant aimé, il se mit en route pour Rome, parcourant le chemin qui le conduisait au trône non point en triomphateur, mais en pèlerin, comme fera plus tard Pierre l'Ermite marchant à la délivrance du tombeau du

---

(1) Voir Bolland. ad. 19 April. Tom. II. pag. 643. Un auteur de la vie d'Hildebrand dit qu'il séjourna quelque temps à la cour de Henri III.

(2) Gall. Christ. Tome XIII, col 988. — Wibert. Vita Leonis papæ IX. Bolland. ap. 19 april. Tom. II.

Christ. L'Allemagne et l'Italie l'acclamèrent et le saluèrent au passage. Sans se laisser séduire par les ovations et les fêtes, Léon IX accompagné de quelques conseillers dévoués, parmi lesquels se trouvait le grand Hildebrand, continuait son voyage les yeux fixés sur son but. Il arriva à Rome dans les derniers jours de janvier. Il y fut reçu par les acclamations d'une foule enthousiaste, courbée sur son passage et murmurant, en son honneur, les hymnes et les chants. Mais Léon IX ne s'illusionnait pas. Il connaissait ce peuple de Rome qui, depuis un demi-siècle, avait passé par toutes les épreuves et qui, mobile comme les vagues d'une mer agitée, brisait le lendemain ce qu'il adorait la veille. Il savait la profonde misère dans laquelle l'avaient plongé ses crimes et ses désordres; il avait pu voir quel respect on portait encore à la tiare qu'il allait ceindre. Les trésors étaient vides; la ville, ruinée par la famine et par les épidémies, était pleine de mendiants et d'oisifs, foule toujours prête à se jeter sur les palais pontificaux et à les dévaster. A ces misères physiques venaient se joindre les plaintes et les récriminations contre un pouvoir déconsidéré. On se demandait si ce nouveau pape, comme ses prédécesseurs, imposerait la domination allemande, s'il s'appuierait sur elle, ou s'il se ferait le représentant du peuple italien et surtout romain, s'il serait enfin le lieutenant de l'Empereur ou le mandataire de la chrétienté. Toutes ces pensées étouffées un instant sous les hymnes, les fêtes et les ovations, auraient bientôt repris leur fatale influence, si Léon IX n'avait prévu la réaction et n'avait réclamé du peuple entier la confirmation de son élection. Ce fut au milieu des acclamations universelles qu'elle eut lieu. Il fut consacré le 2 février (1), et son intronisation, sous le nom de Léon IX, eut lieu le 12 du même mois. Dès lors l'Eglise Romaine dignement représentée, put

(1) Gall. Christ. Tom. XIII. col. 988. — Wibert Leonis papæ. — Herman', ap. Labb. Concil Tom. IX. col. 1029.

espérer de revoir les jours si lointains de sa splendeur et secouer enfin l'apathie dans laquelle elle était plongée. Un souffle vivifiant et ardent allait tout ranimer. Après les chaleurs énervantes et malsaines d'un vent d'orage, allait enfin souffler la brise rafraîchissante.

A peine les cérémonies de son intronisation terminées, Léon IX, avec cette activité dévorante qu'il doit conserver durant tout son Pontificat, se met en route visitant et réformant les monastères de l'Italie méridionale. On le trouve, quelques jours après son avènement, à St-Michel, sur le mont Gargano, en cette église si merveilleusement située, qui semble se mirer dans les flots de l'Adriatique. De là sa pensée peut errer à l'aventure, emportée sur le souffle de la mer Thyrrhénienne, vers Byzance, vers tant de villes déchues de leur grandeur, vers cet empire grec rongé par le schisme et l'hérésie. Il peut évoquer, sur cette terre privilégiée d'Italie grande jusque dans ses faiblesses, toutes les gloires et toutes les splendeurs chrétiennes. Il peut, de St-Michel de Gargano, venir prier au Mont Cassin, sur le tombeau de St Benoît, le maître de sa jeunesse, le père de sa foi, l'instigateur de ses généreuses résolutions. Au sein de cette merveilleuse abbaye où dort le grand homme chrétien, son énergie se ranime et son courage se fortifie comme en une source vive. Sous ce climat, le plus beau du monde, une vie nouvelle coule dans ses veines, une animation fébrile s'empare de tout son être. Mais elle ne lui inspirera point, comme à ses prédécesseurs, le luxe, la mollesse et toutes les passions mauvaises. Là où s'engourdissait la volonté des autres, la sienne se fortifie. Les spectacles qui les enchantaient sont ceux qui l'affligent; les mœurs qu'ils préconisaient sont celles qu'il condamne; les principes qu'ils prêchaient sont ceux qu'il combat.

A peine de retour de ce premier voyage à travers l'Italie, il convoque un concile qui s'assemble à Rome dans les premiers jours d'avril 1049 et où se réunissent tous les évêques

d'Italie et de France (1). Dans cette assemblée, le nouveau prélat voulant attaquer résolûment les abus commis de toute part, provoque le rappel et l'exécution des censures portées dans les conciles, contre les simoniaques. Il anathématise la simonie qui a envahi une grande partie des charges ecclésiastiques, dépose quelques évêques convaincus de ce crime et, plus sévère que son prédécesseur Clément II, il veut casser toutes les ordinations faites par des simoniaques. Mais cette mesure qui frappe la plupart des évêques d'Italie ordonnés et sacrés par Benoît IX et Grégoire VI, simoniaques tous les deux, cause presque une révolution dans Rome et dans toute la Péninsule. Les conseillers de Léon, Halinard, archevêque de Lyon, Hildebrand qu'il vient de créer diacre et recteur de Saint-Paul, lui font comprendre que le temps d'une aussi brusque réaction n'est point venu, qu'il compromet gravement son autorité et même le trône de Pierre; ils le décident à se contenter de l'application des décrets et des censures portées par Clément II (2).

Un autre abus non moins préjudiciable à la moralité et à la pureté du clergé, non moins condamné par l'esprit de l'église, était le mariage et le concubinage des prêtres. Dans ce même concile de Rome, le pape renouvelle les prescriptions contre ces abus. Il est arrêté que les prêtres ne demeureront plus en lieu particulier, mais en commun, dans des maisons

---

(1) Labb. Concil. Tom IX. col. 1027. Ce concile fut célébré dans la semaine de Quasimodo du 2 au 8 avril 1049. Herman dit qu'il fut célébré avec tous les évêques d'Italie; la chronique de S[t]-Benoît de Dijon ajoute que tous les évêques de France y avaient également été convoqués : Domno Leuccorum episcopo Brunone qui appellatus est Leo papa ordinato, evocatus est ab ipso Romæ ad concilium domnus archiepiscopus Halynardus Lugdunensis simulque omnes episcopi Galliæ ad pertrectandum inibi de statu et correctione sanctæ ecclesiæ.

(2) Wibert. Vit. Leon. IX papæ lib. 2. cap. 3. — Acta SS. ad. 19 april. — Epist. Petr. Damian. ad Henricum Raven. archiepiscop. ap. Labb tom. IX col, 1027. — Ro rbacher. Hist. de l'Eglise. Tom XIII, pag. 509.

cloîtrées. Les femmes qui se seront données à eux seront privées de leur liberté civile et adjugées, comme esclaves, au service du palais de Latran (1).

Enfin diverses autres mesures du même ordre sont prises dans ce concile soit contre le clergé infidèle à ses traditions, soit contre les abus commis dans la chrétienté. La primatie de la Gaule Belgique est accordée à l'archevêque de Trèves, à condition que, chaque année, il enverra à Rome des députés pour conférer avec le pape sur les meilleurs remèdes à apporter aux maux de l'église, et qu'il visitera, tous les trois ans, en personne, la basilique de Saint-Pierre. D'autres prescriptions imposées aux principaux représentants du clergé, complètent l'ensemble des dispositions qui inaugurent dignement le règne d'un si grand prélat.

Si, à ce premier avertissement donné aux mauvais prêtres, l'effroi est universel dans le camp des simoniaques et des concubinaires, la joie est grande au cœur des véritables enfants de Jésus-Christ. Si les uns, comme Kilian, archevêque de Sutrie, succombent à la voix du pape, sous le fardeau de leurs iniquités, d'autres, comme Pierre Damiens, l'aident dans ses projets et marchent résolûment avec lui dans les voies de la réforme. Il lui signalent les écueils en lui dévoilant les vices dont se souillont clercs et laïques. C'est ainsi que ce saint homme, canonisé par l'Église, peint sous les couleurs les plus sombres, dans le *Gomorrhianus*, livre célèbre qu'il dédie au jeune pape, le triste état de la chrétienté et du clergé. Livre écrit par une main flagellant le vice de toute l'ardeur d'une foi irritée et d'une conscience révoltée, livre tellement scandaleux que l'un des successeurs de Léon IX, Alexandre II, croit devoir l'enfermer dans une cassette, sous triple clef. Anatomie de tous les vices et de toutes les débauches dont l'Église dans sa sagesse a plus tard permis l'impression. Qu'ont à craindre, en effet, de pareilles

---

(1) Petr. Damian. lib 4. epistol. 3. — Rohrbach. Hist. de l'Eglise. Tom. XIII. pag. 509.

horreurs, le clergé ou la morale publique? Quels ravages peuvent produire ces crudités physiologiques? Les tableaux peints de la main vigoureuse de Pierre Damiens éloignent du vice au lieu d'y convier. Ce qui corrompt le cœur et émousse l'intelligence, ce n'est point tant la réalité et la brutalité des passions que la triste poésie et les dangereuses séductions dont trop souvent, hélas! elles se parent et s'entourent!

V.

Voyages de Léon IX en Allemagne et en France. — Conciles de Rheims et de Mayence. — Consécration d'églises et de monastères lorrains.

Le concile de Rome n'était qu'un avertissement donné au clergé d'Italie. Léon IX méditait d'autres projets. L'Allemagne, sa patrie, la France, en proie aux plus grands excès, réclamaient aussi la réforme. Elle était nécessaire, urgente, pressante. Une féodalité puissante enlaçait, dans ses anneaux de fer, les rares hommes qui luttaient encore contre l'envahissement des mauvaises passions. La voix des grands monastères, comme ceux de Cluny et de Saint-Remy de Rheims, était étouffée; leurs représentants tournaient des regards inquiets vers Rome comme vers un port de salut. Leur espérance ne devait point être déçue. Dès que Léon IX se sentit affermi sur le trône, dès qu'il put voir le calme régner dans cette ville de Rome, atignée de tant de luttes intestines et de révolutions successives, il voulut se rendre en Allemagne, près de l'Empereur, son protecteur et son allié. Outre les grands intérêts qui l'appelaient à cette cour, le séjour de Rome lui déplaisait; il se sentait mal à l'aise dans ces palais retentissant encore des fêtes données par ses prédécesseurs. C'était avec peine qu'il foulait ce sol encore imprégné de tant d'excès. Son voyage commença au mois de mai 1049. De tous les grands monastères d'Italie, qui

pouvaient exercer une influence heureuse sur les mœurs ecclésiastiques, un seul lui restait à visiter. C'était celui de Vallombreuse, dans le Val-d'Arno, près de San-Giovanni, sur la route de Pavie. Cette maison naissante, fondée par Jean Gualbert, issu d'une famille noble de la noble Florence, n'avait point encore succombé à l'influence désastreuse que subissait le clergé. Son fondateur, homme de mœurs sévères et de foi profonde, l'avait préservée des atteintes du fléau. Aussi Vallombreuse devint-il l'un des points d'appui sur lesquels put compter Léon IX pour l'accomplissement de son œuvre. Le pape visita ce monastère, en confirma les priviléges, lui en octroya de nouveaux et continua sa route vers Pavie où il avait convoqué un nouveau concile qu'il tint dans la semaine de la Pentecôte (1). Il y renouvela les défenses et les prescriptions du concile de Rome. La simonie, le mariage ou le concubinage des prêtres, les grandes réformes auxquelles s'était voué Brunon furent les questions qu'on agita dans cette assemblée. Tout, du moins, laisse supposer qu'il en fut ainsi, car les biographes et les contemporains ne nous ont laissé que des renseignements bien vagues sur cette réunion (2).

Après ce concile, le pape traversa les Alpes, par le mont Jou, descendit en France et vint retremper son courage dans la magnifique abbaye de Cluny où Saint-Hugues avait succédé à Odillon. Il s'y trouvait le 12 mai 1049. C'est à cette époque, et non point en allant à Rome, qu'il visita cette maison célèbre par ses richesses et la pureté de ses mœurs. C'est alors seulement que Léon IX confirma ses immenses priviléges et lui en octroya de plus grands que ceux dont elle jouissait (3). Il put rencontrer là un

---

(1) Labb. Concil. Tom IX. — Wibert. Vita Leonis papæ; Gall. Christ. Tom XIII — Dom Calmet. Tom. 1. — Spach. Le pape Léon IX. etc.

(2) Voir : Labb. Concil. Tom. IX col. 1028. — Bolland. ad. 19 april. — Wibert. Vita Leonis papæ. — Rohrbacher. Tom. XIII. pag. 512

(3) La bulle de confirmation des priviléges de Cluni, du 12 mai 1049, est imprimée dans Labbe. Concil. Tom IX. col. 997. B.

vieillard brisé par les années et les douleurs, martyr de sa foi et des vicissitudes des événements. C'était l'infortuné Grégoire VI qui, après son abdication, était venu ensevelir à Cluny ses grandeurs et chercher une consolation à ses maux. Il dut être doux pour celui qui avait rêvé la réforme, mais dont la volonté avait été arrêtée par le peuple de Rome, de voir enfin, sur la chaire de Pierre, un représentant de la véritable église. Il y eut, entre ces deux hommes, l'un tombé, l'autre combattant, une entrevue touchante dont l'histoire aurait dû nous conserver le souvenir!

Le pape séjournait avec bonheur dans cette abbaye où, comme en une forteresse inexpugnable, s'était réfugiée la tradition chrétienne. Il y serait volontiers demeuré pour reposer ses yeux du spectacle navrant qu'ils voyaient. Mais sa mission le réclamait; une voix intérieure, voix pressante, lui rappelait l'œuvre grandiose qu'il s'était juré d'accomplir. Après quelques jours passés à Cluny, il se remit en marche vers l'empereur Henri III qui, en ce moment, se trouvait en Saxe. Il y arriva au milieu de juin, et le 29 de ce mois, il célébra à Cologne la fête du prince des Apôtres (1). De grandes fêtes eurent lieu en leur honneur. La vieille *Colonia Agrippina* retentit de chants d'allégresse. De toutes parts on était accouru sur le passage du pape et de l'Empereur, dont l'alliance était si précieuse et pour l'Église et pour l'Empire. Léon IX confirma les priviléges de nombreux monastères, et consacra plusieurs jours à visiter les églises du pays. Mais le fait capital de son séjour à Cologne fut la résolution qu'il y prit de célébrer un concile en France.

L'abbé de Saint-Remi de Rheims, Herimaire, qui depuis longtemps entretenait les meilleurs rapports avec Léon IX, s'était fait, en France, l'un des propagateurs de ses idées et de ses projets de réforme. Quoique le fait ne soit point prouvé, il est presque certain que Léon IX lui avait fait part, avant

(1) Labb. Concil. Tom. IX. col 1029. — Wibert. Vita Leonis ap. Bolland. ad 19 april.

son voyage en Allemagne, de l'intention où il était de remédier, par un concile tenu en France, au triste état de l'Église. Dès que Léon IX eut passé les Alpes, Herimaire se rendit à Laon près de Henri Ier, Roi de France, qui y célébrait les fêtes de la Pentecôte. Sa présence à la cour peut-elle être expliquée par la seule nécessité où se trouvait l'abbé de Saint-Remi de demander au Roi son agrément pour la dédicace de son église que le pape devait faire en personne? N'est-il pas plus logique de penser qu'en cette circonstance, le rôle d'Herimaire fut plutôt celui d'un négociateur que celui d'un suppliant? Sachant combien il aurait à lutter contre le puissant clergé de France, Léon IX voulait intéresser à sa cause le souverain du pays qu'il allait réformer. Quoique la puissance royale ne fût point encore ce qu'elle devait devenir un siècle plus tard, elle était cependant d'un grand poids dans les affaires religieuses : la mépriser ou la froisser eût été commettre une imprudence grave dont Léon IX se garda bien. Il choisit donc un intermédiaire entre lui et le Roi de France. Ce négociateur fut Herimaire, qui exposa à ce dernier les vues du prélat, les réformes qu'il projetait, son intention de se rendre prochainement dans les Gaules et de tenir à Rheims un concile où seraient condamnées les principales erreurs du clergé français. Cette négociation fut couronnée de succès. Non-seulement Henri Ier entra dans les vues du pape, mais il promit de se rendre à Rheims pour la dédicace de l'église Saint-Remi et d'assister ensuite au concile projeté (1). Ce fut avec ces bonnes nouvelles qu'Herimaire quitta la cour et vint à Cologne pour rendre compte à Léon IX de sa négociation Il devait prendre avec lui les résolutions nécessaires pour la célébration du futur concile. Il fut décidé que le pape se rendrait à Rheims le 29 septembre, qu'il y célébrerait, le 1er octobre, la fête de Saint-Remi, qu'il y ferait l'élé-

(1) Rohrbacher. Hist. de l'Eglis. Tom. XIII. pag. 516.

vation des reliques de cet apôtre de la Gaule et que, les jours suivants, il y tiendrait le concile (1).

Ces résolutions prises, Léon IX continua son voyage en Allemagne, réformant et ramenant partout les évêques et les abbés à l'observance des canons. C'est ainsi qu'il parvint jusqu'à Aix-la-Chapelle où se présenta une nouvelle occasion de servir à la fois l'Église et l'Empire. Godefroi-le-Hardi, duc de Lorraine, soutenu par Baudouin, comte de Flandre, et Théodoric, comte de Hollande, était en guerre contre l'Empereur et revendiquait, les armes à la main, la possession de la Basse-Lorraine dont Henri-le-Noir avait donné l'investiture à Gérard d'Alsace. Dans ses courses à travers le pays dont il voulait se rendre maître, il avait commis les plus grands ravages Toutes les villes avaient été saccagées par ses bandes sauvages. Rien n'arrêtait ces barbares dans leur fureur et ils avaient brûlé la cathédrale de Verdun. Au bruit de ce sacrilége, Léon IX lança l'excommunication contre le duc révolté. Ce fut un coup de foudre pour Godefroi. Il s'arrêta subitement dans sa course dévastatrice, se rendit à Aix-la-Chapelle où se trouvait l'Empereur, demanda et obtint le retrait de l'anathème qui pesait sur lui, accourut à Verdun, fit pénitence, s'engagea à rebâtir le magnifique édifice qu'il avait brûlé et, disent certains historiens, travailla lui-même avec les maçons et les manœuvres (2).

Après cette nouvelle marque de puissance et cette nouvelle preuve d'affection donnée à l'Empire, Léon IX prit congé de Henri III pour se rendre dans l'évêché de Toul dont il conservait toujours la direction. Il y arriva dans les premiers jours de septembre et fut reçu aux acclama-

(1) Bolland. Acta SS. ad 19 april. Tom. II. April col. 644. — Labb. Concil. Tom. IX

(2) Rohrbacher. Hist. de l'Eglis. Tom. XIII. pag. 513. — L. Spach. St-Léon X le pape Alsacien. — Lambert Schoff. Histor. episcop Verdun. Bouquet. Tom X, pag 249 et seq.



tions de la foule. Il y célébra l'Exaltation de la Croix et consacra le temps qui lui restait, avant le concile de Rheims, à se rendre un compte exact de l'état moral et des besoins de son évêché. Ce fut aussi de cette cité de Toul, où il avait jadis inauguré la réforme, qu'il adressa à tous les archevêques, évêques et abbés des Gaules, l'invitation de se rendre au concile de Rheims (1). Ce fut dans ces murs qu'il apprit, quelque temps plus tard, que l'invitation avait été comme un coup de foudre parmi ce clergé corrompu. On était parvenu à faire revenir le roi de France lui-même sur ses promesses et sa résolution d'assister aux cérémonies de Rheims. Tout un clergé simoniaque, marié, vendu aux princes, comme un Sigefroi, évêque du Mans, qui avait acheté l'épiscopat pour quelques lambeaux de terre, comme un Orscand, évêque de Quimper, marié publiquement à la fille de Revelen de Clozen (2), toute une féodalité, composée d'hommes de sang et de débauches, s'embusquant derrière leurs forteresses et leurs châteaux pour se faire pillards et détrousseurs de grand chemin, se déchaînèrent contre le pape. On représenta au Roi qu'un concile, tenu dans ses États par le pape lui-même, affaiblissait singulièrement sa puissance et portait un coup mortel à son prestige. Son voyage à Rheims serait considéré par un grand nombre de ses vassaux comme une sorte d'abdication en faveur du pape; au moment où de nombreux seigneurs rebelles essayaient de secouer le joug, il lui était plus profitable de marcher à leur rencontre que de tenir des conciles. Enfin on persuada si bien cet homme à l'esprit faible et changeant, qu'il résolut de ne point se rendre à Rheims et de le faire savoir au pape.

Froland, évêque de Senlis, apporta cette nouvelle à Léon IX, qui n'était point homme à se laisser abattre par les résistances. Plus on redoutait le concile, plus il le

---

(1) Labb. Concil. Tom IV, col. 1029.
(2) Rohrbacher. Hist. de l'Eglis. Tom. XIII, pag. 515.

jugea nécessaire. Malgré le refus de Henri Ier d'y assister, malgré l'avertissement donné par lui à un grand nombre de prélats de se tenir prêts à entrer en campagne, le pape n'en persista pas moins dans sa résolution. Il répondit à l'envoyé du Roi de France qu'il respectait la volonté royale, mais qu'il respectait surtout la dignité de l'Église. Si Henri Ier ne tenait point ses promesses, il tiendrait les siennes Il trouverait toujours, parmi le clergé de France, assez de fidèles serviteurs du Christ pour l'aider dans sa tâche, pour protester avec lui contre l'abaissement des mœurs ecclésiastiques (1). Rien ne fut donc changé aux projets arrêtés. Parti de Toul vers le 25 septembre, il était le 28 à Cournelois (2) où il passa la nuit. Il arriva le lendemain à Rheims, accompagné des archevêques de Trèves, de Lyon et de Besançon, des évêques de la contrée, de Pierre, diacre et préfet de Rome, et d'une foule de prélats accourus de tous les points de la Gaule (3). Il fut reçu, avec grande pompe, par tout le clergé à la tête duquel marchaient les trois évêques de Soissons, d'Angers et de Nevers portant l'eau bénite et l'encens. Conduit en procession dans la ville, il trouva, à son arrivée, le clergé de Rheims ayant à sa tête l'archevêque Vidon et un grand nombre d'autres évêques qui le conduisirent jusqu'à Sainte-Marie, où il célébra la messe. Il passa le jour suivant à Saint-Remy et se prépara à célébrer dignement, le lendemain, la fête de ce patron de la France. Voici comment un contemporain et un biographe de Léon IX raconte cette cérémonie et le concile qui suivit : sa relation est le meilleur commentaire de ce grand événement que nous puissions donner (4) :

« Le lendemain matin, jour de Saint-Remi, arrivèrent à

---

(1) Voir Histor. ecclesiastiques, ; assim.

(2) Cournebois cant. de Verzey, arrond. de Rheims.

(3) Bolland. Act. SS. ad 19 april. Tom. II, pag. 644.

(4) Herman. Contract. apud. Labb. Concil. Tom. IX. — Rohrbacher. Histoir. de l'Eglis. tom. XIII, pag. 519, a traduit en grande partie le récit d'Herman. Nous donnons ici le passage de l'historien ecclésiastique.

Reims des clercs de Compiègne, portant le corps de saint Corneille et d'autres reliques avec lesquelles ils venaient implorer la protection du pape Léon contre les persécuteurs de leur église, c'est-à-dire du monastère de Saint-Corneille qui était encore alors possédé par des chanoines.

» Sur les neuf heures du matin, le pape, accompagné de quatre archevêques, savoir : celui de Rheims, celui de Trèves, celui de Lyon et celui de Besançon ; d'Hérimaire, abbé du lieu ; de Hugues, abbé de Cluny, et de plusieurs autres, alla au tombeau de Saint-Remi, enleva la châsse, et, après les prières convenables, il la porta sur ses épaules dans l'oratoire de la Trinité, lequel est dans l'enceinte de l'église et qu'il fit dédier séparément par l'archevêque de Trèves, du consentement de l'archevêque de Rheims. Après quoi, on ouvrit les portes de l'église, pour donner au peuple la consolation de voir et de révérer les reliques de l'apôtre des Francs. L'empressement de la multitude, nobles et vilains, riches et pauvres, fut tel qu'il y eut quelques personnes étouffées dans la foule. On porta le corps du saint dans la ville, fendant la presse avec beaucoup de peine, et on le déposa dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. Le lendemain, second jour d'octobre, on le porta autour de la ville et ensuite au monastère. Pendant cette procession, le pape ayant fait assembler, dès le matin, les évêques pour la dédicace du monastère, leur assigna à chacun un autel à dédier. Il chargea l'archevêque de Rheims et l'évêque de Lisieux de faire trois fois en dehors le tour de l'église avec les croix et les reliques, et d'y faire la consécration selon l'ordre ecclésiastique.

» Tandis que le pape et les évêques faisent ces cérémonies, qui sont fort longues, les chanoines de la cathédrale, qui avaient porté la châsse de Saint-Remi en procession par la ville, se présentèrent avec cette châsse à la porte de l'église de Saint-Remi dont on faisait la dédicace ; mais la foule était si grande, que le pape, craignant que la cérémonie n'en fût troublée, défendit de leur ouvrir. On prit

le parti de descendre la châsse dans l'église par une fenêtre. Le pape la plaça sur le grand autel, dédié à la Vierge, à Saint-Pierre et à Saint-Paul, à saint Clément et à saint Christophe. Après quoi, il célébra la messe de la dédicace et fit une exhortation au peuple qui était entré en foule par les fenêtres.

» Le pape ordonna que ce jour-là serait désormais fêté dans le diocèse de Rheims, et défendit qu'on permît indifféremment à tous les prêtres de dire la messe au grand autel, mais seulement à sept prêtres des plus dignes de la communauté, selon l'usage de l'église romaine ; ce qui serait aussi permis deux fois l'an aux chanoines de Rheims, savoir : la seconde fête de Pâques et la veille de l'Ascension, quand ils y viendraient en procession selon la coutume. Ensuite le pape, ayant fait faire une espèce de confession publique au peuple, lui donna l'absolution, et il ordonna aux évêques, aux abbés et aux autres ecclésiastiques de se rendre le lendemain au même lieu pour le concile.

» Le jour suivant, qui était le troisième d'octobre, il se trouva au concile vingt évêques et près de cinquante abbés, avec un grand nombre d'autres ecclésiastiques. Les reliques de Saint Remi étaient demeurées sur le grand autel par ordre du pape, afin que l'apôtre des Francs parût assister en personne à ce concile français, et que, si quelque coupable essayait de pallier sa faute par un mensonge, il lui fît ressentir cette vertu divine que ressentit autrefois cet évêque arien qui, feignant d'être catholique, perdit la voix en sa présence. L'événement fit voir que l'espérance du pape n'était pas vaine.

» Quand il fallut prendre son rang, il s'éleva une grande dispute entre l'archevêque de Rheims et celui de Trèves pour la préséance, parce que l'un et l'autre prétendaient être primat des Gaules. Le pape, qui voulait obvier à tout ce qui pouvait troubler la tenue du concile, fit mettre les siéges en cercle et chargea l'archevêque de Rheims de les ranger. Quand tout fut disposé, le pape, revêtu des habits

pontificaux, précédé de la croix et de l'évangile, sortit de l'oratoire de la Trinité et alla prier devant l'autel, où l'on chanta l'antienne « *Exaucez-nous, Seigneur* », avec un psaume, et l'archevêque de Trèves récita les litanies. Le diacre avertit l'assemblée de prier, et le pape récita une oraison convenable aux circonstances.

» Ensuite on lut l'évangile : *Jésus dit à Simon Pierre : Si ton frère a péché contre toi,* et le reste. Après quoi chacun prit sa place. Le pape était au milieu du chœur, la face tournée vers le tombeau de Saint-Remi, ayant à sa droite l'archevêque de Rheims et à sa gauche l'archevêque de Trèves. Après l'archevêque de Rheims, à l'orient, étaient placés Bérald, évêque de Soissons; Drogon, de Térouanne; Froland, de Senlis; Adalbéron, de Metz; au midi étaient Halinard, archevêque de Lyon; Hugues, évêque de Langres; Josroy, de Coutances; Yves, de Séez; Herbert, de Lisieux; Hugues, de Bayeux; Hugues, d'Avranches; Theodoric, de Verdun; au septentrion étaient Hugues, archevêque de Besançon; Hugues, évêque de Nevers; Eusèbe, d'Angers; Pudic, de Nantes; un évêque anglais envoyé au concile, et Jean, évêque de Porto. Les abbés étaient assis derrière les évêques. L'évêque anglais était Budoc de Bath, que le saint roi Edouard avait député au concile avec quelques abbés.

» Pierre, diacre de l'Eglise romaine, ayant fait faire silence de la part du pape, se leva, et, ayant parlé sur les abus qui déshonoraient l'église de la France, il proposa les articles sur lesquels on délibérerait dans le concile, savoir : de la simonie, sur ce que les laïques possédaient des charges ecclésiastiques et même des autels; des redevances injustes qu'on exigeait dans les parvis de l'église; des mariages incestueux ou adultérins; des moines ou des clercs apostats; des clercs qui s'engageaient dans les affaires mondaines; du crime de Sodome et de quelques autres désordres qui prenaient racine dans les Gaules, et il exhorta les pères du concile d'aider le pape à arracher cette ivraie qui perdait la moisson.

» Ensuite le même diacre, adressant la parole aux évêques, leur ordonna, par l'autorité apostolique et sous peine d'anathème, que si quelqu'un d'eux avait été promu aux ordres sacrés par simonie, ou les avait donnés aux autres pour de l'argent, il eût à en faire sa confession publique. L'archevêque de Trèves se leva le premier et dit qu'il n'avait ni donné ni promis autre chose pour obtenir l'épiscopat et qu'il ne l'avait jamais vendu. Les archevêques de Lyon et de Besançon firent la même protestation. Comme celui de Rheims gardait le silence, le diacre Pierre l'interpella et lui demanda ce qu'il avait à répondre. L'archevêque, embarrassé, demanda du temps jusqu'au lendemain et dit qu'il voulait parler au pape en particulier. Les autres évêques se purgèrent du soupçon de simonie, excepté quatre, savoir : Hugues de Langres, Hugues de Nevers, Josfroy de Coutances et Pudic de Nantes. On remit à examiner leur cause.

» On exigea ensuite la même déclaration des abbés. Hérimaire, abbé de Saint-Remi, parla le premier et se justifia. Hugues, abbé de Cluny, qui parla le second, dit : je n'ai rien donné et je n'ai rien promis pour obtenir la dignité d'abbé. La chair le voulait bien, mais l'esprit et la raison s'y sont opposés. On peut remarquer ici l'humilité de ce saint abbé, qui, en reconnaissant qu'il n'avait rien donné pour obtenir sa charge, semble avouer qu'il avait été tenté de le faire. Nous savons d'ailleurs qu'il fit au concile une belle harangue, pour montrer qu'il fallait chasser du sanctuaire les ecclésiastiques simoniaques ou fornicateurs. Il y eut quelques abbés qui, en s'avouant coupables, tâchèrent de s'excuser.

» D'autres aimèrent mieux garder le silence que de se déclarer simoniaques, mais ce silence même était un aveu suffisant.

» Quand tous les abbés eurent parlé ou refusé de le faire, l'évêque de Langres se leva et se plaignit au concile d'Arnold, abbé de Pontière, dans son diocèse. Il l'accusa de mener une vie scandaleuse et débauchée, d'avoir refusé de payer à

Saint Pierre et à son vicaire le cens annuel qu'il devait, et de ce qu'ayant été excommunié pour ce sujet, il avait continué de célébrer la messe, et avait encore l'audace de se trouver au concile. Arnold n'ayant pu se justifier sur des accusations si graves, fut déposé. Ensuite on dénonça, sous peine d'anathème, que si quelqu'un soutenait qu'un autre que le pape fût le primat de l'église universelle, il eût à le déclarer. Tous se turent, et on lut les autorités des Pères qui démontrent que le seul Pontife romain est le primat de l'Eglise universelle et apostolique. Enfin, le pape défendit, sous peine d'excommunication, que personne se retirât sans permission avant la fin du troisième jour du concile; et, comme la nuit approchait, il congédia l'assemblée.

» Le lendemain, quatrième d'octobre, Vidon, archevêque de Rheims, fit secrètement sa confession au pape dans l'oratoire de la Trinité, avant la séance. L'ouverture en fut faite par les prières accoutumées, et on lut l'évangile : *Tout bon arbre produit de bon fruit.* Le diacre Pierre, qui faisait les fonctions de promoteur du concile, somma l'archevêque de Rheims de répondre sur l'accusation de simonie et sur plusieurs autres articles. L'archevêque demanda qu'il lui fût permis de consulter, ce qui lui ayant été accordé, il tira à part l'archevêque de Besançon et les évêques de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Térouanne, et il délibéra quelque temps avec eux. Étant revenu au concile, il obtint du pape que l'évêque de Senlis parlât pour sa défense. L'évêque de Senlis fit un discours où il s'efforça de prouver que l'archevêque de Rheims n'était pas coupable de simonie. Le pape dit que l'archevêque n'avait qu'à l'assurer avec serment; qu'on l'en croirait. Mais l'archevêque demanda du temps pour pouvoir se justifier pleinement, et on lui ordonna de comparaître au concile qui devait se tenir à Rome au mois d'avril suivant. Apparemment qu'il s'y justifia, car il mourut archevêque de Rheims l'an 1055.

» L'archevêque de Lyon proposa ensuite les plaintes que les clercs de Tours venaient de faire au concile contre le pré-

tendu archevêque de Dol, qui s'était soustrait de la métropole de Tours avec sept suffragants. Aussitôt l'évêque de Dol fut cité, au nom du pape, au concile qui devait se tenir à Rome au mois d'avril suivant.

» Après qu'on eût opiné sur cette affaire, le promoteur du concile parla contre l'évêque de Langres, qui était présent. Il l'accusa de simonie, de rapt, d'adultère, de sodomie; et dit qu'il avait des témoins de ces crimes, prêts à déposer. Un clerc, qui était présent, assura que, lui étant encore laïque, l'évêque lui avait enlevé sa femme, et qu'après avoir satisfait sa passion, il l'avait faite religieuse. Un prêtre dit que cet évêque l'avait fait prendre et tourmenter cruellement aux endroits que la pudeur empêche de nommer, et qu'il avait extorqué de lui une somme d'argent pour le relâcher. Sur des accusations si atroces, l'évêque de Langres demanda permission de consulter; l'ayant obtenue, il tira à part l'archevêque de Lyon et celui de Besançon, et les pria d'être ses avocats. L'archevêque de Besançon commença donc à parler pour sa défense; mais Saint Remi, en présence duquel se tenait ce concile, fit le même miracle qu'il avait opéré autrefois en rendant muet un évêque arien dans un concile; car la voix manqua tout à coup à l'archevêque de Besançon : ce que voyant l'archevêque de Lyon, il dit que l'évêque de Langres se reconnaissait coupable d'avoir vendu les ordres sacrés, mais qu'il niait les autres crimes dont on l'accusait. Comme il se faisait tard, le pape remit le jugement au lendemain

» Parmi les prières qu'on fit pour l'ouverture de la troisième session, on chanta le *Veni, Creator*. C'est la première fois qu'il est fait mention de cette hymne. L'auteur de la vie de Saint Hugues assure que ce fut ce saint abbé qui ordonna le premier qu'on la chantât à tierce le jour de la Pentecôte. Après le *Veni, Creator*, un diacre lut l'évangile : *Je suis le bon pasteur*. Le diacre Pierre proposa de commencer la séance par l'affaire de l'évêque de Langres; mais il était absent, et le diacre l'appela par trois fois à haute voix de la part de

Dieu, de la part de Saint Pierre et de la part du pape : après quoi on députa à son logis les évêques d'Angers et de Senlis, pour le sommer de se rendre au concile.

» Pendant qu'ils y étaient allés, on pressa ceux qui ne s'étaient pas encore purgés de l'accusation de simonie, de le faire incessamment ou de se reconnaître coupables. L'évêque de Nevers confessa que ses parents à son insu avaient donné de grandes sommes d'argent pour lui obtenir l'épiscopat, et que, depuis qu'il était évêque, il avait commis bien des fautes qui lui donnaient lieu de craindre la justice de Dieu : qu'ainsi, si le pape et le concile le trouvaient bon, il aimait mieux donner sa démission que de perdre son âme. En disant cela, il jeta son bâton pastoral aux pieds du pape. Le pape, touché des sentiments de componction de ce prélat, l'obligea seulement de jurer que l'argent dont on avait acheté pour lui l'épiscopat avait été donné à son insu. L'évêque le jura, et le pape lui rendit son évêché en lui donnant un autre bâton pastoral.

» Les deux évêques qui avaient été députés au logis de l'évêque de Langres, rapportèrent que ce prélat avait pris la fuite, sa conscience lui faisant craindre le châtiment de ses crimes. C'est pourquoi, après qu'on eût fait la lecture des canons sur ce sujet, il fut excommunié par le concile. Alors l'archevêque de Besançon confessa le miracle qui s'était opéré en lui le jour précédent, lorsqu'il perdit tout d'un coup la parole en voulant défendre une si mauvaise cause. Le pape ne put retenir ses larmes. Il s'écria : Saint Remi vit encore! Et, se levant à l'instant avec tout le concile, il alla se prosterner en prières devant le tombeau de ce saint, en l'honneur duquel on chanta une antienne.

» Ce miracle effraya les prélats coupables et les obligea de parler. Josfroi, évêque de Coutances, dit que son frère avait acheté pour lui l'épiscopat à son insu ; qu'en ayant eu connaissance, il avait d'abord refusé de se faire ordonner, mais que son frère lui avait fait violence et l'avait fait ordonner malgré lui. On lui en fit faire serment, et on le déclara

purgé de simonie. Il mourut peu de temps après, car, dès l'année suivante, nous trouvons un autre évêque de Coutances. Pudic, évêque de Nantes, dit qu'on lui avait donné son évêché du vivant de son père, qui était évêque de la même ville; et il confessa qu'après la mort de son père, il avait donné de l'argent pour être maintenu dans son siége. Le concile le condamna sur son aveu. On lui ôta l'anneau et le bâton pastoral, et on le déposa de l'épiscopat, mais, par indulgence, on lui laissa les fonctions de la prêtrise.

» Ces affaires étant ainsi terminées, le pape avertit les archevêques que, s'ils connaissaient que quelqu'un de leurs suffragants fût simoniaque, ils eussent à le déclarer sans crainte. Ils répondirent qu'ils n'en connaissaient point. Ainsi l'on proposa de délibérer sur les évêques qui, ne s'étant pas rendus au concile, n'avaient pas envoyé d'excuse. On lança contre eux la sentence d'excommunication, aussi bien que contre ceux qui, craignant l'arrivée du pape, étaient partis pour l'expédition militaire indiquée par le Roi. Gelduin, archevêque de Sens, fut excommunié nommément avec les évêques d'Amiens et de Beauvais, et l'abbé de Saint-Médard de Soissons, qui s'était retiré du concile sans permission. On excommunia pareillement l'archevêque de Compostelle, parce que, sans doute à cause de l'apôtre Saint Jacques, il prenait la qualité d'apostolique réservée au pape.

» Ensuite on fit douze canons très-courts, pour renouveler les décrets des Pères, méprisés depuis longtemps, et pour condamner, sous peine d'anathème, plusieurs abus qui avaient cours dans l'église gallicane.

» Nul ne sera promu au gouvernement ecclésiastique sans l'élection du clergé et du peuple. Nul ne vendra ni achètera les ordres sacrés, les ministères ecclésiastiques ou les autels. Si un clerc en achète, il les remettra à l'évêque avec une digne satisfaction. Aucun laïque ne tiendra de ministère ecclésiastique ni d'autel; aucun évêque n'y consentira. Personne n'aura la présomption de rien exiger comme coutume

dans les parvis des églises, hors l'évêque et son ministre. Personne n'exigera rien pour la sépulture, le baptême, l'eucharistie ou la visite des malades. Aucun clerc ne portera les armes militaires, ni ne servira dans la milice du siècle. Aucun clerc ni aucun laïque n'exercera d'usures. Aucun moine ni clerc n'apostasiera de son grade. Nul n'aura l'audace de faire violence aux clercs des ordres sacrés quand ils voyagent. Nul ne vexera les pauvres par des rapines ou des captures. Nul ne se liera par des conjonctions incestueuses. Nul n'abandonnera sa légitime épouse pour en prendre une autre.

» Et parce qu'il s'élevait de nouveaux hérétiques dans les Gaules, le concile les excommunia avec ceux qui recevraient d'eux quelques services, ou qui leur donneraient protection. Il excommunia quelques seigneurs laïques en particulier, savoir : les comtes Engelrai et Eustache, pour inceste, et Hugues de Braine qui, ayant quitté sa femme légitime, en avait épousé une autre. Il défendit à Baudouin, comte de Flandre, de donner sa fille en mariage à Guillaume, duc de Normandie, et à ce duc de la recevoir, à cause de leur parenté. Il cita le comte Thibault, parce qu'il avait quitté sa femme Il cita Geoffroi, comte d'Anjou, au concile qui se tiendrait à Mayence, pour y être excommunié s'il ne relâchait Gervais, évêque du Mans, qu'il tenait en prison. Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiègne avait fait sa plainte, et quiconque apporterait quelque empêchement à ceux qui retourneraient du concile, que le pape congédia en donnant sa bénédiction.

» Le lendemain, sixième jour d'octobre, il vint au chapitre des moines de Saint Remi; il leur demanda la société de leurs prières, en leur accordant la sienne; ils se prosternèrent pour la confession publique, il leur donna l'absolution, les embrassa tous l'un après l'autre et les bénit. Ensuite il assembla ce qui restait de prélats du concile, entra à l'église et fit célébrer la messe; puis il alla prendre le corps de Saint Remi sur l'autel, et, le portant sur ses

épaules, le remit à sa place. Enfin, s'étant prosterné jusqu'à deux fois devant le tombeau, en versant beaucoup de larmes, il se mit en route, accompagné des religieux et d'une grande foule de peuple, qui chantaient des cantiques; et il leur fit ses adieux à tous à l'entrée du monastère. En conséquence de cette quatrième translation de Saint Remi, il ordonna, par une bulle adressée à tous les fidèles du royaume de France, de célébrer la fête de ce saint le premier jour d'octobre, comme nous faisons encore »

Le concile de Rheims, malgré l'opposition de Henri Ier et d'une faible partie du clergé de France, avait donc porté ses fruits. La simonie, le mariage des prêtres, tous les abus qui se commettaient parmi le clergé avaient reçu un nouveau coup. Les mesures prises par le pape, dans cette assemblée, eurent un immense retentissement En ce jour, naquit en France une nouvelle vie pour l'Église. La cause du clergé français presque perdue avant la réunion de Rheims, fut gagnée après ce concile. Le jugement terrible rendu contre les simoniaques et les prévaricateurs va désormais recevoir son exécution, et le temps, ce grand maître des hommes et des événements, achèvera une œuvre si bien commencée.

Mais ce n'était point assez de faire retentir, au sein d'un concile, la grande voix de l'Église si longtemps étouffée. Il fallait encore, par des œuvres nouvelles, par une sollicitude éclairée, raffermir son autorité ébranlée Une foule de monastères ruinés par les invasions, les guerres et les expéditions des seigneurs temporels avaient vu disparaître leurs priviléges avec leurs biens. Il fallait leur rendre les uns et les autres. Dans cette restauration, Léon IX, lorrain d'origine et de cœur, n'oublia point sa patrie. Au lendemain du concile de Rheims, nous le trouvons à Metz confirmant les anciens priviléges de l'abbaye de Saint-Arnould et lui en accordant de nouveaux. Voici la bulle qu'il octroya à ce célèbre monastère (1) :

(1) Meurissé Hist. des évêques de Metz. pag. 354. — Dom Calmet. Tom. 1, preuv. col. 442.— Gall. Christ. Tom XIII. Instrum. Eccles. Metens. col. 394.

Leo episcopus, servus servorum Dei, ecclesiæ in honorem Beati Joannis Evangelisti Sanctique Arnulfi confessoris Christi, a nobis specialiter dedicatæ, et per eam venerabili Vuarino abbati, suisque successoribus monachis etiam inibi Deo famulantibus, salutem et apostolicam benedictionem. Quamvis omnium ecclesiarum Dei curam semper gerere debeamus, illis tamen quibus divina, eo cooperante, clementia, sacræ benedictionis manum imponimus, propensiori cura, et vigilantiori studio prospicere debemus in omnibus. Quapropter fidelium Christi tam presentium quam futurorum solertiam ignorare nolumus, qualiter nos a venerabili confratre nostro Adelberone Mettensi episcopo, ad ipsam civitatem solemniter invitati, inter alia quæ ibi divina, favente gratia, ad correctionem perduximus, monasterium Sancti Arnulfi, Confessoris Christi prætiosissimi, rogatu præfatio abbatis Vuarini, in memoriam Beati Joannis Apostoli ad prænominati Sancti Arnulfi confessoris Christi, quinto Idus octobris, Christo consecravimus. Huic igitur dignitati aliam dignitatem cupientes adjicere, privilegium auctoritatis nostræ præfatæ non negamus ecclesiæ Volumus itaque, et sacra primæ sedis auctoritate sancimus, ut eadem ecclesia et ipsa sacrosancta Domini Mensa in honore a nobis dedicata, tale privilegium inviolabiliter obtineat, ut præter episcopos et abbates, ac septem ejusdem cænobii sacerdotes et tres canonicos de domo Sancti Stephani, Primicerium, Decanum et Chorepiscopum primum, ad ipsum principale altare nullus unquam missas celebrare præsumat, nisi et alia religiosa persona quæ postulatione et consensu abbatis ant fratrum ad illuc reverenter accedat. Precipimus etiam ut nullus archiepiscopus vel episcopus super idem altare quamdiu inviolatum est, manum suam temere superponat, vel pro quacumque occasione sacrosanctum redemptionis nostræ mysterium ibi intercludere vel prohibere presumat; sed si homicidium vel tale quid ibi, quod absit, peccatis contigerit exigentibus, a Romanæ sedis præsule, vel quibus ipse injunxerit discutiendum ac determinandum esse censemus. Sed et annale ibi mercatum quod

annis in anniversaria dedicationis ipsius festivitate, per assensum dilectissimi filii nostri domini Henrici tertii, Regis, secundi vero Imperatoris, in eodem loco haberi decrevimus, et ut eadem dedicatio ibi semper festive celebretur, ab omnibus, non minori auctoritate, jubemus. Constituimus etiam et paternæ dilectione, Vuarine abbas, a tibi tuisque successoribus in perpetuum concedimus, ut in sacra ejusdem dedicationis die, aliisque præcipuis festivitatibus in missarum celebratione, sandaliis et dalmatica utamini, fraternitatem vestram commonentes, ut cum augmento hujusmodi honoris, augeatur in vobis amor Altissimi. Ad cumulum quoque vel augmentum monasticæ religionis adjicimus, ut ecclesiæ, villæ et possessiones quas Serenissimi Romanæ ecclesiæ filii Reges et Imperatores, Karolus scilicet Magnus, Ludovicus pius, Arnulfus, Zendeboldus, Otto, Conrardus, eidem loco pia devotione contulerunt, aut ab aliis Christi fidelibus tradita privilegii sui auctoritate firmaverunt, usibus abbatis ac fratrum inibi Domino famulantium perpetualiter deserviant, et ad præbendam illorum absque omni contradictione integra semper et inconvulsa permaneant Hoc est Marcolas, Arx, Jussiacum cum ecclesia et decimatione, Floriniacum etiam et Flaviniacum, Nugaredum et Nigiacum, triginta etiam mansi cum ecclesia et decimatione in villa sive curia quæ vocatur Rumeliacum. Præterea vero Maurivilla et vicus Deivillare et Tiliacum, Caminetum vero et Buxeriam quod Hildigardis Regina cum ecclesia et decimatione, silvis et vineis, aquis aquarumve decursibus, molendinis etiam jam factis, vel in quocumque loco juxta Saliam fluvium, infra bannum ejusdem curiæ sibi placuerit per villicos fratrum semper transponendis, et faciendis ad præfatum sæpius contulit locum, Poneriolum etiam cum quo et per quod ecclesiastico more ipsum sæpe dictum dotavimus monasterium, sed et Laium-castrum quod quædam Eva Comitissa cum silva quæ vocatur Heis et cum omni utilitate vel suffusa ejusdem silvæ, cum ponte etiam et piscatione circa Murt fluvium, ad prebendam de-

legaverat fratrum. Brivera etiam a Fridelende comitissa eidem loco tralitum, sed Conrardi gloriosissimi Imperatoris auctoritate firmatum : sed et Navis quidem vicum juxta, Mosellam fluvium a Dagoberto Rege traditum et corroboratum ; vel quicquid in inferioribus partibus, in Coloniensi episcopatu ad prædictum pertinet cœnobium. Hæc autem omnia præbendæ ecclesiæ fratrum, hac nostra apostolica præceptione delegamus, et confirmamus in perpetuum. Præterea vero ecclesiam, immo abbatiolam Sancti Fœlicis ipsi loco adjacentem, ubi primus ejusdem Mettensis ecclesiæ bastor Beatus Clemens corpore quiescit, quam præfatus venerabilis episcopus Adelbero a prædecessore suo quodam, æque Adelberone vocato, pro prædicta curia Rumeliacum nuncupata, Sancto Arnulfo in concambium datam esse narravit, et cartis testando monstravit Hanc quippe abbatiam cum domibus, agris, silvis ac vineis, et cum omnibus appendiciis suis, ex auctoritate beati Petri et nostra ejus indigni vicarii, rogatu predicti Adelberonis episcopi, ac Vuarini abbatis, cænobio Sancti Arnulfi ea ratione firmamus, quatinus præfatus abbas, aut fratres eorumque successores, sub ipsorum cura perpetualiter eam teneant atque possideant, nullusque ibi ulterius pastoralem virgam quoquo modo suscipere sive portare præsumat. Sed abbas Sancti Arnulphi per suos aliosque religiosos fratres quicquid ibi ordinandum sit, semper ordinet atque disponat. Illud videlicet semper studens, illud attendens, ut sicut ipse suique fratres in suis usibus, aliquantum inde relevari desiderant, ita eumdem locum assiduo sui famulatu semper venerari et frequentare non desistant. Hanc igitur abbatiam cum omnibus ad eam justè et legaliter pertinentibus, insuper etiam villas, ecclesias, ac possessiones quas antea prænominavimus, sæpedicto Sancti Arnulfi cænobio ac fratribus ibi Deo famulantibus, taliter delegamus et confirmamus, ut nullus Imperator aut Rex, nullus Archiepiscopus vel episcopus, nullus Dux, nullus Comes, vel Vicecomes, sed nec aliqua persona magna vel parva in eisdem rebus

aliquam eis injustitiam sive violentiam inferre audeat, vel aliquem Advocatum, nisi abbas aut fratres pro qualitate temporum vel diversitate locorum alicubi petierint, eis ponere presumat : sed sicut Reges et Imperatores, Episcopi etiam, aliique fideles eadem bona illuc pia devotione contulerant, ita diversis eorum usibus salva semper et inconvulsa permaneant. Quisquis autem sibi ad præsens timens, et in futurum præcavens, hanc sacram nostræ confirmationis paginam servare conatur, per gratiam omnipotentis Dei, nostra semper apostolica benedictione muniatur. Qui vero in aliquo eam violare vel temerare presumpserit, divini anathematis vinculo percussus, beatum Petrum Apostolorum Principem cum omnibus sanctis contrarium sibi sentiat, et tamen id quod fecerit irritum sit, et ratum non permaneat. Sed abbas ipsius loci ac fratres a Serenissimis Romanæ ecclesiæ filiis Regibus scilicet ac Imperatoribus inde judicium et justitiam querant. Si autem in hoc minus profecerint, id honoris, et hoc singulare a nobis privilegium semper obtineant, ut sicut in eodem monasterio pro nostræ consecrationis lætantur beneficio, sic a Romana Sede contra omnes adversitates, apostolicæ deffensionis perpetuo semper muniantur auxilio. Data quinto Idus Octobris, per manus Udonis Sanctæ Apostolicæ Sedis Cancellarii et Bibliothecarii, et Tullensis Primicerii, anno Domini Leonis Noni papæ primo, indictione secunda. Anno vero Dominicæ Incarnationis millesimo quadragesimo nono. Eberhardus Treverorum archiepiscopus subscripsit. S. S. Hugo Crysopolitanorum archipresul. S. S. Adelbero Metensium episcopus. S. S. Alinardus Lugdunensium episcopus. S. S. Humbertus Cardinalis et Episcopus Sylvæ Candidæ. S. S. Theodericus Virdunensium episcopus. S. S. Joannes. »

De Metz, le pape se rendit à Verdun, où il consacra deux églises, celle de Saint-Maur et celle de la Magdeleine. Voici les deux priviléges qu'il accorda à ces maisons (1) :

(1) Dom Calmet. Tom. 1. preuv.

Leo episcopus, servus servorum Dei, fratri Theodorico Virdunensi præsuli, et suis successoribus in perpetuum. Si devotis Dei fidelium petitionibus assensum dederimus, videlicet ut res sanctarum ecclesiarum eorum procurationi commissas, unde duplici refectionis pastu sustentari debeat grex dominicus, nostri apostolici privilegii authoritate firmaverimus, universalis ecclesiæ statui profuturum minimè dubitamus : immo ab ipso divinæ misericordiæ fonte remunerari credimus. Unde omnium catholicorum Deoque placentium universitas noverit, jam dicti Theodorici dilectissimi præsulis consensu, et Ermenfredi Virdunensis archidiaconi interventu, locum, Vetus monasterium antiquitus dictum, ab ipso Ermenfredo funditus renovatum ; immo a me ipso in honore sanctæ Mariæ Magdalenæ devote dedicatum et consecratum, me apostolicæ authoritatis munimine confirmare ; ne quidquid Heymo episcopus cum cæteris successoribus, præfatus etiam Theodoricus præsul contulit, ab aliquo Sanctæ Ecclesiæ inimico post hæc violenter auferi contingat, etc. Si quis autem temerario ausu, supradictarum rerum invasor extiterit (quod absit) sciat se nostri anathematis vinculo innodatum, infernalis gehennæ incendio cum Juda traditore cruciandum, nisi recipissens de male factis pœniteat, et commissa justa satisfactione corrigat. Datum septimo Calendas Novemb. per manus Petri diaconi blibliothecarii, cancellarii Sanctæ Apostolicæ Sedis, anno Domini Leonis Papæ primo.

Leo episcopus, servus servorum Dei, fratri Theodorico Virdunensis ecclesiæ præsuli, suisque successoribus in perpetuum. Si devotis Dei fidelium petitionibus assensum dederimus, videlicet ut res sanctarum ecclesiarum eorum procurationi commissas, unde duplici refectionis pastu sustentari debeat grex dominicus, nostri apostolici privilegii authoritate firmare velimus, universalis sanctæ ecclesiæ statui profuturum minimè dubitamus; immo ab ipso divinæ misericordiæ fonte large remunerari credimus. Unde omnium catholicorum Deoque placentium universitas noverit, jam dicti Theodorici dilec-

tissimi præsuli consensu, et Avæ abbatissæ pio precum interventu, locum in suburbio Virdunensi juxta rivulum Scanciæ situm, et in honorem Sancti Johannis Evangelistæ et Sancti Johannis Baptistæ confectum, ubi Sanctorum Mauri, Salvini atque Aratoris corpora ab ejusdem urbis venerantur incolis, quæ Heimo episcopus renovavit, et instruxit propter aquæ commoditatem, ut moniales quas ibi sub monastica regula ordinavit, usalia omnia sua intra fines loci ipsius habere possint, meæ apostolicæ authoritatis munimine firmare, ne quidquid idem episcopus, ceterorumque Dei fidelium pia devotio ibidem contulerat, ab aliquo Sanctæ Ecclesiæ inimico, post hæc violari contingat : res autem ecclesiæ eidem pertinentes quas confirmare statuimus, præsentis pagina descriptionis demonstrat : videlicet villam ad Calvum-montem, et ei omnia pertinentia; villam Marseium, et quidquid ad eam pertinere videtur, Hattonis Masnile: Caslon-Villam, Vilegium, cum vineis et familia Amalgisi, villam Adase cum omnibus sibi pertinentibus, Gundricicurtem similiter, ad Labriam mansos VIIII, cum familia Berlei-curtem, ad Briodorum mansos VIIII cum molendino et ejus appenditiis; in Molengeia-curte mansos VII cum farinario; subtus Leodium, in loco qui dicitur ad Sanctum Remigium, VII mansos, cum ecclesia; in Sermongeia, mansos VII et dimidium; ad Grimaldi-curtem mansos XI cum farinario; subtus Virdunum Novam-villam IX mansos et dimidium; ad Tullidam VIIII mansos et dimidium; Petrivillam in Arduena, et villam quæ dicitur Nervia, mansos XX cum familia; ad Parperiam decimas, cum omnibus indominicaturis; in Tranculfi-villa ecclesiam unam; ad Sampiniacum unam; ad Sanctum Julianum unam, unam in Mandris; ad Villam unam; ad Caslon, unam, cum capella; ad Imbeiam, unam; ad Trogium, unam; ad Ranserias, unam; ad Malameias, unam; ad Prodagion, unam; ad Arberii-villam, unam et quartarium cum piscaria; ad Domnum-Petrum, unam; ad Lovum-montem, unam; ad Ornam, unam; ad Bras, unam; ad Unfli-villam, unam; ad Romanas, unam; ad Pilon, unam;

capellam S. Lamberti in civitate, et S. Medardum ipsius ecclesiæ abbatiæ adjacentem; ad S. Hilarium piscariam cum manso uno; in Samongeia piscariam unam; teloneum in civitate; infra muros mansos duarum librarum, molendina duo subtus novum pontem; in Floraco super fluvium Airam, mansos IX. Comitissa Auda eidem ecclesiæ, in qua et sepulta est, contulit, et ad domnum Johannem mansos XII cum ecclesia supra Cosantiam et prædium quod acquisivit. In Lovomontem et Brabant, ecclesiam in honorem Sanctæ Crucis, quam Heimo episcopus rebus unde quaque acquisitis dilatavit, canonicis inibi constitutis, cui hebdomadarii in jam dicto monasterio divinis inserviant officiis, nec canonicam nisi ab abbatissa recipiant. Earum autem rerum hæc sunt nomina : ad Romanas mansos IIII et dimidium, cum banno; ad Ascennam bannum, cum sylva; ad Villam mansum unam cum molendino; ad Crucem alodem cum sylva; ad Castoncurtem mansum dimidium; ad Aldem-villam alodem; juxta civitatem cumminas III; ad Aldeberti, portam unam; ad Dodamvallem unam; ad Elnam quartarios VII; infra muros II vineas; ad Ronneivillam mansos duo et quartarios tres. Mansos in civitate qui persolvunt solidos VIIII Clibanum, unum. Ad Novam-villam mansos unum et dimidium. Hec omnia quæ prescriptio nostra continet, tam urbana quam ruratica, in ædificiis, vineis, pratis, sylvis, campis, cultis et incultis, utriusque sexus mancipiis, aquis, aquarumque decursibus, molendinis, piscariis, ecclesiis, capellis, sicuti jure et legaliter atque canonicè ad hoc monasterium pertinent ita vobis successoribusque vestris concedimus episcopis, et confirmamus in perpetuum ita quod altaria ecclesiarum in episcopio vestro sitarum, sicut eis concessistis, nulli liceat aliam introducere personam, nisi quam ex sororum consilio abbatissam conduxerit. Eligendi vero abbatissam secundûm Dei timorem et canonum decreta liberam ipsis concedimus facultatem. Sed si controversia orta fuerit, ad episcopum pertinebit, ut sicut bonus pastor, idoneam ecclesiæ illi provideat personam, vel de sua vel de alterius diocæsi. Si

quis autem, quod non optamus, temerario ausu contra hoc nostrum privilegium attentarit, sciat se authoritate Dei omnipotentis Apostolorumque principis Petri et nostra, anathemate innodatum, ut a regno Dei fiat alienûs, atque inde traditoris Domini Nostri Jesu Christi socius in inferno, et excommunicationi subjaceat, donec resipiscens, ad satisfactionem et congruam emendationem venerit Qui vero pio intuitu curator et observator hujus nostri apostolici privilegii extiterit, benedictionis gratiam et cœlestis regni gaudium a Domino Deo nostro consequi mereatur in sæcula sæculorum, Amen. Datum nono Kalendas Novembris per manus Petri diaconi, bibliothecarii et cancellarii Sanctæ Apostolicæ Sedis, anno Domni Leonis Papæ IX primo, indictione tertia.

Après avoir confirmé et rétabli dans leurs possessions un certain nombre de monastères lorrains, Léon IX se rendit en Allemagne pour assister au concile de Mayence, qui devait se tenir dans les premiers jours de novembre et devait être, pour le clergé d'Allemagne, ce que le concile de Rheims avait été pour celui de France. Tous les chroniqueurs ne sont point d'accord sur la date de la célébration de ce concile. Les uns l'ont fixée en 1050, d'autres en 1051. Mais les récits des contemporains de Léon IX ne laissent aucun doute. Ce fut en l'an 1049, au commencement de novembre, qu'eut lieu cette assemblée (1). Comme à Rheims, il s'y trouva, outre l'Empereur et le pape, un grand nombre de prélats, Bardon, archevêque de Mayence, Éberard, archevêque de Trèves, Herman, archevêque de Cologne, Adalbert, archevêque de Hambourg, Engelrade, archevêque de Magdebourg, etc. On renouvela, dans cette

(1) Labb. Concil. Tom. IX pag. 1046. Voici ce qu'en dit Wibert : Hinc generale apud Maguntiam concilium habuit. Le doute sur la date n'est, du reste, pas permis après la lecture de la bulle accordée au chapitre de St-Dié en 1049, 18 novembre, où il est dit : cum rediremus a synodo Maguntinensi.

assemblée, les défenses contre la simonie et le mariage des prêtres, et plusieurs abbés furent déposés (1). L'évêque de Spire, Sibico, fut accusé d'adultère en présence de toute l'assemblée et ne parvint point à se justifier. Enfin on vit se renouveler là les scènes scandaleuses auxquelles on avait assisté au concile de Rheims.

Après le concile de Mayence, Léon IX revint en Lorraine. Dans les derniers jours de novembre 1049, il visita les Vosges. Nous le trouvons d'abord à Moyenmoutier, dont il confirma très-probablement les priviléges. Tout donne lieu de supposer qu'il voulut laisser à cette maison des preuves de reconnaissance d'avoir offert autrefois un asile à sa mère. Nous avons vu, du reste, que, dès son épiscopat, il avait réformé cette maison à laquelle il accorda une faveur bien plus grande encore. Un simple moine de Moyenmoutier, Humbert, ne fut-il pas nommé par lui aux plus grands honneurs ecclésiastiques?

Léon IX se rendit ensuite à Saint-Dié où de grandes réformes étaient nécessaires. Le monastère, fondé par Dieudonné, dans le Val de Galilée, était dans le plus triste état. Ses biens étaient considérablement diminués; les pillages et les guerres continuelles des seigneurs voisins s'étaient joints à la pauvreté et à la stérilité des lieux environnants. Aussi, après s'être rendu compte des besoins de cette maison, Léon IX lui donna, le 18 novembre 1049, une bulle dont voici le texte :

Leo episcopus, servus servorum Dei, tibi Sancte Deodate et per te servitoribus tuis quicumque in ecclesia tua tibi pro tempore servierint, in Valle sita quæ dicitur Galilea perpetuam in Domino salutem. Quia divinæ dignationis nutu non nostris meritis exigentibus, de Tullensi sede ad omnium sedium primam videlicet apostolicam demigravimus, necesse habemus omnibus omnia esse omnibusque benefacere sed illis vel maxime locis quæ ad cultum Dei et divina officia

---

(1) Labb. Concil. Tom. IX, col. 1046. — A Bremensis. lib. 3, cap. 31.

a Christi fidelibus sunt constructa. Quapropter cum rediremus a synodo Magontinensi quam pro statu Germanicæ et Gallicanæ ecclesiæ disposuimus celebrare, ubi contigit nos ad ecclesiam tuam, Sancte Deodate, venire, sitam in Valle Vosago quæ dicitur Galilea, ducti amore tuo, dum adhuc Tullensis episcopatus vacaret ab episcopo, dignum duximus indulgere beneficium servitoribus tuis qui ibi pro tempore fuerint, census scilicet et oblationes quas illic confluentes populi ad remedium animarum suarum altari dederint sive regio munere seu reliquorum fidelium collatione tam in sacris voluminibus donariisque altaris et ecclesiasticis ornamentis quam in his quæ deinceps inibi servientes Domino propritio labore addere potuerint, amodo eas oblationes fratres in commune habeant. Et quandocumque prelatus ejusdem ecclesiæ a Deo fuerit vocatus quem illa congregatio ex sese unanimiter elegerit, præpositus subrogetur et ad altaria benedicenda vel sacros ordines percipiendos quem voluerint episcopum expetant nullaque ecclesia quicquam separare vel auferre ab eis presumat et nemini, nisi invitatione aut permissione totius congregationis, liceat monasterii ipsius septa intrare. Et si quilibet pontificum ab eis communiter postulatus pro ipsorum utilitate accesserit, mox secundum voluntatem congregationis expleto suo ministerio prandioque sumpto, abeat absque requisitione ullius muneris quatenus fratres de percepta quiete, juvante Domino pro tempora exultent et pro statu ecclesiæ catholicæ quietius Dominum exorent. Si autem aliquam transgressionem regulæ suæ fecerint, et a proprio pastore objurgari noluerint necnon prælatus qui et idem eorum episcopus seditionem congregationis sedare per se nequiverit, tunc alios sub eadem regula Domino servientes ad ipsum monasterium convocet qui, sententia regulari, scandalum deprimere curent. Cujus rei concessionem his nostris apostolicis apicibus corroboramus et confirmamus et etiam cetera bona tam mobilia quam immobilia ubicumque manentia quæ modo habet et possidet ipsa tua, Sancte Deodate, ecclesia et usque in

perpetuum habere et possidere poterit vel per quoscumque Christi fideles majores vel minores utriusque sexus cujuscumque ætatis ut nemini liceat auferre quicquam et diminuere quolibet modo ex bonis ipsis tam presentibus quam futuris. Statuentes apostolica censura, sub divini judicii obtestatione, ut nulla hominum persona magna vel parva contra hanc nostram apostolicam concessionem et confirmationem obviare pertemptet. Et quicumque ausus fuerit, usque ad condignam satisfactionem nostri anathematis subjaceat periculo; cui vero custos et observator hujus nostræ concessionis fuerit a retributore omnium bonorum benedicatur et eternam vitam consequi mereatur.

Datum XVI° Kalend. Decembris per manus Petri diaconi bibliothecarii et cancellarii Sanctæ Apostolicæ Sedis, anno Domni Leonis noni papæ primo, indictione tertia, millesimo quadragesimo nono (1).

C'était accorder de bien grands priviléges à ce monastère que de l'affranchir de toute juridiction épiscopale, de lui donner des droits quasi épiscopaux et de le faire dépendre directement du Saint Siége. On s'explique aisément, comme nous l'avons dit, la vénération que ce chapitre professa plus

(1) Cette bulle a été plusieurs fois publiée, et notamment par D. Calmet, Tom. 1. preuv. col. 422, et par les historiens du chap. de St-Dié. Nous la donnons d'après l'original déposé aux archives des Vosges. Dom Calmet a exprimé des doutes sur son authenticité. Se fondant sur ce que, dans l'intérieur de l'acte, il est dit qu'il fut expédié au retour du concile de Mayence : « *cum rediremus a synodo Magontinensi* », le savant Bénédictin pense qu'il est impossible que le Pape, encore à Rheims au milieu d'octobre et à Verdun le 26 du même mois, qui alla de là à Metz et à Toul, ait pu être de retour du concile de Mayence, le 16 novembre. Le savant auteur ne nous semble pas s'être rendu parfaitement compte de l'itinéraire de Léon IX qui alla à Metz, à Verdun et à Toul avant de se rendre à Mayence, comme nous l'avons vu plus haut. En second lieu, la date du concile de Mayence, n'étant qu'imparfaitement connue, on ne peut tirer, du fait de retour de Léon IX à St-Dié pour le 18 novembre, une preuve de fausseté contre un document qui d'ailleurs, au point de vue paléographique et diplomatique, offre tous les caractères désirables d'authenticité.

tard pour Léon IX. On comprend la naissance, dès cette époque, de la tradition qui en fait le premier des prévôts de l'église, car c'est en réalité ce pape qui créa cette dignité. Mais dans le fait même de cette création, nous voyons une impossibilité qu'il l'ait fait en sa faveur.

Après avoir confirmé et augmenté les priviléges de Saint-Dié, Léon IX traversa les Vosges et descendit en Alsace. N'était-ce pas là que s'étaient passées son enfance et une partie de sa jeunesse ; là que dormaient du sommeil éternel ceux qui lui avaient donné le jour? Plusieurs monastères fondés par ses parents ou par d'autres seigneurs, attendaient sa venue comme celle d'un libérateur. Il se rendit d'abord à Andlau, à l'abbaye de Saint-Fabien et de Sainte-Félicité. Il y consacra le maître autel dans l'église que venait de construire l'abbesse Mathilde, y déposa les reliques de l'impératrice Richarde, et renouvela, à cette occasion, les droits et les priviléges du monastère, sous la réserve de trois pièces de toile pour étoles que l'abbesse devrait envoyer annuellement au Saint Siége (1). D'autres églises reçurent encore ses faveurs, celle de Sainte-Croix fondée par ses parents à Woffenheim, dont il confirma les biens par une bulle du 18 novembre 1049 (2), celle de Saint-Ciriaque à Altorff, où ses parents étaient enterrés (3), celles de Bergholzzolle, d'Œlenberg, d'Ottmarsheim, etc. (4).

Après avoir accompli cette tâche laborieuse qui commence au concile de Pavie pour se terminer à la réforme des principaux monastères d'Alsace, après avoir, en trois mois, ré-

(1) L. Spach. S. Léon IX, le pape alsacien, pag. 12.

(2) Voir pour cette bulle L. Spach. St-Léon IX, le pape alsacien, pag. 14. L'original de ce document se trouve aux archives de Colmar. Publié : Dom Calmet. Tom. I, preuv., col. 427. — Schæfflin Alsat. diplomat Tome I, pièce CCVII, lui donne, par erreur, la date de 1050.

(3) Bulle publiée par Schæfflin Alsat. Diplomat., pag. 164 et 165 du tom. I, d'après un vidimus de l'officialité de Strasbourg, de 1462, qui existe encore aux archives du Bas-Rhin.

(4) Hunckler. Hist. des Saints d'Alsace.

généré, pour ainsi dire, l'Allemagne et la France, combattu avec acharnement les abus du clergé partout où il avait pu les atteindre, rendu à l'église et à l'autorité pontificale leur véritable prestige depuis longtemps effacé dans ces contrées lointaines, Léon IX, dans les derniers jours de novembre, regagna l'Italie en traversant l'Allemagne et la Suisse. Il revint dans Rome vers le commencement de l'année 1050.

En rentrant dans la ville éternelle où l'attendait une population sympathique et dévouée, il put contempler avec joie son œuvre d'une année. Comme le dit un de ses historiens (1), en moins d'un an, le pape avait réussi à arracher l'église à son état de détresse et à la relever de son abaissement. « Le partisan le plus enthousiaste des promesses divines n'aurait pu opérer un semblable résultat. L'Espagne se trouvait rattachée au Saint Siége; en France, l'esprit d'opposition du Roi et des évêques était brisé; l'Eglise d'Angleterre était plus intimement que jamais unie à l'église de Rome; en Allemagne, les germes d'une dissolution prochaine étaient étouffés; en Italie, la transformation était complète; dans l'Occident tout entier, l'esprit apostolique primitif était rajeuni, les préceptes canoniques fortifiés. Plus avait été grand à Rome l'esprit de perdition, plus brillant était aujourd'hui le modèle qui montrait à tous les peuples le chemin de la vie et du salut. Les princes de la terre rendaient hommage, de nouveau, au successeur de l'apôtre; les évêques de tous les pays d'Occident entendaient de nouveau sa voix! »

VI.

Nouveau concile. — Condamnation de l'hérésie de Berenger de Tours. — Second voyage de Léon IX en Lorraine. Nouvelles réformes et consécration de nombreux monastères.

Dans son voyage à travers l'Allemagne et la France, Léon

(1) L. Spach. St-Léon IX, le pape alsacien, pag. 15.

IX avait remédié à bien des erreurs, mais il n'avait pu, en quelques mois, combattre tous les abus. Quoique soutenu par une vaillante et solide armée de réformateurs à la tête desquels marchait son fidèle et impétueux Hildebrand, il avait encore à soutenir bien des luttes et bien des combats. Sa vie même ne devait point suffire à la tâche qu'il s'était imposée.

A peine rentré dans Rome, il se vit obligé de convoquer un nouveau concile pour condamner non plus la simonie et le mariage des prêtres, questions désormais résolues, mais pour poursuivre une hérésie non moins préjudiciable à l'église, puisqu'elle s'attaquait directement à l'un des dogmes chrétiens. Le Tourangeau Berenger, archidiacre d'Angers et écolâtre de Tours, avait acquis une juste célébrité dans cette école immortalisée par Alcuin. Il avait réuni autour de lui un grand nombre de disciples partageant sa science, auxquels il essaya de faire aussi partager ses idées sur l'Eucharistie. S'appuyant sur les textes de Saint Augustin et de Jean Scott, il nia la présence réelle.

Cette pensée eut un immense retentissement dans l'Ouest de la France où elle avait pris naissance. Ardemment propagée par Berenger, elle fit de rapides et immenses progrès parmi le clergé de ces contrées. Il tenta même de la faire prévaloir près du célèbre Lanfranc, abbé du Bec, en Normandie. Il échoua. Le savant Lanfranc, défendant les idées que Paschase Ratbert avait défendues contre Scott Erigène, se prononça contre la nouvelle doctrine. Mais, malgré cette opposition, les progrès qu'elle faisait étaient tels que Berenger fut déféré au Pape et qu'un concile italien tenu à Rome dut, au nom de l'église, condamner la doctrine et excommunier son auteur. Non-seulement Bérenger ne se rendit point à l'appel du pape, mais il l'accusa à son tour d'hérésie et jeta le défi à l'Eglise romaine tout entière. Poursuivi en Normandie par Lanfranc, les évêques, les abbés et les membres les plus influents du clergé, à la tête desquels s'était placé le duc Guillaume lui-même, et condamné de nouveau

dans les conciles de Brionne et de Paris, il ne renonça point à ses idées (1). Il vit prononcer contre lui une nouvelle sentence d'excommunication dans le concile de Verceil, il vit condamner au feu, dans le même concile, le livre de Scot, sans se soumettre à ces anathèmes. Il vit même, sans se rétracter, le concile de Paris dont nous venons de parler, se prononçant contre ses idées, déclarer, en présence de Henri I[er], que si Berenger et ses disciples ne se rétractaient pas, l'armée de France devrait les forcer à se soumettre, sous peine de mort. Réfugié à Angers sous la protection de l'évêque, son disciple, appuyé par un puissant parti dans les évêchés du Mans, de Chartres et de Tours, il soutint vaillamment la lutte jusqu'à ce qu'après la mort de Léon IX, en 1055, dans un concile tenu à Tours, en présence d'Hildebrand, il reconnût son erreur et se soumît enfin à l'église romaine (2).

Cette lutte de Berenger contre le pape et contre l'église, mêlée à d'autres événements graves qui se préparaient en Orient, menaçait de nouveau le trône à peine relevé des successeurs de Pierre. Si le pouvoir pontifical avait été confié à des mains débiles, il eût couru les plus graves dangers. Mais Léon IX et ses conseillers, Halinard, archevêque de Lyon, Humbert, jadis moine de Moyenmoutier et maintenant cardinal, Hildebrand surtout, dont la grande figure se dessine de plus en plus, veillent sans cesse et sont préparés à la lutte. Pendant qu'à Rome, ces fidèles soutiens de la papauté veillent à son salut, Léon IX peut, une seconde fois, quitter ses états et revenir en Lorraine poursuivre une réforme si heureusement commencée l'année précédente.

---

(1) Labb. Concil. Tom. IX, col. 1054. — Voir pour le Concile de Brionne Labb. Tom IX, col. 1055, et les chroniqueurs Normands, Durand de Troarn et autres.

(2) Voir pour toute cette querelle de Berenger de Tours Labb. Concil. Tom IX et les auteurs ecclésiastiques.

Il s'y rend dans l'automne de 1050 et y séjourne jusqu'aux premiers mois de 1051. Pendant ce temps, il achève l'œuvre entreprise en 1049, et arrache à leur état d'anéantissement une foule de monastères lorrains situés dans l'évêché de Toul. Il arrive dans cette ville aux premiers jours d'octobre, rappelé surtout par la promesse qu'il a faite de venir en personne béatifier Gérard, jadis évêque de Toul. La cérémonie commença le 21 octobre et se termina le jour suivant (1). Une foule de fidèles, venue du fond de l'Allemagne et de la France, y assista Le pape, en habits pontificaux, transporta les reliques du bienheureux Gérard qu'il avait canonisé dans le concile de Rome et dont le corps avait été trouvé presque tout entier (2). Le lendemain, il accorda de nouveaux priviléges à l'abbaye de Saint Mansuy et les consigna dans la bulle suivante :

Leo episcopus, servus servorum Dei, dilecto in Christo filio Dodoni abbati monasterii Sancti Mansueti, quod in suburbio nostræ civitatis Tulli situm est, ejusque successoribus regulariter promovendis in posterum. Sicut rationi contraria procul est abjicienda petitio, ita in his quæ bene desiderantur, effectum negari non convenit. Tuis igitur, Fili in Christo charissime, precibus annuentes, ad perpetuam vestri monasterii pacem ac stabilitatem, præsentis decreti stabilitate sanximus, ut in eo non episcopus, non alia quævis persona, gravamen vel quam piam vexationem exercendi jus habeat, nec de reditibus rebus, vel cartis, de villis vel de cellis, sive de omnibus illi pertinentibus, quocumque modo, qualibet exquisitione, minuere, vel dolos aut immissiones aliquas facere præsumat, sicut in beati Gerardi chirographis, et antiquis ipsius loci privilegiis continetur. Ut autem fratres inibi servientes Deo liberius vacent, mansum integrum, in quo idem situm est monas-

(1) Rohrbacher. Hist. de l'Eglis. Tom. XIII, pag. 550.

(2) Voir Dom Calmet. Tom. I, preuv., pag. 157. Histor. Episcop. Tullensium.

terium, vel quicquid intra parrochiam hodiè juste possidet, sive in futurum possederit, ab omni banno sæculari liberum et quietum, ab omni exactione immune, sub ea dimensione, quæ in supradicti episcopi chyrographo est descripta, possideant. Confirmamus etiam vobis cellam apud Medium-vicum, cellam de Monte Barro, cum parrochia sua; ecclesiam de Germaio; ecclesiam de Boneio, cum capella de Ornezons; ecclesiam de Godelincort; ecclesiam de Parneio; ecclesiam de Bladiniaco; ecclesiam de Marceio, ecclesiam de Tulliaco, ecclesiam de Purnes, ecclesiam de Boverons, ecclesiam de Andeliers, ecclesiam de Serto, ecclesiam de Limeis, cum omnibus appenditiis vestris, cum altaribus et decimis; ut nullo modo cuicumque personæ ex prædictis rebus liceat minuere vel auferre, neque ecclesiam sive capellam intra supradictos terminos ausus sit construere. Confirmamus similiter vobis omnes villas vestras, videlicet Angeriacum cum piscaria integra in omni usu et banno; Molosiacum, Seffiacum, et alterum Sefficiacum cum sylva et banno, Tulliacum, Sartum cum sylva et banno, Gibonis mansum, Purnes, Germaium, cum sylva et banno, et cum omnibus mancipiis utriusque sexus ad prædictas villas pertinentibus. Præterea quæcumque idem cænobium hodiè juste possidet, sive in futurum, concessione pontificum, liberalitate principum, vel oblatione fidelium justè atque canonicè poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus illibataque permaneant. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat idem cœnobium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur eorum pro congrua sustentatione et gubernatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura. Si quis sane principum, sacerdotum, judicum, atque secularium personarum hanc constitutionis nostræ paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit, potestatis honorisque sui dignitate, irrecuperabiliter careat, reumque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat; et nisi vel illa quæ ab illo

male ablata sunt restituerit, vel digna pœnitentia illicite acta defleverit, a Sacratissimo Corpore et Sanguine Dei et Domini Redemptoris Nostri Jesu Christi alienus fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus sit pax Domini Nostri Jesu Christi, quatenus et hic fructum bonæ actionis recipiant, et apud districtum judicem præmia eternæ pacis inveniant. Amen. Amen. Amen. †. Ego Leo Catholicæ Ecclesiæ episcopus anno Incarnationis Domini ML indictione iiii. Data Tulli in majori ecclesia, XI calendas novembris, per manus Udonis Tullensis nostræ ecclesiæ primicerii, cancellarii et bibliothecari sanctæ Apostolicæ Sedis, anno apostolatus Domini Leonis noni Papæ secundo, episcopatus Tullensis vigesimo sexto (1).

Le même jour, il confirma les priviléges du chapitre épiscopal dont il était encore le chef, et que devait bientôt diriger Eudes, primicier de Toul et chancelier du Saint-Siége (2).

De Toul, le pape se dirigea vers les Vosges et y consacra un grand nombre d'églises et de monastères dont l'importance croissait de jour en jour. On peut citer ceux de Remiremont, d'Épinal et de Poussay.

Déjà, en 1049, pendant le séjour de Léon IX à Toul, Doda, abbesse de Remiremont, était venue implorer sa protection, lui demander de béatifier les saints Romaric, Amé et Adelphe, et de consacrer l'église récemment construite (3). Le pape avait promis de faire cette consécration et avait chargé Hugues, archevêque de Besançon, et Eudes, primicier de Toul., d'informer de la vie et des miracles opérés par ces saints. Après un examen sérieux et approfondi, les scrutateurs jugèrent les fondateurs de Remiremont dignes de la béatification et firent le 13 décembre 1049, en présence

---

(1) Dom Calmet. Tom. I, preuv., pag. 429. — Gall. Christ. Tom. XIII, Instrum. Eccles. Tullens., col. 466.

(2) Rohrbacher. Hist. de l'Eglis. Tom. XIII, pag. 551. — Dom Calmet.

(3) Bolland. Acta SS.

des évêques, des abbés et de presque tout le clergé de la province, la translation des reliques dans l'église construite depuis les invasions hongroises, en attendant que le pape vînt lui-même béatifier les saints personnages. Cette béatification eut lieu en 1051, lors du second voyage de Léon IX en Lorraine. Outre la tradition, plusieurs témoignages incontestables nous donnent la preuve du fait (1). Des priviléges semblables à ceux jadis accordés à Saint-Dié furent octroyés au monastère. Il fut exempté de la juridiction épiscopale et l'abbesse devint un puissant vassal de l'Empire (2).

Un autre monastère, dont l'église était à peine terminée, avait aussi provoqué la visite de Léon IX; c'était celui d'Épinal, fondé par Thierri de Hamelaut, évêque de Metz, dans les limites de l'évêché de Toul, et consacré, dès son origine, par saint Gérard. Grâce à son rapide accroissement, cette maison avait dû reconstruire son église trop étroite. Ce nouvel édifice était terminé en 1051. Si aucun document précis ne nous permettait d'affirmer qu'il fut consacré par Léon IX, nous croirions qu'il y a de grandes probabilités en faveur de ce fait important. Comment le pape,

(1) Voici comment s'exprime à ce sujet Lanfranc : *Sanctus Leo pontifex Romanæ sedis summus antistes, Romaricensem, me presente, ecclesiam dedicavit cunctaque quæ antea missam fieri arca depoposce at sine casula consummavit.* Epistol. 13. — Bolland. ad 19 april. Tom. II, col. 6.6.

(2) Il existait au Trésor de Remiremont des bulles de Léon IX, disparues pendant le Moyen-âge et qui contenaient l'énumération des priviléges octroyés à cette église. Ce renseignement résulte non point d'une pièce originale, mais d'une bulle d'Urbain II donnée vers 1088. Le primicier de Toul étant venu en cour de Rome, à cette époque, pour réclamer les droits de son évêché sur le chapitre, la cause fut examinée, les priviléges donnés par Léon IX furent produits par les défenseurs de Remiremont et le pape reconnut, dans les termes suivants, que l'église dépendait directement du S. Siége : Auditis igitur privilegiis præfati mo- » nasterii quæ beatus Leo papa et vestræ civitatis episcopus, auctoritate » Romanæ ecclesiæ confirmaverat, Romaricense monasterium ad apos- » tolicæ sedis jus proprium solummodo pertinere cognovimus. »

venu dans les Vosges pour y consacrer les nouvelles églises, aurait-il négligé celle d'Épinal dont l'importance croissait de jour en jour? Comment l'abbesse aurait-elle laissé échapper une pareille occasion d'attirer sur l'abbaye les faveurs du Saint-Siége? Nous avons, du reste, pour nous éclairer et confirmer toutes les hypothèses, des documents précis. Une charte de Pibon, évêque de Toul, du 10 octobre 1090, nous apprend que, pendant l'épiscopat de Brunon, le monastère d'Épinal s'était considérablement accru : « *Ecclesiam de Barnei et capellam de Vuanenmon et sibi subditam in usum suæ prebendæ habuisse a tempore Leonis papæ qui, antequam ad dignitatem Romanæ sedis sublimaretur, in hac ecclesia episcopalem obtinuit dignitatem.* » Une autre charte du 30 mai 1119, donnée par Ricuin, évêque de Toul, ne nous laisse aucun doute sur la dédicace de l'église d'Épinal par le pape Léon IX : « *Hoc etiam a noticia posterorum recedere nolumus quod, destructo etiam monasterio quod beatus Gerardus dedicaverat, quia nimis parvum erat, et altero ædificato quod beatus Leo dignitate sedis apostolicæ jam sublimatus, dedicavit.* » Ainsi le doute n'est pas possible et l'église d'Épinal peut, elle aussi, revendiquer l'insigne honneur d'avoir été consacrée par l'illustre prélat. Se contenta-t-il de la simple consécration et n'accorda-t-il point à cette maison naissante les mêmes priviléges qu'à Remiremont, qu'à Saint-Dié et qu'à Poussay? Tout le laisse supposer. Il lui fit même, très-probablement, pendant son séjour, de riches présents en vases, en reliques ou en ornements, peut-être en manuscrits précieux, tels que l'Évangéliaire que possède la bibliothèque d'Épinal dans ses riches collections, et qui provient du chapitre de cette ville. Ce précieux monument, écrit sur velin pourpre, en lettres d'argent, était celui sur lequel prêtaient serment les défenseurs du chapitre et les chevaliers « qui juraient les preuves de noblesse » des filles présentées au chapitre. On n'en connaît point l'origine, mais il appartient certainement au XI[e] siècle. N'est-il point

permis de supposer, avec quelque vraisemblance, que cet Évangéliaire est un présent du pape (1)?

Nous avons vu précédemment combien Léon IX, n'étant encore que simple évêque de Toul, avait montré de sollicitude pour le monastère de Poussay, fondé par son prédécesseur et augmenté par lui de biens considérables. Dans ce second voyage de 1051, il consacra l'église de Poussay comme il avait consacré celles de Remiremont et d'Épinal. Cette cérémonie eut lieu avec grande pompe et on y convoqua tout le clergé de la contrée. Le pape fit présent à l'abbesse d'un Évangéliaire qu'on conserva précieusement dans le trésor pendant tout le moyen-âge, qui avait échappé à la tourmente révolutionnaire et qui, par un concours de circonstances qu'il ne nous appartient pas de rappeler ici, est allé grossir les collections de la Bibliothèque Impériale. On y conserva également un ciboire d'or et un amict en soie violette dont le pape s'était servi pour les cérémonies de la consécration (2). On devait sans nul doute y conserver précieusement la bulle des privilèges, aujourd'hui perdue, mais dont il nous reste heureusement plusieurs copies (3).

Une autre abbaye naissante des Vosges, celle de Bleurville, reçut aussi de Léon IX des concessions importantes. Elles furent consignées dans la bulle suivante :

Leo episcopus, servus servorum Dei, Ecclesiæ beatorum martyrum Bertarii et Ataleni, quæ dicitur Bledérici-villa, posita in comitatu Santensi, et per eam sanctimonialibus ibidem perpetuo famulaturis, perpetuam in Domino salutem. Ad apostolatus nostri curam procul dubio creditur pertinere, ut venerabilia loca nostris apostolicis fiant munita,

(1) Voir dans le Catalog. des Mss de la Bibliothèque d'Epinal, rédigé par M. Cocheris, la description de ce remarquable manuscrit. Pour les chartes citées Archives des Vosges. — Fonds d'Épinal, Cart du Chap., et Invent. des Archives du Chap Ier rédigé en 1779.

(2) Gall. Christ. Tom. XIII, col 1097.

(3) Dom Calmet. Tom. I, preuv., col. 432. — Documents pour servir à l'Hist. des Vosges. Tom. I.

et nobis proficiat ad salutis augmentum, quod eis proficit ad tutaminis fulcimentum. Quapropter æquum et salutare visum fuit nobis, ut prædictam ecclesiam, a Raynardo comite suisque progenitoribus conditam, apostolicæ authoritatis scuto muniremus, eamque in monastico ordine permanere decerneremus. Ea igitur authoritate, qua in terris, licet indigni, vice tamen fungimur beatissimi Petri Apostoli, confirmamus et roboramus per hanc nostri apostolici privilegii paginam, eidem sancto et venerabili loco omnia, quæ ab eodem Rainardo comite, ejusque parentibus, et aliis quibuscumque fidelibus Christi concessa et concedenda sunt in perpetuum; prohibentes nostra apostolica authoritate, ne unquam a monastico ordine locus ipse auferatur, sed semper sub regula Sancti Benedicti permaneat, et nominatim quæ ipse Rainardus comes huic loco pro remedio animæ suæ contulit, quarum quidem potestatum nomina hic subscribi fecimus : integram videlicet Bléderici-villam cum ecclesia et omni integritate sua; Romaldi-villam cum omni integritate; Salsuris cum omni integritate, Pantevillare cum omni integritate; allodium de domno Basolo; Ligisdicurtem cun integritate; Laionmasnil cum omni integritate; allodium de Unzonis-curte. Post quorum donorum firmissimam contraditionem, sicut ipse prædictus comes jam expetierat eam a nobis, dum in solo episcopatu Tullensi præfuimus, consecrari, immo et consecrata est; ita et modo in apostolatus culmine, divina præeunte clementia, misericorditer sublimati constituimus, idem illic ad laudem Dei, ac sanctorum venerationem, deinceps congregationem sanctimonialium venerabiliter stabiliri, et sub beatæ Dei Genitricis ac Virginis Mariæ, sanctique protomartyris, Stephani Tullensis ecclesiæ confirmari; eo tenore ut quicumque de ejus corporis posteritate Fonteniacum castellum justa hæreditate possederit, advocatiam ipsius loci habeat solidè. Quod si forsam ad ejus successionis progeniem nemo superstes remanserit, ad propinquiorem et natu majorem qui de stirpe ipsius Rainardi descenderit, aut ex cujus hereditate idem

locus est incœptus, prædicta advocatia perveniat; et annuatim in Inventione sancti Stephani debitum censum instituta congregatio istius loci, pro subjectione persolvat; scilicet cereum unum duodecim denariis Tullensibus appretiatum. Donum igitur abbatiæ in manu episcopi Tullensis semper consistat, et quæcumque de ejusdem præfati comitis stirpe in eodem cænobio idonea inventa fuerit, provisionem loci sub nomine abbatissæ suscipiat : si autem inibi nequiverit reperiri, de loco Sancti Romarici aliqua de ejus progenie digna ad abbatissam sumatur; et si etiam in his utrisque cænobiis nulla poterit inveniri, potestatem episcopus habeat, aut de eisdem locis aut de aliis infra Tullensem episcopatum aliam dignam personam perquirere, et in loco illo secundum Deum præficere. Si quis ergo, quod absit, et quod fieri minime credimus, ab hac nostra publica sanctione discordare pertentaverit, et prestito alicujus pretii commento, non secundum Dominum prælationem loci statuerit, aut locum destruere, vel de appenditiis imminuere voluerit; habeat advocatus liberam potestatem adeundi Regem, et ibi causas monasterii sagaciter exponat, et hujus nostræ apostolicæ præceptionis diruptionem, et ut reformetur summo opere studeat. Si vero advocatus de facultatibus monasterii, vi aut malo ingenio quippiam diminuere voluerit, aut nostram hanc etiam apostolicam confirmationem infringere; commonitus bis ac tertio a præsule, si cum justicia culpam emendare voluerit, advocatia sibi permaneat : at si contra episcopi admonitionem vel excommunicationem incorrigibilis permanserit, advocatia careat, et præsul alium advocatum requirat, qui fideliter loci defensionem provideat. Et ne aliquid de appenditiis ecclesiæ usurpare præsumat, statuimus ut in festivitate sanctorum martyrum Bertarii et Ataleni ibidem detur ei servitium, videlicet modius unus frumenti, modius unus vini, et si vinum defecerit, tres solidi monetæ ipsius pagi, et porcus duorum annorum. Hinc vero de rebus vel justitiis abbatiæ nullo modo se præsumat, nisi forte ab abbatissa in adjutorium vocatus fuerit, et tunc pro sua pre-

sentia et adjutorio tertiam ejusdem abbatiæ accipiat partem. Ut autem hujus rei confirmatio cautius in perpetuum firmiusque servetur, non nisi magnis precibus Lanhardis filiæ ipsius jam sæpedicti Rainardi comitis, et diligenti suorum consilio fidelium, scilicet Richuini et Cunonis, atque Rhindrici seu Theobaldi, utrique locorum videlicet sanctæ Tullensis ecclesiæ, alterum in dicto cænobio sua, prout visum est, similia privilegia assignavimus, quorum cautissimo privilegio, nec episcopi Tullensis lædatur authoritas, nec ecclesiæ ancillarum Dei aliqua proveniat ab episcopo injusta incommoditas : statuentes apostolica censura sub divini judini obtestatione, ut nullus Imperator nullus Rex, nullus Dux, nullus Marchio, nullus Comes, nullus Vice-comes, nullus Advocatus, nullus Archiepiscopus, nullus Episcopus, et præterea nulla hominum persona cujuscumque sexus et ætatis, contra hanc nostræ apostolicæ authoritatis confirmationem et constitutionem venire pertentet : quod quicumque fecerit, nostro apostolico anathemate usque ad satisfactionem dignam percussus existat : qui vero se custodierit et observarerit ad confirmationem et constitutionem, nostra benedictio accumuletur, et vita æternæ particeps efficiatur. Data VIII idus Decembris, per manus Udonis Tullensis primicerii, cancellarii et bibliothecarii Sanctæ Apostolicæ Sedis, anno Domini Leonis IX papæ II, indictione IIII (1).

Enfin, d'autres abbayes, celles de Bouzonville, de Saint-Vincent-de-Metz, de Hesse et de Hohenbourg, en Alsace (2), reçurent des bulles qui garantissaient leurs nombreux priviléges contre les envahissements continuels du pouvoir seigneurial.

Avant de quitter la Lorraine pour la dernière fois, Léon IX

(1) Dom Calmet. Tom. I, preuv., pag. 427.

(2) Voir bulle pour St-Vincent de Metz. Dom Calmet. Tom. I. preuv., col 437; Bulle pour Hesse. Ibid. Tom. I, preuv., col. 430. — Bulle pour Hohenbourg. Schæfflin. Alsat. Diplomat. Tom. I, pag. 166, et L. Spach. Léon IX, le pape alsacien.



visita encore une maison à laquelle il avait déjà accordé de grands priviléges en 1049, c'était celle de Saint-Dié à laquelle, dès sa rentrée à Rome, il accorda une nouvelle bulle dont voici le texte :

Leo episcopus servus servorum Dei, Udoni dilecto filio sanctæ Tullensis ecclesiæ episcopo, et per eum omnibus successoribus suis perpetuam in Domino salutem. Dominus noster Jhesus Christus, qui nunquam abherrare permitit nos indignos prelatos sua mira clementia et ineffabili gratia cottidiè nos ammonet dicens : « *Et tu aliquin conversus, confirma fratres tuos.* » Igitur et quia nostri officii est unicuique secundum ordinem et dignitatem qua videtur vigere exhortationem et spiritus sancti piam consolationem distribuere, hoc nostro dignitatis apostolicæ privilegio te et ecclesiam tuam in perpetuum munire curavimus, per quod malicias seculares, auctore Domino, comprimere valeas et ecclesiasticum statum sustentes et provehas. Notum nunc faci mus tibi, fili Udo carissime, cunctisque successoribus tuis tam presentibus quam futuris quod, cum, Domino disponente, non meis meritis ad apostotatus Sanctæ Dei Romanæ Ecclesiæ officium tanti honoris indignus fuissem preelectus, Domni Heinrici Tercii Imperatoris et senioris modo dilectissimi filii summæ petioni et Imperiali obedientiæ atque Sanctæ Romanæ sedis cleri et populi communi electioni et decreto, teste Domino, toto nisu renuentes, tandem obedivimus et de misericordia Dei confidentes, tantæ sublimitatis pondus suscepimus. Dum adhuc enim in ipsa curia presentes essemus, de quibusdam ad ecclesiam Tullensem pertinentibus quam ad huc tenebamus sub nostro regimine causæ motæ sunt et permota judicia, sicut hæc presens littera narrat per singula. Frater noster Waldradus præpositus cenobii Sancti Deodati cum quibusdam fratribus suis nobiscum ibidem presentes nostrum imploraverunt auxilium ut antiqua libertas prebendæ eorum ibidem terminaretur per ecclesiasticum et imperiale judicium quia, duce Lotharingorum Frederico mortuo, honor ducatus transiens ad

suos heredes, oppressionis eorum erat indicium. Nostra igitur diligentia et imperialis, justicia honorem Dei præponentes religiosorum et juridicorum qui presentes aderant testimonio atque judicio corde adherentes, jus antiquæ libertatis fratrum præfati cenobii et multorum audientia principum regni recognovimus et ipsam prebendam canonicorum tantum arbitrio disponendam et regendam, omni seculari exactione seclusa, sine voce contradictionis alicujus, banno apostolico et imperiali in libertate sic firmavimus. Nulliusque igitur secularis exactionis præcepto, nullius justiciæ, nullius banno, nullius potentiæ mansionarii pertinentes ad prebendam fratrum prefati cenobii Sancti Deodati sint subditi et si de quibuscumque actionibus alicui cujuscumque dignitatis vel prælationis fuerit, ecclesiasticæ vel secularis, aliquid commiserint, ipsimet fratres secundum judicium præbendæ capituli omnibus conquerentibus, justitiam faciant excepto quod si de falsitate monetæ, vel de jure concambii aliquis præsumens sine voce contradictionis vel manu ad manum culpabilis repertus fuerit illis quibus illata est injuria de persona tamen criminati, secundum qualitatem criminis accipere justiciam canonici non contradicant. Si etiam prefati mansionarii res suas vendendo quolibet argentum contra et susceperint, vel causa alicujus fabricandi operis vel peregrinationis tenuerint, hoc ex antiquo fieri licuit semperque licebit. Si inventio pecuniaris facta fuerit quæ vulgo furtuma dicitur, omni seculari potentia seclusa, in ditione fratrum tota pertineat. Infra atrium Sancti Deodati, nulla secularis persona jus hereditarium habeat nec possidere præsumat nisi secundum quod præpositi vel fratrum communis ordinabit diligentia. Si homines fratrum cujuscumque sexus fuerint, de bannis eorum contigerit exire, nulli personæ, nulli banno contra voluntatem Sancti Deodati, nulla secularis personna jus hereditarium habeat nec possidere præsumat nisi secundum quod præpositi vel fratrum communis ordinabit diligentia. Si homines fratrum, cujuscumque sexus fuerint, de bannis eorum contigerit exire, nulli per-

sonæ, nulli banno contra voluntatem eorum liceat illos possidere ut suos, sed liceat fratribus ubicumque fuerint illos vocare et tractare ut proprios. Advocatus de justiciis prebendæ fratrum nullo modo se presumat nisi forte a præposito Sancti Deodati qui providentium temporalium et regimen animarum ab episcopo Tullensi susceperit vel, loco præpositi, a canonicis in adjutorium vocatus fuerit; et tunc pro sua presentia et adjutorio secundum quod præpositi vel fratrum ordinabit diligentia, tantum terciam partem justiciæ accipiat. Dux Gerardus qui per petitionem Deodatensis ecclesiæ sicut precedentes per beneficium, divisim a præbenda fratrum quod possidet defensor et advocatus consistit, si de omnibus supradictis quippiam diminuere voluerit et hanc nostram apostalicam confirmationem infringere conatus fuerit, a presule Tullensi, vel si caret præsule a conventu ecclesiæ tertio commonitus, incorrigibilis permanserit, excommunicetur et, sicut imperiali judicium decretum est, advocatia et beneficio Sancti Deodati careat et præsul Tullensis, cum fratribus Sancti Deodati, ab Imperatore alium advocatum requirat et hac sententia illius successores constringat. Ut autem hec omnia cautiùs in perpetuum firmarentur in presentia domin Imperatoris Heinrici Tercii, sub testimonio multorum atque judicio firmata legitimè dinoscantur, scilicet : Everardi Trevirensis archiepiscopi, Adelberti, Amaburgensis archiepiscopi, Alberonis Mettensis episcopi, Teoderici, Virdunensis episcopi, Helenardi Frisigensis episcopi, Hazonis Fulinigensis episcopi, ipsius Gerardi ducis, Ottonis marchionis, Ludowici, comitis de Montione, Ranardi, comitis Tullensis, Haimonis de Brisseio, Milonis filii Rodulphi de Gondricurte. Tibi ergo, Udo carissime, et omnibus successoribus tuis ex parte Dei et auctoritatis nostræ committimus ut hæc prænominata servetis inconcussa et fideliter tueamini contra malicias seculares in libertate liberrima. Imperiali autem decreto firmatum est quod episcopi Tullenses angarias facere, exercitum ducere nisi adversus regnum Francie extra suam provinciam non debeant. Si vero in Alsatiam ammoniti fuerint, illuc

debent ire propter curiam de Berchem quam tenent ab Imperatore.

Confirmo etiam tibi et ecclesiæ Tullensi, ecclesiam de Wipucella cum omnibus ad eam pertinentibus in perpetuo possidendam quam duo clerici, tempore Herimanni episcopi, predecessoris nostri ex eorum propria et sacrilega deliberatione invadere præsumpserint dicentes eam ad episcopatum Strasburgensem pertinere et tali sacrilego mendacio sperabant episcopi proprii gratiam obtinere. Postquam vero Tullensis ecclesiæ veritas et illorum duorum patuit falsitas a proprio episcopo Straburgensi fuerunt excommunicati et exulati donec Tullensis ecclesiæ capitalia restituendo, pro satisfactione fuerint reconciliati. Confirmamus etiam fratribus Tullensis capituli omnia quæ pertinent ad placita synodalia laicorum de quatuor parrochiis scilicet de Vido, de Tranculfivilla, de Vischeriaco, de Gondulfi-villa et illas quatuor ecclesias duobus synodalibus censibus exceptis ab aliis redditibus liberas. Statuimus, apostolica censura, ut nulla persona cujuscumque conditionis fuerit contra hoc nostræ apostolicæ auctoritatis privilegium venire pertemptet. Quod quicumque fecerit, nostro anathemate apostolico usque ad satisfactionem dignam percussus existat. Qui vero observaverit, nostra benedictione gaudeat et æternæ vitæ particeps fiat. Amen.

Anno Dominicæ Incarnationis millesimo quinquagesimo primo. Datum Romæ VIII Kalend. Februarii per manus Petri diaconi cancellarii et bibliothecarii sanctæ apostolicæ sedis, anno Domni Leonis VIIII papæ, tercio (1).

Après ce second voyage en Lorraine, le pape regagna l'Allemagne par Strasbourg. Il se rendit de là à Trèves et à

(1) L'original de cette bulle se trouve aux Archiv. des Vosges. Fonds de St-Dié. — L'ensemble de sa rédaction et certains détails permettent d'avoir quelques doutes sur son authenticité. Nous la donnons néanmoins comme un document fort intéressant, émané de Léon IX. Elle a été publiée, mais avec de nombreuses fautes de lecture et de nombreuses omissions, par Gravier. Hist. de la ville et de l'arrond. de St-Dié, pag. 342.



Augsbourg et était de retour à Rome pour célébrer les fêtes de Pâques.

Sous cette main vigoureuse, s'étaient relevés les monastères lorrains. Une renaissance féconde non-seulement pour le pouvoir religieux, mais aussi pour le pays tout entier avait été inaugurée par Brunon. Si, en effet, dans la vie religieuse des abbayes, la réforme se fait partout sentir, il est un autre progrès également poursuivi en Lorraine, par Léon IX et les vrais servlteurs du Christ, à la tête desquels il s'est placé. C'était déjà une noble tâche que de rendre à l'église de ce pays son indépendance et son autorité, mais il sentait que ce progrès ne serait réellement accompli que le jour où cesseraient les guerres de seigneur à seigneur, les effroyables pillages, les massacres et les pirateries dont la féodalité lorraine et alsacienne donnait le triste exemple. Il se fit donc, dans ces contrées, l'instigateur et le propagateur d'une grande et sublime idée, malheureusement plus philosophique que pratique. Il essaya d'introduire en Alsace et en Lorraine, la *Trève de Dieu*. On connaît ce pacte célèbre juré en 1051, par lequel il était défendu de guerroyer depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. Mais, pas plus en Lorraine qu'ailleurs, cette convention ne devait être exécutée. Ce dernier bienfait que Léon IX voulait laisser à sa patrie qu'il ne devait plus revoir n'était pas de ceux qu'elle pouvait conserver. Ne semble-t-il pas que la guerre soit un des besoins de l'humanité, et que l'homme ne puisse marcher vers le progrès, que sur une route jonchée de ses ruines et rougie de son sang!

VII.

État du Pouvoir Temporel du Saint Siége. — Voyages de Léon IX dans l'Italie Méridionale. — Invasion des Normands. — Mort de Léon IX.

Si, dans les trois conciles de Rome, de Rheims et de Mayence, par la confirmation de nombreux priviléges et la

consécration d'un grand nombre d'églises d'Italie, de France et d'Allemagne, Léon IX avait rendu quelque paix à l'église, le pouvoir temporel du Saint Siége n'était point dans un état aussi florissant. Les caisses du trésor, pillées par Benoît IX, étaient vides; la pénurie était telle que c'est à peine si, pendant soixante-dix ans, on put frapper quelques monnaies papales.

Le peuple de Rome affamé, misérable, vivait d'aumônes, de vols et de pillages. Les rues et les faubourgs de l'immense cité regorgeaient de malades, de mendiants et de voleurs auxquels les étrangers et les voyageurs fournissaient la pâture quotidienne. Mais ce n'était point là le danger le plus menaçant pour le trône pontifical. Un étranger, comme un Macbeth, roi d'Écosse, assassin de Duncan, voulant se faire pardonner son crime, peut répandre ses immenses largesses sur la ville éternelle et lui faire oublier, pour quelques jours, sa profonde misère. Les voyageurs, affluant de tous les points, vers le centre de la chrétienté, peuvent faire vivre matériellement ce malheureux peuple, ruiné par ses propres mains, décimé par les révolutions successives qu'il a provoquées. Les cruelles épreuves qu'il subit peuvent même l'arrêter s'il songe, en une heure d'égarement, à quelque aventureuse campagne contre ses chefs. Car si trop souvent, hélas! dans le monde, la souffrance est mauvaise conseillère, il arrive quelquefois qu'elle sert de frein à l'ardeur des passions humaines. A côté de ceux qui souffrent et qui, dans leur délire, cherchent le remède dans les crises les plus violentes, il en est d'autres qui, subissant avec courage les maux imposés par les événements, y puisent une nouvelle énergie et marchent, d'un pas moins vif mais plus sûr, vers l'idéal rêvé. Tandis que les uns, voulant gravir, d'un seul bond, les pentes les plus ardues, roulent le plus souvent dans les précipices, les autres, suivant les chemins praticables, ne s'arrêtent qu'au sommet de la montagne.

Le danger, pour le pouvoir temporel, n'était donc point, sous Léon IX, dans la misère du peuple de Rome qui

resta calme sous son règne, attendant de la prudence et de la sagesse de son chef les remèdes à ses innombrables maux. Mais il était ailleurs, prochain, menaçant, terrible. Si dans l'intérieur de ces maigres États, rien ne présageait la tempête, il n'en était point de même à l'extérieur. L'Italie méridionale était divisée et frémissante; les empereurs d'Orient et d'Occident la contemplaient d'un œil d'envie; les Normands, ennemis les plus redoutables, ravageaient ses côtes. On avait vu leurs bandes sauvages, grossissant de jour en jour, sillonner en tous sens l'Adriatique et la Méditerranée. Sous la conduite de chefs intrépides et furieux comme la tempête qui les portait, ils avaient déjà un pied en Italie et menaçaient d'y parler bientôt en maîtres. C'était donc de tous les ennemis de l'Église ceux contre lesquels il fallait surtout lutter. C'est ce que voulut tenter Léon IX. A peine rentré de son voyage en Allemagne, après avoir célébré à Rome les fêtes de Pâques, il se dirigea vers l'Italie méridionale, consacra un grand nombres d'églises, donna à d'autres de plus grands priviléges, reçut la soumission de Benevent, accueillit les plaintes et les instances du catapan grec Argyroüs et se prépara à entrer en campagne contre les bandes armées de Robert Guiscard. Mais la défection ne tarda pas à se mettre dans les rangs de ses soutiens naturels. Le prince de Salerme, Guaymar, qui lui avait promis son appui, l'abandonna; un grand nombre ne voulurent pas le suivre dans sa tentative. Le pape ne vit plus d'espoir que dans la protection de l'Empereur Henri III. Laissant une troisième fois ses États pour reprendre le chemin de l'Allemagne, il vint donc, à la fin de 1051, implorer l'aide du puissant Empereur, qu'il réconcilia avec André, roi de Hongrie; puis, après avoir obtenu la promesse de secours et d'une petite armée, il regagna l'Italie. Dans le courant de 1052, il consacre plusieurs églises, entre autres celle de Padoue, et veut, dans un nouveau concile tenu à Mantoue, sévir de nouveau contre les mœurs ecclésiastiques. Mais, pour la première fois depuis qu'il travaille à la réforme,

il rencontre le clergé et le peuple armés contre lui ; pour la première fois, depuis son élévation au pontificat, il échoue dans ses projets et sent trembler, entre ses mains, son sceptre dominateur !

Cette première défaite en présage, hélas ! bien d'autres. Elle ressemble au vent qui précède l'orage. L'œuvre immense qu'a rêvée Brunon et qu'il est sur le point de réaliser sera terminée par un autre ! Il en aura semé les germes, un autre en récoltera la gloire ! A partir du concile de Mantoue, il semble qu'un arrêt fatal soit prononcé. Le clergé simoniaque relève la tête, les plus fermes soutiens du Saint-Siége, les amis et les conseillers de Léon IX, Halinard, archevêque de Lyon, Hugues, évêque de Langres, une foule d'autres, meurent empoisonnés et assassinés. En Orient, Michel Cerulaire prépare le grand schisme qui va diviser l'Église. Les Normands deviennent de plus en plus menaçants Comme le flot qui monte et va tout envahir, ils se répandent par toute la Sicile. Ils semblent tellement redoutables que Léon IX se met en marche contre eux.

Avec une petite armée composée de sept ou huit cents chevaliers allemands et italiens, sous le commandement de Rodolphe, recteur de Benevent, il gagne, en juin 1053, la province de Capitanate où ils se sont réfugiés. Durant son voyage, les rangs de cette armée se grossissent de tous ceux qu'ont ruinés et pillés les bandes étrangères. Il s'arrête au Mont-Cassin, à San-Germano, à Capoue, s'inspirant partout des grands souvenirs chrétiens. Enfin le 18 juin 1053, la petite armée campe aux environs de Dragonara. Le pape se retire, avec son cortége, à quelques lieues de là, à Civitella, cité voisine d'où il pourra assister au combat qui va se livrer. On se trouve, en effet, en face de l'armée normande, inférieure en nombre, mais occupant une forte position et commandée par ses intrépides chefs, Onfroi, Richard, comte d'Avesne, et le fameux Robert Guiscard. Malgré ses avantages, sa situation est cruelle. Repoussée, combattue, traquée par le pays tout entier où

elle a commis tous les ravages, décimée par la faim, les maladies et les défections, il semble à ses chefs eux-mêmes qu'elle ne peut lutter avec avantage contre les rudes chevaliers allemands. Ils sont tellement convaincus de leur infériorité et de leur défaite certaine, qu'ils hésitent un instant. Ces rudes hommes qui bravent la mort à chaque pas et semblent se jouer de ses coups, demandent à capituler avant le combat. Les chevaliers allemands et italiens, impatients d'en venir aux mains avec ces aventuriers, le pape lui-même, fier de leur nombre, refusent. La bataille est livrée et perdue par les troupes pontificales. Malgré des prodiges de valeur, malgré l'héroïsme des défenseurs de l'Église qui se font tuer presque jusqu'au dernier, Léon IX, du haut des créneaux de Civitella, peut assister à la défaite. Il court lui-même les plus grands dangers et n'est sauvé que grâce à la générosité des vainqueurs, qui veulent l'escorter jusqu'à Rome. Ce coup est mortel pour lui. Plongé, pendant deux jours, dans une indicible douleur, ce fier prélat ne peut contempler, sans larmes, le champ de bataille de Dragonara. C'est en vain qu'Hildebrand lui laisse entrevoir la possibilité de se relever de cette défaite en s'appuyant de nouveau sur l'Empire. Léon IX est brisé. Rien de plus triste que la longue lettre qu'il écrit à l'Empereur de Byzance pour implorer un secours sur lequel il ne compte plus. Réfugié à Benevent, transporté mourant à Capoue, puis à Rome, il se survit à lui-même jusqu'en avril 1054. Mais il ne songe plus qu'à la mort.

« En attendant, le pape luttait avec la mort. Il avait fait placer près de son lit de repos, le sarcophage qui devait recevoir sa dépouille mortelle; appuyé sur ses serviteurs, il s'approcha de ce dernier asile et dit aux assistants à haute et intelligible voix : « Voyez, mes frères, combien est misérable et transitoire la grandeur humaine! Que chacun de vous, s'il est destiné à jouir des honneurs de ce monde, me prenne pour exemple. Voici que, élevé du néant jusqu'au faîte des grandeurs humaines, je suis de nouveau réduit à

néant, la cellule que j'ai habitée comme moine, je la retrouve dans l'étroitesse de ce cercueil. Tout à l'heure j'y serai couché, recouvert, au lieu d'ornements, du fil de l'araignée; en ce moment déjà je suis une pâture préparée pour les vers. » Puis il bénit le sarcophage en prononçant encore des paroles qui arrachèrent des sanglots à toute l'assemblée. Pendant cette lente agonie de quatre à cinq jours, on l'entendit plusieurs fois faire sa prière en allemand; il demandait à Dieu de l'enlever rapidement si telle était sa volonté ou de le guérir par un miracle.

» Léon IX était alors dans sa cinquante-deuxième année. Un plus long avenir lui semblait garanti, mais les soucis du pouvoir spirituel et temporel usent vite. Le 19 avril, de bon matin, sentant décidément approcher sa fin, il se fit porter vers l'autel de Saint-Pierre, se jeta contre terre, pria en silence pendant une heure, prit le Sacrement des mourants et puis se recoucha pour s'endormir paisiblement du dernier sommeil. C'était la neuvième heure du jour.

» La cloche de Saint-Pierre commença à tinter sans qu'une main d'homme l'ait ébranlée, à ce que rapporte la tradition contemporaine.

» L'ensevelissement se fit le jour même, selon la volonté du pape. Des guérisons nombreuses s'opèrent sur sa tombe, et l'Église reconnaissante couronna de l'auréole de la sainteté le front du pieux réformateur.

Vixtrix Roma dolet non viduata Leone
Ex multis talem vix habitura patrem » (1).

Ainsi mourut, après six ans de pontificat, l'une des illustrations de l'Église. L'influence qu'exerça Léon IX sur les destinées du monde chrétien fut immense. De son règne date une ère de grandeur et de gloire. Le trône pontifical, exposé par ses prédécesseurs aux plus dangereuses attaques, s'environne de sagesse et de respect. Les palais de Rome,

---

(1) L. Spach. Léon IX, le pape Alsacien, pag. 26.

souillés et profanés par tous les excès, retrouvent leur calme et leur splendeur. Le Latran redevient la demeure du représentant du Christ; Rome, enfin guérie de la fièvre des révolutions, ne fait plus entendre à ses échos que des cris de reconnaissance. Le pouvoir de la papauté, progrès énorme, s'affirme pour la première fois depuis un demi-siècle. Il s'arrache par un travail insensible mais continu aux étreintes de la puissance impériale. Menacée, sous les pontificats de Grégoire VI, de Benoît IX et de Damase II, de périr sous les flots envahissants de la féodalité germaine, la barque de Pierre se relève et domine la tempête avec Léon IX. Avant lui, c'étaient les Empereurs qui faisaient les papes; après lui, ce sont les papes qui dominent l'Empire. Ce progrès, comme tous ceux qui durent, s'accomplit sans secousse, sans crise violente. Il se fait d'un mutuel accord; Conrad, Henri III, s'accoutument à voir en Léon IX non plus un vassal, mais un allié, à considérer l'Église non plus comme une proie facile à conquérir, mais comme une redoutable puissance qu'il faut craindre et respecter. Désormais les Empereurs brigueront l'honneur de la défendre, mais ils trembleront de l'attaquer.

Dans le domaine spirituel, l'influence de Léon IX est encore plus grande. Ce sera sa gloire éternelle d'avoir donné et formé Hildebrand, rendant ainsi possible l'œuvre immense de Grégoire VII. Car, nous avons essayé de le montrer, dès sa jeunesse, dès son épiscopat de Toul, il songe déjà à la réforme de l'Église entière, il se prépare déjà au grand combat qu'il livrera plus tard dans les conciles de Rome, de Rheims et de Mayence. Peu importe qu'il soit brusquement arrêté dans sa marche et que la mort vienne interrompre son œuvre. Le premier, il l'a conçue et a eu le courage d'en tenter l'exécution. C'est sur leurs fruits qu'on juge les arbres; c'est sur leurs œuvres qu'on doit juger les hommes, que leur courte vie leur permette ou non d'en voir le couronnement. Comparez l'état de sa décadence et d'abaissement du clergé, à l'aurore du XIe siècle, avec ce qu'il est devenu à la mort de

Léon IX. En 1054, vous verrez la simonie, sinon entièrement proscrite, bannie, du moins, des hautes sphères ecclésiastiques, le mariage des prêtres définitivement condamné, la règle rétablie dans les monastères, les églises nouvelles consacrées et protégées, une vie inconnue animant toutes les classes du clergé, une féconde et bienfaisante impulsion l'entraînant vers un nouvel idéal. Vienne maintenant, pour entretenir ce feu réparateur, une main robuste et forte, un homme imbu des mêmes idées, des mêmes sentiments, de la même doctrine que celui qui a poussé le premier cri d'alarme, vienne enfin un Hildebrand, et l'Église est sauvée. Car l'œuvre de Léon IX se poursuivra, en s'agrandissant encore; on verra toute la chrétienté transformée et régénérée, s'arracher définitivement aux ténèbres de la barbarie, pour répandre sur le monde entier la vie et la lumière! La pensée de l'enfant de Habsbourg, du novice de Saint-Èvre, du conseiller de Conrad-le-Salique, du vainqueur d'Eudes de Champagne, du saint évêque de Toul, la pensée de Léon IX, reçue en héritage et développée par le plus illustre de ses conseillers, triomphera des derniers obstacles et rendra aux successeurs de Pierre le premier trône du monde!

La Lorraine doit être fière de cette grande et salutaire révolution! Elle ne doit jamais laisser oublier, ni oublier elle-même, que ce fut de ses frontières et du berceau de ses ducs, que Léon IX partit pour accomplir sa noble mission. Si, dans ses annales, abondent les noms des grands capitaines, des grands philosophes et des grands historiens, il en est un qu'elle a le devoir d'inscrire, parmi les premiers, au Livre d'Or de son histoire. C'est celui de l'homme dont le patriotisme arracha son pays à la brutalité germanique, y fit respecter les grandes pensées chrétiennes, et y ramena un instant la paix; c'est aussi celui du célèbre pape devenu l'un des saints les plus illustres de l'Église, après avoir été l'un des réformateurs et des sauveurs de la Chrétienté.

RAPPORT

DE

M. MAUD'HEUX,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

SUR

LE MÉMOIRE DE M. MARCHAL.

L'antiquité nous a laissé deux monuments précieux pour la géographie de l'empire romain, l'itinéraire d'Antonin et la carte Théodosienne, nommée aussi carte de Peutinger, du nom du savant qui l'a retrouvée et fait connaître le premier. L'itinéraire est une sorte de livre de poste, sans tracé graphique, indiquant les grandes voies et leurs principales stations. Il a été dressé à une époque de paix et de prospérité. La carte Théodosienne trace les voies depuis leur point de départ jusqu'à leurs extrémités, sans tenir compte des espaces qui les séparent. Aussi offre-t-elle une longueur de 22 pieds sur 1 pied de largeur seulement? Elle appartient à une époque de trouble et d'invasion.

Toutes deux indiquent les distances d'une station à l'autre, en nombre rond de lieues gauloises, sans tenir compte des fractions excédantes. Ces indications ne coïncident donc pas avec les distances réelles. Toutefois, l'itinéraire s'en rapproche sensiblement, tandis que la carte, spécialement en ce qui concerne la voie militaire de Langres à Toul, en diffère

essentiellement : en effet, l'itinéraire donne à ce tronçon de la grande ligne de communication entre la province romaine et Trèves, une longueur de 43 lieues gauloises, inférieure de quatre ou cinq kilomètres seulement à la distance réelle. La carte n'indique que 37 lieues gauloises, ce qui élève la différence à environ 20 kilomètres. L'itinéraire indique deux stations intermédiaires, Mosa et Solimariaca. Tous les archéologues sont d'accord pour les placer à Meuvy (Haute-Marne) et à Soulosse (Vosges). La carte n'en indique aussi que deux, Mosa et Noviomagus.

Le mémoire de M. Marchal tend à démontrer que cette dernière station n'est autre que Nijon (Haute-Marne). Il est à cet égard en désaccord avec M. Jollois et avec d'autres archéologues d'un mérite incontestable. M. Jollois admet en principe qu'une station est omise sur la carte Théodosienne, et il y rétablit celle de Solimariaca : ce qui restitue à peu près la distance de 43 lieues gauloises entre Langres et Toul. Quant à Noviomagus, il le place à Neufchâteau. Il est difficile d'admettre cette opinion. En suivant sur la carte de l'état-major le tracé de cette voie romaine, on trouve une distance de 34 kilomètres entre Langres et Meuvy, de 24,5 entre Meuvy et Soulosse, et de 38 entre Soulosse et Toul. Sans nul doute, à l'époque où la carte Théodosienne a été dressée, Soulosse avait été, à deux reprises, ravagé par les invasions germaniques, et il est difficile de croire qu'une station militaire y eût été rétablie après sa première destruction. De même on ne peut croire qu'en lui en substituant une nouvelle on l'eût rapprochée de Mosa qui en était déjà plus voisine, au lieu de la rapprocher de Toul dont Soulosse était évidemment trop éloignée. — L'itinéraire d'Antonin marque 15 lieues gauloises, environ 33 kilomètres, entre Soulosse et Toul. La carte indique aussi 15 lieues gauloises, environ 18 kilomètres, entre Noviomagus et Toul. — A mon avis, on peut admettre qu'après la première destruction de Soulosse, on ait établi une station provisoire entre cette localité et Toul, reporté à Nijon celle de Sou-

losse, et conservé celle de Meuvy. De Langres à Toul, la distance est d'à peu près 100 kilomètres, et l'infanterie romaine pesamment chargée ne franchissait guère par journée de marche que 20 ou 25 kilomètres : cette observation appuie les arguments que M. Marchal invoque contre l'opinion de M. Jollois.

D'autres archéologues ont placé Noviomagus sur le territoire de Pompierre, les uns au canton des Pilares, d'autres sur un autre point du territoire de cette commune. M. Marchal les combat également. Cependant ce territoire a été nécessairement traversé par la voie romaine. La carte de l'état-major la trace jusqu'au moulin de Nijon, et la trace de nouveau à la hauteur de Certilleux jusqu'à Roncourt. Elle y occupe les coteaux avec un relief très-remarquable. Sur les deux points indiqués du territoire de Pompierre, on a reconnu des ruines romaines, et, il y a peu d'années, le musée des Vosges s'est enrichi de la moitié antérieure ou postérieure d'une grande pierre taillée en forme de borne milliaire, coupée en deux dans le sens de sa hauteur, mais ne présentant qu'une inscription votive sur la face de la moitié retrouvée. Ainsi, de même qu'au canton des Ferrières, commune de Nijon, entre cette commune et Vrécourt (Vosges), il existe des ruines romaines, de même on en retrouve sur plusieurs points du territoire de Pompierre. En admettant que Nijon serait l'antique Noviomagus, il resterait à savoir quelle était l'étendue qu'occupait son ban et s'il ne comprenait pas Pompierre et les autres villages intermédiaires. A l'époque romaine, en dehors des localités qui formaient des *vici*, il existait des *villæ* et des *curtes*, grandes fermes exploitées par des esclaves, et qui sont devenues plus tard des villages, et plus tard encore des communes distinctes. Noviomagus a pu lui-même subir des destructions complètes, et, tout en conservant son nom, être reconstruit sur de nouveaux emplacements. Aussi, en admettant l'opinion de M. Marchal, resterait-t-il encore à déterminer à quel point précis de l'antique territoire de Noviomagus existait la station mi-

litaire. C'est d'une nouvelle découverte archéologique que la solution de cette question devra sortir.

Après avoir discuté les opinions diverses de ses devanciers, M. Marchal invoque des preuves directes qu'il considère comme ne permettant plus une conviction contraire à la sienne. Il les trouve dans les ruines romaines du canton des Ferrières, dans l'existence d'une voie romaine de Bourbonne à Nijon, ayant bien la longueur de 16 lieues gauloises que la carte Théodosienne marque entre Indesina et le point où une voie partant de cette localité venait rencontrer la voie militaire de Langres à Toul, la coïncidence de la distance réelle de Meuvy à Nijon avec celle que donne la carte Théodosienne de Mosa à Noviomagus en faisant subir à cette carte une rectification préalable, la découverte d'une monnaie portant le nom de Noviomagus : mais, sans méconnaître les présomptions qui peuvent être déduites de ces éléments de son étude, je ne puis m'unir à M. Marchal pour les considérer comme décisives. — M. Marchal, contrairement à l'opinion de M. Digot, voit dans Bourbonne-les-Bains la localité indiquée sur la carte Théodosienne sous le nom d'Indesina. La carte place Indesina au nord, et à l'écart de Toul vers l'est : Bourbonne est au midi, à l'écart de Langres vers l'ouest. Les noms de Bourbon, Bourbonne, que portent plusieurs localités thermales, sont ceux de la déesse Borbonia ou Borvonnia qui présidait à ces eaux. A Bourbonne-les-Bains, on a retrouvé des inscriptions votives à cette déesse. Il serait bien étrange qu'après avoir eu le nom d'Indesina au moins jusqu'à l'époque où la carte Théodosiene fut dressée, cette localité eût repris plus tard le nom de la déesse payenne qui y était invoquée, lorsqu'au contraire le christianisme s'efforçait partout d'effacer jusqu'aux derniers vestiges des mythologies gauloise et romaine. — Des ruines romaines ne prouvent rien : on en retrouve presque à chaque pas dans la contrée. — Une monnaie portant le nom de Noviomagus, qui appartenait à plusieurs autres localités des Gaules, ne prouve pas davantage : elle pouvait

provenir de l'une d'elles et avoir été perdue sur une voie militaire qui était très-fréquentée. — Enfin, la rectification que M. Marchal fait subir à la carte Théodosienne me semble tout aussi arbitraire que celle que M. Jollois avait proposée.

Ces objections qui me paraissent sérieuses ne m'empêchent pas d'incliner vers l'opinion de M. Marchal. — Magus est un mot celtique dont le sens est celui d'abondance et de fertilité. Il semble sous ce rapport convenir beaucoup mieux à Nijon qu'à Neufchâteau. Dans les plus anciens titres et sur les monnaies qui y ont été frappées au moyen-âge, Neufchâteau est appelé Néocastrum, novum Castrum, ce qui n'est nullement la traduction ou la transformation des mots Neomagus ou Noviomagus.

Depuis l'envoi et l'examen du mémoire de M. Marchal, la Société d'Émulation en a reçu un autre dont l'auteur est M. Mouton, de Neufchâteau. Il a trait à la même question de géographie antique et admet la même solution. C'est avec raison que la Société d'Émulation a décidé qu'il serait publié à la suite du mémoire de M. Marchal.

RECHERCHES

SUR

LA STATION ROMAINE

DE

NOVIOMAGUS,

Par M. MARCHAL,

JUGE DE PAIX A BOURMONT (HAUTE-MARNE),

Membre correspondant.

Les Romains, maîtres des Gaules, avaient fait ouvrir par leurs légions de nombreuses et grandes voies de communication, sillonnant le pays dans tous les sens, et reliant entre elles les contrées les plus extrêmes et les villes les plus importantes de l'Empire. Sur notre territoire, Langres était le point d'embranchement de la plupart des lignes du Nord, et, aujourd'hui encore, sur le terrain, ces voies se retrouvent, sont étudiées et reconnues avec soin. Cependant, malgré les travaux des Sociétés savantes, malgré les publications nombreuses qui viennent, de jour en jour, soulever la poussière des siècles passés, quelques points obscurs subsistent toujours, et la géographie des Gaules offre encore, malheureusement, des lacunes regrettables. Chacun doit donc apporter sa pierre au travail commun. C'est dans ce but que je veux chercher ici à déterminer, *sur la route de*

Langres à Toul, l'emplacement de la station romaine, appelée Noviomagus, resté incertain jusqu'à ce jour.

I.

La carte de Peutinger, ou table Théodosienne (1), qui donne le tableau du Monde romain tel qu'il était composé vers la fin du IIe siècle, et qui marque les routes et les stations

(1) Quoique la carte de Peutinger soit bien connue, il me semble utile de donner sur cet ouvrage précieux une courte explication, que j'emprunterai à la *Notice sur les voies romaines du département de la Haute-Marne*, publiée par M. Pistollet de Saint-Fergeux, dans les mémoires de la Société archéologique de Langres, page 296.

« La carte de Peutinger, dit M. Pistollet de Saint-Fergeux, représente le monde connu des Romains, depuis l'Espagne jusqu'aux bouches du Gange et depuis la côte méridionale de l'Angleterre jusqu'aux confins de l'Egypte et de l'Ethiopie. On voit, sur cette carte, le tracé des routes, et les villes, les mansions, les mutations, les rivières, les montagnes qu'elles traversent, mais sans qu'il y ait aucune exactitude de travail topographique. Ainsi, la Garonne, la Loire, la Seine, la Meuse et le Rhin coulent dans la même direction, et la carte entière, qui est dessinée sur une bande de parchemin longue de vingt et un pieds allemands, n'a qu'un pied de large, tandis que, pour être dans des proportions exactes, elle devrait en avoir plus de douze. Le monde paraît donc, dans cette étrange carte, avoir été tiré et allongé dans un sens, pendant qu'il se rétrécissait dans l'autre. Mais si la carte de Peutinger est presque nulle comme œuvre topographique, elle donne les grandes voies militaires avec les distances qui séparaient les différentes localités traversées par ces routes. »

Cette table, qui est, par elle-même, une très-grande autorité, ajoute encore à son crédit par l'autorité de son origine. César avait ordonné de dresser l'état des terres et l'état des personnes : l'état des terres, par le cadastre ; l'état des personnes, par dénombrement ; le tout, pour asseoir l'assiette de l'impôt. Ce double travail, qui dura vingt-cinq ans, avait été résumé dans le fameux *Orbis pictus* d'Agrippa. La table de Peutinger doit reproduire certainement cet ouvrage dans sa disposition primitive, mais avec des additions d'une époque postérieure. Cette table est donc la base essentielle de tout travail sur la géographie des Gaules.

fréquentées alors par les armées romaines, désigne, sur la route de Langres à Toul, les stations suivantes :

Andemantunno. . . . XI.
Mose. . . . . VIIII.
Noviomagus . . . . . VII.
Solimariaca. . . . . XV.
Tullio. . . . .

Ces chiffres romains indiquent la distance d'un lieu à un autre en lieues gauloises, dont la longueur est évaluée à 2,209 mètres par d'Anville, à 2,222^{m} par Walckenaer et à 2,224^{m} par Gosselin.

L'itinéraire d'Antonin (1) précise aussi l'état du Monde romain, mais le représente tel qu'il était dans la seconde moitié du IVe siècle : il mentionne ainsi les stations de cette route :

AB ANTEMANTVN.
Tullo Leucorum usque; M.P.XLIII.Sic
Mosa M.P.XIII.
Solimariaca M.P.XVI.
Tullum M P.XV (2).

La station de *Noviomagus* n'est plus indiquée et la distance XVI est la même que les deux distances rapportées par Peutinger.

A l'aide de ces deux documents anciens, si vous recherchez aujourd'hui, sur le terrain, cette route et sa direction, des

(1) Voici encore ce que M. Pistollet de Saint-Fergeux, dans le même mémoire, dit sur cet Itinéraire : « L'Itinéraire d'Antonin est *une espèce » de livre de poste* donnant les distances entre les villes, les mansions, » les mutations qui se trouvaient sur les voies militaires de l'Empire ro- » main, depuis l'Espagne à la Mésopotamie et depuis l'Écosse jusqu'à » l'Éthiopie. »

(2) L'exemplaire dont nous extrayons les indications ci-dessus est intitulé : *Itinerarium Provinciarum Antonini Augusti. Lugdini apud hæ ædes Simonis Vincentii.* Il est sans date, mais doit avoir été imprimé vers 1540.

indices certains la font reconnaître à chaque pas et lui donnent le parcours suivant (1) :

Sortant de Langres, elle descend le chemin qui conduit à la gare et passe la Marne. Elle laisse Champigny, Changey, Dampierre, Chauffour, Épinaut, Is, Rangecourt, Noyers à l'ouest; Bannes, Neuilly, Frécourt, Montigny, La Villeneuve, Lénizeul à l'est, et vient traverser la Meuse à Meuvy. De là, elle arrive à la ferme Bernard, franchit le ruisseau le Flambard, monte le coteau à deux ou trois cents mètres à l'ouest du château des Gouttes; passe à l'est de Levécourt, Doncourt, Malaincourt; continue près de Graffigny-Chemin, Nijon, Vaudrecourt et Sommerécourt; et enfin, sortie du département de la Haute-Marne, se dirige vers Sartes et Pompierre, puis à Neufchâteau, Soulosse et Toul.

De savants géographes se sont occupés de reconnaître les stations de cette route, et l'on peut assurer avec certitude qu'*Andemantunno* est Langres; *Mosa* est Meuvy, village du canton de Clefmont; *Solimariaca* est Soulosse, localité située au nord de Neufchâteau, et *Tullio* est Toul.

Noviomagus seul est encore controversé, et, suivant les systèmes, a été placé :

1° A Nijon;

2° A Neufchâteau;

3° A Pompierre, au midi de ce village;

---

(1) Une seule lacune paraissait exister depuis le ruisseau le *Flambard* jusqu'au ruisseau de Doncourt, et, dans cet intervalle, cette route n'avait pas jusqu'alors une assiette bien déterminée. D'après les renseignements que j'ai reçus, je lui assigne la direction suivante. Après avoir franchi le *Flambard*, elle gravit le coteau, à l'ouest des Gouttes, tourne à l'est en longeant et laissant à gauche le bois de la *Deut*, retourne à l'ouest par le bois de *Blanchemont* et descend par un chemin creux la partie occidentale du bois du *Fays*, pour aboutir à la chaussée de la prairie de Doncourt. Sur la carte de l'état-major, il est facile de suivre le tracé que je signale.

4° Enfin, à un kilomètre au nord de Pompierre, à Notre-Dame-des-Piliers.

Éclaircir ce point indécis de la géographie de l'ancienne Gaule, discuter les systèmes adoptés jusqu'à ce jour, et démontrer que *Noviomagus* est Nijon, village du canton de Bourmont, arrondissement de Chaumont, Haute-Marne, tel est le but de cette dissertation.

II.

La station appelée *Mose* ou *Mosa,* qui pourrait aussi bien, d'après sa dénomination, indiquer le village de Meuse, près de Montigny-le-Roi, est généralement placée à Meuvy, qui se trouve sur la voie romaine, au passage de la rivière de Meuse, et dont la situation se rapporte bien avec les distances des itinéraires.

De L'isle et Dom Martin mettent cette station à Meuvy.

Le R. P. Vignier est aussi de cet avis, et dit qu'il part encore de Meuvy deux ou trois voies romaines militaires et qu'il n'en part aucune de Meuse.

Ces anciennes routes, sauf celle de Langres à Toul, ont disparu aujourd'hui, défrichées ou nivelées par la charrue, couvertes par les attérissements ou transformées en chaussées plus récentes.

Cependant, il me semble qu'une étude sérieuse sur le terrain permettrait de retrouver la voie qui allait sur Bassoncourt et Choiseul, et rencontrait près de Fresnoy la voie de Langres à Strasbourg par Lamarche et Martigny.

Une autre voie dont il reste quelques faibles indices se dirigeait de Meuvy vers le nord, par Clefmont, Perrusses, Longchamp, Cousigny, laissait un peu à gauche la ferme de Churey, longeait la partie occidentale de la forêt de la Crête, coupait les bois d'Andelot et se dirigeait vers l'antique *Nasium* par Rimaucourt, Reynel, Cirfontaines-en-Ornois, Mandres et Ribeaucourt. Cette route est même, à mon avis, la seule qui, dans les deux premiers siècles de

notre ère, établissait une communication directe entre Langres et Naix. Ce qui le prouve, c'est la carte de Peutinger, qui lui donne spécialement ce point de départ et ne mentionne pas d'autre voie; ce qui le prouve encore, ce sont toutes nos histoires locales attribuant à Constance Chlore la création de la route par Tronchoy, Nogent, Ageville, Esnouveaux et Bourdons. La voie de Meuvy à *Nasium* a donc dû faire partie de ce magnifique réseau de vicinalité commencé sous Auguste par Agrippa, et ce ne fut pas avant l'an 290 que Constance Chlore qui, d'après un de nos historiens, *fit de Langres la capitale de la Gaule ou du moins le siége de son gouvernement,* opéra une rectification de cette ligne, en ouvrant jusqu'à la ferme de Churey un nouveau chemin par Nogent et Bourdons, pour abréger assez sensiblement la distance entre Naix et sa ville privilégiée. De ce moment, la portion de voie située entre Meuvy et la forêt de la Crête aura été moins fréquentée, n'aura plus été entretenue et sera retombée à tel point à l'état de sol naturel, qu'elle n'offre presque plus aujourd'hui aucune trace de son origine.

Samson et l'abbé Mathieu placent au contraire à Meuse la station de *Mosa*.

Cette opinion ne peut être discutée, car Meuse ne se trouve pas sur la voie militaire de Langres à Toul, n'est pas même traversée par une route romaine. Ce village est aussi trop rapproché de Langres pour que les distances des itinéraires s'accordent avec les distances réelles.

La station de *Solimariaca* a été longtemps douteuse : aujourd'hui elle est représentée par le village de Soulosse, à 6 kilomètres nord de Neufchâteau. Des inscriptions et de nombreuses antiquités trouvées dans cette commune ne peuvent laisser aucun doute sur son importance d'autrefois (1).

---

(1) M. Jollois, dans son ouvrage intitulé : *Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges*, Paris 1843, nous

D'après ce qui précède, Meuvy étant la première station après Langres, et Soulosse la dernière avant Toul, il faut nécessairement retrouver *Noviomagus* dans la distance qui sépare Meuvy de Soulosse.

Je connais le pays, et, très-souvent, j'ai parcouru à pied cette voie romaine qui sert encore, presque partout, de communication de village à village. Nulle part, sauf à Nijon et à Pompierre, on n'y rencontre d'anciennes villes détruites, ni traces d'importants débris romains. Les seules communes qui se trouvent sur ce parcours sont Graffigny, Nijon, Vaudrecourt, Sommerécourt, Pompierre et Neufchâteau. *Noviomagus* doit donc être un de ces localités, ou se trouver sur le territoire de l'une d'elles.

J'écarte tout d'abord Graffigny, Vaudrecourt et Sommerécourt qui ne prétendent point à cette dénomination, et, sans m'occuper des communes situées à une certaine distance de la

---

a conservé le souvenir des curiosités anciennes trouvées dans cette commune, avec des feuilles de plans et de dessins.

J'extrais de ce remarquable travail un passage, qui fait connaître la manière dont notre route avait été construite : il serait à désirer que des fouilles et des observations analogues fussent faites dans différentes communes et publiées :

« La voie est assez étroite, puisqu'elle n'a que cinq mètres de large » et est toujours élevée en remblai au-dessus de la plaine environnante. » Nous avons fait ouvrir une tranchée transversale dans cette chaussée, » et nous avons reconnu qu'elle est composée à la base d'un lit de » grosses pierres posées debout, un peu inclinées, de manière à se » soutenir les unes contre les autres, en forme de voûte. Des lits de » petits cailloux et de gravier ont été superposés sur cette couche ; » ils ont été soumis, avec le temps, à une telle pression que l'on pourrait » croire, au premier abord, que la chaussée a été maçonnée, car les » parties de gravier agglutinées ont l'apparence de mortier. Dans d'autres » endroits, la composition de la chaussée varie un peu et présente une » épaisseur de 0^m60 de matériaux de moyenne grosseur, sur laquelle » sont des espèces de dalles de 0^m01 d'épaisseur, posées à plat ; une » couche de menues pierrailles de 0^m45 d'épaisseur termine le massif de » la chaussée. »

voie, qui ne peuvent par suite être stations, je ne veux discuter que Neufchâteau, Pompierre et Nijon.

III.

Divers historiens, sans autre raison qu'une certaine analogie de noms, ont pensé que Neufchâteau devait être assimilé au *Noviomagus* de la table : ainsi Dom Calmet (1), Durival (2), d'Anville (3), Digot (4), Jollois (5), Charton (6), Migneret (7), l'abbé Phulpin (8), M. Joanne (9) et l'auteur du Guide pittoresque du voyageur en France (10), l'ont écrit dans leurs ouvrages.

D'Anville toutefois, en adoptant l'opinion générale, avait fait ses réserves, et faisait observer que la distance marquée VIIII après *Mosa* n'était pas suffisante et paraissait demander XIII, pour pouvoir s'appliquer à Neufchâteau.

M. Jollois n'avait pas le moindre doute à ce sujet : pour lui, Neufchâteau était certainement *Noviomagus ;* sa conviction est poussée à un tel point, qu'il mentionne d'emblée, sur sa carte des Vosges, de Grand à Neufchâteau, une voie romaine qui n'a jamais existé.

Les autres écrivains ne donnent aucune raison de la pré-

---

(1) Notice de la Lorraine. Tom. 2, page 188.

(2) Description de la Lorraine et du Barrois. Tom. 2, pag. 171.

(3) Notice de la Gaule, page 489.

(4) Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la table Théodosienne appelle *Andesina* ou *Indesina*.

(5) Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges. Introduction, page XXI.

(6) Les Vosges pittoresques et historiques, pag. 375.

(7) Précis de l'histoire de Langres, pag. 38.

(8) Notes archéologiques sur les fouilles faites et les monuments découverts sur la montagne du Châtelet, pag. 25.

(9) Itinéraire général de la France (Vosges et Ardennes), page 292.

(10) Publié en 1836 par M. Firmin Didot (Vosges).

férence qu'ils manifestent en faveur de Neufchâteau ; ils se bornent à enregistrer l'opinion précédemment accréditée.

M. Dugas de Beaulieu (1) ne partage pas cette manière de voir, et exprime comme il suit les motifs qui avaient donné une apparence de raison à ce système :

« On croyait alors, dit-il, que la ville moderne de Neuf- » château était bâtie sur l'emplacement de *Noviomagus*; » et, en effet, diverses circonstances semblaient appuyer » cette opinion : ce sont, d'une part, quelques objets » antiques trouvés dans l'intérieur de la ville ; puis, la » proximité d'un pont sur lequel passait la voie militaire de » Langres à Metz ; et, enfin, un *Castellum* dont l'origine » remontait probablement à la seconde moitié du IVe siècle et » dont il y avait des restes au IXe, lorsqu'on construisit, » sur son emplacement, un *neuf château*, d'où la ville » moderne a pris son nom. »

Le doute n'est plus permis aujourd'hui. Dom Martin (2), Samson (3), l'abbé Mathieu (4), Walckenaer (5), Pistollet de St-Fergeux (6), Dugas de Beaulieu (7), ont tranché la question dans un sens opposé à Neufchâteau.

Il n'était, en effet, pas possible de soutenir raisonnablement que Neufchâteau était le *Noviomagus* de la table, car cette ville n'est pas reconnue comme ancienne. Elle s'appelait primitivement *Neo-Castrum* et *Novum Castellum*, puis Neufchâteau, nom qu'elle n'a pas quitté et qu'elle porte encore aujourd'hui.

Cette ville n'est qu'à un peu plus de 5 kilomètres de Sou-

(1) Mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains, 1860, pag. 21.

(2) Dictionnaire topographique des Gaules.

(3) Carte itinéraire de l'ancienne Gaule.

(4) Abrégé chronologique de l'histoire des évêques de Langres, p. 584.

(5) Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules.

(6) Notice sur les voies romaines de la Haute-Marne, insérée dans les mémoires de la Société archéologique de Langres. — Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise.

(7) Ouvrage déjà cité.

losse, station romaine d'alors ; cette proximité rend donc invraisemblable la création de deux stations à une distance aussi rapprochée l'une de l'autre, et si peu en rapport avec la journée (1) ordinaire de marche militaire des Romains.

Les cartes anciennes mettent *Noviomagus* à peu près à la même distance de Soulosse et de Meuvy : ce qui ne peut en rien s'accorder avec Neufchâteau.

Des savants prétendent même que Neufchâteau se trouvait autrefois à quelque distance de la voie romaine. Ce fait bien constaté couperait court à la discussion et enlèverait à Neufchâteau tout droit de revendication. La route qui nous occupe est une de ces grandes voies consulaires construites sous Auguste, par Agrippa son gendre, gouverneur des Gaules, et qui ont immortalisé ce dernier. Strabon, mort sous Tibère, vers l'an 25 de notre ère, nous apprend, au livre IV de sa géographie, que *la route d'Italie, après avoir traversé le Rhône, franchi le Jura et la contrée des Sequanais, arrivait à Langres où elle se bifurquait, pour aller d'un côté à l'Océan* (route de Langres à Rheims par Marac, Bricon, Bar-sur-Aube, Corbeille et Châlons-sur-Marne), *et de l'autre vers le Rhin* (route de Langres à Toul et Trèves par Meuvy, Nijon et Soulosse). Notre route existait donc avant que Neufchâteau fût créé, puisque ce n'est qu'au IV[e] siècle qu'un *Castellum*, noyau de la ville actuelle, fut construit, sur la rive droite de la Meuse, à l'endroit où elle

---

(1) Du temps des Romains comme aujourd'hui, l'étape variait nécessairement et devait être alors ce qu'elle est actuellement. On ne peut donc comprendre qu'une troupe armée, allant d'une région à l'autre, soit dérangée et mise en mouvement pour franchir une distance de 6 kilomètres.

D'après un illustre historien (Histoire de Jules César, par Napoléon III), *l'étape ordinaire* était d'environ 20 kilomètres. — 26 kilomètres constituaient une *forte journée de marche*. — Quand César, dans la campagne de 696, voulut arrêter les progrès des bandes d'Arioviste, il partit d'Arc-en-Barrois, s'avança jour et nuit, à *marches forcées*, vers Besançon, qui en était distant de 130 kil. et où il arriva en 3 jours. Ce qui donne 43 kil. pour une *marche forcée de jour et de nuit.*

reçoit le Mouzon et à deux ou trois cents mètres de la voie. Dijon, *Castrum Divionnense*, qui était aussi à cinq cents mètres de la voie romaine, n'est point mentionné dans les itinéraires et n'était point station.

IV.

Pour Pompierre, deux systèmes ont été émis.

Le premier, proposé par M. Pistollet de St-Fergeux (1), assigne pour emplacement à *Noviomagus* « un point situé » à environ 250 mètres à l'ouest-sud-ouest de Pompierre, » près et à l'ouest de la rivière du Mouzon, en un lieu où » l'on trouve, dans la prairie, au bord de la voie romaine, » des restes de constructions, des tuiles romaines et des » pavés; non loin aussi des points où une voie venant de » Grand par Bazoilles et une voie arrivant à Bourbonne par » Lamarche se réunissaient à la voie de Langres à Toul. » Ce lieu serait, d'après M. Pistollet de St-Fergeux, à sept lieues gauloises de *Solimariaca* et à un peu plus de neuf lieues gauloises et tiers de *Mosa*, et aurait été déterminé par le mesurage des distances sur les cartes.

Le second, patronné par MM. Walckenaer (2) et Dugas de Beaulieu (3), place *Noviomagus* à un kilomètre au nord de Pompierre, à l'endroit où se trouvait une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Piliers.

« Parfois, dit M. Dugas de Beaulieu, le soc de la charrue » enfoncé plus profondément dans le sol, au canton des » *Pilares*, y met au jour des pierres taillées, des tuiles à » rebords et des monnaies Romaines. En 1857, on en a même » tiré un stèle funéraire avec inscription. Ces objets, il est » vrai, sont d'une faible importance, mais ils suffisent à » prouver l'existence, en ce lieu, d'un centre d'habitations

---

(1) Ouvrages déjà cités.

(2) Ouvrage déjà cité.

(3) Ouvrage déjà cité.

» gallo-romaines que l'itinéraire d'Antonin n'a pas jugé à
» propos d'indiquer. La carte de Cassini marque sur ce
» point une chapelle, sous le vocable de *Notre-Dame-des-*
» *Piliers* ou des *Pilares*, laquelle a disparu depuis long-
» temps. Avait-elle pris le nom du canton, ou lui a-t-elle
» donné le sien? Le dernier paraît plus probable, car il
» y a tout lieu de croire que ce nom vient de quelques tronçons
» de colonnes qu'on y a trouvés et qui provenaient d'un
» temple romain (1). Tout montre donc que *Noviomagus*
» s'élevait au canton de *Pilares* et non pas à Neufchâteau.
» Cet emplacement était d'ailleurs parfaitement choisi : à
» proximité de deux cours d'eau et traversé par deux
» voies importantes. » Cette seconde voie, dont M. Dugas de Beaulieu veut parler, viendrait de *Nasium* (Naix), passerait à Tréveray, Mandres, Grand, Liffol-le-Grand, Bazoilles; puis tournant à gauche pour éviter la construction d'un pont sur la Meuse, passerait au-dessus de l'endroit où la Meuse se perd, et arriverait au canton des *Pilares* où était construit sur le Mouzon un pont de pierre dont les culées existent encore.

Tels sont les deux systèmes et les raisons invoquées pour chacun d'eux.

Comme nous ne recherchons que la vérité, mais la vérité basée sur des faits certains, je ne contesterai pas à Pom-

---

(1) Est-ce bien à cause de quelques tronçons de colonnes trouvés en ces lieux, que la chapelle désignée ainsi a pris le nom de Notre-Dame-des-Piliers ou des Pilares. C'est un point de chronique locale que je ne puis expliquer et qu'il serait intéressant d'éclaircir. Il me semble que le surnom tient beaucoup de l'Espagne : on se demande donc si, dans nos pays de frontières autrefois espagnoles, le voisinage de la Franche-Comté n'aurait pas propagé chez nous cette dévotion? Ne peut-on pas dire aussi que le pieux constructeur de cette chapelle avait peut-être entrepris le pèlerinage de *Notre-Dame-Del-Pilar*, la fameuse Vierge au pilier de Saragosse, et par un monument durable avait voulu conserver un souvenir des heureux effets de ce long voyage? La carte de l'état-major appelle aujourd'hui cette chapelle *Notre-Dame-de-Pitié d*e SARAGOSSE. C'est la confirmation de cette origine espagnole.

pierre les découvertes qu'on invoque en sa faveur. Des rencontres antiques ont été faites dans ce village ; cependant elles n'ont pas un grand degré d'importance. Ces débris romains, trouvés près de la rivière du Mouzon, dans un espace assez restreint, ne seraient-ils pas les ruines d'une *villa* ou les restes d'un établissement retranché, construit pour défendre le passage de la rivière? En l'absence de tout document, je pose la question sans la résoudre.

Je me bornerai à dire ici que Pompierre est connu de longue date sous le nom de *Pons petræus :* nous savons, d'après Grégoire de Tours, qu'une entrevue eut lieu, dans ce village, en 577, entre Gontran, roi de Bourgogne, et son neveu Childebert, roi d'Austrasie (1). En aucun temps,

---

(1) Je crois bien faire en donnant ici textuellement le récit de Grégoire de Tours, d'après la traduction de M. Guizot. — Le roi Gontran envoya vers son neveu le roi Childebert, lui demandant la paix et désirant le voir ; alors Childebert vint le trouver avec ses grands et ils se réunirent au lieu qu'on appelle Pons Petræus (aujourd'hui Pompierre, sur le Mouzon, à onze kilomètres de Neufchâteau, Vosges). Là, ils se saluèrent mutuellement et s'embrassèrent, et le roi Gontran dit : « Il m'est arrivé, à cause de mes péchés, de rester sans enfants, je prie donc mon neveu de devenir mon fils. » Et le plaçant sur son siége, il lui transmit tout son royaume, disant : « Qu'un même bouclier nous protége ! qu'une même lance nous défende ! s'il me vient des fils, je ne te regarderai pas moins comme un d'entre eux, et tu conserveras l'amitié que je te promets aujourd'hui en présence de Dieu. » Les grands de Childebert firent la même promesse en son nom. Ils mangèrent et burent ensemble, s'honorèrent mutuellement de présents magnifiques et se séparèrent en paix.

Gontran fit élever à Pompierre, en souvenir de cet événement, une église qui a été détruite, mais dont le portail, reconstruit au XIII[e] siècle et orné de curieuses sculptures, a été conservé et appliqué à l'église actuelle, il en forme l'entrée. (Joanne, Itinéraire général de la France, Vosges et Ardennes).

Ces bas-reliefs ont été imités : ils se retrouvent en dedans du porche de l'église de Jainvillotte. On les retrouverait encore ailleurs dans le voisinage de Pompierre. (*Essai historique sur Beaufremont*, par M. Chapellier, trésorier-archiviste de la Société d'Émulation des Vosges.)

on ne trouve à cette commune une dénomination autre qui puisse dériver en quoi que ce soit de *Noviomagus.*

Pompierre n'a pas non plus de contrée ou lieudit qui conserve avec le nom romain la moindre analogie, et la tradition, livre d'or des campagnes, est entièrement muette.

Pour démontrer sa manière de voir, M. Pistollet de Saint-Fergeux s'écarte des voies généralement admises et imagine une lieue gauloise de 2,415 mètres, plus grande par conséquent que la lieue universellement adoptée. Par ce moyen, il devient facile de combler des distances qu'il n'était pas possible de remplir autrement, et les mesures prises de Meuvy et de Soulosse viennent s'appliquer assez exactement à l'endroit désigné pour être *Noviomagus.* Ce système ingénieux, fruit de longues études et de consciencieuses recherches, ne peut être considéré que comme une opinion personnelle. Tant que la science ne l'aura pas sanctionné, il n'aura qu'une valeur relative, avec d'autant plus de raison que, d'après son auteur lui-même, s'il s'applique bien sur certaines routes, il se montre rebelle sur d'autres.

Ce premier point exposé, j'ajoute qu'il n'est pas exact, pour donner plus de créance à un système, d'admettre que deux voies romaines aboutissent proche Pompierre ; car, sans vouloir contester la route de Grand par Bazoilles qui n'a pas encore été reconnue d'une manière certaine (1), j'affirme que la route de Bourbonne (*Indesina*) à *Noviomagus*

---

(1) D'après des découvertes récentes, cette voie romaine de Grand à la route de Langres à Toul, par Liffol-le-Grand et Bazoilles, serait à peu près certaine : elle arriverait à Bazoilles par la Combe-Parfondevaux, traverserait le parc de M. de Cherrier, se continuerait vers le nord par la prairie dite le *Noue*, passerait la Meuse à cent mètres environ, au-dessous du lieu où cette rivière se perd, monterait entre les deux bois, au canton dit *sur la Fontaine*, et aboutirait à la route de Toul, en face de Brechaincourt, en un point qui se trouve à 5 kilomètres de Pompierre et à une égale distance de Neufchâteau. — Cet éloignement de Pompierre et de Notre-Dame-des-Piliers n'exclut-il pas la première condition générale que doit offrir toute position de station romaine ?

par Lamarche, loin de s'unir à celle de Langres à Toul, dans les environs de Pompierre, vient s'y embrancher à Nijon, entre Nijon et Vaudrecourt, *dans la contrée dite de Ferrières*. Je le démontrerai plus loin, et, rétorquant l'argument, je m'en ferai une arme en faveur de Nijon.

Quant au second système, qui place *Noviomagus* à Notre-Dame-des-Piliers, on le justifie par la concordance des distances réelles avec les indications de la carte de Peutinger.

Or, cette coïncidence, unique base de cette opinion, n'existe qu'imparfaitement. De Notre-Dame-des-Piliers à Soulosse, il y a 16,000 mètres, c'est-à-dire 7 lieues, comme le demande Peutinger : mais aussi de Meuvy à Notre-Dame-des-Piliers, il y a 23,000 mètres, qui font plus de 10 lieues, et Peutinger n'en exige que 9.

On ne doit cependant pas se montrer trop sévère, dans cette circonstance; car, quelle que soit la commune, recommandable à certains titres, où on veuille placer *Noviomagus*, les distances de la table ne s'accorderont jamais exactement avec les distances vraies. Aussi, plutôt que de s'opiniâtrer sur des chiffres inconciliables, n'est-il pas plus rationnel de supposer que les distances de Peutinger sont tronquées, erronées ou interverties, et de ne leur attribuer qu'une importance secondaire?

Que d'erreurs ont été relevées sur ce travail? tous les géographes de l'ancienne Gaule en témoignent. Tous n'ont-ils pas regretté de ne pouvoir déterminer avec précision la situation d'un grand nombre de villes ou de stations, soit à cause de la mauvaise rédaction de ces anciens ouvrages, soit par suite de l'inexactitude des copistes chargés de les transcrire?

M. Pistollet de Saint-Fergeux fait remarquer que la table Théodosienne est plus embrouillée, dans les environs de Langres, que dans les autres parties de la Gaule, et qu'il est nécessaire de rectifier toutes les inexactitudes qu'on y rencontre.

M. Jollois dit aussi : « Nous avons peu d'espoir de trouver » toujours une parfaite coïncidence entre les distances » partielles données par les itinéraires et celles mesurées » sur les cartes modernes. Plusieurs motifs nous le font » craindre. En effet, les itinéraires anciens donnent les » distances en chiffres ronds : ce qui doit déjà être une » cause d'erreur. Ensuite, l'inexactitude présumée de ces » itinéraires, provenant des copistes, inexactitude qui, dans » plusieurs circonstances, a porté le trouble dans les nombres, » et quelquefois le vague dans la nature même des me- » sures employées, est encore une autre source d'erreur. »

M. Dugas de Beaulieu écrit aussi à ce sujet : « Ceux » qui font une étude spéciale de la géographie ancienne » sont trop souvent arrêtés, comme nous l'avons été nous- » même, par les transpositions de noms de lieux et de » chiffres itinéraires, et même par leur omission sur la » table de Peutinger. Vegèce (*De re militari*) nous fait con- » naitre la cause de ces omissions : il y avait, suivant cet » auteur, deux sortes d'itinéraires en usage dans l'Empire : » les uns destinés au public, comme celui dit d'Antonin, » indiquaient seulement les noms de lieux et les distances » intermédiaires; les autres, plus spécialement à l'usage des » troupes, étaient de véritables tableaux coloriés où l'on » avait figuré les voies, les diverticules, les sentiers, les » montagnes, les cours d'eau de chaque contrée. — La table » de Peutinger participait de ces deux sortes d'itinéraires; » c'était une œuvre d'ensemble, administrative si l'on veut, » et dans laquelle on avait pu négliger sans inconvénient » beaucoup de détails. Aussi, le dessinateur, qui n'avait » à sa disposition qu'un espace très-restreint en largeur, ne » pouvant pas toujours y placer convenablement les noms » de lieux ou les chiffres, les supprimait ou les reléguait » dans les espaces vides les plus rapprochés. »

Si les distances seules devaient nous diriger dans la circonstance, aucune localité de cette route ne pourrait être identifiée à *Noviómagùs*, et cette station devrait être mise

au rang des mythes et des impossibilités. En effet, l'itinéraire d'Antonin demande 16 lieues entre Meuvy et Soulosse : ces 16 lieues évaluées en mètres font 35,544 mètres ; mais de Meuvy à Soulosse, il y a réellement 39,000 mètres, c'est-à-dire 17 lieues et demie. Comment, sur une si petite distance, expliquer cet écart d'une manière satisfaisante ? La même erreur se retrouve dans les longueurs partielles données par Peutinger, les chiffres VIIII et VII ne suffisant pas pour combler la distance entre Meuvy et Soulosse. VIIII comptés depuis Meuvy arriveraient aux abords de Sommerécourt, et VII, comptés de Soulosse, tomberaient avant Pompierre. L'erreur nous paraît donc flagrante, et, sans donner aux chiffres une importance trop grande, il faut chercher, par un faisceau d'autres preuves, à retrouver l'emplacement de *Noviomagus* : c'est ce que je vais faire dans le chapitre suivant.

V.

Les erreurs et inexactitudes des itinéraires étant bien constantes, il m'est permis, sur le témoignage de nos savants, d'en profiter, dans la circonstance actuelle, pour établir une opinion qui fera concorder, aussi exactement que dans les autres systèmes, les chiffres de la table et les distances réelles.

C'est avec regret, il est vrai, que j'opère, sur la table Théodosienne, une rectification, qui a peut-être une certaine raison d'être, mais qui peut paraître choquante. Je me contenterai donc de la mentionner, sans lui attribuer une grande valeur et sans vouloir en faire la pierre fondamentale de ma démonstration.

Comme il est dit plus haut, la table de Peutinger est ainsi conçue :

ANDEMANTUNNO. . .	XI.
MOSE	VIIII.
NOVIOMAGUS	VII.
TULLIO.	

Sur cette copie fidèlement reproduite, on remarquera, d'abord que *Solimariaca* n'est pas inscrit sur la table, parce que la place manquait pour l'écrire : mais, comme le chiffre XV, indiquant la distance de *Solimariaca* à *Tullio,* existe, il faut admettre, avec l'itinéraire d'Antonin et tous les géographes, que cette table doit être complétée comme il suit :

ANDEMANTUNNO. . .	XI.
MOSE	VIIII.
NOVIOMAGUS	VII.
SOLIMARIACA	XV.
TULLIO.	

Après cette première rectification admise par tous, je crois qu'une erreur dans les chiffres, ou même, une simple transposition de ces chiffres, a eu lieu sur cette carte copiée et recopiée si souvent, et que le chiffre VIIII, qui marque la distance de *Mose* à *Noviomagus,* doit indiquer celle de *Noviomagus* à *Solimariaca*, et, réciproquement, le chiffre VII doit indiquer celle de *Mose* à *Noviomagus*. De cette manière on lirait :

De Langres à *Mose*.	XI.
De *Mose* à *Noviomagus*	VII.
De *Noviomagus* à *Solimariaca*.	VIIII.
De *Solimariaca* à Toul	XV.

Les 7 lieues gauloises de *Mose* à *Noviomagus,* évaluées en mètres, font 15,550 mètres, et les 9 lieues de *Noviomagus* à *Solimariaca* font 19,993 mètres. Or, de Meuvy à Nijon, à la contrée dite de *Ferrières*, située à 1 kilomètre nord du village, il y a 16,000 mètres, c'est-à-dire 7 lieues; et de Nijon à Soulosse, il y a 23,000 mètres, c'est-à-dire un peu plus de 10 lieues. Comme on le voit, c'est une différence légère, qu'on ne peut pas éviter et qu'on retrouvera dans tous les systèmes proposés.

La thèse que je soutiens en ce moment ne manifeste pas une opinion exclusivement personnelle et isolée. Dom Martin (1), l'abbé Mathieu (2) en sont les premiers promoteurs. Dans sa savante dissertation sur le Chatelet et ses environs, qui a paru en 1856 dans *la Haute-Marne*, *Revue champenoise*, M. Pothier est aussi partisan de cette opinion. La commission de la topographie des Gaules établie au ministère de l'instruction publique l'a également adoptée C'est aussi une conviction pour moi, et voici les raisons qui l'ont établie.

Dans la *Notice de Lorraine*, Dom Calmet dit au mot Vrécourt : « On trouve, sur le ban de Vrécourt, en tirant » vers le village de Nijon, un canton appelé *Ferrières* que » l'on croit être l'emplacement de quelque ancien édifice des » Romains. On y a trouvé deux inscriptions, des urnes, » beaucoup de médailles, des débris de colonnes et de cha- » piteaux fort beaux. En 1720, on y trouva deux espèces » de cloches entières, faites en forme de timbre de pen- » dule. On y découvre encore quelques anciennes flèches et » autres armes antiques. Ce canton est assez étendu ; la » terre est de différente espèce, noire et brûlée, on y aperçoit » les fondements de quelque édifice, ce qui fait conjecturer » que ce lieu était autrefois considérable. »

Je puise aussi ce qui suit dans les *Vosges pittoresques et historiques*, ouvrage si instructif et si intéressant publié en 1862 par M. Charton : « Les Romains avaient construit » à Vrécourt (M. Charton aurait dû dire Nijon), dans le » canton de Ferrières, un immense édifice, à en juger par » l'étendue de son emplacement. On a lieu de penser que » cet édifice était un de leurs temples : il est regrettable » qu'on n'ait rien conservé de cette importante découverte, » qui remonte déjà à une époque éloignée. »

Tout en regrettant, avec M. Charton, que ces découvertes

---

(1) **Dictionnaire topographique des Gaules.**

(2) **Abrégé chronologique de l'Histoire des évêques de Langres.**

faites à Nijon, en *Ferrières*, n'aient pas eu leur *Jollois*, avant d'être dispersées et envoyées à M. l'intendant de Lorraine et à d'autres personnages importants de la contrée, je crois pouvoir m'appuyer sur les dires de ces deux chroniqueurs, pour en tirer une première preuve de l'importance de l'ancien Nijon.

Une seconde résultera des débris anciens, rencontrés par hasard et de loin en loin, depuis cette époque jusqu'à ce jour. Ils sont peu importants, il est vrai, parce qu'aucune fouille n'a jamais eu lieu à Nijon; mais une mention particulière doit cependant leur être donnée, pour l'histoire future du pays.

En labourant, on a souvent ramené à la surface du sol des médailles ou monnaies, dont l'effigie représentait un cavalier couronné de lauriers.

Sur d'autres pièces, aussi en argent et trouvées en grand nombre, on lisait *Cæsar Augustus*...... Aucun spécimen ne m'a été montré et le reste de la légende n'a pu m'être indiqué.

Ces deux espèces de monnaies qui se relatent d'après les inventeurs eux-mêmes ont été mises au creuset et fondues, et aujourd'hui sont probablement perdues sans retour.

Dans ces dernières années, M. l'instituteur de Nijon a trouvé quelques monnaies, assez profondément altérées, qui m'ont été remises et dont le caractère romain est bien reconnaissable.

Moi-même, j'en ai rencontré à diverses reprises. Une première porte : d'un côté, tête d'un Empereur, et, de l'autre, une femme debout, tenant de la main droite une branche et de la gauche un bouclier. Une deuxième : tête diadémée d'un côté, et de l'autre, un guerrier couvert d'un casque, ayant dans la main droite une branche de laurier, et s'appuyant de la gauche sur une lance. Une troisième est une pièce d'argent de Domitien : d'un côté : tête laurée avec l'inscription IMP. CAES. DOMIT. AVG. GER. P. M... Sur le revers, Pallas, posée sur une double proue de vaisseau, tient

un bouclier de la main gauche et lance un javelot de la main droite. Aux pieds de la déesse, une chouette. Autour on lit : IMP. XVIII. COS. XIII. CENS. P. P P. Une quatrième porte, d'une part, une tête laurée et IMP. CONSTANTINVS... et d'autre part, un homme sur un piédestal, tenant une boule de la main gauche et ayant la main droite levée, et, en légende, SOLI. INVICTO. COMITI Une cinquième : tête laurée et CONSTANTINVS IVNN. C; d'autre part, un autel supportant une boule couronnée de trois étoiles : au milieu de cet autel se trouvent les lettres VOTIS. XX et au-dessous DLC Les lettres de la légende qu'il est possible de lire sont ...... QVIL ITAS. (Tranquillitas.)

Sur une grande partie du territoire, et surtout dans la contrée de *Ferrières*, aux abords de la voie romaine, les débris de briques, de tuiles et de poteries qui annoncent infailliblement la présence des Romains sont nombreux et parsèment le sol. Je ne les signale que pour mémoire.

Dans ces mêmes lieux, les habitants rencontraient souvent, il y a quelques années, d'anciens murs et des constructions, qui n'ont point été examinés et que la charrue a fini par faire disparaître au-dessous de la couche de terre arable.

L'hiver dernier, un fermier du pays, contrarié par un massif d'environ trois mètres de long, qui arrêtait toujours sa charrue et sur lequel aucune végétation ne se montrait, fit fouiller le sol. Les ouvriers trouvèrent une construction composée de pierres de taille de petite dimension, de briques et de couches épaisses de chaux et de ciment. Ils remarquèrent une espèce de grand four ovale, dont l'enveloppe avait $0^{m},50$ d'épaisseur et était formée d'une sorte de pierre blanche, dans laquelle étaient mélangés une infinité de morceaux de briques grossièrement concassées. Cette enveloppe était tellement dure, qu'il ne fut pas possible de la briser avec le pic : on fut obligé d'employer la scie. Dans l'intérieur de ce four il n'y avait que des cendres et de larges briques, dont quelques-unes furent détournées pour faire des plaques de foyer. Ces briques avaient environ

0m,50 de longueur et de largeur et 0m,04 d'épaisseur. Sous le four, étaient des assises de petites pierres de taille et de briques, en forme de piliers, et un grand nombre d'aqueducs recouverts de larges briques et se dirigeant dans tous les sens. Rebutés par la difficulté de ce travail et fatigués de ne point voir apparaître le trésor espéré, les ouvriers abandonnèrent leurs recherches et rejetèrent pêle-mêle les débris dans l'excavation. Quelques mois après cette entreprise, je retrouvai sur place des pierres taillées et quelques briques qui sont à rebords et qui portent, d'un côté seulement, de nombreuses lignes tortueuses, symétriquement placées. D'après les indices qui m'ont été donnés, je suppose que cette construction était un établissement de bains, dont on retrouve des vestiges dans toutes nos localités antiques, et qui était de première nécessité pour les Romains et les Gallo-romains.

Dans l'intérieur du village, en creusant des fossés ou des fondations de maisons, les ouvriers rencontrent très-fréquemment, et à plus ou moins de profondeur, un pavage bien fait, bien liaisonné et difficile à attaquer, On m'en a signalé dans diverses directions, et bien certainement, ce sont les pavés d'anciennes chaussées ou des conduits d'une grande antiquité.

Un exemple récent montrera combien le sol de Nijon a été remué, quels atterrissements ont été produits par la suite des siècles, et pourra même indiquer la date des dépôts retrouvés.

L'année dernière, en creusant un fossé d'assainissement pour le service de la cure, les ouvriers ont trouvé, à un mètre de profondeur, un boulet en fer; plus bas une grande quantité d'ossements humains avec une lame de sabre, de 40 à 50 centimètres de longueur, profondément oxydée; plus bas encore, une hachette en fer bien conservée et trois cercueils de pierre qui étaient engagés sous le mur septentrional de l'église et qui n'ont pas été touchés; enfin, à 3 mètres 30 centimètres de profondeur, les ouvriers ont ren-

contré un pavé de chaussée parfaitement scellé et conservé, avec deux pièces de monnaie qu'on ne retrouve plus. Tout cela dans un espace de quelques mètres. Le boulet n'indique-t-il pas l'état du sol, au moment du siége de La Mothe, en 1645? les ossements humains, nos guerres civiles ou religieuses du Moyen-Age? les cercueils en pierre, l'époque Mérovingienne? et le pavé, la domination Romaine?

Ces préliminaires basés sur quelques découvertes récentes, sauvées de l'oubli, peuvent déjà servir à démontrer l'ancienneté et l'importance du *Vicus* Gallo-romain, établi en ces lieux. Je vais maintenant donner deux preuves qui justifient, péremptoirement à mon avis, que *Noviomagus* est Nijon.

En 1817, près du chemin qui conduit à Bourmont, à deux cents mètres de toute habitation et à peu de distance de l'établissement de bains dont je relatais plus haut la découverte, dans un champ qui porte actuellement le nº 1244 de la matrice cadastrale, les eaux provenant d'un violent orage entraînèrent à une vingtaine de mètres les terres d'un sillon en pente, et mirent à découvert une partie assez considérable d'un pavé de chaussée usée et arrondie par la circulation des voitures. Sur ce pavé ont été trouvées deux petites pièces de monnaie, dont une en argent portait distinctement le mot *Noviomagus*. L'inventeur remit ces deux pièces à M. Habert, ex-principal du collége de Bourmont, et ce dernier les donna au musée de Chaumont, avec une note indicative de leur origine. Cette trouvaille, qui émane de deux hommes également honorables et dignes de foi, est de la plus haute importance pour la thèse que je soutiens. Est-il possible maintenant d'avoir le moindre doute, et le nom de *Noviomagus* que porte cette monnaie, ne manifeste-t-il pas clairement que Nijon, où elle a été retrouvée, est le *Noviomagus* dont nous recherchons l'emplacement?

Ce témoignage bien puissant déjà se trouve confirmé par une découverte que j'ai faite récemment.

La carte de Peutinger marque une voie romaine, partant

de *Noviomagus*, à la jonction de la route de Langres à Toul, et allant aboutir à un petit édifice entourant une cour, signe indicateur d'eaux thermales : au-dessus de cet édifice on lit *Indesina* et le chiffre XVI, qui désigne la distance de *Noviomagus* à *Indesina*.

On admet généralement qu'*Indesina* est une ancienne dénomination qui appartient à Bourbonne-les-Bains (1) : or si la route marquée par Peutinger, de *Noviomagus* à *Indesina*, était retrouvée; si le point d'embranchement sur la route de Toul était reconnu, et si la distance XVI de la table Théodosienne s'appliquait bien avec ce point d'embranchement, il me semble que la vérité apparaîtrait éclatante et que le lieu où les deux voies romaines se réuniraient, serait le *Noviomagus* tant contesté.

Jusqu'à ces derniers temps, cette route, insuffisamment recherchée, était à peu près perdue, et son tracé inconnu, sauf sur le territoire de Serqueux et à Lamarche où quelques vestiges se retrouvaient. Depuis Lamarche à un point quelconque de l'ancienne route de Toul, aucun indice n'était assez apparent pour la faire reconnaître, force était donc de supposer qu'elle suivait la route départementale actuelle n° 5 : on admettait même qu'elle aboutissait à Pompierre, sur cette route de Toul, et on en concluait que Pompierre était *Noviomagus*. Je vais retourner cette argumentation contre mes adversaires et en tirer une conclusion positive en faveur de Nijon.

En effet, cette route existe encore. Je l'ai retrouvée, cette année seulement, sur un parcours non interrompu de cinq kilomètres, depuis Nijon où elle rejoint la route de Toul, jusqu'aux abords du territoire de Robécourt, qu'elle paraît laisser à gauche, en se dirigeant sur Lamarche. N'ayant

---

(1) Cette station d'*Indesina* a été placée en maintes localités par MM. de Fortia d'Urban, Valckenaer, Beaulieu, Digot et Pistollet de St-Fergeux. Je me réserve de traiter cette question spéciale dans un article prochain et de démontrer que ce nom revient à Bourbonne-les-Bains.

pas poussé mes investigations plus loin, je ne puis dire s'il serait possible de la reconnaître entre Robécourt et Lamarche. On m'a assuré, cependant, que des traces en étaient apparentes sur le territoire de Rocourt.

Voici le tracé qu'elle suivait tel que je l'ai reconnu (1). A la hauteur de Vrécourt, près et à l'ouest de la route départementale n° 5, cette ancienne voie existe encore comme chemin rural; elle longe le *Bois banal* et forme la limite des départements de la Haute-Marne et des Vosges. En maints endroits de ce chemin, on retrouve l'ancien pavé et la chaussée en remblai sur les champs voisins. En arrivant dans la tranchée qui sépare le bois *Banal* du bois de Nijon, cette route coupe à angle droit le chemin actuel de Nijon à Vrécourt et entre dans un champ cultivé qu'elle laisse couvert de pierres d'hérisson et de castille, manquant totalement dans les sillons contigus. Elle pénétrait alors à la pointe des bois de Nijon, appelé le *Haut-Fays* (2), et traversait ce bois de part en part, en se rapprochant de la lisière du côté de Soulaucourt. Dans ce bois, elle est reconnaissable presque partout à sa direction toujours droite, a sa forme bombée. Le pavé se sent à environ un pied de profondeur. Dans des fossés nouvellement ouverts par l'administration forestière, on voyait, au printemps dernier, l'empierrement de la chaussée, divisé en plusieurs couches. A sa sortie du *Haut-Fays*, elle traversait une petite prairie où son passage n'est plus visible ; mais, de l'autre côté, elle se retrouve dans les champs cultivés ; les pierres qui recouvrent

(1) Cette reconnaissance était facile, car, depuis la route de Toul jusqu'au delà de Vrécourt, la contrée que j'explorais est entièrement dépourvue de pierres. La présence de pierres d'hérisson provenant de la montagne voisine et mêlées à une grande quantité de petits cailloux, cassés uniformément et éparpillés sur une largeur d'une dizaine de mètres, devait paraître singulière et appelait nécessairement l'examen.

(2) On a remarqué que les lieux appelés *Fays* étaient presque toujours sur des voies romaines : c'est une observation encore exacte dans la circonstance présente. Pourquoi cette coïncidence inexpliquée jusqu'alors?

le sol et qui n'existent que sur son parcours, jalonnent suffisamment sa direction. Elle aboutissait enfin par un chemin de saison encore existant, sur la route de Langres à Toul, dans la contrée de Nijon, appelé *Ferrières*, à peu de distance de Vaudrecourt.

Cette ligne, que j'ai retrouvée pas à pas, est infailliblement la route que Peutinger signale entre *Noviomagus* et *Indesina* (1), et j'en conclus que Nijon étant le point d'embranchement de cette route avec la grande voie de Toul est la station romaine de *Noviomagus*.

En mesurant les distances, on trouve, de Bourbonne à Lamarche, 16,000 mètres, et, de Lamarche à Nijon, 19,800 mètres. Total, 35,800 mètres, c'est-à-dire 16 lieues gauloises, comme l'indique la table Théodosienne (2).

---

(1) C'est aussi la route que MM. Coudriet et Châtelet (Histoire de la seigneurie de Jonvelle, page 25) signalent de *Mandeure à Noviomagus*, passant par Conflans, Corre, Jonvelle, Châtillon, Isches, Lamarche et Rocourt. A Lamarche, cette voie secondaire s'embranchait sur la route d'*Indesina* et rejoignait ensuite à *Noviomagus* la grande voie consulaire de Langres à Toul.

(2) Je ne crois pas, avec le tracé que je viens de signaler, qu'on puisse supposer qu'une bifurcation de cette route allait passer le Mouzon au pont *Saint-Part*, pour rejoindre la route de Langres à Toul, entre Vaudrecourt et Sommerécourt, et de là aller à Pompierre. — L'existence de ces deux embranchements, placés côte à côte, serait invraisemblable; jamais aucun vestige de voie romaine n'a été découvert en deçà ni au delà de ce pont, ni même dans cette direction. Ce pont est, à la vérité, d'un âge respectable, mais il porte un nom qui ne lui donne pas une origine remontant aux Romains : tout au plus daterait-il de l'époque de la constitution de nos communes? On sait qu'il est ainsi appelé, parce que les cinq communes les plus rapprochées, qui s'étaient probablement cotisées pour le construire, étaient chargées de l'entretenir et devaient dans ce but une quote-part de contribution. Depuis longtemps, ces *cinq parts* d'impôt ne servent plus à cet usage : aussi cet utile monument, que les démolisseurs de La Mothe avaient respecté, va-t-il bientôt croûler de vétusté?

Le nom et l'étymologie que je signale sont généralement admis dans la vallée du Mouzon. Cependant quelques érudits appellent ce pont *le*

D'après quelques indices jusqu'à ce jour peu étudiés et trop vagues pour asseoir une opinion, je suis porté à croire qu'une autre voie romaine aboutissait encore à Nijon, à gauche de la route de Langres à Toul. Traversant le village actuel, elle aurait pris sa direction, soit du côté de la Meuse, en franchissant le coteau, soit plutôt du côté de Bourmont. Le nom de *Grande voie*, que porte encore un des chemins de Nijon, et des restes de chaussée pavée, retrouvés çà et là, donneraient quelque apparence de raison à cette supposition. Des fouilles et des recherches ultérieures sont nécessaires pour arriver à une constatation certaine.

Dans ce bois du *Haut-Fays*, à droite et à gauche de la voie romaine dont je viens de parler, se trouvent plusieurs *mares* ou *marchats*, dont un seulement est à peu près desséché. Ces mares, dit-on, accompagnent ordinairement les voies romaines de notre pays, et, d'après la tradition populaire, elles auraient été creusées pour abreuver les chevaux des Romains. — La rencontre continuelle de ces mares, près des voies romaines, a fait croire à des savants qu'elles avaient été creusées postérieurement à l'établissement de ces routes et

---

Pont-Saint-Pair, et à l'appui de leur opinion citent les deux passages suivants extraits de l'histoire de Saint-Mihiel, par Dom de l'Isle :

« Par un acte du lundi après l'Ascension 1220, Hugues de Bémont,
» chevalier, vendit au Prieur d'Haréville. ... le tiers des dixmes de Pom-
» pierre, Sartes, Semerécourt et *Sempaire*.
» Hugues de Bolmont ou Bémont donna à perpétuité au mois de may
» 1222, au prieuré d'Haréville. .., le tiers des grosses et menues dixmes
» de Pompierre, Sartes, Semerécourt et *Sempaire* : le Prieur lui donna
» en reconnaissance 24 livres de bien de son prieuré. Le prieur avait
» déjà acheté le tiers de ces mêmes dixmes et l'évêque de Toul approuva
» cette donation. »

Quel est ce lieu appelé *Sempaire?* Je l'ignore et je ne sache pas qu'il y ait jamais eu à Vaudrecourt ou à Outremécourt un lieu dit, un petit hameau, ou même un bâtiment quelconque qui ait porté ce nom et l'aurait transmis au pont voisin?

qu'elles devaient être considérées comme des restes d'habitations des peuplades germaines. Les fouilles et les observations faites justifient assez cette manière de voir. Une de ces mares est appelée *Jehan Loïs*.

Au milieu de ce même bois et contiguë à la voie romaine, existe une éminence de terre, faite de main d'homme, qu'on appelle *La Motote*. Ce nom indique que sa ressemblance était frappante avec la montagne où fut La Mothe. Cette butte, de 30 à 40 mètres de diamètre, est affaissée au midi, et au nord est plus élevée que le sol environnant d'environ 3 mètres : elle paraît être à peu près circulaire. Les habitants prétendent que c'est une redoute du temps de La Mothe. Cette opinion est certainement erronée, car nous sommes trop peu éloignés de cette époque pour que le souvenir d'une telle construction soit tout à fait perdu. A quoi, du reste, aurait pu servir aux assiégeants ce petit monticule de terre, établi assez loin de la ville assiégée, et à près d'un kilomètre sur la rive gauche du Mouzon? Je pense que c'est un établissement retranché des Romains, ou plutôt un *tumulus*, presque toujours placé à proximité des voies romaines.

Un peu plus loin, entre Nijon et le Mouzon, M. le colonel Habert fit niveler, vers 1830, deux petits tertres, qui se trouvaient dans la prairie, au bas de la contrée de *Ferrières*. On y trouva des débris d'armes et divers ustensiles de ménage. Les recherches, m'a-t-on dit, n'ont été que superficielles et n'avaient pour but que de supprimer ces proéminences et d'en ramener le sol au niveau de la prairie voisine. Ces deux éminences étaient encore, à mon avis, des *Tumuli*.

En dernier lieu, le nom que porte actuellement Nijon, est une grande présomption en faveur de l'opinion que je soutiens. Dans des chartes du moyen-âge, ce village est appelé *Nivio*. N'est-ce pas un dérivé complet du nom Romain, et, de même que *Noviomagus* a fait Noyon ne

peut-on pas dire que *Noviomagus*, *Nivicmagus*, *Novimagus*, *Neomagus* ou *Nomagus* est devenu *Nivio*, puis Nijon (1)?

La tradition est aussi bien constante dans le pays, qu'une ville romaine y a existé. Cette tradition vaut bien quelque chose, quand elle est générale, qu'elle remonte à une date inconnue, et qu'elle n'a été suggérée ni dirigée par un homme ou une dissertation plus ou moins habile. Personne, aujourd'hui, ne sait à Nijon que des découvertes d'antiquités importantes ont été faites, sur son territoire, pendant l'existence de la génération précédente, et cette ancienne ville romaine est encore dans tous les souvenirs, malgré les changements et les bouleversements de plus de quinze siècles.

VI.

Je me résume et je conclus :

1° Que *Noviomagus* n'était pas au lieu où est Neufchâteau;

2° Que Pompierre n'ayant pour lui qu'une coïncidence imparfaite des distances réelles avec les distances de la table, sans autre preuve à l'appui, ne peut sérieusement revendiquer cette dénomination;

3° Que Nijon, avec ses routes, les médailles, les débris d'architecture qui y ont été rencontrés, avec les traces de l'occupation romaine qu'il offre encore, avec l'analogie du nom, avec une tradition constante, est seul en droit de prétendre à ce titre;

4° Enfin, que Nijon, où a été retrouvé le *Triens* qui

---

(1) Dans son ouvrage publié en 1840 et intitulé : Archéologie de la Lorraine, M. Beaulieu dit (Tome 1er, page 159) : Les villes principales du pays des Leuks étaient *Tullum*, Toul; *Nasium*, Naix; *Scarpona*, Scarpone; *Solimariaca*, Soulosse; *Nomagus*, qui est *peut-être* Neufchâteau, et *Fincs*, Fains, près de Bar-le-Duc.



porte son nom, où vient aboutir la route romaine d'*Indesina* à *Noviomagus*, avec concordance complète de la distance réelle et de la distance marquée par Peutinger, est indubitablement *Noviomagus*.

Quod erat demonstrandum, dirions-nous, suivant l'usage de l'école, si le sentiment de notre insuffisance et la nécessité de laisser le protocole ouvert, ne nous inclinaient à appeler sur ce point l'attention des archéologues. La question est obscure, les éléments de solution sont controversés ou peu connus, les indications qu'ils nous fournissent prêtent à des recherches ultérieures. Nous souhaitons, comme nous aimons à l'espérer, qu'un maître de la science, s'érigeant en juge du camp, concilie toutes les données et ramène toutes les opinions à un même sentiment.

NOVIOMAGUS

DES

TABLES DE PEUTINGER,

PAR M. J. MOUTON.

Neufchâteau (Vosges) peut-il être bâti sur les ruines d'une villa, voire même d'une bourgade antique, sans être pour cela l'ancienne Noviomagus des tables de Peutinger? Telle est la question que nous nous proposons de résoudre.

Nous croyons qu'il est possible d'établir, d'une manière quasi péremptoire, que sur l'emplacement ou sur le territoire très-restreint de la ville, gaulois, romains et mérovingiens ont laissé des souvenirs ou des traces de leur passage. Mais il ne semble pas que l'auteur des tables de Peutinger, en citant Noviomagus, ait voulu indiquer la villa qui a pu être édifiée sur l'emplacement présentement occupé par une partie quelconque de la ville de Neufchâteau.

Lorsqu'on veut étudier la valeur d'un travail, il est nécessaire de se pénétrer de la pensée de l'auteur, pour s'en servir comme du seul flambeau capable d'éclairer les recherches qui se rattachent à ce travail. Il en est de même quand on veut reconnaître si une particularité quelconque dudit travail est le résultat du hasard ou d'une volonté réfléchie de son auteur.

Or, sans les tables retrouvées par Peutinger, on ignorerait jusqu'au nom de Noviomagus. Il est donc naturel d'interroger ces tables, il est même indispensable de les faire parler si l'on

désire retrouver, à l'aide des renseignements qu'elles comportent, l'emplacement de la villa, station ou cité dont elles rappellent le nom.

En premier lieu, d'après ces tables, Noviomagus était situé sur la voie romaine allant de Langres à Toul.

Depuis *Andemantunno* (Langres) jusqu'à *Mose*, cette table indique une distance de XI lieues gauloises. Mais il n'y a pas de difficulté pour *Mose* ou *Mosa* que tout le monde s'accorde à reconnaître dans Meuvy. Nous pourrons donc ne considérer que la portion de voie romaine qui s'étendait de Meuvy à Toul, et promener le long de cette voie des regards scrutateurs, pour découvrir entre les deux points fixes qui viennent d'être cités l'emplacement de la bourgade antique qui fait l'objet de nos recherches.

Pour faciliter la discussion, nous avons, sur l'extrait de tables ci-contre, représenté par les lettres A, B, C, D et G, les différents accidents de la ligne itinéraire depuis *Mose* jusqu'à *Tullio*.

Le point A serait l'emplacement de Mose (Meuvy).
— B id. de Noviomagus.
— C id. d'une station innommée.
— D serait l'origine d'une voie secondaire conduisant de la station innommée C à la cité F également innommée.

Enfin le point G serait l'emplacement de Toul.

Point de difficulté pour reconnaître l'emplacement d'une station romaine aux points A, B et G.

Mais, objectera-t-on, la brisure qui se remarque au point C de la ligne itinéraire n'est-elle pas dûe à un accident, à une fantaisie du copiste?

Il nous sera permis de faire remarquer que si l'auteur de la carte a eu la même fantaisie pour les centaines de stations qui sont représentées sur les tables, c'est qu'assurément cette fantaisie était l'expression d'une volonté dont l'intention finale était d'indiquer d'une manière précise, sur la ligne itinéraire, l'emplacement de chacune des stations des chemins considérés.

Alors, pourra demander le lecteur, quel est donc le nom de cette station C innommée?

Il est d'habitude, lorsqu'on possède un ouvrage incomplet, d'avoir recours aux auteurs qui ont traité les mêmes questions, pour compléter l'un par l'autre ce que chacun peut avoir d'inachevé.

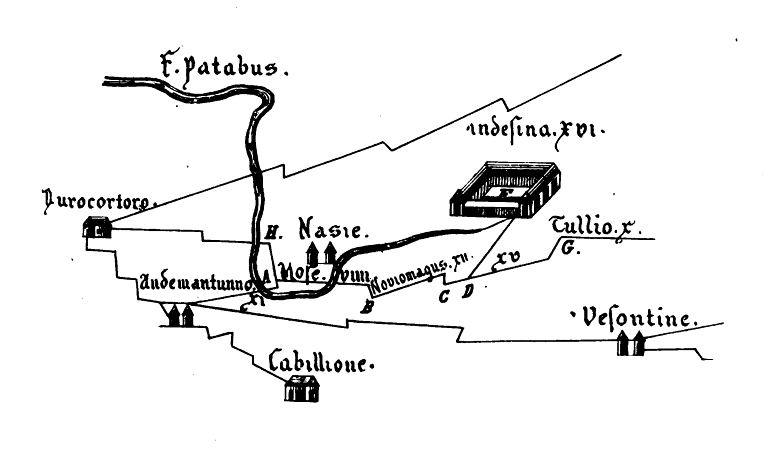
N'avons-nous pas, dans le cas particulier, l'itinéraire d'Antonin, l'aîné d'au moins deux siècles des tables de Peutinger, qui pourra certainement, puisqu'il analyse les distances de la voie de Langres à Toul, nous être d'un grand secours pour la solution du problème qui nous occupe?

Nous remarquons, en premier lieu, que de Toul à la station innommée C, Peutinger indique une distance de XV lieues gauloises.

Mais également Antonin indique de son côté une distance de XV lieues gauloises entre Toul et Solimariaca.

Serait-ce un hasard?

Extraits des tables de Peutinger



Lith. de Didlon à Epinal

Si l'on fait observer que Solimariaca, de même que la station innommée C, est située sur le tronçon considéré entre Meuvy et Toul ;

Que de Meuvy à Solimariaca (Soulosse), Antonin compte XVI lieues gauloises ;

Que Peutinger compte également VIIII + VII = XVI lieues gauloises, de Meuvy à la station innommée C ;

Que Peutinger, de même qu'Antonin, donne pour le tronçon de Meuvy à Toul une même longueur totale de 16 + 15 = 31 lieues gauloises ;

Que sous Théodose les milliaires d'Antonin n'avaient pas été détruits ;

Il faut bien convenir que la réunion de ces circonstances n'est pas due à une succession de hasards, et qu'enfin la station innommée indiquée par Peutinger à 15 lieues en deçà de Toul, ne peut être autre chose que la Solimariaca d'Antonin, également située en deçà de Toul à une même distance de 15 lieues gauloises de cette ville.

Maintenant le champ de la discussion se restreint et, si nous voulons rechercher Noviomagus, nous n'aurons plus à considérer que le tronçon de voie romaine qui s'étend de Mosa (Meuvy) à Solimariaca (Soulosse), sur un développement de XVI lieues gauloises, ou de 39 kilomètres et demi d'après la carte d'état-major, ce qui établirait à 2,470 mètres la longueur de la lieue gauloise, au lieu de 2,222^{m},22 d'après la longueur admise par les cartes géographiques.

Si les personnes qui désirent voir dans la ville F la ville de Grand, supposition admissible contre laquelle nous n'avons rien à opposer, si ces personnes nous demandaient de définir la longueur du tronçon de voie romaine DF, dans l'intention de soulever une difficulté contre notre manière de supputer les distances qui séparent Toul de Meuvy, il serait facile de prier l'observateur de remarquer que la longueur de cette voie DF, qui rappelle le souvenir de la voie antique qui de Soulosse allait à Grand par la forêt de Mureau, n'est pas cotée, non plus d'ailleurs que

la longueur de la voie transversale AH qui, sur les tables de Peutinger, semble rappeler le souvenir de la voie romaine de Langres à Nasium (Naix) par Andelot.

Revenons à Noviomagus. D'après les tables de Peutinger, cette cité serait située à 9 lieues de Meuvy et à 7 de Soulosse, c'est-à-dire à 22,200 mètres de la première et à 17,300 mètres de la seconde des localités qui viennent d'être nommées.

Quelque peu approximatif que soit le degré de précision que l'on attribue aux chiffres itinéraires de la voirie ancienne, Neufchâteau, qui est à peine situé à 6,500 mètres de Soulosse, si l'on parcourt la voie romaine, ne peut évidemment invoquer l'autorité des tables de Peutinger pour revendiquer à son profit l'honneur d'être le Noviomagus de ces tables.

La raison mathématique plaiderait en faveur de Pompierre. Mais Pompierre qui paraît être bâti sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine, laquelle, sous la domination franque, au 6e siècle, aurait, d'après Grégoire de Tours, porté le nom de *Pons-Petreus* qui n'est évidemment que la continuation d'une appellation romaine; Pompierre, disons-nous, d'après l'étymologie de son nom, pas plus que Neufchâteau, ne peut être le Noviomagus de Peutinger.

Ni la raison historique, ni la raison étymologique, qui sont les deux seules raisons qu'au point de vue archéologique on puisse sérieusement invoquer, ne plaident en faveur de la cité néocastrienne; ces raisons nous poussent au contraire vers Meuvy, et bien au delà de Neufchâteau, lorsque nous poursuivons l'intention de découvrir l'emplacement de Noviomagus.

Les personnes qui ont étudié les itinéraires que nous ont légués les romains, savent que les indications données par leurs tables ne sont pas d'une exactitude aussi rigoureuse que celles des indicateurs de la voirie moderne. Il n'entre pas dans nos intentions de rechercher les causes de ce manque de précision. Nous nous bornons à constater un fait qui est tel qu'après avoir jalonné la direction des voies romaines, on ne peut, même en dehors des erreurs matérielles,

espérer de toujours retrouver d'une manière précise l'emplacement des stations anciennes par la mesure itinéraire qui sépare une station de position inconnue d'une station parfaitement déterminée.

Dans un cas analogue à celui de Noviomagus, il est indispensable de rechercher si, sur la voie romaine et dans les environs du point qui correspond mathématiquement à la distance itinéraire de la station recherchée, il existe une bourgade dont l'étymologie du nom rappelle celui de cette station ; et si en outre sur l'emplacement, sur le territoire ou proche de cette bourgade, il existe des ruines qui se rapportent à l'époque de la domination romaine.

Nijon répondrait parfaitement à toutes ces conditions.

Cette bourgade est située sur la voie romaine à 15 kilomètres de Meuvy et à 24 kilomètres et demi de Soulosse.

Sous le rapport étymologique, si l'on remarque que dans le département de l'Oise, Noviomagus est devenu Noyon, que dans le département de la Drôme un autre Noviomagus est devenu Nyons, on sera assez disposé à croire que la corruption de langage qui, de Noviomagus a pu faire Noyon et Nyons, ait pu également du même mot faire Nijon dans la Haute-Marne. On ne trouvera, croyons-nous, aucune personne sérieusement disposée à soutenir que Noyons, Nyons et Nijon ne sont pas trois mots tirant leur origine d'un radical unique, c'est-à-dire de Noviomagus.

De plus, en se rapprochant de Pompierre, on a trouvé sur le territoire, au nord de Nijon, des restes de constructions romaines, des monnaies et débris de la même époque en quantité assez considérable. On a également trouvé plusieurs tombeaux sur les bords de la voie romaine.

On peut conclure avec certitude du rapprochement de toutes ces déductions, que Nijon occupe l'emplacement d'une bourgade ou tout au moins d'une villa gallo-romaine. En outre, comme l'étude étymologique du mot Nijon nous fait sentir au doigt le radical Noviomagus, on peut, après avoir débouté Neufchâteau de toute prétention rivale, proposer de

fixer à Nijon le Noviomagus des tables de Peutinger, jusqu'à ce que des arguments sérieux et contraires aient pu détruire l'autorité des preuves qui précèdent.

Neufchâteau, le 10 avril 1869.

J. MOUTON.

LE DÉLUGE

DE

LA SAINT-CRÉPIN.

LE RÉSEAU

DE

NAVIGATION DE LA LORRAINE.

UNE GRANDE MANIFESTATION

administrative,

PAR M. MAUD'HEUX père,

Président de la Société.

I.

Les villes traversées par le cours d'un fleuve ou d'une rivière, ou construites sur leurs rives, ont fréquemment à souffrir du débordement de leurs eaux, et subissent même quelquefois de véritables désastres. Telle a été, dans tous les temps, la condition de la ville d'Épinal, traversée par le cours principal de la Moselle qui la divise en deux parties, la Grande et la Petite-Ville, celle-ci séparée aussi des faubourgs de la rive gauche par un canal dérivé en amont.

La Moselle et ses principaux affluents ont leurs sources à la grande chaîne des Vosges, à 60 ou 70 kilomètres au-dessus d'Épinal, et parcourent trois vallées principales : celle de la Vologne, celle de la Moselotte et celle de la Moselle

proprement dite. Toutes les eaux de ces vallées dont la pente est rapide, réunies au-dessus d'Épinal, franchissent pour y arriver, et sur une longueur de plus de 5 kilomètres, un défilé étroit qui, par son resserrement, accroît encore leur vitesse. Lorsqu'elles en débouchent, elles se heurtent contre le coteau de la rive droite, où un mur élevé protège la chaussée du chemin d'Épinal à Archettes, et rencontrent à l'autre rive un sol plus bas, mais qui s'élève progressivement, de telle sorte qu'elles entrent avec toute leur vitesse première dans les issues qui leur sont ouvertes à travers la ville. — La surface occupée par les trois vallées a une largeur de 50 à 60 kilomètres sur 60 à 70 de longueur.

La grande chaîne des Vosges ne s'élève pas jusqu'à la hauteur des neiges éternelles, mais, dès le mois d'octobre, les pluies froides y tombent en neiges, et, si le retour de la chaleur ne les fait pas fondre, celles de l'hiver s'accumulent sur leurs couches et leur épaisseur atteint une proportion considérable. Lorsque le retour du printemps amène une température subitement élevée, le dégel se produit tout à la fois, et sur le sommet des montagnes et dans les vallées, et un débordement considérable survient. — En général, les eaux du bassin supérieur ne sont pas exposées à la gelée, tant à raison de la rapidité de leur cours que du grand nombre de sources qui émergent à proximité de leurs lits et dans ces lits mêmes : mais lorsque l'hiver a été d'une rigueur exceptionnelle, il se forme des glaces dans les étendues où les eaux coulent moins rapidement; le débordement les entraîne, et même avec une moindre hauteur des eaux, il peut produire de grands dommages.

La fonte des neiges n'est pas la seule cause de ces graves accidents. La constitution géologique de la chaîne des Vosges, le peu de profondeur des sols d'alluvion qui remplissent les vallées, amènent ce résultat que l'infiltration dans le sol cesse bientôt d'absorber les eaux des pluies et que, si celles-ci se prolongent avec une certaine intensité, elles ne peuvent plus s'écouler qu'à la surface. Cet état particulier du

bassin amène, à toutes les saisons de l'année, des crues plus ou moins fortes, mais qui, en été et surtout aux mois de juillet et d'octobre, atteignent et surpassent même, en hauteur, les débordements produits par la fonte de neiges. Telle a été, dans ce siècle, l'inondation du 24 octobre 1824; telles avaient été, dans le siècle précédent, celles des 6 juillet 1734 et 26 juillet 1770, et surtout celle du 25 octobre 1778, que la population terrifiée a baptisée du nom *de Déluge de la Saint-Crépin*, parce que l'église devait célébrer sa fête le même jour.

La partie d'Épinal, appelée la Grande-Ville, a subi aussi à plusieurs reprises des inondations qui l'ont atteinte seule. Dans le cours d'étés orageux, des trombes d'eau tombées sur les hauteurs d'où descendent de chaque côté de l'ancien château de la ville les ruisseaux d'Ambrail et de Saint-Michel, y ont plusieurs fois précipité une telle masse d'eaux que, leurs lits ne pouvant plus les contenir, elles se sont élevées dans les rues, ont causé de sérieux dommages et ont même failli occasionner la mort de plusieurs personnes (A).

II.

L'inondation de 1778 est le sujet principal de cette notice; mais, pour la bien comprendre dans ses détails et dans ses causes, il ne suffit pas de jeter les yeux sur le plan qui en indique les principaux ravages, il est indispensable de décrire l'état antérieur des localités. Un tableau plan peint, en 1626, par Bellot, et conservé à l'Hôtel-de-Ville, permet de donner à cette description une complète exactitude.

En amont de la ville, au bas de la jetée qui protégeait le chemin d'Archettes, à peu près à la hauteur du canton de Grennevaux (1), existait une usine prenant ses eaux dans la Moselle, et les conduisant par son canal de fuite, en

(1) Il est désigné sous le nom de Grenwo dans les titres du XII[e] siècle.

longeant les jardins de la Grande-Voie, jusqu'à l'extrémité amont de la promenade du Cours, où il faisait mouvoir un gaucheux ou moulin à foulon (1) pour les draps dont la fabrication avait une certaine importance à Épinal. Le Cours ne formait encore qu'une prairie plantée d'arbres (2). Plus bas, un pont en bois unissait la Grande et la Petite-Ville en amont de leurs enceintes respectives. L'enceinte de la Grande-Ville partait du pied de l'ancien château, un peu au-dessus de la fontaine Saint-Goëry, et venait en ligne droite rencontrer le canal des moulins ; elle en remontait le bord, et plus haut celui de la Moselle, d'où elle revenait en ligne droite se rattacher au pied du château, près de l'entrée du faubourg d'Ambrail. Au nord le ruisseau de Saint-Michel, au midi celui d'Ambrail, à l'ouest la rivière et le canal des moulins lui servaient de fossés. Le château la fermait à l'est.

Il n'existait alors qu'un petit nombre de constructions en dehors de cette enceinte, excepté dans les faubourgs de Saint-Michel et d'Ambrail, où la population s'était accrue à la faveur d'une longue paix due à la sagesse des ducs Charles III et Henry II.

Entre la Grande-Ville et la Petite qui communiquaient par le pont du Cours en amont et par le grand pont, en aval, existait une vanne triangulaire ayant son angle à l'amont, et alimentant deux canaux faisant tourner, celui de droite, le moulin de la Grande-Ville situé dans son enceinte près de l'ancien bâtiment des pompes, celui de gauche, un autre moulin situé dans l'enceinte de la Petite-Ville, à l'emplacement du bâtiment qui sert encore aujourd'hui à la fabrication du pain de la garnison.

---

(1) Ce terrain était nommé : *Derrière-la-Gauche*, et a conservé cette dénomination jusqu'au siècle actuel. On le désigne aujourd'hui sous le nom de *Champ-de-Mars*, ou *Champ de manœuvres*, parce que la garnison s'en sert pour ses exercices de détail.

(2) Cette prairie était appelée le Poux, probablement parce qu'on y transportait les décombres et repoux des constructions. On lui a donné ensuite le nom de *Cours*.



A la pointe amont de la Petite-Ville existait l'ouvrage appelé l'Écusson, construit tantôt en bois et tantôt en pierre, jetant une partie des eaux de la Moselle dans le canal du faubourg. Entre cet ouvrage et l'enceinte de la Petite-Ville, s'élevait l'ancien hôpital qui venait d'être construit. L'enceinte partait de la Moselle, et se dirigeait par une ligne courbe jusqu'au pont du Boudioux, appelé alors le petit pont; de là par une autre ligne courbe, elle venait toucher à la Moselle à quelques toises (1) en amont du principal bâtiment des casernes (2), et remontait la rive gauche, jusqu'à son point de départ près de la porte Aubert

Le canal du faubourg longeait la route de Nancy protégée par un mur d'appui. De l'autre côté de la route, s'étendait une ligne de maisons adossées au coteau et dominées par le couvent des Capucins. construit depuis peu et devenu, depuis 1811, l'hôpital actuel. A la hauteur de la maison Régnier, s'élevaient les bâtiments d'un moulin appartenant à la ville et mis en mouvement par les eaux du canal. A partir de ce moulin et de la partie nord de l'enceinte de la Petite-Ville, s'étendait entre la route de Nancy et la Moselle, jusques et y compris l'emplacement des moulins actuels, une vaste grève servait au blanchîment des toiles, objet d'un commerce important. On la nommait le Gravois des toiles. Elle était traversée par le canal de fuite des moulins de la petite ville, par l'écoulement des eaux du déversoir placé en tête du moulin du faubourg, et par son canal de fuite qui allait en droite ligne se jeter dans la Moselle, au point où existe aujourd'hui l'abattoir public.

Cette disposition des localités assurait de larges issues à l'écoulement des eaux. Le Champ de manœuvre et le Cours

(1) J'ai cru devoir conserver les indications en anciennes mesures employées dans les documents de l'époque.

(2) Les casernes ont été construites vers 1745 aux frais de la ville : avant leur construction, la garnison était logée chez les bourgeois et cet état de choses était devenu intolérable.

offraient un espace assez étendu à leur épanchement en amont : entre les deux ponts du lit principal, les murs des deux enceintes étaient séparés par une largeur suffisante, qui allait en augmentant progressivement au-dessous du pont d'aval. Les canaux des moulins situés dans l'intérieur des deux villes constituaient deux issues supplémentaires.

Sur le canal du faubourg, depuis le pont de Laxatte (1), situé près de l'hôpital, jusqu'au pont du Boudioux, un pâquis s'étendait entre le mur d'enceinte et ce cours d'eau. Il en était de même en aval de ce dernier pont, mais l'espace libre s'y élargissait de plus en plus jusqu'au Gravois des toiles, sur lequel les eaux pouvaient s'étendre sans danger pour les parties habitées. Il en résultait que, les inondations pouvant couvrir une plus vaste surface en amont, les eaux perdaient une partie de leur vitesse, et que, la même cause se produisant plus complétement en aval, abaissait forcément leur niveau. Aussi quoique, dans des temps antérieurs, de grands débordements de la Moselle fussent survenus fréquemment, les eaux avaient bien pu dégrader quelques ouvrages établis sur leur cours ou sur leurs rives, et emporter les ponts en bois construits d'ailleurs avec peu de solidité : mais les documents conservés aux archives municipales n'en signalent que deux qui ayent été accompagnés de circonstances spécialement remarquables. L'un, par le reflux des eaux, avait inondé pendant trois jours les rues de la Petite-Ville dont les habitants n'avaient pu communiquer qu'à l'aide de barques et d'autres moyens analogues. L'autre avait fait tomber d'une seule pièce, près de l'embouchure du ruisseau d'Ambrail, une portion du rem-

(1) Laxatte n'est plus aujourd'hui qu'une section de commune, mais cette localité avait en 1626 une importance que les guerres du XVIIe siècle lui ont enlevée. Dans le patois du pays l'x est remplacé par ch : ce qui fait qu'on nomme encore aujourd'hui, ce pont : pont de la Chatte



part et une tour (1) dont la masse fortement adhérente se voit encore sous les eaux qui, à l'entour de cet obstacle, se sont creusé un lit profond, sans parvenir à diviser et à disperser ses débris.

III.

En 1778, l'état des localités avait subi de grands changements, comme le prouve le plan joint à cette notice. La Grande-Voie comptait déjà un certain nombre de maisons : les jardins situés entre cette voie et le Champ de manœuvre étaient fermés de murs : l'usine de Grennevaux, son canal et le moulin à foulon avaient disparu. Le Champs-de-Mars était encore ouvert au libre accès des eaux, mais la promenade du Cours était entièrement entourée de murs. La corporation des Jésuites, en s'établissant à Épinal, avait acquis des jardins et avait obtenu de les avancer en lit de rivière, un peu en aval de l'embouchure du ruisseau d'Ambrail (2). Les fortifications de la ville avaient été ruinées en 1675, et les voisins avaient construit des bâtiments sur leurs fondations. Vers 1740, les fermiers du domaine avaient revendiqué ces terrains, et après le gain du procès, ils avaient étendu et consolidé ces anticipations en les cédant à cens. Le lit principal avait donc perdu une partie notable de sa largeur, et les eaux, au lieu de se heurter contre les fortes constructions des murs d'enceinte, portaient leur effort contre des bâtiments peu solides et incapables de soutenir leur choc. Sur la partie aval du canal des moulins de la Grande-Ville, M. Pierre Guilgot avait construit une huilerie, et un sieur Houot une autre usine.

---

(1) Cette tour était à mon avis la Tour de la Monnaie, ainsi nommée parce que c'était là qu'existait l'atelier monétaire des évêques de Metz.

(2) En 1787, à la suite d'une nouvelle crue de la Moselle, cette avancée fut supprimée afin de rendre au cours principal une largeur de 25 toises qui, à ce point, était réduite à 21.



Du côté du canal du faubourg, les changements étaient bien plus grands encore. Entre le pont de Laxatte et le pont du Boudioux, des maisons adossées au canal avait complété la rue de l'Hospice. En 1723, le duc Léopold avait permis de percer l'enceinte à l'extrémité de la rue Léopold-Bourg, et de prolonger cette rue jusqu'au canal, et vis-à-vis cette percée un pont avait été construit avec une forte pile en pierre au milieu (1), la rue des Petites-Boucheries, la rue de Grève, la place de Grève, avaient été construites au moyen d'ascensements concédés à des habitants nouveaux. Tous ces quartiers neufs avaient reçu le nom de Léopold-Bourg. Il avait été donné encore à la rue qui, dans l'ancienne enceinte, aboutissait à la percée. Les casernes avaient aussi été construites, vers 1745, sur une partie de ces terrains. Les juifs avaient établi une synagogue au delà de la place de Grève, et un quatrième pont élevé sur le canal, à l'extrémité des lignes de maisons qui avaient été bâties sur les deux rives du canal au-dessous du pont des Quatre-Nations, avait reçu le nom de pont des Juifs. Le pâquis qui longeait le canal et l'enceinte de la Petite-Ville, et la majeure partie du gravois des toiles avaient disparu par la création de ces quartiers : le canal du faubourg n'offrait plus qu'une largeur d'écoulement insuffisante, et restait à sec pendant la plus grande partie de l'année. Le moulin qu'il faisait mouvoir était supprimé et ses anciens bâtiments avaient formé quatre petites maisons à la rive gauche. Au-dessous des moulins de la Petite-Ville, cinq usines avaient été établies par la famille Perrier, trois sur le canal, deux sur une dérivation qui longeait à l'aval le bâtiment des casernes servant de manége (2).

(1) Ce pont reçut le nom de pont des Quatre-Nations, parce que la route à laquelle il aboutissait offrait à la ville un accès vers Nancy et les autres parties de la Lorraine, vers la Champagne par Mirecourt et Neufchâteau, vers la Bourgogne par la vieille route de Bains, et vers l'Alsace par Remiremont.

(2) Ces cinq usines se composaient d'une huilerie à deux presses, d'un pilon d'écorces, d'un foulon, d'un moulin à émaux et d'une scierie.

Ainsi des deux côtés de la Petite-Ville, les lits d'écoulement des eaux avaient été considérablement réduits.

Aussi, de jour en jour, à mesure que ces créations avançaient, les inondations devenaient-elles de plus en plus dangereuses et dommageables. En 1734, en 1740, en 1770, des craintes sérieuses s'élevèrent. On ferma naturellement les yeux sur les causes véritables du danger et sur le seul remède à y apporter : on ne pouvait songer à détruire ce qui venait d'être élevé à si grands frais. On accusa les vannes d'être la cause de ces malheurs (1). A cette époque, un cône tronqué avait remplacé leur pointe d'angle.

IV.

Telle était la nouvelle disposition des localités quand survint l'inondation du 25 octobre 1778, la plus considérable et la plus terrible dont les populations riveraines et les documents des archives municipales aient conservé le souvenir. Ses ravages ne se bornèrent pas à la ville d'Épinal, mais s'étendirent sur tout le cours inférieur de la Moselle jusqu'à son embouchure dans le Rhin. J'ai eu plus d'une occasion d'en rencontrer la preuve, mais je limiterai mon récit à ce qui concerne notre ville.

---

(1) Après l'inondation de 1776, l'ingénieur Deklier-Delisle, appelé à Épinal, avait proposé de transférer les moulins vis-à-vis le Saulcy, à la Folie Bégé, où le sieur Piconet avait une huilerie alimentée par une vanne en Moselle de 16 pouces de hauteur, ou au-dessus du pont de Laxatte avec trois tournants sur chaque rive, alimentés par le moyen d'écluses en tête du canal, divisant les eaux en deux chenaux, un pour chaque rive, et un canal au milieu pour l'écoulement des eaux et le passage des flottes. Par un troisième projet, il proposait de rétablir les vannes en pointe et de les abaisser de 15 pouces. Le premier projet exigeait une dépense de 48,000 livres, le second de 46,225 livres, le troisième de 5,100 livres seulement. Le 10 septembre 1770, l'assemblée des notables écarta les deux premiers en considération de l'élévation des dépenses et adopta à l'unanimité le troisième qui ne fut pas exécuté.

Après une sécheresse assez longue à laquelle quatre jours de pluie au plus avaient succédé, les eaux de la Moselle commencèrent à monter. Le 25 octobre au matin, elles s'étendaient sur le Champ-de-Mars et sur la promenade du Cours. Vers une heure de l'après-midi, le mouvement d'élévation des eaux s'accrut avec une telle rapidité qu'elles surmontèrent les deux points du lit principal et les emportèrent en un clin d'œil. A peu près au même moment, les quatre ponts du canal du faubourg étaient aussi entraînés, même le pont du Boudioux qui était construit en pierre, même la forte pile en pierre qui supportait le milieu du pont des Quatre-Nations. Non-seulement les eaux refluaient dans la ville par les orifices des égoûts et des ruisseaux, mais des courants d'écoulement s'y établissaient. Celui qui pénétrait dans la Petite-Ville par l'extrémité du pont des Quatre-Nations en croisait un autre qui depuisl'hôpital suivait la rue de l'Ancien Hospice et celle des Petites-Boucheries. Réunis, ils se dirigeaient par la rue de Grève après avoir creusé un trou profond à l'angle de la maison occupée aujourd'hui par M. Boyer-Durupt. C'est là que périt la seule personne dont l'inondation causa la mort.

Les habitants des maisons adossées au canal s'étaient hâtés de se réfugier dans des habitations moins exposées. Une malheureuse servante qui avait oublié sa bourse crut avoir le temps d'aller la rechercher, mais, parvenue au milieu de la rue de Grève, elle fut renversée et entraînée par le torrent. On entendit un cri : elle put dire son nom et celui de son village et disparut sous les flots. — Toutes les rues de la Petite-Ville furent couvertes d'eau à une grande hauteur, ainsi que le jardin de l'hôpital dont tout le rez-de-chaussée fut aussi inondé. — La Grande-Ville n'échappa pas à ces dévastations : la Moselle s'ouvrit un passage au bas de la chaussée du chemin d'Archettes, et un courant d'eau s'établit par la rue de la Grande Voie, couvrit la place à plus de trois pieds de hauteur, y creusa des excavations, notamment à l'entrée de la rue du Pont, et envahit de plus d'un pied le sol des rez-de-chaussée de la rue

de l'Hôtel-de-Ville. Les eaux couvrirent le Champ-de-Mars et renversèrent les murs de tous les jardins contigus. Elles s'élevaient sur la promenade du Cours à une hauteur de plus de cinq pieds. A la rive droite du pont du Cours, elles avaient creusé un trou profond et emporté un jardin ainsi qu'une vache qui y paissait. A la rive gauche, elles avaient gravement atteint les bâtiments construits sur l'enceinte et en avant, ainsi que deux maisons contigues au grand pont. De tous côtés, dans la Grande et la Petite-Ville, les eaux déposaient des sables et du limon dans les rues, dans les caves et les rez-de-chaussée des maisons. Sur le canal du faubourg, les bâtiments des anciens moulins et plusieurs maisons avaient été entraînés. Après la chute des ponts, les habitants de la Petite-Ville, emprisonnés entre deux courants d'une force irrésistible, attendaient dans une profonde anxiété la fin d'une si grande catastrophe. Quelques-uns réfugiés jusque sur les toits s'adressaient leurs adieux. Un grand nombre avaient cherché un asile dans les parties élevées des faubourgs. A la fin du jour des voitures, ayant de l'eau jusqu'aux essieux des roues, y conduisaient encore des habitants de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

La nuit vint, comme le dit un habitant contemporain, ajouter encore à l'horreur de cette situation. Si, à la Petite-Ville, les habitants tremblaient pour eux-mêmes, à l'autre rive, ils tremblaient pour leurs parents et leurs amis enfermés au milieu des eaux qui continuaient à monter, quoique avec moins de rapidité, mais dont il n'était plus possible de mesurer les progrès. De trop justes alarmes grandissaient sous l'influence de l'obscurité et de l'impossibilité de reconnaître ce qui se passait. A la Grande-Ville, toutes les familles étaient en prières. Vers minuit, la cloche du couvent des Minimes, situé à côté de la maison habitée aujourd'hui par M. l'adjoint Thuriot, se fit entendre : à la Grande-Ville on crut que c'était le signal de la destruction de la Petite. La cloche annonçait une messe qu'un des pères du couvent avait eu l'idée de célébrer. Il accomplit le saint sacrifice ayant

encore les pieds dans l'eau sur la plus haute marche de l'autel. A partir de ce moment, le niveau des eaux commença à baisser (1).

Dès le jour naissant, on chercha à reconnaître l'étendue des désastres que la nuit avait jusqu'alors dérobés à la vue. Ils étaient immenses. En amont de la ville, toutes les terres basses de la gorge dominée par le côteau du Quéquement avaient été emportées et il n'en restait que la grève. Vingt-cinq jours de terre au Champ du pin, appartenant à la famille Brunotte et à d'autres cultivateurs, avaient subi le même sort. Une partie de la jetée du chemin d'Archettes, les murs d'amont et de rive du cours, ainsi que de l'esplanade qui séparait cette promenade du pont du Cours, le pont et le petit jardin qui y touchait, avaient disparu L'autre pont du lit principal, les rives inférieures dépourvues de mur d'appui, et la maison du maître des hautes œuvres avaient eu le même sort. Les canaux des moulins étaient ensablés, et les usines endommagées. A la rive gauche, au-dessus de l'entrée du canal du faubourg, les ateliers des tanneurs et des chamoiseurs avaient été enlevés : il en était de même de la maison du sieur Henry, de celle contigüe au pont de Laxatte, des quatre petites maisons formées des bâtiments de l'ancien moulin du faubourg, des bordages de la route de Nancy, et des quatre ponts jetés sur le canal. La Petite-Ville surtout avait cruellement souffert : l'écusson, les murs du jardin de l'hôpital, n'offraient plus que des ruines; à la rue des Petites-Boucheries, la maison du sieur Raphael entièrement dé-

(1) Les partisans de la suppression des vannes prétendent dans leurs mémoires que les eaux ne commencèrent à baisser que quand une brèche se forma dans les vannes. Mais, certainement, elle fut ouverte bien avant minuit. Les inondations de 1734 et de 1770 avaient aussi rompu les vannes sous une pression bien inférieure. Tout donne lieu de croire qu'en 1778, la brèche fut ouverte par le choc des débris du pont supérieur, c'est-à-dire, vers une heure de l'après-midi : les matières entraînées par les eaux, troublant leur limpidité ordinaire, ne permettaient pas de voir ce qui se passait sous leurs flots et surtout au fond du lit.

truite, trois autres à peu près dans le même état ; à Léopold-Bourg, celle du sieur Nicolas, estimée à 6,200 francs, entièrement renversée, ainsi que trois autres aux blanchisseries ; toutes les baraques du grand gravois enlevées ; outre les maisons entièrement détruites, plus de 50 bâtiments l'étaient en partie. Les eaux avaient aussi soulevé les pavés de l'église, Tel était le spectacle de ruine et de désolation que les eaux en se retirant laissaient à découvert. Il n'attestait que trop bien combien la Petite-Ville eût été exposée à une destruction complète, si les eaux s'étaient maintenues un jour de plus à la hauteur qu'elles avaient atteinte.

Le premier soin des officiers municipaux fut de prévenir l'intendant de la province et de constater les dommages causés par l'inondation. Faute d'autre moyen, ils appelèrent les habitants à faire inscrire la déclaration de leurs pertes en marchandises déposées dans les caves, en meubles qui n'avaient pu être sauvés, en bestiaux, instruments d'agriculture emportés par les eaux. Ces déclarations portèrent les pertes : pour les terres ravagées à. . . 3,644f

Pour les marchandises, meubles, etc., à. . . . 88,754

Et une expertise régulière évalua les pertes en bâtiments détruits ou endommagés à 128,000

Total. . . . 220,398

Il est possible, probable même que quelques déclarations furent empreintes d'une certaine exagération, mais les personnes aisées s'abstinrent de se faire inscrire pour des dommages de faible importance, soit en valeurs mobilières, soit en dégradations de maisons et autres édifices (1).

Une autre expertise évalua les réparations à la charge de la ville.

(1) Ainsi MM. Ferry et de Gellenoncourt s'abstinrent de réclamer. L'expertise ne comprit pas les dommages subis par leurs maisons de la rive gauche contigues au grand pont.

Pour la Grande-Ville à.	32,088f
Pour la Petite-Ville à	96,945
Pour chômage des moulins, loyer d'un an, à	4,800
Total.	133,833

En cas de suppression des vannes et de construction de nouveaux moulins, de la suppression de l'avancée du jardin du collége et de quatre maisons de la rue des Petites-Boucheries, cette dernière évaluation devait être augmentée de 108,966 francs.

Ainsi les pertes qu'un seul jour avait fait peser sur une ville dont la population n'excédait pas alors 7,000 âmes étaient immenses et compromettaient non-seulement les fortunes privées, mais encore et surtout la fortune municipale.

V.

Telle fut cette grande inondation dont le passé ne fournissait aucun exemple. Quelles furent les causes qui la rendirent si considérable et surtout si funeste pour la ville d'Épinal?

Cette dernière question préoccupa vivement la population, qui demandait d'être mise pour l'avenir à l'abri d'une pareille catastrophe. Un mémoire dressé, dès les premiers moments, non signé et dont nous savons seulement que l'auteur était l'un des officiers de l'Hôtel-de-Ville, décrivit, avec une remarquable exactitude, la conformation du bassin orographique de la Moselle, la quantité d'eau qui y tombait par vingt-quatre heures, les œuvres qui avaient progressivement rétréci le lit principal, ainsi que le canal du faubourg et les abords sur lesquels les eaux pouvaient s'étendre et s'écouler, et conclut en définitive qu'il était indispensable de supprimer les obstacles élevés dans le lit principal, quatre des maisons de la rue des Petites-Boucheries adossées au canal, et les grandes vannes qui alimentaient

les moulins de la Grande et de la Petite-Ville. Évidemment, ces vannes construites depuis plus de deux siècles et jusqu'alors inoffensives lui paraissaient devenues dangereuses par l'effet du rétrécissement des débouchés de la Moselle.

Une autre opinion attribuait la force extraordinaire de l'inondation à un éboulement survenu dans les environs du Tholy, et qui, après avoir arrêté le cours du ruisseau de cette vallée, cédant enfin à son effort, avait permis à la masse d'eau accumulée d'arriver d'un seul coup dans la Moselle et d'élever subitement les eaux à une grande hauteur. — J'ai vainement cherché des preuves de l'existence de cet éboulement. Je n'en ai pu découvrir aucune.

Une autre assurait que vers une heure, un charriot entraîné par le courant s'était arrêté avec d'autres débris contre le pont du cours, avait ainsi forcé les eaux à le surmonter et à l'emporter, et que ces débris et les bois de ce pont étaient venus produire le même effet sur le grand pont. Cet accident particulier est considéré comme réel dans quelques documents dignes de foi.

Mais ces deux opinions sont insuffisantes et ne rendent pas compte des autres circonstances de l'inondation : elles n'expliquent ni la chute des ponts du canal du faubourg, ni ce fait bien constant qu'après le passage de la masse d'eau que l'éboulement aurait accumulée, et après la destruction des ponts du lit principal, les eaux continuèrent à s'élever jusqu'à minuit. La réflexion le fit comprendre, et alors le désastre fut, comme l'inondation de 1770, attribué à l'existence des grandes vannes. En vain, le premier mot de M. Lecreulx, ingénieur en chef de la province, arrivé à Epinal avec l'intendant, M. Delaporte, quelques jours après le 25 octobre, avait-il été que les vannes n'étaient pour rien dans l'inondation. Les uns dominés par la peur et désirant avant tout un moyen de préserver l'avenir, d'autres mus par des intérêts personnels de rivalité ou de concurrence, élevaient les réclamations les plus vives contre le maintien de cette œuvre. Suivant eux, la retraite des eaux n'avait commencé que

quand une des branches des vannes avait été emportée ; suivant eux aussi, leur crête élevait les eaux de six pieds et leur remous s'étendait à plus de 400 toises en amont. Les opinions divergentes soutenaient que la hauteur des vannes n'était que de quatre pieds, et que, si aucun témoignage ne pouvait faire connaître à quel moment précis une de leurs branches avait cédé, le plus simple bon sens indiquait que la première brèche y avait été ouverte par le choc des bois du pont du cours et des débris entraînés avec eux, et que cette brèche s'était progressivement agrandie tant que les eaux avaient continué à monter, c'est-à-dire, jusqu'à minuit

Aujourd'hui, cette question, si violemment agitée et qui devait, pendant cinq ans encore, diviser la population, ne saurait plus avoir qu'un intérêt purement historique. Les canaux alimentés par les vannes sont maintenant des rues, et en quelques parties des constructions les couvrent. Les moulins qu'ils faisaient tourner n'existent plus. Il ne peut, en aucun cas, être question de rétablir ces ouvrages. Rien donc ne peut faire obstacle à une appréciation exempte d'esprit de parti et de partialité.

Or, il est évident, par les renseignements qui résultent d'une foule de documents, que l'excessive hauteur des eaux ne s'est pas produite à Épinal seulement, mais sur tout le cours de la Moselle. Au-dessous d'Épinal où la vallée commence à s'élargir, la rivière bouleversa les terres riveraines et se creusa de nouveaux lits : entre Girmont et Thaon, elle emporta une vaste prairie au canton des Aviots (1), et la fit disparaître si complétement qu'il ne fut plus possible

(1) Ma famille y possédait une parcelle de cinq jours. L'état du sol réduit à une grève stérile et l'impossibilité de rétablir le parcellaire, firent tomber ce canton au rang des pâquis communaux. Il est maintenant couvert d'une nouvelle prairie, une de celles que l'initiative des frères Dutac d'Epinal a fait créer sur les rives de la Moselle, jusque dans le département de la Meurthe.

de reconnaître l'emplacement des parcelles qui la composaient. A Pont-à-Mousson, elle couvrit toutes les rues de la ville à une hauteur jusqu'alors inconnue. Sur tout son cours, elle fut considérée comme ayant dépassé de beaucoup toutes celles dont la mémoire des hommes ou les documents écrits avaient gardé le souvenir. Elle ne peut donc être expliquée que par une cause générale, et non par des circonstances locales.

Les vannes ont-elles contribué à rendre son influence plus désastreuse à Épinal? La question semble plus difficile à résoudre, et malheureusement les renseignements qui pourraient l'éclaircir sont consignés dans un rapport de M. Lecreulx, dressé au mois de mars 1781, pour répondre aux questions que lui posait l'assemblée des ponts et chaussées. Alors, M. Lecreulx était devenu l'impitoyable adversaire du maintien des vannes. Une œuvre provisoire qu'il avait fait adopter avait amené, à l'aide d'une faible crue, la chute de onze bâtiments de la rive gauche du lit. Il était résolu à conformer les travaux à faire au projet de navigation de la Moselle à la Saône. Oubliant ou ignorant que lors des inondations précédentes, les vannes avaient été emportées en même temqs que les ponts, oubliant surtout ses premières paroles, il affirme dans ses réponses que les vannes avaient causé les inondations de 1734, 1740, 1770 et 1778.

Les vérifications constatées dans son rapport ne me paraissent pas justifier cette assertion.

A mon avis, la véritable cause de l'élévation extraordinaire des eaux doit être cherchée ailleurs. Il faut la reporter à un surcroît d'abondance de pluies sur toute l'étendue du bassin supérieur, à des trombes d'eau tombant dans les trois principales vallées, après trois jours de pluies torrentielles, et ajoutant à une quantité déjà très-considérable, une nouvelle masse d'eau plus considérable encore et dont l'écoulement prolongea la crue jusque dans la nuit. Une telle cause peut seule expliquer cette grande inondation, et surtout son extension à toutes les parties du cours de la Moselle.

VI.

Cette grande catastrophe avait fait subir d'énormes pertes à la ville et à ses habitants. Elle devait être suivie encore de nouveaux dommages matériels, conséquence de l'ébranlement causé à presque tous les bâtiments des rives; elle devait y ajouter ensuite un déplorable trouble moral par les divisions qu'elle allait faire naître dans les esprits, et dont les ferments maintinrent longtemps après de sourdes hostilités entre la Grande et la Petite-Ville.

Il s'agissait de réparer le mal. Dans une première assemblée des notables, peu nombreuse à la vérité, la majorité se prononça pour la suppression des vannes, la minorité pour leur maintien. M. de Miroménil, ingénieur placé sous les ordres de M. Lecreulx, fut envoyé à Épinal pour préparer des projets. Il écarta plusieurs de ceux qui lui furent proposés et cinq seulement furent mis à l'étude. Le premier supprimait les vannes et reportait les moulins aux blanchisseries avec un déversoir en tête et un barrage entre l'Écusson et le Cours. Un autre supprimait aussi les vannes et plaçait les moulins à la Loge-Blanche. Un troisième les établissait sur le canal à la hauteur de l'hôpital avec des écluses en tête. Un quatrième les reportait à la vanne Piconot, qui fait aujourd'hui mouvoir les établissements d'industrie cotonnière de MM. Morel et Winckler, et proposait d'établir un moulin à la rive gauche et un autre à la rive droite, en tête d'une dépression qui sépare le Saulcy du chemin de Dogneville (1). Le cinquième enfin rétablissait les vannes et conservait les anciens moulins. Pour défendre la Grande-Ville contre l'irruption des eaux, M. Lecreulx proposait, en outre, la construction d'une levée ayant 18 pieds

---

(1) On voit encore à la partie amont de cette dépression, creusés dans le roc vif, l'emplacement d'un canal et les fondations d'un bâtiment. L'espace occupé par la dépression porte dans d'anciens titres la désignation de canal des anciennes papeteries.

de hauteur en couronne, avec talus de chaque côté, dépassant d'un pied la hauteur des plus hautes eaux, et conduite depuis l'extrémité de la muraille d'appui du chemin d'Archettes, suivant une ligne courbe à travers le Champ-de-Mars et la promenade du Cours jusqu'à l'entrée du pont. M. de Miroménil paraissait préférer le second projet; M. Lecreulx s'attachait avec une opiniâtreté toujours croissante à soutenir le premier : les officiers de l'Hôtel-de-Ville persistaient de leur côté à demander le rétablissement de l'ancien état des choses : ils soutenaient que les vannes n'avaient pas influé sur la gravité de l'inondation du 25 octobre; ils arguaient aussi de la situation financière de la ville, ne possédant qu'un revenu de 20,000 fr., endettée de 48,000 fr., éprouvant par le chômage des moulins, une perte de 4,800 fr. de revenu, montant de leur loyer annuel, obligée d'acquitter les intérêts de la dette et les frais de l'entretien des casernes, et n'ayant plus ainsi que 1,800 fr. par an pour les dépenses ordinaires et extraordinaires de la ville (1). Dans une première assemblée composée des notables cotisés à 10 livres de subvention, 415 votants, parmi lesquels 115 habitants de la Petite-Ville, se prononcèrent dans le même sens que les officiers de l'Hôtel-de-Ville; 77 seulement égarèrent leurs voix sur les autres projets. Un tel résultat aurait été, trois siècles

(1) La ville prenait dans ses forêts et obtenait même dans ceux des communautés voisines les arbres nécessaires aux grands ouvrages construits en bois. Après l'inondation de 1778, l'abbesse de Remiremont lui envoya une certaine quantité de magnifiques sapins dont quelques-uns existaient encore en 1830, et servirent, reliés avec des chaînes de fer, à maintenir intact le plancher du grand pont qui était encore en bois, pendant que les glaces coupaient les pièces qui le soutenaient. Quand, en 1444, la ville s'était donnée au duc de Lorraine, il lui avait accordé un droit de maronage dans la forêt domaniale de Renauvoid, pour la réparation de ses ponts. Les guerres du XVIIe siècle firent oublier cette concession importante, et, quand la ville la réclama vers l'an VI ou l'an VII, le domaine lui opposa la prescription par le non usage, et ce droit si important fut définitivement perdu.

auparavant, une loi suprême : mais, en ce temps là, la ville était libre, et les grandes résolutions adoptées par l'assemblée générale des habitants étaient définitives et sans recours. En 1779, le pouvoir absolu avait entrepris de tout régir, de tout administrer. S'il consultait les notables, c'était bien pour connaître leur avis, mais non pour en tenir compte. L'intendant et M. Lecreulx prirent donc le parti de mettre à l'écart cette résolution si contraire à leurs vues. Ils se rendirent à Épinal, convoquèrent une nouvelle assemblée composée seulement des notables payant 20 livres de subvention et s'efforcèrent d'obtenir une résolution différente. Cette fois encore, l'événement trompa leurs espérances : sur 262 votants, 160 se prononcèrent pour le maintien des vannes ; cinq dans le même sens, mais avec quelques modifications dans leur hauteur ; 32 votèrent leur suppression.

La victoire restait donc encore une fois aux partisans de la conservation des vannes, mais au moment où ils pouvaient s'en féliciter, elle allait leur échapper par l'effet d'une manœuvre habile de l'Intendant et de M. Lecreulx. Ils représentèrent à l'assemblée qu'il fallait du temps pour vider le conflit soulevé par l'antagonisme des vues respectives, du temps encore pour construire les œuvres qui seraient définitivement arrêtées, et que les gênes causées par le chômage des moulins et devenues intolérables pourraient ainsi peser longtemps encore sur la population. Pour y remédier, ils proposèrent de prolonger en droite ligne, jusqu'à la rive gauche, la branche des vannes qui alimentait les moulins de la Grande-Ville, en ne laissant en chômage que ceux de la Petite. Cette proposition paraît avoir jeté la confusion dans les esprits : un petit nombre en comprit la portée et les inconvénients. Le plus grand nombre l'adopta ; les partisans du maintien des vannes parce qu'elle leur donnait l'espoir de leur conservation ; leurs adversaires, parce qu'à leurs yeux elle ne faisait qu'en retarder la destruction. Les plus ardents mais aussi les plus habiles de ce parti, se réunirent cependant aux officiers de l'Hôtel-de-Ville pour combattre ce

projet. Les officiers de l'Hôtel-de-Ville opposaient les plus sérieuses objections : la dépense provisoire serait au moins égale à celle de la reconstruction de la branche des vannes qui alimentait les moulins de la Petite-Ville ; la Moselle, déjà forcée par les dispositions nouvelles de la rive droite à porter son principal effort contre la rive gauche, deviendrait encore plus dangereuse pour cette rive qu'elle atteindrait en masse; le canal mis à sec deviendrait un foyer d'insalubrité pour les maisons voisines et pour les casernes. La discussion fut vive, mais la proposition triompha.

L'irritation de l'Intendant contre les officiers de l'Hôtel-de-Ville était extrême. Dès son retour à Nancy, il leur adressa une lettre fort dure et qui ne demeura même pas secrète. Ils y répondirent par leur démission (1). C'était ce que désirait l'Intendant, qui s'empressa de les faire remplacer par une administration nouvelle choisie parmi les partisans de la destruction des vannes. L'événement ne tarda cependant pas à donner raison aux anciens officiers municipaux. Une crue, qui n'avait rien de ce qui constitue une inondation, emporta l'œuvre nouvelle et renversa onze bâtiments de la rive gauche. Deux autres, mal réparés, étaient déjà tombés par le seul effet du dégel. Ainsi des ruines nouvelles s'accumulaient dans la Petite-Ville. Le 27 juin 1782, un débordement des ruisseaux d'Ambrail et de Saint-Michel en ajouta d'autres encore, mais à la Grande-Ville qui supporta seule ce désastre particulier.

---

(1) Cette administration était composée de MM. Drouot, maire royal ; Bombard, premier échevin ; Michelant, second échevin ; Bruillard jeune, échevin-trésorier, et Bruillard aîné, procureur du Roi. — M. Bombard était mon aïeul maternel. Il ne figure pas dans la démission collective, consignée sur les registres de l'Hôtel-de-Ville, à la date du 7 septembre 1779 Il la donna séparément. — Le 11 octobre suivant, le subdélégué institua la nouvelle administration composée de MM. Douville, maire royal ; Brouet de Chaisy, premier échevin ; Billot, second échevin ; Jeandidier, échevin-trésorier, et Niquel, procureur du Roi.

VII.

M. Lecreulx était un ingénieur trop habile pour avoir pu méconnaître les dangers de l'œuvre provisoire qu'il avait fait adopter en 1770, et qui, moins d'un an après, venait de faire tomber onze bâtiments. Il ne pouvait pas non plus se dissimuler que, pour assurer une hauteur d'eau de quatre pieds qu'il jugeait nécessaire en tête de la ventillerie des nouveaux moulins, il fallait, non-seulement placer en tête un déversoir ne laissant écouler que les eaux ayant dépassé cette hauteur et offrant ainsi des dangers pour les quartiers voisins, mais encore un barrage entre l'écusson et le Cours ayant une hauteur à peu près égale à celle des vannes, et qui, placé à un point plus élevé, devait par conséquent être bien plus compromettant pour la Petite-Ville et pour le Faubourg.

Aussi avait-il soin de dissimuler cette dernière nécessité? Dans sa réponse du mois de mars 1781 aux questions de l'assemblée des ponts et chaussées, il disait que le barrage du Cours ne retiendrait que 6 à 7 pouces d'eau au-dessus de l'étiage; qu'il n'en avait besoin que pour empêcher le lit principal de se creuser, et qu'il lui suffirait d'approfondir le canal jusqu'au centre de la ville, où on trouve le roc. Or c'est présisément entre la tête du canal et le centre de la ville que le roc forme le fond du lit. Dans son devis dressé, le 12 mai 1781, il supprimait une retenue de 2 pieds 1/2 qui avait été établie en tête du canal du Faubourg; il proposait d'établir la crête du barrage à deux pieds au-dessus des plus basses eaux d'été; il ajournait la construction de cette œuvre et ne donnait pas l'estimation de la dépense qu'elle exigerait.

Il dissimulait donc soigneusement ses véritables projets, sachant qu'ils seraient combattus par leurs partisans eux-mêmes, comme cela est arrivé plus tard. Il voulait ainsi faire d'abord construire les moulins, comprenant qu'ensuite

il faudrait bien accepter pour la vanne du Cours la hauteur qu'il sentait être indispensable à leur roulement.

Quel était donc le mobile qui inspirait M. Lecreulx et en vue duquel il sacrifiait les intérêts financiers de la ville, en lui imposant des excès de dépense qu'il était facile de lui épargner, et en préparant en secret un état de choses infiniment plus dangereux que celui qu'il tendait à détruire. Ce mobile, qu'il constata lui-même dans une publication qu'il fit paraître plus tard (1), exige quelques détails historiques qu'à tous égards il est intéressant de recueillir.

La jonction de la Moselle à la Saône est certainement le projet de navigation le plus ancien de tous ceux qui concernent le Nord de la France. Tacite nous fait connaître que, sous le règne de Néron, Lucius-Vétus voulait unir ces deux rivières par un canal navigable destiné à faciliter le transport des légions depuis la province Romaine, par le Rhône, la Saône et la Moselle, jusqu'au Rhin; mais qu'il en fut détourné par Ælius Gracilis, lieutenant de la province, qui lui fit entendre qu'une telle entreprise ne pouvait manquer de porter ombrage à l'Empereur. Lucius-Vetus renonça à son projet. Les premières invasions des barbares, la chute de l'Empire Romain, les dissensions des princes Mérovingiens, le régime féodal, les luttes de la France avec l'Allemagne qui remplirent les siècles suivants, ne permirent plus de s'en occuper. Ce fut seulement vers le milieu du 18e siècle que, dans nos contrées, la création des voies navigables préoccupa vivement les esprits et suscita de nombreux projets, dont malheureusement aucun ne put aboutir.

En 1720, l'ingénieur, Bavilliers présenta au duc de Lorraine un projet de jonction de la Saône à la Meuse par le cours du Vair.

(1) En l'an 3, à Nancy, chez Barbier, avec ce titre : *Mémoire sur les avantages de la navigation des canaux et rivières qui traversent les départements de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse et de la Moselle, etc.*

En 1738, M. Bresson, substitut de la prévôté de Lamarche, proposait de créer cette jonction par le cours du Mouzon.

En 1751, ces projets attirèrent l'attention de Stanislas et une compagnie offrit de se charger de l'exécution ; mais ses plans, quoique soutenus par le maréchal de Belle Isle et le comte de Tressan, ne furent pas approuvés.

Vers les mêmes époques, d'autres projets furent présentés pour joindre la Meuse à la Marne, la Meuse à la Moselle par Pagny-sur-Meuse, ou par le Vair et le Madon, et pour rendre la Meurthe navigable jusqu'à Lunéville.

En 1751, une compagnie se présenta pour rendre la Moselle navigable depuis Frouard jusqu'à Épinal : elle affirmait la certitude du succès, mais quelques-unes des conditions formulées dans sa demande la firent rejeter.

En 1772, M. de Calonne prononça à la société royale des sciences et des arts, un discours sur la nécessité de perfectionner la navigation de la Moselle depuis Coblentz jusqu'à Nancy. Il présenta en même temps un itinéraire du cours de la Moselle portant l'indication des principaux obstacles. Son mémoire fut couronné et n'eut pas d'autre résultat.

En 1773, M. de la Galaizière, intendant de la Lorraine, envoya deux jeunes ingénieurs étudier l'étang de Cône et les deux cours d'eau qui en sortent, l'un pour former la petite rivière du Côney, affluent de la Saône, l'autre pour former le ruisseau de la Niche, affluent de la Moselle qu'il rejoint à Arches.

En 1775, les plans de ces ingénieurs furent envoyés à M. Lecreulx qui fut chargé, en sa qualité d'Ingénieur en chef de la province, de les vérifier et de préparer un projet définitif.

Ainsi, en 1778, M. Lecreulx était fixé sur les principaux éléments de son projet. Le mémoire qu'il a publié en l'an 3 prouve qu'il divisait la navigation en deux ordres. Dans le premier, il classait la distance de Frouard à Épinal, et il y établissait un canal latéral protégé du côté de la Moselle

par une digue assez forte pour arrêter les irruptions de cette rivière. Il établissait un port à Epinal, soit au Champ de manœuvre, soit en avant des nouveaux moulins; un pertuis ménagé au milieu du déversoir devait permettre l'accès du port; une vanne au Cours devait jeter dans le canal du faubourg une quantité d'eau suffisante pour faire tourner les moulins et pour porter des bateaux de 80 à 100 pieds de long sur 12 ou 14 pieds de large. Il voulait, en outre, approfondir le lit du canal et lui assurer un débouché de 56 toises de largeur sous les ponts. Au-dessus de la ville, il n'établissait plus qu'une navigation secondaire pour les flottes et pour les barques, et la faisait remonter par la Vologne jusqu'à Granges, par le ruisseau de la Niche jusqu'à l'étang de Cone. Elle devait descendre par le Côney jusqu'à Bains, ou Fontenoy-le-Château, où il creusait un autre port et d'où il faisait partir la navigation de premier ordre par la Saône et par le Rhône. Il franchissait le col de l'étang de Cône au moyen de 177 écluses, ou de la route de terre d'Épinal à Fontenoy. D.

C'était au moment où ce grand projet excitait chez lui un zèle d'ailleurs bien légitime, que l'inondation de 1778 était venue surprendre M. Lecreulx. Au premier instant, il avait exprimé une opinion sincère en disant que les vannes n'étaient pour rien dans ce désastre; mais, ensuite, il y avait vu une occasion favorable pour exécuter dans la traverse d'Épinal un tronçon de la navigation de premier ordre. Si l'on ne perd pas de vue qu'il voulait placer un port, soit en tête des nouveaux moulins, soit au Champ de manœuvre, on ne peut pas méconnaître que ce n'était ni le cours naturel de la rivière, ni une retenue de 6 pouces d'eau au-dessus de l'étiage, encore moins une retenue de deux pieds au-dessous du niveau des plus basses eaux d'été, qui pouvaient jeter dans le canal la quantité d'eau nécessaire au roulement des moulins et au service d'une navigation de premier ordre. Il lui était impossible d'avouer qu'il fallait, entre l'écusson et le Cours, une vanne à peu près aussi haute que les

anciennes, mais qui, placée à un point d'amont plus élevé, devait être bien autrement dangereuse pour la Petite-Ville et le faubourg. A l'instant même, les partisans de ses plans seraient devenus leurs plus chauds adversaires. Si un scrupule résultant de l'excès des charges qu'il fallait imposer à la ville jetait quelque trouble dans sa conscience, on doit croire qu'il l'écartait en pensant que ces charges seraient largement compensées par les bienfaits de la navigation. — C'est ainsi seulement qu'on peut s'expliquer les contradictions, les réticences, la marche équivoque adoptée par M. Lecreulx, si bien secondé par M. Delaporte qui brisait au besoin les résistances officielles.

VIII.

On conçoit qu'assurés de ce double appui, les partisans de la suppression des vannes purent employer dans leurs mémoires plus d'aigreur et même de violence. A les entendre, leurs adversaires n'étaient que des patriotes dénaturés qui voulaient la ruine de la Petite-Ville, qui ne tenaient aux vannes que parce qu'elles les protégeaient contre les voleurs et leur procuraient un moyen commode d'écouler les immondices de leurs maisons. Ils arguaient de nullité la tenue des assemblées des notables; ils présentaient leurs résolutions comme le résultat d'une pression exercée par quelques personnes, qu'ils désignaient par leurs noms, sur leurs parents, sur leurs alliés, sur leurs voisins et leurs amis. — Ainsi attaqués, les partisans du maintien des vannes, quoiqu'avec plus de réserve, ne ménageaient pas leurs adversaires. Ce sont, disaient-ils dans un de leurs mémoires, des marchands de bois qui veulent mettre la ville dans la nécessité de vendre ses coupes affouagères, des rivaux qui voudraient voir tomber les usines que la suppression des vannes fera périr, etc. L'Intendant, répondant, le 28 juillet 1780, à une lettre du Ministre Necker, disait que les esprits avaient été égarés par le bruit répandu à

Épinal que le Roi voulait s'emparer des moulins et les céder à une compagnie, à bail ou à ferme; qu'une cabale aussi nombreuse que gênante s'était formée et avait causé l'incertitude des officiers municipaux; que les mémoires favorables au maintien des vannes émanaient de gens qui n'y entendaient rien; que les vannes étaient si dangereuses que leur simple prolongement en amont avait amené la chute de onze bâtiments par une simple crue d'hiver; que d'anciens repères prouvaient que l'inondation de 1778 n'avait dépassé que de neuf pouces celle de 1770 ; que la résistance tendait uniquement au maintien de quelques usines inférieures, par conséquent, à un intérêt particulier auquel l'utilité publique ne pouvait être sacrifiée, et enfin que le projet de jonction de la Moselle à la Saône pouvait être d'une exécution éloignée, mais qu'il fallait la préparer. — Il faut en convenir, on rencontrerait difficilement un langage plus superbe, un dédain plus profond, un oubli plus complet de la plus vulgaire équité. Alors, il est vrai, les Intendants exerçaient un véritable despotisme dans les provinces qui leur étaient confiées; ils n'hésitaient pas, comme on l'a vu plus haut, à briser toutes les résistances qui les gênaient, et ils poussaient le mépris de l'équité à un tel point qu'ils n'hésitaient pas à immoler l'intérêt privé, et même l'intérêt communal, à ce qu'il leur plaisait d'appeler l'utilité publique. — Sans doute, la jonction de la Moselle à la Saône était un projet général, mais son exécution devait être toute entière à la charge de l'État, et l'Intendant mettait à la charge exclusive de la ville l'exécution d'un tronçon du projet et ne parlait en aucune façon d'indemniser les propriétaires des usines qui allaient être anéanties. Avait-il, au moins, par de persistants efforts, obtenu des secours qu'un si grand désastre aurait commandés? J'en ai vainement recherché la trace. L'abbesse de Remiremont et quelques communautés voisines vinrent seules en aide à notre malheureuse ville.

On peut juger, par le récit abrégé de cette polémique passionnée qui divisait la population, par les précautions

prises par l'ingénieur pour écarter de ses plans ce qui les aurait infailliblement compromis, et par les rapports si dédaigneux de l'Intendant, dans quel état de trouble et de confusion la population d'Épinal était plongée. Il était temps d'y mettre un terme. Il se fit attendre cependant encore. M. Joly de Fleury demanda un projet d'arrêt à l'Intendant; son adoption souleva encore des difficultés. Enfin, un arrêt, du 5 décembre 1781, vint assurer le triomphe de M. Lecreulx et de M. Delaporte : il prescrivit la destruction des vannes et la translation des moulins aux blanchisseries.

IX.

Ce grand débat était terminé ; mais, cette fois encore, l'avenir allait, comme en 1780, condamner l'œuvre nouvelle.

Moins de deux années après, la lutte recommençait, prenait un aspect nouveau et des proportions inattendues, et un fait étrange se produisait.

Le 6 janvier 1783, une nouvelle inondation emportait le pertuis et une partie du déversoir des nouveaux moulins. Leur existence même était compromise, les eaux ayant surmonté la route de Nancy et commençant à produire des affouillements à côté et derrière cette usine. Le danger qu'elle avait couru ne pouvait manquer de réveiller les espérances, mais, on comprenait que, pour faire rapporter l'arrêt du Conseil d'État, il fallait une grande manifestation de l'opinion publique et une action énergique et bien organisée. La magistrature n'hésita pas à en prendre l'initiative et la haute direction.

Le 12 février, six semaines environ après cette inondation, les officiers du bailliage royal se réunirent et prirent une délibération pour aviser aux moyens de faire rapporter l'arrêt du 6 décembre 1781. Elle posait en fait constant que la construction des nouveaux moulins avait été contraire aux vœux des bourgeois, exprimés dans les assemblées des notables, et notamment dans celle du 25 juin 1779, à laquelle

l'intendant assistait. Elle exposait que l'arrêt avait été évidemment le résultat d'une surprise, puisqu'il visait des assemblées, aux dates des 30 août et 18 novembre suivants, assemblées qui n'avaient pas été tenues. Elle déclarait que l'exécution de cet arrêt avait été ruineux pour la ville, en lui imposant des dépenses beaucoup plus grandes que le rétablissement des anciennes vannes n'en eût exigé, et que la suppression de ces vannes avait altéré la salubrité de l'air. « Pourquoi, y est-il dit ensuite, ledit bailliage, mû par état » et par devoir, a arrêté unanimement que les présentes se» raient communiquées à tous les corps et juridictions, à MM. » de l'église et de la noblesse, à MM. les avocats et les notables, » avec invitation d'y adhérer, ou non, à l'effet de remontrer » à M. l'intendant que sa religion avait été surprise, de le » prier et de l'inviter à faire rapporter l'arrêt rendu au » Conseil d'État le 6 décembre 1781, rapport pour lequel » obtenir, on est résolu de se pourvoir, à l'effet de quoi » seront nommés par les différents corps deux députés pour » poursuivre l'effet des présentes. » — La délibération fut prise et signée par MM. de La Salle, lieutenant général du bailliage, Michel, assesseur, Roussel, Dumont et Bergé, conseillers, Coster, avocat du Roi, Laurent, procureur du Roi, et Bigeard, greffier.

M. Aubry, conseiller, absent lors de la réunion, donna son adhésion par écrit.

Le même jour, le siége de la maîtrise des eaux et forêts, composé de M. de Launoy, maître particulier, de MM. Drouot, procureur du Roi, Bruillard, garde-marteau, et Thouvenel, officier du Chapitre de Remiremont en la juridiction commune, donnèrent leur adhésion à la délibération du bailliage, notamment en ce qu'elle était faite pour se pourvoir d'abord devant l'Intendant.

Le même jour aussi, le siége de la maréchaussée, composé de MM. d'Onjeux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant, Bruillard, assesseur, et Drouot, greffier, donna son adhésion unanime.

Le 14, l'ordre des avocats, qui comptait 16 membres, celui des notaires, composé de 6, et celui des procureurs, qui en comptait le même nombre, adhérèrent également.

Le 15, l'ordre de la noblesse et celui du clergé se réunirent au nombre de 31 membres, et tous votèrent dans le même sens.

Le 17, les notables de la Grande-Ville, cotisés à 20 livres au nombre de 93, et le lendemain ceux de la Petite-Ville, cotisés de même, au nombre de 32, votèrent l'adhésion de l'ordre du Tiers-État.

Les officiers de l'Hôtel-de-Ville avaient été invités, dès la veille au soir, au nom du bailliage, à se réunir le lendemain avec les officiers de ce tribunal, pour délibérer avec eux ; ils s'y étaient rendus le 13, mais, après avoir entendu la lecture du projet, ils avaient déclaré que la convocation ayant eu lieu sans l'agrément de l'intendant, ils ne pouvaient prendre aucun parti dans cette occurrence et délibérer dans cette assemblée, et ils s'étaient retirés dans leur chambre du conseil, à l'Hôtel-de-Ville, pour rédiger un procès-verbal à l'adresse de l'intendant, procès-verbal qui porte les signatures de MM. Douville, maire royal, Brouet de Choisy, premier échevin, Miquel, procureur du Roi, et Vautrin, secrétaire greffier.

De son côté, M. Lecreulx était accouru à Épinal, et, le 14 février, il avait fait dresser le procès-verbal de réception des travaux des nouveaux moulins. On ne peut douter, quoiqu'il soit impossible d'en fournir les preuves, que bien des efforts furent faits pour rompre l'unanimité des suffrages que la manifestation du bailliage avait conquise. Mais ce corps de magistrats demeura fidèle à ses convictions. Aussi, le 12 mai suivant, convoqua-t-il à une nouvelle assemblée tous les adhérents. Il y fut donné lecture des mémoires destinés au Roi et à son Conseil d'État. Trois députés furent élus pour les porter et en suivre l'effet. MM. Coster, avocat du Roi, de Valentin le jeune, chevalier, seigneur d'Urimenil, et Drouot, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et

forêts, furent désignés et acceptèrent cette importante et difficile mission.

Un premier mémoire fut présenté le 23 mai à l'intendant, avec une demande d'audience pour les députés. Elle fut accordée pour le lendemain. L'Intendant refusa de reconnaître le caractère et la mission des députés. Par ses ordres, ou sous la seule impulsion de M. Lecreulx, la destruction de ce qui subsistait encore des anciennes vannes reçut une nouvelle activité.

Il est inutile de reproduire ici le texte des mémoires qui furent produits. Le premier, répondant à cette objection que, si les nouveaux moulins étaient mal placés, une nouvelle inondation les emporterait, et qu'il fallait attendre cette épreuve, disait : « Oui, s'il n'y avait pas des privations à essuyer,
» si la ville ne perdait pas ses deux canaux, et avec eux
» la salubrité dont elle jouissait, si les boucheries, placées
» sur l'un d'eux, ne restaient pas sans écoulement, si les
» casernes et les prisons (1) ne demeuraient pas exposées
» à un méphitisme sans cesse, si, lorsqu'il s'agira de ré-
» tablir les vannes, les pilotis et les autres bases de l'ouvrage
» n'étaient pas détruits, etc., si toutes les circonstances res-
» taient invariables. Qui donc, ajoutait le mémoire, pendant
» le sommeil des officiers municipaux, dénoncerait les in-
» convénients et les abus, si la bouche des magistrats était
» muette? »

Repoussés par l'Intendant, les députés se rendirent à Paris, emportant un mémoire plus étendu, dont je ne citerai qu'un passage :

« Lorsque la chose publique est en péril, lorsque les dé-
» fenseurs de la ville sont muets et l'abandonnent, les ma-
» gistrats et tous les corps doivent veiller et parler pour
» eux ; quand la cité est prête à périr, ce n'est pas le
» moment de calculer le plus ou le moins de droit de chaque

---

(1) Elles occupaient un corps de logis de l'Hôtel-de-Ville, au bord du canal des moulins de la Grande-Ville.

» citoyen ; une réclamation respectueuse appartient à tous.
» Sans doute, il sera permis au premier corps de magistra-
» ture d'une ville d'être le suppléant des officiers municipaux,
» dont l'autorité n'est elle-même qu'une distraction de la
» juridiction ordinaire. Que n'est-il possible d'ailleurs de faire
» apercevoir le jeu des ressorts obscurs que les officiers
» municipaux et les autres intéressés font mouvoir, l'on
» verrait à quoi tient cette neutralité ; que l'on mette de
» de côté les petits intérêts et les petites passions, et tous
» les habitants n'auront plus qu'un sentiment et qu'une
» idée. »

De leur côté, les partisans de la suppression des vannes avaient envoyé deux députés à Paris, M. Billot, l'un des nouveaux officiers de l'Hôtel-de-Ville, et M. Leclerc, médecin. Ceux-ci ne demeuraient pas inactifs et multipliaient les démarches et les sollicitations. Ils avaient réussi à obtenir 138 signatures au bas d'un mémoire où ils reproduisaient toutes leurs assertions premières et leurs accusations contre leurs adversaires. Entendu par l'assemblée des ponts et chaussées, M. Billot persistait à soutenir que la vanne de l'écusson au Cours était inutile, et que la pente de la rivière suffisait pour porter aux nouveaux moulins l'eau nécessaire à leur roulement. Cette attitude embarrassait singulièrement M. Lecreulx.

Le Gouvernement, en effet, plus sage que les intendants, avait pris le parti de réclamer un nouvel avis de l'assemblée des ponts et chaussées. Il suffit de lire la délibération de cette assemblée, en date du 5 juin 1783, pour reconnaître jusqu'à quel point elle hésitait sous la pression d'influences contradictoires. Cette délibération rappelle les rapports de M. Dubois en faveur du projet de M. Lecreulx appuyé par M. Perronet, l'assertion de M. Billot sur l'inutilité de la vanne du Cours, assertion reproduite dans son mémoire ; la réponse de M. Dubois objectant que le canal du faubourg était à sec une partie de l'année, que le lit du canal ne pouvait pas être approfondi, que le lit prin-

cipal était susceptible de se creuser, et qu'en été les moulins avaient besoin de la totalité des eaux. Elle lisait aussi l'avis du Marquis de Ségur qui, contraire à celui de l'administration de la Guerre, assurait que le bien public exigeait la suppression des grandes vannes et qu'elle ne priverait pas d'eau les casernes. Elle visait enfin les mémoires respectifs et déclarait qu'il en résultait qu'il y avait deux partis dans la ville; qu'un des députés paraissait intéressé; qu'on ne savait pas bien si la ville avait eu le droit de barrer toute la largeur de la rivière; qu'en prolongeant les vannes jusqu'à la rive gauche, comme on l'avait fait en 1779, on devait s'attendre à la chute des maisons et à la suppression des moulins de la Petite-Ville; qu'elle jugeait prudent de supprimer ou de tenir plus basses ces vannes, en les abaissant au niveau des eaux au-dessus duquel elles s'élevaient de quatre pieds. Elle terminait en disant que, pour tout concilier, elle était d'avis que les vannes fussent reconstruites dans le lit principal en abaissant leur crête au niveau des eaux d'étiage, mais que, comme alors, en temps d'étiage, le lit inférieur serait à sec et que les casernes n'auraient plus d'eau que par le canal, il n'y avait pas d'autre parti que de supprimer les vannes, ou de les reporter sur le canal à une distance telle que la pente de la rivière pût faire mouvoir les moulins, en procurant à l'excédant d'eau un déversoir suffisant.

Il est difficile d'admettre que l'assemblée d'un corps aussi respectable que celui des ponts et chaussées, livrée à sa liberté ordinaire, aurait adopté une délibération aussi étrange, aussi nuageuse, en contradiction avec des faits incontestables et avec elle-même. Où avait-elle vu que le lit inférieur aux anciennes vannes restait à sec en un temps quelconque de l'année pendant que ces vannes étaient entières? Une telle assertion n'est produite dans aucun des mémoires, et la population d'Épinal l'eût démentie : comment le même effet, en admettant qu'il se fût jamais produit, aurait-il pu se reproduire encore quand ces vannes auraient été abaissées

au niveau des eaux de la rivière? Que voulait dire l'assemblée en proposant de reporter les vannes dans le canal du Faubourg; ce qui aurait rejeté toutes les eaux dans le lit principal? Sur quoi se fondait-elle pour penser que la pente naturelle pourrait amener assez d'eau pour faire tourner les moulins? Où avait-elle rencontré la preuve de cette assertion? Ces questions sont insolubles, et c'est là précisément ce qui prouve que cette étrange délibération fut imposée à l'assemblée, et que son texte, si peu d'accord avec les éléments de l'instruction, accusant même une ignorance profonde de l'état des lieux, ne fut pas son œuvre propre, mais celle de quelque commis qui le rédigea sans daigner consulter les pièces de ce grand procès. Malheureusement les preuves manquent pour montrer les ressorts cachés qui furent mis en jeu; mais le doute n'est pas même possible. C'est ainsi que le comprirent sans doute les députés du bailliage et leurs mandants : à partir de ce moment, en effet, la polémique et les réclamations cessèrent, ou du moins, on n'en retrouve plus de traces : on voit, au contraire, M. Lecreulx poursuivre son œuvre, établir la vanne entre l'écusson et le Cours, et lui donner sa hauteur actuelle, malgré la vive insistance de M. Billot qui, s'il fut le plus ardent de ceux qui voulaient la suppression des vannes, comprit enfin que l'œuvre nouvelle était plus dangereuse pour les intérêts qu'il voulait défendre.

Aujourd'hui qu'un siècle presqu'entier nous sépare du jour néfaste du 25 octobre 1778, il me semble possible de formuler une opinion impartiale sur cet événement et sur ses suites que j'ai cru utile de retracer dans leurs principaux détails, parce qu'ils m'ont paru nécessaires pour bien préciser le passé et pour éclairer l'avenir.

Dans ma conviction intime, plus on étudiera ces détails, plus on devra reconnaître que les anciennes vannes n'avaient réellement exercé aucune influence sur l'étendue des désastres de cette fatale journée. Sans doute, dans les crises semblables, des obstacles fixes ou accidentels peuvent un

instant exagérer l'élévation des eaux; mais alors cet effet est purement local; il ne dure qu'un court espace de temps; la puissance nouvelle qu'ils apportent à la masse et à la rapidité des cours d'eau entraîne rapidement les obstacles accidentels et fait brèche dans les obstacles fixes. Ils cessent alors d'élever le niveau des eaux et l'inondation commence à décroître. — On a pu remarquer que les débris arrêtés contre les ponts les avaient fait en un instant surmonter par les eaux, mais les récits du temps n'indiquent pas que leur chute ait été suivie d'un abaissement même momentané. — Nul n'a pu voir ce qui se passait sous la masse d'eau troublée par les sables et les terres qu'elle charriait, mais évidemment la vanne la plus solide, lorsqu'elle est surmontée par une tranche d'eau de cinq ou six pieds d'épaisseur entraînant avec d'autres débris les grands bois d'un pont tout entier, ne peut résister à leur choc combiné avec la pression d'une grande masse d'eau coulant dans un lit étroit et à pente déclive. Il est donc impossible de douter que, comme en 1734, comme en 1770, c'est au moment de la chute des ponts, et non à l'apogée de l'élévation des eaux, qu'une brèche s'est ouverte dans les vannes. Il faut donc écarter les causes locales pour attribuer l'événement à une cause générale, qui s'est étendue d'ailleurs sur tout le cours de la Moselle jusqu'au Rhin.

Une fatalité d'un autre ordre est venue ensuite peser sur la ville quand il s'est agi de l'adoption des moyens de réparer le mal. En tout autre temps, ces questions n'ayant en réalité qu'un caractère communal, seraient restées dans le pur domaine de l'administration municipale. Malheureusement, elles se heurtèrent à des vues d'un autre ordre, au projet de jonction de la Moselle à la Saône, à ce projet auquel l'Intendant et l'Ingénieur en chef de la province se faisaient gloire d'attacher leurs noms. A cette époque de pouvoir absolu, les intendants avaient une immense autorité. Trop souvent, par leurs alliances et par leurs relations avec la Cour, ils savaient s'affranchir des liens de subordination qui

les soumettaient à l'autorité supérieure des Ministres. L'Intendant et M. Lecreulx virent, dans le malheur de 1778, une excellente occasion de faire valoir leur projet favori, et d'en exécuter, à l'avance, un tronçon dans la traverse de la ville. Dès lors, l'intérêt communal disparut à leurs yeux : les vœux des populations et les droits du pouvoir municipal furent foulés aux pieds. Une résolution, dangereuse pour la ville et ruineuse pour ses finances, finit par être imposée.

Le droit communal eut cependant d'intrépides défenseurs. Les anciens officiers de l'Hôtel-de-Ville soutinrent la lutte avec énergie jusqu'au jour où, désespérant du succès, et froissés dans leur dignité, ils donnèrent leur démission. Lorsqu'un accident nouveau vint leur en fournir l'occasion, la magistrature, les corps constitués, les trois ordres de l'église, de la noblesse et du tiers-État prirent la tête d'un nouveau mouvement pour faire rapporter l'arrêt du Conseil d'État qui avait sanctionné les plans de M. Lecreulx. Les notables s'associèrent à cet acte d'indépendance d'autant plus honorable que tous ceux qui tenaient leurs offices de l'État, et dont la plupart en avaient besoin pour l'existence de leurs familles, devaient redouter l'irritation d'un pouvoir absolu qui, au besoin, brisait les parlements et les assemblées d'État. Tant d'efforts furent inutiles. Mais, il y a dans ces souvenirs une consolation : c'est que le vieil esprit municipal, qui avait fait la gloire et la prospérité de la ville d'Épinal dans les temps antiques, n'était pas mort, étouffé dans les désastres des longues guerres du XVIIe siècle et sous les institutions si différentes introduites après la rentrée des ducs de Lorraine dans leurs Etats. On aime, en lisant l'histoire, à rencontrer des résistances énergiques à côté des excès du pouvoir absolu.

En résumé, qu'est-il résulté de cette crise qui a duré cinq années entières ? une grande fermentation et des divisions profondes au sein des populations; des charges accablantes pour la ville; l'éloignement des moulins de leur clientèle

naturelle ; et en tête de la ville un obstacle au cours de la Moselle, plus grand et plus dangereux que les anciennes vannes qui, placées à un point plus bas du cours, compromettaient bien moins la sécurité de la Petite-Ville et du faubourg de Nancy.

Quant à cette compensation que l'Intendant et M. Lecreulx faisaient entrevoir dans la possession du canal de jonction, ce grand projet n'a pas été exécuté, et moins que jamais on peut espérer de le voir reprendre un jour.

La ville a donc subi à cette époque un double fléau, l'inondation et M. Lecreulx, en d'autres termes, la maladie et le médecin.

XI.

En terminant cette notice plus longue que je ne me l'étais proposé, mais dans laquelle j'ai cru utile de reproduire des faits et des détails dont le souvenir tend de plus en plus à s'effacer, il est une question qui peut être posée et à laquelle je dois répondre.

Qu'arriverait-il aujourd'hui, si une inondation semblable à celle de la St-Crépin venait surprendre la ville? Les changements accomplis depuis cette époque ne la rendraient-ils pas plus funeste encore?

Sans doute, la vanne du Cours offre plus de périls que les anciennes vannes, surtout depuis que l'administration municipale, fatiguée de voir diminuer le revenu de ses moulins et accroître les charges de leur entretien, prit, en 1827, la résolution de les vendre, et rejeta la proposition du Directeur général des ponts et chaussées qui voulait réduire la longueur de la vanne du Cours et livrer, sur un tiers de la largeur du lit, un passage au libre écoulement des eaux. Jusqu'au moment de cette vente, la vanne mal construite laissait passer beaucoup d'eau ; le lit inférieur n'était jamais à sec : celui du canal ne recevait qu'une moyenne quantité. Des ventes successives ont amené les moulins en la possession d'un industriel habile qui s'est appliqué à rendre la vanne parfaitement

étanche. De vives réclamations se sont élevées de la part des riverains du lit principal et du canal. J'ai pu réussir, au moment où la mairie d'Epinal m'était confiée, à calmer les premières par la création, en aval du grand pont, de deux petites vannes. J'avais indiqué les moyens de concilier, avec les droits et même avec les intérêts du propriétaire des moulins, la sécurité réclamée par les riverains du canal. Aucune décision n'est encore intervenue. — D'autres changements ont été produits : le lit du canal a été rétréci; des ponts en pierre ont remplacé les anciens ponts en bois que les crues extraordinaires ne manquaient pas d'emporter. Tout semble donc au premier aspect accroître les dangers. — Et cependant, dans ma conviction, ils sont moins grands qu'autrefois, et ce résultat est dû à une œuvre poursuivie constamment par les administrations municipales qui se sont succédé, œuvre non apparente, qui consiste dans le relèvement progressif des rues et des rives. A la Petite-Ville, elle a été effectuée dans les quartiers d'amont : dans ceux d'aval, elle n'a pu l'être qu'en partie, à raison du niveau généralement trop bas des rez-de-chaussée des maisons. Mais un nivellement général oblige à les exhausser à mesure des reconstructions, ce qui permettra de relever aussi le niveau des rues. C'est là l'œuvre qu'il faut poursuivre avec persévérance. Elle sera lente, mais dès à présent, et avec la plus grande solidité que l'on donne aux constructions, si la Petite-Ville reste encore exposée, lors des inondations exceptionnelles, à voir ses caves et quelques-unes de ses rues envahies par les eaux et à subir des pertes de marchandises et de mobilier avariés, elle n'a plus à redouter la destruction totale ou partielle des maisons.

A la Grande-Ville, l'œuvre est plus avancée; un mur de quai entoure le champ de manœuvre dont le sol est incessamment exhaussé par les décombres de la ville. La Grande-Voie et les rues basses ont été relevées. Elle est maintenant à l'abri de l'atteinte des crues de la rivière, même avec la hauteur exceptionnelle du déluge de la Saint-Crépin. Mais est-elle

aussi bien protégée contre le retour des débordements de ses deux ruisseaux d'Ambrail et de Saint-Michel qui n'atteignent qu'elle seule? Il faut bien le reconnaître, l'absence du retour de pareilles catastrophes pendant le siècle actuel, a fait perdre le souvenir des désastres du passé, et l'oubli des prescriptions destinées à les prévenir. La largeur et la hauteur des canaux d'écoulement ont été singulièrement restreintes; sur une grande partie de leur étendue, ils sont recouverts par des voûtes. Qu'un accident de même nature survienne, les eaux reflueront dans les rues et causeront encore de sérieux dommages!

Chercher les moyens de les prévenir pour compléter la sécurité de la Grande-Ville; accroître de plus en plus celle de la Petite-Ville par l'exhaussement du niveau de ses maisons et de ses rues : telle est, selon moi, la double préoccupation qui doit inspirer l'administration municipale de cette ville. Puisse cette notice l'aider à accomplir cette tâche si importante!

Appendices.

A.

Le 18e siècle a présenté plusieurs débordements des ruisseaux d'Ambrail et de Saint-Michel.

Le premier, survenu le 16 juillet 1733, faillit faire périr plusieurs personnes et causa des dommages estimés à 10,000 fr. Il motiva, à la date du 22 août suivant, un arrêt du Conseil qui prescrivit de donner au canal du ruisseau d'Ambrail une largeur de douze pieds et une hauteur de sept. Cet arrêt ne fut pas exécuté.

Le 6 juillet de l'année suivante, un second accident semblable inonda les rues de Grande-Ville et endommagea une maison que Mmes d'Eltz, l'une doyenne et l'autre chanoinesse du chapitre, venaient de faire construire. Les rues de

la Grande-Ville furent parcourues par les eaux et demeurèrent couvertes de limon et de sable. Il coïncida avec un débordement de la Moselle qui emporta les ponts. Les dommages furent estimés à plus de cent mille livres. — Un nouvel arrêt ordonna l'exécution de celui du 23 août 1733 et eut le même sort.

Quelques documents mentionnent un accident de même nature survenu en 1750, mais sans indication du jour, des circonstances qui l'accompagnèrent et de l'étendue des dommages qu'il put causer. Il est à présumer qu'il n'eut pas d'importance.

Le 27 juin 1782, un nouveau débordement se produisit encore sur le cours des deux ruisseaux : sur celui d'Ambrail, Mmes les comtesses d'Obbelstein et de Flavigny, chanoinesses, le comte de Viermes, ancien officier de cavalerie, et M. Drouot, procureur du Roi de la maréchaussée, eurent leurs maisons gravement endommagées : deux autres maisons s'écroulèrent. Cette inondation fut aggravée par cette circonstance que les foins récemment coupés dans la petite vallée de Poissonpré furent entraînés et amoncelés contre la digue de l'étang inférieur, et que, cette digue ayant cédé sous leur effort, elles se précipitèrent en masse sur la Grande-Ville, couvrirent à quatre ou cinq pieds de hauteur la place des Vosges et les rues voisines, notamment celle de l'Hôtel-de-Ville. Le débordement dura un peu plus d'un quart d'heure, et causa de grands dommages qui ne paraissent pas cependant avoir été officiellement évalués.

Le siècle actuel n'a pas vu se reproduire ces débordements spéciaux. En 1831, une trombe d'eau tombée sur les hauteurs de Saint-Michel forma un torrent qui parcourut la rue du Faubourg de ce nom, en la couvrant d'un pied d'eau pendant une courte durée. Une autre fois, les glaces arrêtées dans le canal d'Ambrail firent refluer les eaux dans les maisons, notamment dans celle de M. Olry d'où elles s'étendirent sur la place de l'Atre. Dans ces deux maisons, les dommages furent peu considérables.

B.

Les questions auxquelles répond M. Lecreulx avaient été posées par des délibérations des 4 janvier et 1er février 1781. Après avoir de nouveau visité les lieux, le 5 mars suivant, en présence de M. de Rosières subdélégué de l'Intendant, il constate :

1° Qu'il existe en tête du canal une retenue de deux pieds et demi de hauteur, ayant un pertuis de 18 pieds pour le passage des flottes, et dont la crête était surmontée, le 5 mars, par une lame d'eau de 2 pouces d'épaisseur, et qu'il coulait deux à trois pieds d'eau dans le canal.

2° Que, depuis le dessus de cette réunion jusqu'au débouché du canal dans la Moselle, il y avait une pente totale de 10 pieds 2 pouces, à la surface des eaux :

De la retenue au pont de Laxatte, 13 pouces et demie;
— au pont du Boudiou, 3 pieds 1 pouce 3 lignes;
— au pont des Quatre-Nations, 5 pieds 2 pouces;
— au pont des Juifs, 7 pieds 1 pouce 4 lignes,

non compris la profondeur du canal trouvée de 2 à 3 pieds.

3° Que le dessus des grandes vannes était inférieur au sol de la Petite-Ville, mesuré au ruisseau de la place du Boudiou, de quatre pieds un pouce, et celui de la Grande-Ville de cinq pieds six pouces.

4° Qu'au pont du Boudiou, le fond du lit du canal était à cinq pieds trois pouces et la surface de l'eau à deux pieds trois pouces au-dessous de la crête des vannes.

5° Que ces vannes malgré leur état de ruine soutenaient encore quatre pieds.

6° Qu'il en fallait trois en tête du moulin de la Grande-Ville.

7° Qu'au moment de cette vérification, les eaux étaient à 15 ou 16 pouces sur l'étiage.

L'assemblée des ponts et chaussées avait fait remarquer que la Moselle avait une pente moyenne de 16 pouces par cent toises; qu'ainsi, au lieu de placer un barrage au niveau des eaux d'été à la pointe de l'écusson, on pourrait le placer aux anciennes vannes où il serait ainsi à 32 pouces plus bas et ne pourrait pas nuire. M. Lecreulx répondait que ce barrage ne pourrait pas faire mouvoir les nouveaux moulins à qui il fallait quatre pieds d'eau et une retenue de pareille hauteur, que le barrage placé à la pointe de l'écusson ne pourrait faire entrer plus de six pouces d'eau dans le canal du Faubourg, qu'il n'était nécessaire que pour enpêcher le lit principal de se creuser, mais qu'en approfondissant le lit du canal jusqu'au centre de la ville où l'on trouve le roc, la nouvelle usine recevrait assez d'eau.

M. Lecreulx concluait de ces vérifications que les anciennes vannes avaient contribué aux désastres des inondations antérieures. Une crue de 12 pieds, ajoutait-il, couvrirait la Petite-Ville de sept à huit pieds d'eau et la Grande-Ville de cinq à six, même en supposant à l'eau un pied de courbure.

Il me semble résulter de la combinaison de ces mesures auxquelles manque la plus importante, celle de la pente depuis l'écusson jusqu'à la crête des vannes, que celles-ci ne pouvaient faire pénétrer dans le canal qu'une faible quantité d'eau. Le tableau-plan de 1626 prouve qu'il avait fallu maintenir une vanne entre le Cours et l'écusson pour alimenter l'ancien moulin situé vis à vis la maison Régnier, et les documents de 1778 et des années suivantes affirment, sans que les mémoires aient démenti le fait, que, depuis la suppression de ce moulin, le canal était fréquemment à sec et ne servait plus que de décharge en temps de crue. Quant à la partie du canal où le fond est de roc, M. Lecreulx semble la placer en aval du pont du Boudiou, tandis qu'elle est au contraire en amont de ce pont et s'étend jusqu'à l'entrée du canal.

C.

Avant le déluge de la Saint-Crépin, la ville avait éprouvé d'autres inondations causées par la Moselle, en 1704, 1734, 1740 et 1770.

Celle de 1704, survenue dans la nuit du 25 au 26 janvier, avait été accompagnée d'une débâcle de glaces et avait fait aux vannes une brêche de 12 toises dans la branche de la rive gauche et une de trois toises dans celle de la rive droite. Elle en avait enlevé les crêtes et les bois de couche, et causé de graves dommages aux deux moulins.

Celle du 6 juillet 1734, survenue en même temps qu'un débordement des ruisseaux de Saint-Michel et d'Ambrail, avait emporté le grand pont et causé des brêches aux vannes. A cette époque, il n'y avait plus de pont au Cours. La question d'en rétablir un en cet endroit, ou à la place du Tripot, fut agitée. Quoiqu'un pont provisoire eût été élevé au Tripot, l'assemblée des notables préféra reconstruire l'ancien pont du Cours.

L'inondation de 1740 ne paraît pas avoir causé des dommages considérables. Je n'ai pu retrouver aucun renseignement capable de faire apprécier sa gravité et même de fixer sa date précise. Les registres des comptes, et même celui des résolutions, de 1740 et de 1741, manquent aux archives municipales.

Il m'a été également impossible de m'assurer si des bâtiments privés avaient été détruits par l'un ou l'autre de ces débordements.

Celle qui eut lieu dans la nuit du 25 au 26 juillet 1770, et que la tradition désigne sous le nom de déluge de la Sainte-Anne, fut le résultat d'une longue série de jours de pluie terminée par la chute de véritables trombes d'eau. A Epinal, elle emporta les ponts, une partie des vannes, l'écusson en partie, les portières des moulins, des usines à foulon, etc. Je n'ai pu découvrir aucun document capable

de donner une appréciation des pertes privées. Plombières eut surtout à supporter un affreux désastre, la destruction de nombreuses maisons, la dégradation de plusieurs autres, des pertes énormes en meubles et en bestiaux, et, ce qui est plus effrayant encore, la perte de sept victimes humaines. On peut lire le récit émouvant de cette catastrophe dans l'ouvrage de M. Hautmonté, publié en 1865, sous ce titre : *Plombières ancien et moderne*, page 142.

Dans les mémoires et les rapports relatifs à l'inondation de 1778, on trouve cette allégation, que la hauteur des eaux, le 25 octobre, n'aurait dépassé que de neuf pouces la hauteur atteinte en 1770. M. Lecreulx présente cette assertion comme résultant d'anciens repères : mais il paraît que c'est à Pont-à-Mousson que ce fait fut constaté, ce qui ne prouve rien pour Épinal, l'excès de hauteur ayant pu provenir des affluents inférieurs : ce qui arrive fréquemment sur toutes les rivières.

Après 1778, et notamment en 1787, il y eut encore de fortes inondations sur la fin du siècle et dans le siècle actuel, mais aucune n'approcha, par l'élévation des eaux, de celle de la Saint-Crépin. Le Cours et les rues basses de la Petite-Ville furent encore inondés à plusieurs reprises; il y eut des pertes de marchandises et de provisions déposées dans les caves, mais pas d'autres dommages.

D.

Le projet de M. Lecreulx était plus vaste encore. Il établissait la navigation de premier ordre :

Sur la Meurthe, jusqu'à Lunéville;

Sur la Meuse, jusqu'à Pagny, où il plaçait un port;

Sur un canal à ouvrir entre ce port et Toul;

Sur la Sarre, jusqu'à Fénetrange ou Sarrebourg;

Et la navigation secondaire par trains de bois et barques :

Sur la Mortagne, jusqu'à Autrey;

Sur la Vezouze, jusqu'à Cirey;

24



Sur la Meurthe, jusqu'à Saint-Dié;

Sur la Sarre, jusqu'à deux lieues au-dessus de Sarrebourg;

Sur l'Ornain, jusqu'à Ligny;

Sur la Seille et le Sanon, avec communication avec la Sarre.

Les 177 écluses projetées par M Lecreulx devaient franchir 554 pieds de différence de niveau entre la Moselle et l'étang de Cône, sur une longueur de 5,983 toises, et descendre ensuite sur une longueur de 6,761 toises une pente de 700 pieds jusqu'au Coné.

Cinquante ans après, M. Cordier, ingénieur divisionnaire, reprit l'étude du projet de jonction de la Moselle à la Saône, par l'étang de Cône, mais en proposant de substituer aux écluses une percée souterraine passant sous la hauteur que cet étang couronne.

Qu'il me soit permis d'ajouter qu'en 1836, je profitai de la réunion du congrès scientifique à Metz, pour y lire un mémoire où, résumant les études de M. Lecreulx et de M. Cordier, j'appelais de nouveau l'attention publique sur ce projet de jonction, et j'insistais pour qu'il fût soumis à des études définitives. Mon mémoire fut publié, et des pétitions nombreuses furent adressées au Gouvernement. Appelé, en 1838, au Conseil général des Vosges, j'y poursuivis la tâche que j'avais entreprise. Le Conseil général formula une demande qui, énergiquement soutenue par M. Bresson, son président, député de l'arrondissement de Remiremont, amena le Gouvernement à accorder les études demandées. Elles furent confiées à M. l'Ingénieur en chef Lacordaire, frère du célèbre Dominicain. Il arrêta un avant-projet que le Conseil général adopta. Mais, la construction des chemins de fer le fit laisser à l'écart, et, il faut bien le reconnaître, le réseau adopté pour notre département, lorsqu'il sera complétement exécuté et complété par les lignes vicinales, aura créé une bien plus grande masse d'éléments de prospérité que le grand projet de M. Lecreulx n'aurait pu lui en assurer.

POÉSIES.

LA VIPÈRE.

« Fuyons d'ici, disait une vipère
Aux siens qui l'écoutaient surpris;
Ce rocher qui longtemps nous servit de repaire
N'est plus pour nous le plus sûr des abris.
On nous traque partout et l'on a mis à prix
Nos têtes qui seraient payées
Tantôt dix et tantôt deux sous.
Nos tribus en sont effrayées.
Ah! que nos ennemis sont fous!
Notre morsure est terrible, cruelle,
Et même quelquefois mortelle;
Mais qu'y pouvons-nous? Rien.
D'ailleurs dans ce val de misère,
Le mal n'est pas moins nécessaire
Que le bien :
Aussi qu'on nous fasse la guerre
Et qu'on cherche à trancher nos jours,
Cela ne m'inquiète guère :
La vipère vivra toujours. »

LE RENARD.

Dans une basse-cour des poules, des poulets,
Et des canards, bien nourris, bien replets,
Se promenaient en cherchant leur pâture.
Un coq superbe, au sévère maintien,

Les dominait de sa haute stature
   Et semblait être leur soutien.
   Tout à coup les airs retentissent
   De couans-couans et de gloussements
   Et les volailles se blottissent
Avec effroi dans leurs retranchements.
Un renard qui de loin les épiait en traître
   Dans leur clos venait de paraître.
            En un clin d'œil
   Il sème autour de lui le deuil.
   Poursuivant coq, canard et poule,
   Il les saisit, les étrangle, les roule
Sur la terre et s'en fait un horrible repas.
Le maître du logis entend leurs cris d'alarme,
Il accourt brandissant un bâton pour toute arme,
   Mais l'Attila repu ne l'attend pas.
Il fuit, s'élance, atteint le haut de la muraille
Et là, le regardant, on dirait qu'il le raille.
Puis l'œil sec il le laisse au milieu de ses morts.
      Le méchant n'a pas de remords

Ch. CHARTON.

POÉSIES.

LA VIEILLESSE.

Voir tomber tour à tour les rameaux de sa tige,
Décolorés, flétris, comme d'un arbre mort
Les branches et le tronc dont l'aspect nous afflige,
Et que le vent d'hiver dessèche, incline et tord !

Voir sur son front ridé blanchir la chevelure
Ondoyante autrefois, orgueil des jeunes ans ;
Et le rayon des yeux, admirable parure,
S'effacer et s'éteindre en regards languissants !

Sous son crâne sentir se glacer la pensée
Qui jadis bouillonnait en flots tumultueux,
Puis s'échappait soudain, abondante, embrasée,
Pareille au fer fondu qui coule impétueux !

Plus d'éclairs de génie au cerveau qui se vide,
Plus d'élans généreux vers le vaste horizon !
Dans sa sève épuisé le champ devient aride,
Après les épis d'or de la riche moisson.

Supplice du vieillard, indomptable souffrance !
Ah ! n'être plus que l'ombre ayant été le feu ;
Et, déchu du pouvoir, devenir l'impuissance;
Cadavre s'appeler quand on fut demi-dieu !

Mieux vaut mourir entier, complet avec son âme,
Avec son cœur complet, dans toute sa vigueur;
Mourir comme l'oiseau qui, dans son vol de flamme,
S'arrête foudroyé sous le plomb du chasseur.

L. RAMBAUD.

A travers Saône-et-Loire, non loin de Milly, 27 mars 1869.

LA NEIGE.

Frêle vapeur, en nappes suspendue
Sur nos coteaux surpris,
Fleur de l'hiver, comment es-tu venue
Jusque dans ce pays?

Raconte-moi par quelles mains habiles
Ton lin pur fut filé;
Raconte-moi sous quels fuseaux dociles
Ton manteau s'est tissé.

Serais-tu donc une poussière blanche
D'arbres fleuris aux cieux?
Ou bien encor l'écume qui s'épanche
De lacs mystérieux?

On dit qu'au Nord, pays des froides plaines,
Tu règnes à jamais,
Et que le front des montagnes lointaines
Dort sous ton voile épais.

Un lourd amas de neiges éternelles
Couvre ces monts altiers;
L'aigle, en son vol, vers des plages nouvelles
Fuit loin de ces glaciers.

Sur ces sommets les sapins grands et sombres,
Sous ta robe de deuil,
Silencieux, ressemblent à des ombres
Debout près d'un cercueil.

Belle nature, en tous lieux si féconde,
Du pôle à l'équateur,
Oui, ta beauté jusqu'aux confins du monde
Charme le voyageur :

Dans les vallons de la molle Italie,
Sur les rochers géants
Ou près des lacs de la libre Helvétie,
Sur les gouffres béants

Du noir Vésuve ou du sombre Caucase,
Aux déserts africains,
Près de l'Atlas avec sa large base,
Aux champs américains ;

Grande toujours, dans l'ombre, à la lumière
Du soleil radieux,
L'homme t'admire et son âme en prière
S'élève vers les cieux.

L. RAMBAUD.

Midi de la France, 29 mars 1869.

ESSAI DE TRADUCTION

PAR

M. Gérard GLEY,

Membre titulaire.

Homère. — Odyssée.

CHANT V.

Ulysse quitte l'île de Calypso sur un radeau qu'il a construit lui-même. — Neptune, revenant d'Ethiopie, le voit voguer paisiblement sur les flots et soulève contre lui les vents et les tempêtes.

Pendant dix-sept jours Ulysse erra sur la mer. Au 18e, il aperçut les montagnes ombragées de la terre des Phéaciens, terme prochain de sa navigation : elle lui semble surgir comme un bouclier sur le sombre océan.

Mais à son retour de l'Éthiopie, du sommet lointain des Solymes, le puissant Neptune le voit traverser les flots. A cette vue son courroux redouble, il secoue la tête (1), et dit en lui-même : « Ah ! ah ! les dieux ont changé de sentiment à l'égard d'Ulysse, pendant mon séjour chez les Éthiopiens ! Déjà il touche à la terre des Phéaciens, où le destin a placé le terme de ses malheurs. Mais je lui promets encore d'assez rudes épreuves » (2).

---

(1) Cf. Virgile, *En*. VII, 291.

(2) Cf. Virgile, *En*. I, 37.

Il dit, assemble les nuages et, le trident à la main, bouleverse la mer; il déchaîne les tempêtes que soulèvent tous les vents, et enveloppe la terre et la mer de sombres nuages : la nuit tombe du ciel. Soudain se précipitent à la fois l'Eurus et le Notus, l'impétueux Zéphir et le Borée, père des frimas, qui roule des vagues énormes (1). Ulysse sent fléchir ses genoux et son courage : il gémit, et ces plaintes sortent de son cœur magnanime :

« Ah ! malheureux que je suis ! que vais-je devenir ? Je crains que la déesse ne m'ait dit la vérité : elle m'avertissait qu'avant d'aborder dans ma patrie, j'aurais à supporter bien des traverses. Voici l'accomplissement de toutes ses paroles. De quels sombres nuages Jupiter enveloppe l'immensité des cieux ? Il bouleverse la mer et déchaîne les tempêtes de tous les vents. Ma mort est certaine. O trois et quatre fois heureux les Grecs qui périrent sous les murs de Troie, en servant la cause des Atrides ! Que n'ai-je pu terminer ma vie et mon destin, le jour où tant de Troyens réunis contre moi m'assaillirent d'une grêle de traits, près du cadavre d'Achille que je disputais à leur fureur ! J'aurais du moins obtenu les honneurs du tombeau ; les Grecs auraient célébré ma gloire. Maintenant je suis condamné à mourir d'une mort obscure et funeste. » (Vers 278-313.)

CHANT VI.

Ulysse apparaît à Nausicaa.

Tel accourt du sommet des montagnes où il a bravé les pluies et les vents, un lion plein de force et d'audace ; ses yeux étincellent ; poussé par la faim (2), il fond sur les bœufs, sur les brebis ou sur les cerfs des forêts : même il ose attaquer un bercail entier en pénétrant dans les étables.

---

(1) Cf. Virgile, *Én.* I, 81—105, et Ovide, Métam. IX, 474, etc.

(2) Cf. Virgile, *Én.* II, 356 ; id. IX, 338, et X, 723.

Tel Ulysse, contraint par la nécessité, se présente aux yeux des jeunes Phéaciennes, malgré sa nudité.

A l'aspect terrible du héros souillé du limon des mers, elles s'épouvantent, elles fuient et se dispersent sur le rivage. Seule la fille d'Alcinoüs reste immobile : c'est Minerve qui lui inspire cette confiance et qui bannit tout effroi de son cœur. Ulysse qui la voit devant lui, délibère s'il se jettera aux genoux de la jeune vierge pour l'implorer, ou s'il restera à cet éloignement, pour la conjurer d'une voix suppliante de lui montrer le chemin de la ville, et de lui donner des vêtements. Ce dernier parti lui semble le plus sage; peut-être s'il embrassait ses genoux elle s'en offenserait. Il lui adresse donc cette prière adroite et insinuante :

« Je t'implore à genoux, ô reine, ou de quel nom dois-je t'appeler? es-tu une déesse ou une mortelle (2)? Si tu es une habitante de l'Olympe, à la beauté de tes traits, à la majesté de ton port, à tout l'éclat répandu sur ta personne, je te prendrais pour Diane, fille du grand Jupiter. Heureux ton père! heureuse ta vénérable mère! heureux tes frères! si tu es une mortelle. Ah! combien leur cœur doit tressaillir d'une douce allégresse, lorsqu'ils voient cette fleur de jeunesse briller au milieu des danses! Mais bien plus fortuné encore serait le jeune époux qui, après t'avoir munie de beaux présents, t'emmenera dans sa demeure! Mes yeux n'ont jamais aperçu parmi les hommes une telle merveille : je suis pénétré à ta vue d'admiration et de respect. Tel, dans mon voyage de Délos, où m'accompagnait un peuple nombreux, et qui fut pour moi une source de malheurs, je vis près de l'autel d'Apollon un palmier lançant dans les airs sa tige vigoureuse. A cet aspect je demeurai longtemps immobile d'admiration et de surprise : car jamais arbre pareil ne s'éleva du sein de la terre. Ainsi je n'ai pu te voir, ô reine, sans surprise et sans enchantement. Je crains d'embrasser tes genoux, quoiqu'une vive

---

(1) Cf. Virgile, *En* I, 327, et A. Chénier, *le Mendiant*, Idylle V.

douleur pénètre mon âme. Hier fut le 20e jour que j'échappai à la sombre mer, parti de l'île d'Ogygie, toujours jouet des vents et des tempêtes. Enfin un dieu m'a jeté sur ces bords où sans doute de nouveaux malheurs me sont réservés. Car les dieux ne sont pas encore apaisés ; ils n'ont point borné là mes infortunes. Reine, aie pitié de moi, c'est toi que j'ai rencontrée la première après mes nombreuses disgrâces. Je ne connais point les mortels qui habitent cette contrée. Montre-moi le chemin qui conduit à la ville. Donne-moi quelques vêtements pour me couvrir, ou quelque enveloppe des robes que tu as apportées. Que les dieux t'accordent tout ce que ton cœur désire : un époux, une famille et la douce concorde. Et quel trésor plus précieux que cette unanimité de sentiments entre deux époux dans la gestion de leurs biens ? Cette union fait le désespoir des envieux, la joie des amis : mais personne mieux qu'eux n'en connaît les charmes. »

La belle Nausicaa lui répondit : « Tu ne manques ni de sagesse, ni de raison. Jupiter, roi de l'Olympe, distribue les faveurs de la fortune aux bons et aux méchants, selon sa volonté suprême. Peut-être t'a-t-il envoyé ces disgrâces. Il faut que tu les supportes avec patience. Maintenant que tu as touché cette terre et que tu viens vers notre ville, tu ne manqueras ni de vêtements, ni de tous les secours qu'a droit d'attendre le malheureux suppliant qui s'offre à nous. Je te conduirai dans nos murs, et je te dirai quel peuple l'habite. Les Phéaciens en sont les habitants. Je suis la fille du grand Alcinoüs, qui règne avec puissance sur les Phéaciens. »

Elle dit, et donnant ses ordres à ses suivantes aux beaux cheveux bouclés, elle s'écrie : « Restez ici : pourquoi fuyez-vous à la vue de cet étranger ? Croyez-vous que ce soit un ennemi ? Jamais aucun mortel vivant n'a osé, ni n'osera porter la guerre dans la patrie des Phéaciens, chers aux immortels. Nous habitons au milieu de la mer qui nous environne, et aucun homme n'a de commerce avec nous. Mais ce mal-

heureux qui vient ici a longtemps erré sur les flots : il faut lui prodiguer nos soins. Car Jupiter protége tous les étrangers et tous les infortunés. La plus légère offrande leur est agréable. Donnez-lui à manger et à boire. Qu'il se baigne dans le fleuve à l'abri du vent. »

A la voix de Nausicaa, elles s'arrêtent et s'encouragent les unes les autres. Elles placent Ulysse dans un abri commode comme le leur avait ordonné la fille du magnanime Alcinoüs : elles déposent près de lui un manteau, une tunique et des vêtements. Elles lui donnent de l'huile onctueuse dans un vase d'or, et l'engagent à se baigner dans le courant du fleuve. Le divin Ulysse leur dit : « Femmes, éloignez-vous : je veux laver seul mes épaules encore souillées du limon de la mer, et me frotter d'huile; car depuis longtemps mon corps en a été privé. Je n'ose point me baigner devant vous : j'ai honte de ma nudité en me trouvant au milieu de jeunes filles. »

Il dit, et, dociles à sa voix, elles s'éloignèrent. Aussitôt le divin Ulysse alla se baigner pour laver le limon qui couvrait ses larges épaules. Il essuya l'écume dont sa chevelure était inondée. Quand il se fut ainsi purifié et frotté d'huile, il se revêtit des habits que lui avait donnés la jeune vierge. Minerve, fille de Jupiter, avait agrandi sa taille et augmenté ses forces (1) : elle fit flotter sur ses épaules ses cheveux bouclés, semblables à la fleur d'hyacinthe. Tel l'habile artiste, instruit dans son art par Vulcain et Pallas, incruste l'or dans l'argent et embellit son ouvrage de tous les ornements, ainsi elle embellit de toutes les grâces la tête et les épaules d'Ulysse. Ulysse s'éloigne et va s'asseoir sur le rivage de la la mer, resplendissant de beauté et de grâces. La jeune vierge l'admire et adresse ces mots aux femmes élégantes qui l'accompagnent : « Ecoutez-moi, jeunes filles aux bras blancs, j'ai quelque chose à vous dire. Ce n'est point sans la volonté des dieux qui habitent l'Olympe, que cet étranger est

(1) Cf. Virgile *En.* I, 588-594.

venu parmi les Phéaciens, qui en sont les images. D'abord il s'est présenté à mes yeux sous un aspect misérable; maintenant il me paraît semblable aux immortels. Plût aux dieux que j'eusse un tel époux! que ne peut-il habiter ces lieux, s'y plaire et y rester. Femmes, apportez à cet étranger de la nourriture et du vin.

Elle dit, et, dociles à ses ordres, les suivantes déposent aux pieds d'Ulysse du vin et des aliments. Le noble et malheureux Ulysse boit et mange avidement, car depuis longtemps il n'avait pris de nourriture.

Cependant la belle Nausicaa s'occupe d'autres soins : elle plie les vêtements, les place sur le char, où elle monte elle-même, après avoir attelé les mules aux pieds vigoureux, et excite Ulysse par ces paroles : « Lève toi, étranger, viens à la ville, je te conduirai dans le palais de mon père C'est là que tu verras l'élite des Phéaciens......... (Vers 130-258.)

Nausicaa et ses suivantes regagnent la ville. Ulysse s'arrête au bois de Minerve, dont il implore la protection. **(259-332.)**

CHANT VII.

Ulysse chez Alcinoüs.

Nausicaa arrive à la maison de son père : ses frères s'empressent autour d'elle.

Minerve prend soin d'Ulysse, répand autour de lui un nuage épais, et vient à sa rencontre sous les traits d'une jeune fille. Puis elle le conduit au palais d'Alcinoüs, et l'engage à s'adresser à la reine Arété. « Si tu gagnes sa bienveillance, tu reverras bientôt tes amis et ta terre natale. » (1-81.)

Ulysse resté seul, entre dans le palais, dont il admire la magnificence. Il pénètre alors dans l'intérieur même, et, le nuage qui cachait le héros à tous les yeux s'étant dissipé, il embrasse les genoux de la reine, et lui adresse sa prière en ces termes (81-146) :

« Arété, fille du divin Rhexénor, après avoir souffert beaucoup de maux, je viens implorer à genoux votre secours, celui de votre époux et de cette assemblée. Puissent les dieux leur donner une vie heureuse! puissiez-vous laisser à vos enfants les richesses de vos palais et les honneurs que vous avez reçus du peuple! Mais faites-moi revoir au plus tôt ma patrie! Hélas! depuis longtemps je souffre éloigné de tout ce que j'aime. »

Il dit, et va s'asseoir sur la cendre même du foyer, près du feu. Tous contemplaient en silence. Enfin se leva le vieil Echéneus, le plus sage des Phéaciens, et qui l'emportait sur tous en savoir et en éloquence, étant instruit par une longue expérience. Il leur adressa ces paroles pleines de sens : « Alcinoüs, ce n'est pas bien, et il ne convient pas de laisser cet étranger assis par terre, sur la cendre du foyer. On attend ici tes ordres pour agir. Relève cet étranger, et fais-le asseoir sur un siége aux clous d'argent; ordonne à tes hérauts de verser du vin, afin que nous fassions des libations au dieu qui lance la foudre, et qui accompagne le suppliant dont il fait respecter le malheur; que la sommelière lui serve les mets qui sont en réserve. »

A ces mots, Alcinoüs prend la main du sage Ulysse, le relève du foyer et le place sur un siége magnifique, que cède son fils, le vaillant Laodamas, qui était assis près de lui, et qu'il chérit au-dessus de ses autres enfants. Alors une esclave verse l'onde pure d'une aiguière d'or sur un bassin d'argent, pour laver les mains d'Ulysse; ensuite elle dresse devant lui une table polie, où la vénérable économe dépose le pain et les mets divers qu'elle lui prodigue avec empressement. Le noble et patient Ulysse ayant apaisé sa faim et sa soif, Alcinoüs dit à son héraut :

« Pontonoüs, remplis les coupes, et verse le vin à tous les convives, afin que nous fassions des libations au dieu qui lance la foudre et qui protége le suppliant digne de respect. » A ces mots, Pontonoüs verse un vin délicieux dans de larges coupes qu'il distribue aux convives, après

en avoir goûté les prémices. Quand ils eurent fait des libations, et bu au gré de leurs désirs, Alcinoüs prit la parole et dit :

« Écoutez, conseillers et chefs des Phéaciens, je vais vous rendre compte de mes sentiments et de mes desseins. Le repas est terminé; voici l'heure de la retraite et du sommeil. Demain, au lever de l'aurore, ayant assemblé les vieillards en plus grand nombre, nous prodiguerons à cet étranger les soins de l'hospitalité, et nous offrirons aux dieux de somptueux sacrifices. Ensuite nous songerons à reconduire cet étranger dans sa patrie : il faut que, grâces à nous, il y retourne en peu de jours, sans danger, sans peine, plein de joie, quelqu'éloignée qu'elle soit de ces lieux. Qu'il n'éprouve aucun malheur avant de toucher le sol natal. Une fois arrivé, qu'il subisse le sort que les Parques terribles lui ont filé à sa naissance. Si c'est un dieu descendu de l'Olympe, son arrivée nous présage un dessein des immortels. Les dieux vous ont souvent apparu, lorsque nous leur offrions de solennelles hécatombes. Ils viennent avec nous s'asseoir à nos festins : et si un voyageur égaré sur une route les rencontre, ils ne se dérobent pas à ses regards. Car nous sommes près d'eux (leurs proches parents), comme les Cyclopes et la race féroce des géants. »

Le sage Ulysse prit la parole et lui répondit : « Alcinoüs, écartez cette pensée de votre esprit, je ne ressemble aux habitants du vaste Olympe ni par le corps, ni par l'intelligence. Je ne suis qu'un mortel, et de ceux que vous savez avoir souffert le plus d'infortunes. Je pourrais même dire qu'il n'est point sur la terre d'homme à qui les dieux aient fait éprouver d'aussi rudes épreuves. Mais laissez-moi assouvir la faim qui me tourmente au milieu de ma douleur. Il n'est rien de plus impérieux que la faim dévorante : le mortel plongé dans la tristesse et portant la douleur dans son âme, est contraint de l'apaiser. J'ai aussi le deuil dans le cœur : et elle m'ordonne de boire et de manger; elle me fait oublier tout ce que j'ai souffert et me commande ainsi

de la satisfaire. Mais vous, au lever de l'aurore, hâtez-vous de ramener un malheureux dans sa patrie. Je suis impatient de la revoir, malgré mes longues infortunes : que la vie m'abandonne, pourvu que je puisse contempler encore une fois mes biens, mes serviteurs et mon palais ! »

Il dit, tous les convives applaudissent et exhortent le roi à reconduire l'étranger qui a parlé avec une grande sagesse. Les libations finies et le repas achevé, chacun se rend dans sa maison pour se livrer au sommeil. Ulysse reste seul dans le palais avec Arété et avec Alcinoüs, semblable à un dieu. Cependant les esclaves emportent les vases du festin. La belle Arété rompt le silence; elle a reconnu le manteau, la tunique, ces riches vêtements qu'elle avait travaillés de ses mains avec ses femmes. Elle adresse à Ulysse ces paroles rapides, et lui dit : « Etranger, car c'est la première question que je te ferai, qui es-tu? D'où viens-tu? Qui t'a donné ces habits? Ne disais-tu pas qu'errant sur les mers, une tempête t'avait jeté sur nos bords? »

Le prudent Ulysse lui répondit : « O reine, il me serait difficile de raconter tous les maux que m'ont envoyés les habitants de l'Olympe (1); mais je répondrai à toutes vos questions. Loin d'ici s'élève au milieu de la mer l'île d'Ogygie. C'est là qu'habite la fille d'Atlas, l'artificieuse Calypso, déesse redoutable. Parmi les dieux et parmi les hommes, nul n'a de commerce avec elle. Le sort qui me poursuit me jeta dans cette île pour être seul son hôte, lorsque Jupiter, de sa foudre étincelante, eut brisé mon navire au milieu de la sombre mer.

» Dans ce naufrage périrent tous mes braves compagnons. Mais moi je saisis entre mes bras une planche de mon vaisseau; je voguai ainsi pendant neuf jours à la merci des flots. Au retour de la dixième nuit les dieux me firent aborder à l'île d'Ogygie, qu'habite une déesse redoutable, la belle Calypso, qui me reçut avec bienveillance, m'aima, m'admit à sa table

(1) Cf. Virgile, *En.* II. 3.

et me promit l'immortalité et une jeunesse éternelle. Mais jamais elle ne put séduire mon cœur par ses promesses. Je demeurai auprès d'elle pendant sept ans, mouillant sans cesse de mes larmes les vêtements immortels que j'avais reçus de cette déesse. Cependant, lorsque la révolution du temps amena la 8e année (1), elle m'excita elle-même à partir, pour me conformer à l'ordre transmis par Jupiter; ses dispositions n'étaient plus les mêmes qu'auparavant. Calypso me fit monter sur un radeau solide, me donna du pain, un vin agréable et des habits divins. A la faveur d'un vent propice et doux qu'elle m'envoya, je naviguai pendant 17 jours en traversant la mer, et le 18e, j'aperçus les montagnes ombragées de votre pays (2). Alors je vis renaître la joie dans mon cœur flétri par l'infortune. Mais je devais encore supporter beaucoup de maux que me suscita le terrible Neptune. Il déchaîna contre moi les vents, me ferma la route, en soulevant la mer jusque dans ses abîmes La violence des flots ne me permit pas de rester sur le radeau que je tenais en gémissant. La tempête le fit voler en éclats. Je me mis à la nage, je traversai les flots jusqu'à ce que le vent m'eût jeté sur votre terre. Comme j'étais près d'aborder, je fus assailli par une montagne d'eau qui me lança sur les rochers et les écueils. Je repris ma route et nageai de nouveau jusqu'à ce que j'arrivai près d'un fleuve où je vis un lieu charmant, sans rochers et à l'abri du vent. Au sortir des flots, je recueillis mes esprits. A la nuit, je m'éloignai du fleuve issu de Jupiter, je ramassai des feuilles et me couchai sous les arbres. Un dieu bienfaisant fit couler le sommeil dans mes membres : le cœur accablé de tristesse, je m'endormis sur ce lit de feuilles toute la nuit, pendant l'aurore, le milieu du jour, jusqu'au coucher du soleil où je me levai. Je vis les suivantes de ta fille, jouant sur le rivage avec elle, qui était semblable à une déesse. Je la sup-

(1) Cf. Virgile, *Én.* I, 234.
(2) Cf. Virgile. *Én.* III, 203-207.

pliai avec instance; elle fit voir en tout l'excellence de son naturel, et on ne saurait trouver plus de sagesse dans un âge si tendre, car ordinairement la jeunesse agit avec imprudence. Elle m'offrit du pain en abondance, un vin étincelant, me lava dans le fleuve et me donna ces vêtements. Malgré mes chagrins, je vous ai dit la vérité. »

Alcinoüs répondit : « Etranger, ma fille a mal fait de ne point t'amener dans mon palais avec ses femmes, comme d'abord tu l'en avais priée. »

Le sage Ulysse lui répondit : « Héros illustre, ne réprimande point à cause de moi ta fille irréprochable, car elle m'a invité à la suivre avec ses compagnes; j'ai refusé, craignant que ton courroux n'éclatât à ma vue. Car les hommes sont soupçonneux. »

Alcinoüs reprit et lui dit : « Etranger, je n'ai point un cœur qui s'irrite sans motif. En tout je préfère la justice. J'en atteste Jupiter, père des dieux, Minerve et Apollon! puisses-tu partager mes sentiments, posséder ma fille, être appelé mon gendre, et rester avec nous! Si tu consens à fixer ton séjour parmi nous, je te donnerai un palais et des biens. Mais si tu t'y refuses, aucun des Phéaciens ne te retiendra malgré toi. Que l'auguste Jupiter nous en préserve! Demain, sache-le bien, je m'occuperai de ton départ. Mais va goûter les douceurs du sommeil. Mes Phéaciens te conduiront par un temps calme jusqu'à ce que tu arrives dans ta patrie et dans ton palais, ou dans quelque lieu que tu désires, quand il serait plus éloigné que l'Eubée. Ceux de mes peuples qui la visitèrent, lorsqu'ils conduisirent le blond Rhadamanthe qui allait voir Tityus, fils de la terre, disent qu'elle est très-loin d'ici. Ils revinrent et naviguèrent sans peine dans un seul jour. Tu pourras juger toi-même de la vitesse de mes vaisseaux et du courage de mes jeunes matelots, lorsqu'ils frappent la mer avec la rame. »

Il dit, et le divin Ulysse tressaille de joie : il adresse une prière aux dieux et parle ainsi : « Grand Jupiter, puisse Alcinoüs accomplir toutes ses promesses! Que l'éclat de son

nom ne s'éteigne jamais sur la terre bienfaisante, si par ses soins je revois ma patrie ! »

Tels étaient leurs entretiens. La belle Arété commande à ses esclaves de dresser un lit sous le portique, d'y placer des couvertures brillantes de pourpre, d'étendre par dessus des tapis et d'y ajouter des toisons bien fourrées pour se couvrir. Elles sortent de l'appartement un flambeau à la main, et se hâtent d'exécuter les ordres de la reine; puis quand le lit fut préparé, elles sollicitent Ulysse de prendre du repos :

« Lève-toi, étranger, ta couche est prête. »

A leur voix, Ulysse s'empresse de goûter les délices du sommeil; il s'endort sous le portique sonore dans un lit travaillé avec art. Alcinoüs se retire au fond de son palais superbe pour se livrer au repos, et auprès de lui, après avoir préparé sa couche, se place la reine son épouse.

(Vers 146-347.)

CHANT IX.

Ulysse commence le récit de ses malheurs. Il dit son nom et son pays. Après son départ de Troie, il ravage le pays des Ciconiens, et aborde chez les Lotophages (1-104).

Arrivée d'Ulysse dans une île déserte, voisine de la terre des Cyclopes.

« Nous abordons la terre des Cyclopes, race arrogante et sans lois, qui, se confiant aux dieux immortels, ne sème aucune plante et ne laboure jamais la terre. Chez eux, tout croît sans semence, sans culture, le blé, l'orge, les vignes qui, mûries par la pluie du ciel, produisent un vin délicieux. Ils n'ont point d'assemblées nationales, ni de tribunaux. Ils habitent de hautes montagnes dans de profondes cavernes. Chacun gouverne sa famille sans s'inquiéter des autres.

« A quelque distance de la terre des Cyclopes, ni trop près ni trop loin du port, s'élève une petite île, couverte de bois :

là naissent en grand nombre des chèvres sauvages, que n'intimide point l'abord des hommes. Les chasseurs, qui se fatiguent à parcourir le sommet des montagnes, n'y pénètrent jamais : il n'y a ni troupeaux, ni bergers, ni laboureurs. La terre sans semence, sans culture, est déserte, et nourrit des chèvres bêlantes. Les Cyclopes n'ont point de navires aux flancs peints en rouge, ni d'ouvriers pour construire des vaisseaux bien pourvus de bancs de rameurs : ils ne traversent point les mers pour accomplir chaque chose, et pour aller dans des villes lointaines : ils habitent leur île sans la cultiver et sans parcourir les flots comme les autres hommes. Elle n'est pas entièrement stérile, et produirait même tous les fruits de chaque saison. Car des prairies bien arrosées et couvertes d'un gazon tendre bordent la mer blanchissante, et la vigne n'y périt jamais. Le labour y serait facile, et produirait d'abondantes moissons, car la terre est grasse. Et quoi de plus commode que ce port ouvert aux navires? On n'a pas besoin de jeter l'ancre, ni d'attacher les vaisseaux avec des cables (1). Les matelots qui abordent en cette île y séjournent jusqu'à ce que les bons vents les invitent au départ. A l'extrémité du port coule, sous une grotte, la source d'une eau limpide : tout autour poussent des aunes. C'est là que, conduits par un dieu, nous abordâmes pendant une nuit obscure qui nous dérobait l'île (2); un épais brouillard enveloppait nos vaisseaux, et la lune, cachée par les nuages, ne brillait plus dans les cieux. Aucun de nous ne put distinguer l'île des Cyclopes : nous ne vîmes pas même les vagues énormes roulant contre le rivage, avant de toucher la terre sur nos vaisseaux aux larges bords. A notre arrivée nous plions les voiles, nous descendons à terre, et nous reposons nos membres fatigués en attendant l'aurore.

» Lorsque l'aurore aux doigts de rose (3) a ouvert les portes

(1) Cf. Virgile, *En.* I, v. 168.

(2) Cf. Virgile, *En.* III, v. 585.

(3) La Fontaine a dit en parlant de l'aurore :

D'un vase de vermeil elle épanchait des roses.

du matin, nous parcourons l'île dont l'aspect nous frappe d'admiration. Les nymphes, filles du dieu puissant qui porte l'égide, font sortir les chèvres des montagnes (1), pour procurer de la nourriture à mes compagnons. Aussitôt nous tirons de nos vaisseaux les arcs recourbés et les longues javelines, et, rangés en trois bandes, nous lançons nos traits (2). Bientôt un dieu nous donne une chasse heureuse. Douze vaisseaux m'avaient suivi : chacun eut neuf chèvres en partage; on en choisit dix pour moi seul (3). Ainsi tout le jour, jusqu'au coucher du soleil, nous restons assis à manger cette riche proie et à nous abreuver d'un vin délectable. Nous n'avions pas épuisé le vin de nos vaisseaux; il nous en restait encore en abondance, car chacun de nous avait rempli les amphores à la prise de la ville des Ciconiens. Cependant nous jetons nos regards sur la terre des Cyclopes, qui était près de nous : nous voyons la fumée qui s'élève de leurs toits, nous entendons le bruit confus des habitants et de leurs troupeaux. Au coucher du soleil et à l'approche de la nuit, nous nous livrons au sommeil sur le bord de la mer. Au lever de la brillante aurore, j'assemble tous mes compagnons et leur parle en ces termes : « Vous autres, restez ici, ô mes compagnons fidèles; moi, j'irai avec mon vaisseau et avec mes amis m'informer quels sont les habitants de cette île : s'ils sont insolents, barbares et injustes, ou hospitaliers et craignant les dieux. »

« A ces mots, je monte sur le navire, j'ordonne à mes compagnons de me suivre et de couper les câbles : ils montent aussitôt et se rangent avec ordre sur les bancs des rameurs; les vagues écument et retentissent sous les coups redoublés des rames. Arrivés dans le lieu voisin, nous voyons près de la mer, à l'extrémité d'un rocher, une caverne élevée, couverte de lauriers : de nombreux troupeaux de chèvres et de brebis y reposaient; autour était une vaste étable,

(1) Cf. Virgile, *En.* I, v. 184.
(2) Cf. Virgile, *En.* I, v. 187.
(3) Cf. Virgile, *En.* I, 192.

formée de roches abattues, de longs pins, de chênes touffus. C'est là qu'habitait un géant énorme, qui seul faisait paître au loin ses troupeaux; il n'avait aucun commerce avec les hommes, mais, toujours à l'écart, il nourrissait des pensées criminelles : monstre horrible, qui n'avait rien d'humain, mais semblable au sommet ombragé des hautes montagnes, lorsqu'il paraissait seul loin des autres (1).

» Alors j'ordonne au reste de mes compagnons de rester auprès du vaisseau et de le garder. Je choisis douze des plus déterminés, et je vais à la découverte. J'avais une outre de peau de chèvre, remplie d'un vin délectable, que me donna Maron, fils d'Évanthée, prêtre d'Apollon, qui habite Ismare, parce que, pleins de respect, nous avions protégé lui, sa femme et ses enfants. Il habitait un bois sacré d'Apollon. Il me fit de magnifiques présents : il me donna sept talents d'un or bien travaillé, une coupe toute d'argent, et il avait en outre puisé pour moi dans douze amphores un vin délicieux, pur, semblable au nectar. Personne dans sa maison n'en connaissait le prix, ni ses esclaves, ni ses serviteurs, mais lui-même, son épouse chérie et l'intendante seule. Ils burent de ce vin rouge délicieux, après en avoir rempli une coupe et mêlé avec vingt mesures d'eau; un parfum d'ambroisie s'exhalait de cette coupe, et on eût regretté de ne point boire de cette liqueur. Alors j'emportai une outre remplie de ce vin, et dans une besace je mis des provisions; car je pressentais dans mon cœur que je rencontrerais cet homme sauvage, doué d'une si grande force, et qui ignorait les lois et la justice. (Vers 105—215.)

Les Grecs entrent dans la caverne de Polyphème; description de la caverne; Ulysse, malgré les prières de ses compagnons, veut attendre le retour du Cyclope.

» Alors nous allumons du feu et nous faisons les sacrifices;

(1) Cf. Virg. *Æn.* III, 619 et 664-5 (le Cyclope de Virgile est encore plus grand que celui d'Homère) et Ovide, *Fast.* I, 555.

puis prenant quelques fromages, nous les mangeons, et, restant assis dans l'intérieur de la grotte, nous attendons le berger. Il arrive avec une grande charge de bois sec, qui devait lui servir à apprêter son repas du soir.

Mais en jetant ce fardeau hors de l'antre, il produit un grand bruit. Épouvantés, nous fuyons dans le fond de la caverne. Il conduit dans cette large grotte ses gras troupeaux, tous ceux du moins qu'il veut traire, et laisse les mâles à la porte, les béliers et les boucs en dehors de la vaste enceinte. Cependant, pour fermer sa demeure, il saisit un immense rocher : vingt-deux chars des plus forts, à quatre roues, n'auraient pu l'arracher du sol, tant était énorme ce rocher qu'il place à l'entrée de la cour. S'étant assis, il trait avec toutes sortes de soins ses brebis et ses chèvres bêlantes, et place les jeunes sous leurs mères. Il épaissit la moitié du lait qu'il dépose dans des corbeilles d'osier, et met l'autre moitié dans des vases pour lui servir de boisson et pour en faire son repas du soir. Quand il eut vaqué en toute hâte à ces soins, il allume alors du feu, nous aperçoit et nous dit :

« Étrangers, qui êtes-vous? D'où venez-vous à travers les plaines liquides? Est-ce pour trafiquer? ou errez-vous sans but, comme des pirates vagabonds qui exposent leur vie, et dépouillent les étrangers? »

Il dit, et ses paroles nous glacent d'effroi, nous sommes frappés d'horreur en entendant ses rugissements terribles, en voyant son aspect monstrueux.

« Moi cependant je lui réponds et lui parle en ces termes :

» Enfants de la Grèce, nous venons de Troie, et nous errons sur les mers, poussés par les vents contraires, allant à la recherche de notre patrie, les uns par un chemin, les autres par un autre. Telle a été la volonté de Jupiter. Nous sommes fiers d'être les soldats d'Agamemnon, fils d'Atrée, dont aujourd'hui la gloire immense va jusqu'au ciel : il a renversé une ville puissante et vaincu des peuples nombreux. Mais nous, nous embrassons tes genoux,

nous te supplions de nous accorder l'hospitalité ou quelque autre don, comme il est juste de l'offrir à des hôtes. Ami, respecte les dieux; nous sommes tes suppliants. Jupiter hospitalier est le vengeur des suppliants et des étrangers; il accompagne les hôtes et les entoure de respect. » (Vers 231—272.)

« *Les Cyclopes, répond le géant, ne se soucient ni de Jupiter, ni des autres Dieux* » *Il saisit et dévore deux des compagnons d'Ulysse; le lendemain il fait de même, et le soir il mange encore deux Grecs. Alors Ulysse lui fait boire un vin délicieux, et, voyant le Cyclope ivre et endormi, il lui crève l'œil avec la pointe d'une branche d'olivier.*

QUATRE-VINGTS ANS
D'HISTOIRE,
SOUVENIRS ET RÉFLEXIONS.
Petit poëme en quatre chants,

PAR

V. RESAL,

Membre associé libre.

UN MOT :

Je crois avoir été fidèle à l'histoire dans ces rapides souvenirs; .... Et si, dans les réflexions qui les accompagnent, quelques lecteurs estimaient mes appréciations peu fondées, qu'ils veuillent bien du moins m'honorer assez pour ne pas mettre en doute ma bonne foi!

Quant à la forme, je m'incline à l'avance devant la critique.

V. RESAL.

CHANT PREMIER.

La Première République et le Premier Empire.

Il fut un temps néfaste où le peuple asservi,
Ne s'appartenant plus, corvéable à merci,
Et par son dur labeur se suffisant à peine,
Subissait des seigneurs l'oppression hautaine;
La Révolution, dans un vaillant effort,
Brisa ce qui restait de ce droit du plus fort!

Hélas, presqu'aussitôt, des tribuns en démence,
Au lieu de la justice appliquant la vengeance,
Dans toutes nos cités dressent les échafauds
Et veulent nous sauver par la main des bourreaux;
Un affreux tribunal, qui compte autant de crimes
Que d'arrêts, par milliers, choisit pour ses victimes,
Des femmes, des enfants, des vieillards, des guerriers
Et des prêtres aussi qui, sur leurs meurtriers,
Appellent en mourant la céleste indulgence.
En ces jours de terreur, on voit le Roi de France
Et sa grande compagne et l'une de ses sœurs
Enseigner à mourir à leurs vieux serviteurs!
De ces sanglants excès toute l'Europe émue
S'avance, l'arme au bras, sur la France éperdue;
... Un cri d'angoisse éclate et, d'échos en échos,
Fait appel aux grands cœurs, ... un essaim de héros,
Pieds nus, sans pain, sublime, aux frontières s'élance,
Voulant vaincre ou mourir, et délivre la France!
Un jeune général aussi grand que César,
De la guerre, pour nous, supprime le hasard;
La victoire, toujours fidèle à ses batailles,
De l'ennemi vaincu sonne les funérailles;
Et, des champs d'Italie aux plaines du Croissant,
Comme l'aigle, il ne fait qu'un long vol triomphant;
Soudain la Nation s'abandonne au délire
D'enthousiaste orgueil que Bonaparte inspire!
Combien il était grand dans sa simplicité,
Quand, assuré déjà de l'immortalité,
Il offrait aux regards un débile jeune homme
Surpassant les grands noms de la Grèce et de Rome!
Mais combien n'est-il pas bientôt plus grand encor,
Lorsque vers Marengo reprenant son essor,
Il y fixe pour nous et la paix et la gloire,
Quand l'ordre reparaît grandi par la victoire
Et que, de toutes parts, les peuples et les Rois
Élèvent à l'envi son nom sur le pavois!

Par toutes ces splendeurs la France fascinée
Ne sait de quels honneurs combler sa destinée,
Et sa puissante voix, dans un élan de cœur,
Proclame ce soldat d'hier son Empereur!
Économe, il veut l'ordre, et, par là, de la France,
En doublant la richesse, il double la puissance;
Né grand législateur, des recueils des vieux droits
Il fait soudain sortir nos immortelles lois;
Et, du ciel inspiré, rouvrant le sanctuaire
Et convoquant, du trône, un peuple à la prière,
Il rend à tous les cœurs les dogmes consolants
Qui sont l'espoir du juste et l'effroi des méchants.
Qu'il était grand alors! qui donc aurait pu croire,
En cet excès d'honneurs, de puissance et de gloire,
Que, par delà les mers à jamais déporté,
Cet homme universel, ce géant redouté,
Plus prudent qu'Annibal, plus vaillant qu'Alexandre,
Du faîte de l'Europe allait si tôt descendre!
Hélas, trop absolu, trop en butte aux flatteurs,
Il cesse de dompter ses bouillantes ardeurs
Et bientôt ne voit plus de bornes au possible!...
Le monde épouvanté, dans un combat horrible
Dix fois renouvelé, dix fois mis aux abois,
Terrasse ce puissant dominateur des Rois.
O néant des grandeurs et de la gloire humaine,
Maître du monde hier, il meurt à Sainte-Hélène!
Nous vîmes, en ces jours de poignante douleur
Pour le français si fier et si plein de valeur,
Les barbares du nord inonder nos villages,
Et, de vingt nations, les différents langages
En des tours de Babel convertir nos cités.
Comme en un tribunal, en congrès discutés,
Nos frontières, nos droits, notre existence même
Furent par nos vainqueurs érigés en problème!
Du voile de l'oubli recouvrons ce tableau
Qui navra tant de cœurs, ... ou bien, si, de nouveau,

Nous remettons au jour ces scènes si cruelles,
Que les leçons du moins en restent solennelles :
Qu'à l'avenir, la paix, la modération,
Soient pour toujours le but de notre ambition,
Et que, de dominer, nos âmes soient moins fières
Que d'être pour le monde un foyer de lumières !

CHANT DEUXIÈME.

La Restauration et la Monarchie de 1830.

Ces orages passés, la France, sous ses Rois,
A retrouvé le calme et la paix d'autrefois ;
Mais son cœur, ulcéré de la sanglante injure
Qu'il vient de ressentir, souffre... et déjà murmure
Contre un gouvernement par la guerre importé.
Le Roi craint le pays,.... et, de la liberté
Que la charte limite avec parcimonie,
S'épouvante .... à son tour une presse ennemie
Enflamme la tribune, et, de la Royauté,
Ebranle chaque jour l'antique majesté.
Dix-huit cent trente sonne et la révolte éclate ;
Le Pouvoir, ... sans défense, ... est vaincu .... cette date
Vient de rouvrir l'exil une dernière fois
Au vieillard héritier de soixante et dix Rois !
Charles dix, abusé sur le droit de sa Race,
Affronta le péril et n'avait point d'audace !
Honnête cependant, doué d'un noble cœur,
Il aimait son pays et voulait son bonheur
Qui dans un autre siècle eût été son ouvrage ;
Mais, dès l'enfance imbu de l'esprit d'un autre âge
Et jugeant les penchants de notre nation
Avec les préjugés de l'émigration,
Il se fit l'éditeur d'ordonnances coupables !...

La charte en main, nos Rois n'étaient pas responsables ....
Mais, que peuvent les lois en révolution !
Le Pays, replongé dans la confusion,
Va-t-il tomber aux mains de la démagogie ?
Non .... Cette fois encor Dieu sauve la Patrie !
Le sceptre, relevé par un puissant effort,
Est placé dans la main d'un prince habile et fort,
Instruit par le malheur, guidé par son génie,
Qui connaît de son temps l'exigence infinie
Et notre esprit français aussi fier qu'inconstant.
Nautonnier plein d'adresse, au mobile élément
En cédant à propos, ... ou bien en tenant tête
A l'orage, ... il saura conjurer la tempête !
Oui, ... pendant dix-huit ans il eut ce grand honneur,
A force de talents, ... d'esprit, ... et de bonheur !
Mais, quand survint le poids des chagrins et de l'âge,
Quand partout l'horizon fit craindre le naufrage,
Que, de points opposés, on vit l'opinion
Former plans de campagne et coalition,
Qu'au mépris de l'accord que la raison conseille,
L'ambition brouilla les amis de la veille,
Que la presse excita de factieux banquets,
Qu'enfin l'émeute vint, ... lui, contre ses sujets
En révolte, ne put se résoudre à la guerre,
Bien qu'un grand maréchal, désireux de la faire,
En promît le succès, ... mais sans dissimuler,
Que peut-être, à longs flots, le sang devrait couler !
Écrasé de douleur, comme Roi, comme père,
Déguisé, fugitif, aux rives d'Angleterre,
Louis-Philippe alla demander le repos !
De la paix, parmi nous, véritable héros,
De la France éclairée il eut la confiance
Et sut réaliser la durable alliance
De l'ordre qui toujours amène le progrès
Et d'une liberté pure de tout excès.
A la loi du contrat toujours resté fidèle,

Appuyé de la chambre et marchant avec elle,
Ce prince n'avait pas à la rébellion
Donné prétexte ; .... mais la révolution,
Des bas fonds de Paris, jusqu'à sa bourgeoisie
De tous temps aux clameurs de la presse asservie,
Montait, ... montait toujours .... Lassés de leur bonheur,
Ces bourgeois, oubliant la mission d'honneur
Imprudemment remise à leur milice armée,
Sans se joindre à l'émeute, embarrassent l'armée
Aux jours de février, ... alors tout est perdu,
Le trône est renversé sans être défendu
Et, de la République aussitôt décrétée,
Le nom frappe en tous lieux la France épouvantée !

CHANT TROISIÈME.

La seconde République.

L'événement à peine est connu du pays
Que déjà, de partout, s'élance vers Paris
Tout ce que la province ou redoute ou méprise.
Cette foule, assignant à chaque jour sa crise,
Érige la révolte en éternel devoir
Et, même aux mains des siens, attaque le pouvoir ;
Des ateliers publics dévorent les finances
Et se changent en clubs, où les extravagances
Et les conseils d'audace, excitant des transports,
De l'émeute à venir préparent les efforts.
Dans ces jours de péril un orateur poëte
Présente sa poitrine à l'émeute et l'arrête ;
Cet acte de bons sens et d'intrépidité
Efface avec bonheur le coup qu'il a porté,
Par l'oubli du serment, à son ancienne gloire,
En acclamant la veille une triste victoire !

Par des palliatifs, quelque temps ajourné,
Le signal de la lutte à Paris est donné :
Du côté de l'émeute ils étaient deux cent mille !
Et, de l'autre, on voyait une garde mobile
De tous les déclassés véritables chaos,
Mais qui, le vingt-trois juin, phalange de héros,
Sous la main de l'illustre et malheureux Damême,
Assura la victoire à ce combat suprême !
Hélas, ces jours affreux ont creusé les tombeaux
D'un grand et saint prélat, de plus de généraux
Que n'en ont abbatu les plus grandes batailles !
Pour finir dignement, entre quatre murailles,
Prisonnier, désarmé, le général Bréat,
A vu trancher ses jours par un assassinat ! !
O mon pays si fier, ô ma grande patrie,
Dois-tu subir l'affront d'être un jour asservie
A ces conspirateurs, fils aînés de l'orgueil
Et de l'ambition, qui sèmeraient le deuil
Et briseraient les lois par le temps consacrées
Pour essayer deux jours leurs absurdes pensées,
Brutus avariés dignes du cabanon
Aux maisons de Bicêtre ou bien de Charenton !
Dans le vieux Luxembourg on vit le communisme
Enseigner sa science érigée en civisme ;
..... Dans nos grandes cités, moins radical que lui,
L'art subtil de tirer parti du bien d'autrui,
Nommé socialisme, étala ses maximes ;
Il conduirait aussi notre France aux abîmes,
Mais par la pente douce et plus à petit bruit,
Fleur du Mancenillier, la mort est dans son fruit.
O Rêves de Proud'hon, est-il donc bien possible
Qu'à vos déraillements l'homme soit accessible !
Si, de ces quatre francs, qu'au travail, j'ai gagnés,
Je n'use que moitié, les autres, épargnés,
Ne sont-ils pas les miens ? et qui donc, sans délire
Et sérieusement, oserait bien me dire

Que ce fruit de ma peine et de ma liberté
Sans oubli de l'honneur peut m'être contesté ?
.... Suis-je donc libre, ou serf, comme l'antique plèbe,
Dois-je bientôt revoir les gênes de la glèbe,
Ou bien mes pieds, mes yeux et ma tête et mes bras
Et tout ce que j'en tire, à moi ne sont-ils pas ?
De ce que j'ai créé ne suis-je pas le maître,
Ne puis-je le donner au fils que j'ai vu naître
Ou bien encore aux père et mère désolés,
Qu'en ce monde ma mort va laisser isolés ?
.... Après moi, faudra-t-il qu'à la douleur amère
De voir mourir un fils, ils joignent la misère,
Et croyez-vous, de grâce, à l'ardeur de celui
Qui devait forcément travailler pour autrui
Et dont l'effort fécond jusqu'au moment extrême
Serait pour le public, non pour d'autres lui-même,
Dont enfin la famille, après son dur labeur,
Devrait être sans pain !... Mais quelle étrange erreur
Ici n'ai-je pas faite en parlant de famille !
Elle disparaîtrait, ... car elle est bien la fille
De la propriété, qui, seule, en un faisceau,
Rassemble les enfants à l'ombre d'un tombeau,
Et, seule, auparavant, sous l'égide d'un père,
Décupla leurs efforts pour vaincre la misère
Et pour créer l'aisance au foyer paternel !
Non, ... vous ne verriez plus les époux, à l'autel,
Où, d'amis, de parents, une foule se presse,
Consacrer par serment leur commune tendresse
Qui va bientôt donner à la société
Et richesse et bonheur et perpétuité !
La propriété c'est le droit, le but suprême !
Par elle, seulement, travaillant pour lui-même,
L'homme partout s'adonne à son activité,
Qui, sans elle, ferait place à l'oisiveté ;
.... De l'enfance à la mort, s'il travaille et ménage,
C'est pour lui,... c'est aussi parce que l'héritage

Est la main qu'un parent, dans un monde nouveau,
Tend aux siens à travers la pierre du tombeau !
   Dans ces instants, un homme au vaillant caractère,
Eut, six mois, du pouvoir la mission austère ;
Servant la République avec conviction,
Cavaignac nourrissait la noble ambition
De donner la durée à ce régime instable
En faisant au désordre une guerre honorable ;
Son projet échoua, mais fit grandir son nom,
Le succès n'a pas seul illustré Washington !
Cependant, aux cités, aux champs, partout en France,
Régnait l'inquiétude et germait la souffrance ;
Du jour qui s'écoulait, fût-il même serein,
Aucun n'osait jouir par peur du lendemain.
Un an s'écoule à peine et soudain le suffrage
Universel impose à tous son arbitrage,
Et son arrêt, semblable à la voix du canon,
A du grand Empereur ressuscité le nom !
   Ce nom, qui pour aucun n'était problématique,
Était assurément la sanglante réplique
A cet esprit enflé, qui, jouant aux Romains,
Nous avait imposé ses dogmes puritains.
   On voit languir trois ans ce régime impossible,
Duel dissimulé, quoique toujours visible,
Entre les deux pouvoirs, ... puis, en un coup d'état,
Le deux décembre enfin le broye avec éclat !
   Ce coup brisait les lois, et cependant la France,
En tous lieux, l'acclama comme une délivrance,
Tant la démagogie inspirait de terreur !
   A mon sens, néanmoins, c'est un insigne honneur
Pour nos représentants, d'avoir, sans défaillance,
Opposé de la loi la froide résistance
Et de n'avoir voulu que noblement finir,
Sans chercher à semer le champ de l'avenir !

CHANT QUATRIÈME.

Le Second Empire

La République meurt .... et bientôt ses orages
Ont fait place à l'Empire; huit millions de suffrages
Au trône ont appelé, troisième de son nom,
Le Président d'hier, Louis Napoléon!
Vers quelque souvenir qu'on ait l'âme portée,
Il faut bien l'avouer, la France consultée
Jusque dans ses hameaux, répondant par trois fois,
N'a pas laissé planer le doute sur son choix.....
.... Non, jamais, remontant jusqu'à la nuit des âges,
Aucun homme n'a vu plus nombreux témoignages
Affirmer de son droit la légitimité.....
Et, si l'Empire est fait, la France l'a voté!
Aujourd'hui, que faut-il donc faire?... se soumettre,
Comme la loi l'ordonne, ... et ne jamais admettre
Qu'on tourne son serment sans manquer au devoir
Ni qu'on reste honnête homme en sapant le pouvoir!
Dès ses commencements, l'Empire a, de la France
Reculé la frontière, agrandi la puissance,
Et, comme son aîné, brillant dans les combats,
Appris au monde entier l'élan de nos soldats.
Mais, pour lui, désormais, la lutte et la victoire
Sont ailleurs, ... et la guerre a trop donné la gloire;
Si les mots solennels, l'*Empire c'est la paix*,
Pour le bonheur du monde, à l'avenir sont vrais,
Du progrès, parmi nous, un élan magnifique
Aura bientôt doublé la richesse publique,
Et son long sillon d'or, aux confins des états,
Comme aux siècles passés, ne s'arrêtera pas!
De progrès et de paix le pays est avide,
Quand, hier, à Paris, dans le palais d'Armide,

L'œuvre prodigieux de cent peuples divers
Étalait le nouveau blason de l'univers,
Je pensais : Cette ruche, où le *monde* travaille,
Sera de l'avenir le vrai champ de bataille;
. . . . Le navire à vapeur partout fendant la mer,
Le wagon en plein vol sur ses barres de fer,
La poste confiée à l'aile de la foudre,
Un jour, sur tout le globe, aideront à résoudre
Un problème jadis vainement agité,
Le grenier d'abondance et la fraternité!
A l'œuvre il faut le temps, mais si, comme Moïse,
C'est de loin que notre œil voit la terre promise,
Dès à présent déjà, chez nous, le doigt divin
Des populations adoucit le destin :
De tous côtés l'épargne a des caisses ouvertes
Aux plus petits dépôts, qu'elle affranchit des pertes;
Le secours mutuel et, dès lors, anobli,
A, dans toutes nos lois, son principe établi;
Et la loi de retraite a, par la prévoyance,
Offert à la vieillesse une source d'aisance.
Plus bas, et pour tous ceux qui de l'adversité
Sont atteints, même quand leur sort fut mérité,
Nous avons l'hôpital, le bureau d'assistance,
Les mille procédés qui, de la bienfaisance,
Font éclore, aux cités, les dons consolateurs;
Aux champs, moins bien dotés, nous n'avons que nos cœurs;
Mais ils viennent à bout de calmer les misères
De ceux que leurs malheurs rendent surtout nos frères.
Par le trône, au pays, cet exemple est offert,
Il l'est surtout par l'ange, au cœur toujours ouvert,
Qui, sans peur, apportait, dans nos terreurs publiques,
Le bienfait du courage aux lits des cholériques!
L'instruction aussi marche du même pas
Et son immense élan ne s'arrêtera pas;
Au sommet et parmi les rois de la science,
Les progrès, préparés avec intelligence,

De l'esprit, chaque jour, élèvent le niveau ;
..... Tout en bas et dans l'humble école du hameau,
L'enfant voit aujourd'hui se faire la lumière
Et, s'il est bien doué, s'agrandir la carrière.
Le vieux maître d'école est mort, ... l'instituteur
De son noble mandat sent toute la hauteur !
Tout marche, et chaque jour l'esprit de l'Évangile
Vient inspirer la loi .... De toute ardeur fébrile
Que Dieu nous garde donc et qu'il laisse venir,
Après le bien présent, le mieux de l'avenir !
Jusques en février, c'est dans les hauts étages
Que, de la politique, ont grondé les orages;
Il n'en est plus ainsi de nos jours ; ... les débats
Parlent au peuple entier, du sommet jusqu'en bas;
Aussi, tout en l'aimant et voulant qu'on le serve,
Plus encor que jamais, ... doit-on, de la réserve,
S'imposer aujourd'hui le devoir rigoureux ;
Car, s'il est, par nature, honnête et généreux,
Aux nobles actions si toujours il s'empresse,
De vos subtilités il n'a pas la souplesse,
Et la religion, qui gouverne son cœur,
Est la source chez lui du sens conservateur ;
Otez-lui sa croyance, ... en lui laissant l'envie,
Et *Dieu seul*, désormais, sauvera la patrie ! !
Un peuple prévoyant, des pouvoirs absolus
Doit craindre, je le sais, la force et les abus....
Mais, quand la liberté, récemment agrandie,
Du débat politique a ranimé la vie,
Et qu'aux droits du pays nul ne veut attenter,
Est-il donc bien prudent de rien précipiter ?
Les nations aussi meurent sous l'avalanche !
Sur nos têtes, bientôt, craignons qu'elle ne penche !
Et voyons sagement si de sinistres voix
Dans la presse et les clubs, aussi bien qu'autrefois,
A l'instar de l'éclair, n'annoncent pas la foudre !
.... *Car, mieux vaut s'arrêter qu'être réduits en poudre ! !*

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU

MUSÉE DÉPARTEMENTAL,

dans le courant de l'année 1868,

Par M. Jules LAURENT,

DIRECTEUR.

Monsieur le Préfet,

Dans le courant de l'exercice 1868, à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur, notre musée départemental a reçu de S. Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts un des tableaux acquis pendant l'exposition de cette même année; il est de M. Le Poitevin, et a pour titre *un festival au château*. Ce tableau peint avec le talent habituel de son auteur représente, s'avançant dans la mer, une langue de terre entourée d'une balustrade en marbre blanc, sur laquelle sont posés, de distance en distance, des globes lumineux de diverses couleurs; dans l'ombre est un château du moyen-âge, dont toutes les fenêtres sont vivement éclairées par les bougies qui brûlent dans l'intérieur des appartements. Derrière un groupe d'arbres qui abritent le château, se lève, voilée par une

brume légère, la lune qui se réfléchit dans les eaux d'une mer tranquille, sur laquelle glissent quelques barques de pêcheurs.

Cette opposition d'une mer éclairée par la lumière argentée de la lune et de la lumière rougeâtre des bougies, apparaissant à travers les croisées du château, entièrement dans l'ombre, est heureuse.

Dans la vitrine n° 1, ont été placés : 1° un bracelet en bronze de forme elliptique, dont le contour extérieur est dentelé comme une roue d'engrenage.

Cet objet, donné au musée par M. Guibal, garde général des forêts à Bulgnéville, et qui paraît appartenir à l'époque antéhistorique, a été découvert par lui dans un tumulus situé dans la forêt d'Auzainvilliers déjà fouillé infructueusement en 1863 ;

2° Un *tintinnabulum* en bronze découvert à Grand ;

3° Deux fibules en bronze provenant de la même localité ;

4° Un joli petit buste de femme en même métal et de l'époque gallo-romaine, découvert dans les environs de Bains, où est un établissement thermal de l'époque romaine.

Un christ en bronze sur une croix de même métal, paraissant être un travail du XIIe siècle, a été placé sous le n° 893 de la vitrine n° 4.

Dans la vitrine n° 5, ont été mis : 1° une ceinture en argent formée de douze plaques rectangulaires ajourées sur chacune desquelles sont représentés deux cavaliers courant l'un sur l'autre, l'épée à la main et prêts à se frapper ;

2° Un crochet très-orné, aussi en argent, auquel sont attachées deux chaînes de même métal, qui, selon toute apparence, étaient destinées à suspendre l'épée ou la dague ;

3° Une pendeloque de corsage en vermeil formée d'un gland en filigrane, supportant un losange dans lequel sont découpés des rinceaux sur lesquels repose un aigle à deux têtes.

Ces bijoux de bon goût, ne portant ni date, ni marque de fabrique, paraissent être des produits de l'industrie allemande du commencement du XVIe siècle.

Le médaillier s'est augmenté d'une belle monnaie d'argent de Macédoine, un didrachme donné par M. Lambert, professeur au collége de Remiremont, d'un denier d'Hadrien, d'un autre de Sabine, d'un troisième d'Élagabale, d'un quatrième de Julia Domna, d'un moyen bronze de Nerva, d'un grand bronze d'Antonin et d'un petit bronze de Probus, deux petits bronzes de Maxence et de Licinius père, envoyés par M. Mougel, curé de Duvivier, province de Constantine, et un autre petit bronze de Licinius fils; Constantin Ier, Constantin le jeune; deux de Constance II et un de Théodose Ier, découverts tous les quatre à Grand, d'un quart de statère d'or de la Gaule celtique trouvé dans les environs de Pont-à-Mousson; au droit est la tête laurée de Belenus et au revers un cheval galopant, à gauche surmonté d'une fleur de lotus et ayant sous le ventre une roue à huit rayons.

Dans la série française il a été ajouté un demi-franc d'Henri IV, donné par M. Simonet, instituteur à Hagnéville; un blanc de Jean de Montfort, duc de Bretagne, donné par M. Lambert, qui avait déjà donné le didrachme de Macédoine; un denier de Mahaut II, comtesse de Nevers, trouvé dans les ruines de l'ancien château de Mousson; un florin d'or de Raymond III, prince d'Orange, et une médaille en bronze de Philippe d'Orléans, régent pendant la minorité de Louis XV. Cette médaille gravée par le graveur lorrain Saint-Urbain est une variante de celle que possédait déjà le musée.

Parmi les pièces étrangères se trouve un beau ducat d'or de la ville de Besançon avant sa réunion à la France, il est de 1641; un thaler de Ferdinand d'Autriche, Landgrave d'Alsace, une variété de la même pièce et un autre thaler de Léopold, aussi Landgrave d'Alsace; une monnaie de Sarelli, vice-légat à Avignon, sous le pontificat de Clément VIII, pièce donnée par M. Léon Grillot, architecte en chef du département, dans le jardin duquel elle avait été trouvée; deux gros, l'un de Cunon de Falkeinstein et l'autre de Ri-

chard Greiffenclaus, tous les deux archevêques de Trèves; une monnaie noire de Jeanne de Wismael, dame de Rurnen, et un ducat d'or de Jean III, roi de Portugal.

Nous avons effectué, sur l'exercice 1868, le paiement de la troisième et dernière partie de la collection de pièces lorraines qui avait été formée par feu M. Gillet, de son vivant Conseiller à la Cour impériale de Nancy. Cette dernière série n'est pas moins riche que les deux précédentes en pièce rares et généralement d'une très-belle conservation.

Cette série commence au règne du duc de Lorraine Henri-le-Bon, représenté par 14 pièces, parmi lesquelles sont deux gros de billon; deux testons d'argent avec date et sans date et deux florins d'or d'une belle conservation tous les deux, mais dont l'un, le florin avec la tête du duc, est d'une beauté exceptionnelle; c'est une pièce splendide.

La série des monnaies du successeur du bon duc Henri, Charles IV, est nombreuse, mais interrompue plusieurs fois par suite des démêlés de ce prince turbulent, soit avec sa première femme, la princesse Nicole de Lorraine, soit avec la France qui, profitant de l'esprit inquiet de Charles, l'expulsa plusieurs fois de ses États dans l'espace de quarante ans.

La première pièce de ce règne est un teston très-rare, sur lequel sont les têtes accolées de Charles et de la princesse Nicole qui lui avait apporté en dot le duché de Lorraine. Mais peu après être monté sur le trône ducal, ce prince ne voulant rien devoir à sa femme, poussa son père François, comte de Vaudémont, frère d'Henri, à contester à Nicole son droit d'hériter du duché, et les États assemblés, gagnés par ces deux princes, reconnurent François comme duc de Lorraine.

Ce prince ne conserva le gouvernement du duché que cinq jours; il abdiqua en faveur de Charles, se réservant seulement le titre de duc et le droit d'émettre à Badonvillers des monnaies, sur lesquelles à son nom serait joint son titre de duc de Lorraine.

Il y avait une de ces monnaies, un beau teston, dans la collection Gillet.

Après l'abdication de son père, Charles IV émit des monnaies avec de nouveaux coins, sur lesquels la tête et le nom de Nicole ont disparu ; dans la collection, il y avait six de ces pièces, dont deux beaux testons Les monnaies furent frappées jusqu'en 1632, époque où la guerre ayant éclaté entre la France et la Lorraine, Charles fut forcé de sortir de ses États et n'y frappa plus de monnaies jusqu'en 1638 ; à cette date, rentré momentanément en possession de quelques villes, il fit frapper à Remiremont de beaux testons, portant dans la légende du revers le nom de cette ville. Vers cette époque les Français émettaient à Nancy des doubles lorrains en cuivre rouge et en cuivre jaune, portant au droit l'effigie du roi Louis XIII, et au revers trois fleurs de lys. Nous en avons eu huit exemplaires de 1635, 1636, 1637 et 1638, et de plus un gros à l'alérion sans autre nom que celui de la ville de Nancy où il a été frappé, avec la légende MONET NOVAA NANCEI CVSA.

Ce fut en 1661 que Charles IV rentra dans ses États pour les quitter encore en 1670 ; les monnaies de cette période que nous a procurées la collection Gillet sont au nombre de vingt-neuf, parmi lesquelles je citerai le magnifique demi-écu à la tête laurée, pièce hors ligne par la beauté de sa gravure et sa parfaite conservation.

Le traité de Riswick ayant rendu à la maison de Lorraine ses États héréditaires, Léopold I[er] frappa des monnaies de même poids et au même titre que les monnaies françaises; la valeur en changea souvent, et à chacun de ces changements, les types en étant modifiés, il y a dans les monnaies de ce règne une grande variété; nous en avons de M. Gillet vingt-neuf variétés composées de quatre gros écus d'années différentes, et un demi-écu, quatorze testons et demi-testons, six pièces de billon et trois de cuivre.

Les monnaies de ce règne sont bien frappées, mais la gravure est inférieure à celle des monnaies de celui de Charles IV.

A Léopold succéda, en 1729, son fils François III qui, en 1737, céda définitivement la Lorraine à la France ; M. Gillet avait de ce règne quatre très-belles monnaies, dont un teston frappé à Florence ; cette dernière pièce, ne pouvant être mise dans la suite Lorraine, a dû être reportée dans la série des monnaies étrangères du médaillier du musée.

Les monnaies barroises, toutes très-rares, sont ; le denier et l'obole d'Henri II ; le double d'Henri III ; les tiercelles d'Édouard 1er et d'Henri IV ; une autre tiercelle que le même Henri et Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, frappèrent en commun ; le florin d'or du duc Robert émis après le traité passé en 1372 entre Robert et le maître de sa monnaie, Guillaume de Nancy, florin dont le coin a dû être fourni par l'atelier de Nancy, dont il porte le différent ; une couronne comme le rarissime florin du duc de Lorraine, Jean 1er, du même Robert ; le blanc à la queue et au R couronné, ainsi que le double blanc, toutes pièces imitées de celles émises par les rois de France, Jean II et Charles V ; et enfin deux spadins de billon de René 1er, frappés à St-Mihiel.

En 1868, M. Benoit, conservateur de la bibliothèque publique de Nancy, a publié un traité passé le 7 juillet 1625 entre l'aventureuse sœur du duc Charles IV, Henriette de Lorraine-Vaudémont, princesse de Phalsbourg et Lixheim, et un de ses officiers, le sieur Gérard Gérard, par lequel elle lui vendait le droit de fabriquer des monnaies imitées de celles de Lorraine, de France et d'Allemagne, mais à un titre et à un poids inférieurs à ceux des pièces types, c'est-à-dire que moyennant finance, la princesse autorisait, dans sa très-petite seigneurie, l'émission de fausses monnaies ; nous avons eu plusieurs de ces pièces, ce sont deux gros variés et six doubles tournois.

Une autre princesse de Lorraine, Louise Marguerite, fille du duc de Guise, Henri-le-Balafré, et femme du prince de Conti, avait accordé en avril 1625 à André de Attuna le droit de frapper des monnaies imitées de celles des princes voisins. Par suite de ce très-curieux traité, publié dans la

revue numismatique de 1865 par M. Bretagne, directeur des contributions directes à Nancy, les imitations des pièces de Lorraine sortirent de l'atelier de Chateau-Reneaud, dont sept exemplaires sont passés de la collection Gillet dans celle du musée.

De la même collection, le musée a eu quatre-vingt-deux monnaies épiscopales de Metz ; elles sont des évêques Thierry Ier, Thierry II, Hériman, Adalbéron III, Étienne de Bar, Thierry IV, Frédéric de Pluvoise, Bertram, Jean d'Apremont, Jacques de Lorraine, Renaud de Bar, Adémar de Monthil, Thierri de Boppart, Raoul de Coucy, Conrad Bayer de Boppart, Robert de Lénoncourt, Charles II, cardinal de Lorraine, et Henri de Verneuil, parmi lesquelles il s'en trouve de fort rares.

Les évêques engagèrent plusieurs fois leur atelier de Metz à la municipalité de cette ville, qui l'acheta définitivement de l'évêque Thierry de Boppart en 1383. M. Gillet avait recueilli de ces diverses périodes de la monnaie municipale 28 pièces en or, argent, billon et cuivre qui sont maintenant sur les tablettes du musée.

Il y avait encore des évêques de Toul vingt monnaies à peu près toutes d'une grande rareté; elles sont d'Udon, Pibon, Pierre de Brixei, Conrad Probus, Jean de Sierk, Otton de Granson, Jean d'Arzillières et Thomas de Bourlémont.

Les monnaies des évêques de Verdun, rares aussi, étaient au nombre de quatorze seulement et frappées par les évêques Théoderic Ier, Richer, Henri Ier, Louis d'Haraucourt, Louis de Bar, Erric de Lorraine et Charles de Lorraine.

Le chapitre de la cathédrale de Metz avait obtenu l'autorisation de frapper des monnaies à Sarrebourg, il y en avait un exemplaire, ainsi que trois du chapitre de Remiremont et de l'abbé de Gorze, Charles de Lorraine ; il y avait un demi-thaler d'une grande rareté.

Épinal paraît avoir émis des monnaies municipales; il y en avait onze exemplaires, et Neufchâteau, qui avait des seigneurs particuliers, était représenté par 5 pièces au buste de Saint-Pierre.

En outre de ces monnaies, cette collection a donné au musée quelques monnaies d'Alsace et de Rethel, ainsi que quelques jetons et médailles de Lorraine en argent et en bronze, parmi lesquelles je citerai trois magnifiques épreuves en argent des médailles de Gérard d'Alsace, de Ferri IV et d'Élisabeth d'Orléans, régente de Lorraine, ainsi que deux grands médaillons en bronze coulés du roi Stanislas et de son chancelier M. de Chaumont, marquis de la Galaizière. Le médaillier s'est encore accru d'un denier de Charles de France, d'un joli denier de Berthe de Souabe, veuve du duc Mathieu Ier, donné par M. Vinot, négociant à Charmes, un denier de Thiébaut II, une demi-plaque de Réné II, un spadin du duc Antoine, un gros, un demi-gros, un sol, un denier de Charles III, et un gros d'Henri. Des médailles en bronze de Charles III, de François Ier, de Charles III, grand et moyen module, de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, un jeton de Charles de Lorraine, abbé de Guize, et une médaille du pape Clément XI, gravée par le graveur lorrain Saint-Urbain, et enfin deux plombs anciens d'Alphonse de Rambervillers et de Lépidus (Pierre Joly).

Telles sont, Monsieur le Préfet, les descriptions succinctes des objets qui, dans le courant de l'exercice 1868, sont venus enrichir nos collections de Beaux-Arts, archéologique et numismatique de notre musée.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble serviteur.

Le Directeur du Musée départemental,

JULES LAURENT.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1869.

BUREAU.

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. *Grachet* (O. ✻), Préfet des Vosges.

PRÉSIDENT HONORAIRE, M. le Comte *Siméon* (C. ✻), sénateur.

PRÉSIDENT ANNUEL, M. *Maud'heux père* ✻, avocat à Épinal.

VICE-PRÉSIDENT, M. *Baudrillart* ✻, conservateur des forêts à Épinal.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.

SECRÉTAIRES ADJOINTS, { M *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts à Epinal. M. *N*.

TRÉSORIER-ARCHIVISTE, M. *Chapellier*, instituteur à Épinal.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Vadet* ✻, président, *Guery*, *Marchal* ✻, *Berher*, *Abert*, *Chapellier*, *Lemoyne* ✻.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy* ✻, président, *Gley*, *Baudrillart* ✻, *Berher*, *Defranoux*, *Seigneret*, *Charton*, *Laurent*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Reiveilliez*, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*, *Defranoux*, *Duhamel*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM *Rambaud*, président, *Chapellier*, *Maud'heux fils*, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Seigneret*, *Charton*, *Joly*, *Duhamel*, *Merlin*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *De Blaye*, président, *Berher*, *Chapellier*, *Marchal* ✻, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Charton*, *Baudrillart* ✻, *Colnenne*, *Rambaud*, *Albert*, *de Clinchamp*, *Lapicque*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet* ✻, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *de Blaye*, *Marotel*, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Lapicque*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Reiveilliez*, *Marchal* ✻, *Pentecôte*, *Lemoyne* ✻, *Rambaud*, *Albert*, *Lapicque*, *Abert*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
1866. *Albert*, garde-mines.
1854. *Baudrillart* ✻, conservateur des forêts.
1836. *Berher*, entomologiste.
1853. *De Blaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1865. *Duhamel*, archiviste paléographe, archiviste de la préfecture des Vosges.
1825. *Garnier* ✻, docteur en médecine.
1853. *Gley*, professeur de troisième au collége.
1869. *Grachet* (O. ✻), Préfet des Vosges.
1832. *Guery*, ancien archiviste de la préfecture des Vosges.
1862 *Joly*, ancien juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée départemental.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.
1864. *Lemoyne* ✻, inspecteur des lignes télégraphiques.
1853. *Mansuy* ✻, docteur en médecine.
1856. *Marchal* ✻, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.
1836. *Maud'heux* père ✻, avocat, ancien maire de la ville d'Épinal.
1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, secrétaire de l'inspection académique des Vosges.

1866. *Montour* (Henry Lebeau de) (O. ✱), capitaine de vaisseau de la marine impériale.

1857. *Pentecôte*, pharmacien.

1861. *Rambaud*, avocat.

1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte.

1861. *Seigneret*, principal du collége, agrégé de l'Université.

1853. *Vadet* ✱, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.

1863. *Bailly*, cultivateur à Saint-Maurice (Rambervillers).

1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.

1844. *Blondin*, avoué, président honoraire du comice agricole de Saint-Dié.

1864. *Bourguignon*, cultivateur à Vrécourt.

1865. *Bronswick* fils, président de la société d'acclimatation et d'arboriculture de Mirecourt.

1850. *Buffet* (Louis) ✱, avocat à Mirecourt, ancien ministre du Commerce et de l'Agriculture, député, vice-président du Conseil général.

1862. *Charlot* ✱, ancien manufacturier à Moussey (Senones).

1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.

1865. *Chevillot*, principal du collége de Bruyères.

1866. *Claudel*, Charles, fabricant de papier à Docelles.

1866. *Claudel*, Félix, fabricant de papier à Docelles.

1867. *Clinchamp* (du Puy de), maire de Darnieulles (Epinal).

1862. *Deblaye* (l'abbé), archéologue à Saint-Dié.

1868. *Defrance*, cultivateur à Langley (Charmes).

1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt (Bulgnéville).

1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.

1862. *Finance*, professeur au collége de Saint-Dié.

1869. *Fontaine*, architecte à Saint-Dié.

1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.

1864. *George*, cultivateur à Ravenel (Mirecourt).
1861. *Guinot*, curé à Contrexéville.
1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du comice de Remiremont.
1865. *Haumonté*, ancien maire de la ville de Plombières.
1864. *Houberdon*, cultivateur à Naiemont, commune d'Uzemain (Xertigny).
1862. *Humbert*, imprimeur libraire à Mirecourt.
1866. *Krantz*, Léon, fabricant de papier à Docelles.
1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.
1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.
1863. *Lebeuf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau).
1867. *Lederlin*, directeur des manufactures de MM. Steinheil et Dieterlin, à Rothau (Schirmeck).
1867. *Lefebvre*, pharmacien à Neufchâteau.
1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1849. *Liégey*, docteur en médecine à Rambervillers.
1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.
1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.
1861. *Mansuy*, médecin-vétérinaire à Remiremont.
1855 *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.
1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville (Bulgnéville).
1839. *Mougeot* ✻, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.
1856. *Mourot*, curé de Beaufremont (Neufchâteau).
1849. *Noël* ✻, président du Comice agricole de Remiremont.
1868. *Noël* (Ernest), industriel et agriculteur à Thunimont, commune de Harsault (Bains).
1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).
1866. *Perrin* (Georges) ✻, industriel à Cornimont, membre du Conseil général.
1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers (Vagney).
1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines* (de) ✻, maître de forges à Sémouze (Plombières), membre du Conseil général.

1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.

1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.

1836. *Resal* ✳, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre du Conseil général.

1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.

1859. *Reuss*, docteur ès sciences, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.

1868. *Seillière* (Frédéric) ingénieur civil à Senones.

1868. *Seillière* (Aimé), manufacturier, membre du Conseil général, à Senones.

1867. *Steinheil* ✳, manufacturier à Rothau (Schirmeck).

1861. *Thiriat*, naturaliste, ancien secrétaire de la mairie du Syndicat (Remiremont).

1859. *Thomas*, curé à Russ (Schirmeck).

1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt.

1825. *Turck* (Léopold), docteur en médecine à Plombières, ancien représentant, membre du Conseil général.

1862. *Verjon* ✳, docteur en médecine à Plombières.

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1862. *Adam* ✳, substitut du procureur impérial à Nancy.

1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold (Moselle).

1845. *Aubry* (Félix) ✳, propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.

1868. *Aubry* (Maurice), ancien représentant, banquier, avenue Antin, 1, à Paris.

1861. *Aymé de la Herlière* (Alfred), sous-préfet à Mamers (Sarthe).

1863. *Bader*, directeur de l'école professionnelle de Mulhouse.

1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Andeux (Doubs).

1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.

1855. *Baudrillart* ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiqnes), rue de l'Odéon, 10, à Paris.

1843. *Beaupré*, conseiller honoraire à la Cour impériale de Nancy.

1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).

1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.

1860. *Benoît* ✱, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

1864. *Benoît*, vérificateur des poids et mesures à St-Claude (Jura).

1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Billy* (de) (O. ✱), inspecteur général des mines, boulevard Haussmann, 63, à Paris.

1842. *Blaise (des Vosges)* ✱, professeur d'économie politique, rue Pigale, 21, à Paris.

1867. *Bonnesœur*, ancien interne des hôpitaux de Lyon, docteur en médecine, rue Saint-Dizier, 117, à Nancy.

1862. *Bourgeois*, professeur à l'école municipale professionnelle de Mulhouse.

1868. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, à Neuilly, près Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✱), préfet du département de la Loire-Inférieure, ancien préfet des Vosges.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1868. *Caillette de l'Hervilliers* (Edmond), sous-chef de bureau au ministère des finances, rue de Vaugirard, 45, à Paris.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg.

1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.

1853. *Cherest*, professeur de mathématiques à l'école professionnelle de Mulhouse.

1829. *Cherrière* (de) (O. ✱), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Bazeilles.

1862. *Clérambault* (Gatian de), premier commis de la direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.

1845. *Claudel* ✵, d'Epinal, ingénieur civil, rue le Regrattier, 12, à Paris.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres, à Nancy.

1853. *Danis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1856. *Daubrée* (C. ✵), membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, rue de Grenelle Saint-Germain, 91, à Paris.

1867. *Daudel* ✵, capitaine commandant au 8e cuirassiers à Joigny (Yonne).

1847. *Delesse* ✵, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1856. *Delétang* ✵, ingénieur du chemin de fer de l'Est, à Metz.

1839. *Démidoff* (le prince Anatole de), à San Donato, près Florence, (secrétaire du prince : M. Saunez, rue de Bourgogne, 43, à Paris).

1825. *Derazey*, ancien juge au tribunal d'Epinal, à Nancy.

1847. *Desbœufs* ✵, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✵, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1851. *Druhen* (aîné), professeur à l'école de médecine de Besançon.

1863. *Dulac* (O. ✵), lieutenant-colonel au 12e régiment de dragons.

1845. *Dumont* ✵, juge à Saint-Mihiel.

1853. *Ferry* ✵, directeur des prisons départementales du Gers, à Auch.

1864. *Fleury* (marquis de) (C. ✵), ancien préfet des Vosges, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire à Alexandrie (Egypte).

1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts en retraite à Coulevon (Vesoul) Haute-Saône.

1856. *Garnier* (Paul) ✵, ingénieur civil, horloger mécanicien, rue Taitbout, 16, à Paris.

1862. *Gasquin*, proviseur du lycée de Napoléonville.

1840. *Géhin* (dit *Vérusmaur*), homme de lettres à Cherbourg.

1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.

1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.

1845. *Gley* (O. ☼), officier d'administration principal des subsistances militaires, quai de Billy, 32, à Paris.

1844. *Glœsener*, professeur, membre de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 55, à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris.

1844. *Godron* (O. ☼), doyen de la Faculté des sciences de Nancy.

1869. *Grad* (Charles), homme de lettres à Turkheim (Haut-Rhin).

1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à l'école municipale supérieure d'Orléans.

1869. *Guérin* (Raoul), archéologue à Nancy

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) (O. ☼), ancien intendant militaire, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, correspondant de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1864. *Guibal*, sous-inspecteur des forêts à Poligny.

1836. *Haussmann* ☼, ancien intendant militaire, rue Saint-Georges, 23, à Paris.

1863. *Hèquet*, employé de commerce à Vitry-le-François (Marne).

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, proviseur du lycée impérial de Laval.

1861. *Journar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.

1858. *Journet* ☼, ancien industriel, à Sorel-Mousset (par Anet) Eure.

1866. *Jouve*, professeur, rue Saint-Didier, 74, à Passy-les-Paris.

1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

*

1858. *Julier* ✻, ingénieur des mines, avenue Trudaine, 33, à Paris.

1839. *Kirschleger*, professeur de botanique, Grand'rue, 126, à Strasbourg.

1868. *Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Brouderdorff (par Valerystadt) Meurthe.

1855. *Kuss* ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Digne.

1829. *Langet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1869. *Lapaix*, graveur héraldique à Nancy.

1836. *Lebesque* ✻, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1864. *Leclerc* ✻, de Ville-sur-Illon, médecin-major, ancien secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine, boulevard Saint-Germain, 11, à Paris.

1866. *Leclerc*, docteur en médecine, ancien médecin en chef des hospices de Laon, rue du Couchant, 4, à Reims.

1850. *Lecoq* (O. ✻), géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

1858. *Legrand du Saulle*, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.

1867. *Lehr*, docteur en droit, secrétaire général du consistoire supérieur et du directoire de l'église de la confession d'Augsbourg, à Strasbourg.

1844. *Lepage* (Henri) ✻, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.

1853. *Lemoyne* ✻, ingénieur en chef en retraite, à Metz.

1847. *Levallois* ✻, inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1866. *Lévy*, grand rabbin de la circonscription de Colmar.

1853. *L'héritier* ✻, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1844. *Lionnet* ✻, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, rue d'Ulm, 38, à Paris.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.

1864. *Malte-Brun* ✻, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal, rue Jacob, 16, à Paris.

1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Emulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.

1869. *Marchal*, archéologue, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).

1847. *Martins* ✻, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✻, ingénieur civil à Marseille.

1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✻, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (de), directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts*, à Paris.

1852. *Meaume* ✻, avocat, professeur à l'Ecole forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✻, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand* ✻, médecin-major à l'hôpital de Lyon.

1864. *Mortilliet* (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1841. *Naville*, Adrien, praticulteur à Genève.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saunier.

1845. *Oulmont* ✻, d'Epinal, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture à Nancy.

1852. *Péchin* ✻, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée* (Charles), d'Epinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Péricault de Gravillon* (C. ✻), colonel d'Etat-major, rue de l'Université, 27, à Paris.

1847. *Perrey* ✻, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la cour impériale, rue Laffite, 34, à Paris.

1829. *Piroux* ✻, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✻, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ✻, graveur de médailles à Paris.

1867. *Portier*, professeur d'histoire et de géographie, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, 14, à Paris.

1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.

1869. *Rabache*, homme de lettres à Morchain (par Nesle), Somme.

1862. *Rebecque* (Constant de), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Riant*, aumônier honoraire du lycée de Strasbourg à Mont-sur-Meurthe, près Lunéville.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, homme de lettres, rue des Bouchers, 17, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✻, ancien représentant, conseiller à la Cour impériale de Metz, rue Serpenoise, 60.

1829. *Saucerotte* ✻, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1831. *Siméon* (Comte) (C. ✻), sénateur, quai d'Orsay, 23, à Paris.

1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz.

1843. *Simonin* ✻, docteur en médecine, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, à Nancy.

1862. *Terquem* ✻, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1853. *Thévenin*, conseiller à la cour impériale de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, vérificateur des poids et mesures, à Troyes (Aube).

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1843. *Turck*, Amédée ✻, fondateur de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Geneviève, près Nancy.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de) (O. ✵), ancien préfet des Vosges, préfet de Seine-et-Marne.

1843. *Villepoix* (de), pharmacien à Abbeville.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 2e CAHIER DU TOME XIII. — ANNÉE 1868.

Pages.

AVIS.

La Société ne se rend pas responsable des opinions et des assertions émises dans les travaux qu'elle publie ; elle laisse cette responsabilité aux auteurs.

Les membres de la Société d'Émulation qui ne recevraient pas régulièrement les *Annales*, soit directement, soit par un bon sur notre librairie de Paris, sont instamment priés d'adresser sans retard leur réclamation au Secrétaire perpétuel. Les membres qui changeraient de domicile sont priés aussi d'en informer le Secrétaire et d'indiquer leur adresse bien exactement.

Les membres de la Société qui n'ont pas encore envoyé leur photographie pour l'album de la Société sont priés de l'adresser au Secrétaire perpétuel avec les indications suivantes : nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonctions, ouvrages publiés, etc.




Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA